# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

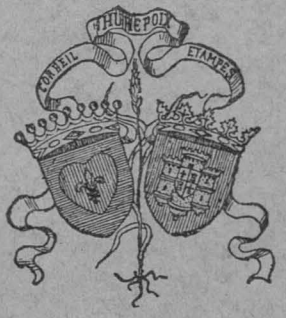
# HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

# DE CORBEIL

# D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

50e Année

1944




IMPRIMERIE CRÉTÉ, CORBEIL

1944

# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

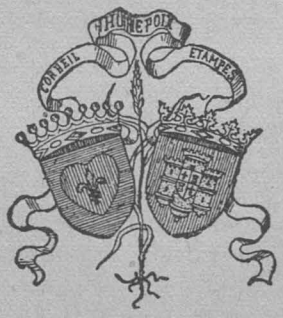
# HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

# DE CORBEIL

# D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

50e Année

1944




IMPRIMERIE CRÉTÉ, CORBEIL

1944

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

ROBERT DE COURCEL. — Notre Société..... 3

ÉMILE HOUTH. — Les Trappistes d'Yerres..... 25

G. ESTOURNET. — La Ferté-Alais. Ses origines, ses noms, ses premiers châtelains..... 33

COMTE DE POILLOUE DE SAINT-PÉRIER. — Quelques bornes armoriées de Seine-et-Oise ..... 119

A. CAILLET. — Croix armoriée du cimetière désaffecté de Puiselet-le-Marais ..... 125

A. CHAUDUN. — Le Musée de Longjumeau..... 131

ÉMILE HOUTH et R. DEVEVEY. — Sépultures notables ..... 137

Chronique ..... 142

Nos prochaines publications..... 144

Bibliographie..... 144

Nécrologie : M. Émile Creuzet ; Comte de Caraman..... 145

Liste des membres et Conseil de la Société..... 147

# NOTRE SOCIÉTÉ

Vingt ans de vie active et de travail, près de trente années d'arrêt et de sommeil, voilà, en cette fin d'année 1943, le bilan de notre Société, la *Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, qui pourrait, l'année prochaine, célébrer son cinquantenaire.

Ceux qui ont pu garder le souvenir de la Société, de ses fondateurs, de ses travaux, sont aujourd'hui bien clairsemés ; pour tant d'autres, cette savante association n'est qu'un nom ou même une inconnue ; ses origines paraissent presque se perdre dans la nuit des temps, de sorte que quelques mots d'histoire ne sont peut-être pas inutiles.

C'est en 1894 qu'un groupe de quelques érudits et archéologues de Corbeil et de ses environs, amis de leur pays et de leur terroir, de son histoire et de sa géographie, décidèrent de s'unir pour étudier le passé de leur région et assurer la conservation de son patrimoine historique et archéologique.

Ils firent connaître leur projet dans une notice destinée à ceux qu'une pareille tâche pourrait attirer. Cette notice, insérée en 1895 dans le premier *Bulletin* de la Société, est bonne et intéressante à relire dans les circonstances présentes, car elle évoque la mémoire de Jean de la Barre, l'historien le plus ancien de Corbeil, et celle de l'abbé Lebeuf, l'historien de Paris et de la région parisienne au XVIII^e^ siècle : « Depuis Jean de la Barre, prévôt et historien de Corbeil, au commencement du XVII^e^ siècle, disait-elle, aucun écrivain, si ce n'est l'abbé Lebeuf, au siècle suivant, ne s'est occupé spécialement et d'une manière continue de l'histoire de Corbeil et de la région qui l'entoure. » Et la notice, après avoir fait observer que les archives publiques et privées renferment de précieux éléments pour la sauvegarde des souvenirs de Corbeil et de ses environs, formule la constatation suivante :

« Notre région, qui confine aux limites de l'Île-de-France, du Gâtinais et du Hurepoix, et encore aux territoires de la Beauce et de la Brie, est entourée de toutes parts de sociétés savantes dont

les sièges sont à Paris, Pontoise, Versailles, Rambouillet, Melun et Fontainebleau ; seules nos vieilles villes de Corbeil et d'Étampes n'en possèdent pas. »

Et de fait — nous pouvons le rappeler ici — le territoire qui devait être celui de notre Société était exploité, plus ou moins épisodiquement, mais non d'une manière méthodique, par ces diverses sociétés.

C'est ainsi que les *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais* publiaient, en 1885, dans le tome III de ses *Mémoires*, la « Relation du siège de Corbeil par le duc de Parme en 1590 » et, en 1888, « l'Inventaire de l'église Saint-Spire de Corbeil en 1424 », dus à M. Dufour.

Et, en 1888, la même Société donnait le *Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes* publié par l'abbé J.-M. Alliot.

La *Société Historique de Rambouillet*, fondée en 1836, avait donné, en 1882, le *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Spire de Corbeil*, publié par E. Couard-Luys.

Il y avait donc une lacune à combler, un territoire vacant à mettre en valeur. D'autre part, les promoteurs du projet entendaient ne pas limiter à Corbeil et à ses environs l'objet de leurs travaux ; ils désiraient l'étendre à toute une région ayant ses caractères propres ; c'est pourquoi ils annonçaient qu'ils avaient « décidé la création d'une Société Historique et Archéologique dont le champ d'études embrasserait l'ancien comté de Corbeil ainsi que la partie du Hurepoix la plus rapprochée de nous, en y joignant Étampes et la région qui nous en sépare ; Étampes, ville intéressante à tant d'égards par son passé si fertile en souvenirs et si riche en monuments ».

Corbeil, Étampes, le Hurepoix, voilà donc le champ d'études que se délimitait la nouvelle Société dont le nom synthétise bien l'étendue : Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix.

Parmi les fondateurs de notre Société, il convient de citer en première ligne *Marc-Adolphe Dufour*, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil.

Né le 14 juillet 1827 à Corbeil, il devait y mourir le 17 juin 1914. Dans sa jeunesse, il avait appris la profession de mécanicien en bijouterie, puis, pendant dix ans, de 1854 à 1864, il avait exploité le fonds de commerce de bijouterie que lui avait laissé son père. Mais son cœur n'était pas là : il avait la vocation de l'histoire et de l'érudition.

Pour parfaire les connaissances qu'il avait déjà acquises depuis

son jeune âge, il suivit les cours de l'École des Chartes, notamment ceux de M. Robert de Lasteyrie. Dès lors, il s'adonna complètement aux études historiques ; il s'inscrivit comme membre de nombreuses sociétés savantes, notamment de celles qui s'occupent de l'histoire de Paris et de sa région ; il fit partie de la « Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise » dès sa fondation en 1878. A la plupart il fit maintes communications et donna maints articles. C'est ainsi que la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* publia, dans ses *Mémoires* (tome II, 1876), la « Relation du siège de Paris par Henri IV, traduite de l'italien de Filippo Pigafetta », dont l'introduction est datée de Corbeil, mai 1875 ; c'est également dans les *Mémoires* de la même Société (tome VII, 1880) qu'il publia l' « Histoire du siège de Paris sous Henri IV, en 1590, d'après un manuscrit nouvellement découvert ». Les tables des publications de cette Société, depuis sa fondation en 1874, témoignent de l'active contribution de ses travaux, dont la plupart ont trait à Corbeil et à sa région ; il était, pour ainsi dire, sur le terrain historique, le représentant de Corbeil au sein de cette savante Société.

Car M. Dufour, enfant et habitant de Corbeil, aimait Corbeil d'un amour filial. Sa nomination, en 1875, en qualité de conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, fut la reconnaissance de sa science incomparable de l'histoire de Corbeil. Pour son ex-libris, il avait choisi la vue de la vieille porte du cloître de Saint-Spire. Et combien de fois n'a-t-il pas déploré la disparition des anciens monuments de Corbeil qui, de ses onze églises, n'en conserve plus qu'une, la disparition de sa forteresse commandant le pont du côté de la Brie, de son château royal qui, construit par Louis VI le Gros, occupait l'emplacement des Grands Moulins ! Il regrettait tout particulièrement la démolition de l'église Notre-Dame, qu'il appelait « le joyau de Corbeil », de la grosse tour carrée qui dépendait du château royal et de la Sainte-Chapelle, construite par le roi saint Louis, entre le château de Louis VI et l'église Saint-Guenault, qui, détruite en 1885, occupait à peu près l'emplacement de l'actuel hôtel de ville. Et il comparaît la situation de Corbeil et celle d'Étampes qui, disait-il, a conservé ses quatre églises, son antique tour Guinette, son hôtel de ville du XVI^e^ siècle et ses maisons historiques.

Aussi regrettait-il que Corbeil ne possédât pas sa Société Historique, qui serait consacrée au rappel de l'histoire de Corbeil et de la grande région environnante.

Le même désir animait quelques personnes amies de l'histoire et attachées à cette région, et parmi lesquelles MM. Valentin et

George de Courcel, Jules Laroche et Ernest Lasnier doivent être particulièrement nommés. De ce concours est née la Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix. Pendant vingt ans, et jusqu'à ses derniers jours, Marc-Adolphe Dufour en fut la cheville ouvrière, l' « animateur ». Sa science historique s'accompagnait d'une parfaite aménité, d'un dévouement illimité pour ses collègues et ses amis, d'un profond attachement à ses fonctions professionnelles.

A côté de M. Dufour, doit figurer M. *Jules Laroche*, ancien architecte de l'arrondissement de Corbeil ; il fut le premier président du Conseil d'administration de la Société, mais sa présidence fut presque aussitôt brisée par la mort.

Le *Dr Paul Boucher*, médecin en chef de l'hôpital-hospice Galignani de Corbeil, fut, dès les débuts et jusqu'à sa mort survenue le 10 décembre 1909, l'un des trois vice-présidents de la Société. Né à Corbeil, le 13 février 1841, il était petit-fils, arrière-petit-fils et neveu de médecins corbeillois. C'est à lui que revint le soin de présider presque toutes les réunions de la Société ; les charmantes allocutions qu'il prononça alors sont heureusement reproduites dans nos bulletins.

*M. Louis Cros*, notaire à Corbeil, conseiller général de Seine-et-Oise, fut nommé vice-président en remplacement du Dr Boucher. Parfait connaisseur de l'histoire de Corbeil, il apporta, dans ses fonctions, tout son dévouement ; il devait mourir le 2 septembre 1943, à la veille du jour où la Société allait reprendre vie.

Parmi les premiers ouvriers de notre Société, se range *M. Ernest Lasnier*, receveur des finances en non-activité ; il en fut le premier trésorier.

Une mention toute particulière doit être donnée ici à *M. Paul Darblay*, possesseur du beau domaine de Saint-Germain-lès-Corbeil, et à *M. Aymé Darblay*, son fils, qui furent les bienfaiteurs de la Société. En 1895, ils voulurent bien mettre, dans des conditions spécialement avantageuses, à la disposition de la Société, en vue de la création d'un musée archéologique, l'ancienne église de la Commanderie des Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appartenant au domaine de Saint-Jean, situé entre Corbeil et Essonnes, et dont la fondation est attribuée à la reine Ingeburge de Danemark, veuve du roi Philippe Auguste, qui y fut inhumée en 1236.

Trois frères qui avaient leur résidence dans la vallée de la Seine, en aval de Corbeil — le baron de Courcel, MM. Valentin et George de Courcel — ont eu une part capitale dans la vie de la Société.

Le *baron de Courcel*, ambassadeur de France à Berlin et à Londres,

membre de l'Institut, sénateur de Seine-et-Oise, possesseur du château d'Athis-sur-Orge, fut nommé, en 1909, président de la Société en remplacement de François Coppée.

*M. Valentin de Courcel*, maire pendant de très longues années d'Athis-Mons, où il avait sa résidence, fut, dès l'origine, membre du Comité de publication et, en 1905, nommé vice-président en remplacement de son frère George ; il fut l'un des plus sûrs soutiens et un guide très éclairé de la Société.

*M. George de Courcel*, qui avait sa résidence au Port-Courcel, à Vigneux, fut, dès le début, l'un des trois vice-présidents et conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, survenue le 25 août 1904. De lui, M. Dufour a pu écrire :

« M. George de Courcel peut être considéré comme le véritable fondateur de notre Société. Ouvrier de la première heure, il sut, par ses démarches et ses relations, susciter les bonnes volontés, vaincre les obstacles et réunir les premiers adhérents. Sa modestie l'empêcha d'accepter les fonctions de président ; il ne voulait pas être au premier rang, qu'il méritait si bien, mais il ne put nous refuser d'accepter le deuxième. »

Il faut enfin ne pas manquer d'inscrire, au seuil même de cette note d'histoire, le nom de *M. Georges de Linières*, qui, alors sous-préfet de Corbeil, peut être compté parmi les auteurs de la Société, dont il protégea et encouragea les premiers pas. On peut dire que notre Société est née à la sous-préfecture de Corbeil, où se réunit la première assemblée préparatoire.

Les *statuts* de la nouvelle Société furent, en effet, élaborés au cours de l'année 1894 pendant laquelle furent tenues deux assemblées générales. Dans la première, réunie le 6 août à la sous-préfecture de Corbeil et présidée d'abord par M. de Linières, puis par le Dr Boucher, fut désigné le Bureau de la Société ainsi composé :

*Présidents d'honneur :* MM. les sous-Préfets de Corbeil et d'Étampes.

*Président :* M. Hauréau, membre de l'Institut.

*Vice-présidents :* M. le Dr Paul Boucher, médecin en chef de l'hôpital-hospice Galignani de Corbeil.

M. George de Courcel, ancien officier de marine, à Vigneux.

M. Blavet, président de la Société d'Horticulture d'Étampes, à Étampes.

*Trésorier :* M. Lasnier, receveur des finances en non-activité, à Corbeil.

*Secrétaire général :* M. A. Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville, à Corbeil.

*Secrétaire-rédacteur :* M. Henri Jarry, membre de la Commission départementale d'hygiène, à Corbeil.

Un *règlement*, arrêté par l'assemblée générale du 4 décembre, fut adjoint aux statuts, et une autorisation du préfet de Seine-et-Oise, en date du 19 février 1895, vint donner à la nouvelle Société sa constitution légale.

La Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix a son siège social à Corbeil et tient ses séances, soit à la sous-préfecture, soit à la mairie, avec l'autorisation préalable du sous-préfet ou du maire. Elle est administrée par un Conseil composé de vingt et un membres et se réunit tous les ans, au mois de mai, en Assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil. Enfin elle peut organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque.

Quatre présidents se sont succédé à la tête de la Société :

*Jules Laroche*, ancien architecte de l'arrondissement de Corbeil, dont la présidence, on l'a vu plus haut, fut bien éphémère.

*Barthélemy Hauréau*, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui fut président de 1894 à 1896, année de son décès.

*François Coppée*, de l'Académie française, président de 1896 jusqu'à sa mort survenue le 23 mai 1908.

*Le baron de Courcel*, président depuis le 17 mai 1909 jusqu'à sa mort survenue le 16 juin 1919.

De 1895 à 1913, la Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix a publié deux *Bulletins* par an, les deux bulletins formant un volume. L'année 1914 comporte un unique bulletin qui fut publié en 1917 seulement ; de sorte que, pendant les vingt années de sa vie active, elle a publié trente-neuf bulletins, soit vingt volumes. Pendant ce même laps de temps, elle a publié dix volumes de *Mémoires et Documents*.

Cette réunion de trente volumes constitue, pour l'histoire de la grande région dont Corbeil et Étampes sont les centres, une inestimable source de richesses.

Il y a là un ensemble d'études, de renseignements, de relations, de mises en œuvre de documents soit d'intérêt général, soit d'intérêt purement local, se rattachant aux périodes préhistoriques aussi

bien qu'aux époques les plus récentes, de reproductions de plans, de monuments, de portraits, d'objets divers, qui éclairent et multiplient les liens qui nous attachent au passé de notre pays. Un groupe d'homme érudits et dévoués, dont nous nous faisons un pieux devoir de rappeler ici les noms, avec l'indication de quelques-uns de leurs travaux, ont collaboré à la formation de cette belle collection.

### Bulletins.

*Marc-Adolphe Dufour* a fourni une exceptionnelle contribution, tant par la composition et la rédaction du *Bulletin*, la présentation du rapport annuel à l'Assemblée générale, que par les articles qu'il a donnés, signés soit de son nom, soit de ses simples initiales A. D. ou même sous la forme anonyme. Entre tant d'autres études, citons seulement : « La reine Ingeburge et la Commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle » (année 1898) ; « La Relation du siège de Corbeil par le duc de Parme en 1590 », publiée déjà, on l'a vu plus haut, dans *Les Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, mais qui ne pouvait pas ne pas figurer dans la collection des bulletins de notre Société (année 1904) ; « Un manuscrit de l'abbé Guiot : les cantons du district de Corbeil, département de Seine-et-Oise, 1790 » (année 1910).

*Barthélemy Hauréau*, membre de l'Institut, fut, nous l'avons vu plus haut, le premier président officiel de la Société. Dans le premier *Bulletin* (année 1895), il a ouvert la voie à tous les collaborateurs du *Bulletin* en donnant une étude sur deux prédicateurs du XIII^e^ siècle à Paris : Guillaume et Guy d'Étampes.

*L'abbé Colas*, curé de Soisy-sous-Étiolles (aujourd'hui Soisy-sur-Seine), a écrit l'histoire de sa paroisse.

*L'abbé Géhin*, curé de Chilly-Mazarin, est également l'historien de sa paroisse.

*L'abbé Destarac*, vicaire à Saint-Spire de Corbeil, est l'auteur d'une notice historique sur saint Spire (Exupère), premier évêque de Bayeux et patron de Corbeil (année 1903), dans laquelle figure la reproduction de l'ancienne châsse de Saint-Spire.

*L'abbé Deverre*, curé de Boutigny, a publié (année 1903) une attachante étude sur les dernières années de Michel de L'Hospital, chancelier de France, sa retraite au Vignay, sa mort au château de Bellébat et son tombeau dans l'église de Champmotteux.

*L'abbé Marsaux*, curé-doyen de Chambly (Oise), a donné (année 1896) un article sur la chasuble de Viry-Châtillon.

*Le pasteur Jacques Pannier*, alors à Corbeil, a publié, dans le

*Bulletin* de 1901, un érudit article intitulé : « Notes sur le Plessis-Mornay et La Norville, leurs seigneurs et les églises réformées au XVII^e siècle. Deux grands mariages en 1671 », et contenant des vues des châteaux de La Norville et du Plessis-Mornay.

Le groupe des historiens d'Étampes a donné au *Bulletin* une importante et savante contribution :

*Léon Marquis*, auteur du volume si apprécié : *Étampes et ses environs* (Orléans 1881), a publié dans le *Bulletin* : « Étréchy et les Fiefs environnants » (années 1895 et 1896) ; « Le château de Bourgneuf, résidence des baillis d'Étampes » (année 1901).

*Maxime Legrand*, auteur des quatre charmants volumes : *Étampes pittoresque, Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement*, avec illustrations de René Ravault (Étampes 1897-1907), a publié dans le *Bulletin* (année 1914) : « Les médailles de l'Arquebuse royale d'Étampes ».

*Charles Forteau* (1847-1912), conservateur du musée municipal d'Étampes, installé dans l'ancienne maison de Diane de Poitiers, a donné au *Bulletin* : « Notes sur la Congrégation de Notre-Dame d'Étampes » (année 1902) ; « La paroisse de Saint-Pierre d'Étampes » (années 1907-1908-1909) ; « La paroisse Saint-Martin d'Étampes » (années 1911-1912-1913-1914).

*Louis-Eugène Lefèvre* a donné au *Bulletin* des articles sur l'église Notre-Dame d'Étampes (année 1907) et l'hôtel Saint-Yon, à Étampes (année 1909).

*Paul Pinson* est l'auteur d'une très intéressante étude sur la navigation d'Étampes à Corbeil depuis le XV^e siècle jusqu'à sa suppression en 1676 et les tentatives faites au XVIII^e siècle pour son rétablissement. (*Bulletin* de 1899.)

Et voici les autres collaborateurs du *Bulletin* :

*Aymé Darblay*, né à Corbeil, le 26 octobre 1854, mort à Saint-Germain-lès-Corbeil, le 22 mai 1899, amateur très éclairé d'histoire et d'art, s'est particulièrement occupé de la fabrique de porcelaine de Mennecy-Villeroy dont les produits si recherchés forment un des chapitres les plus intéressants de l'histoire de notre région.

Le *D^r Paul Boucher* a notamment donné une notice charmante sur deux maîtres en chirurgie à Corbeil (année 1902).

*Jules Barthélemy*, président d'honneur de la Société des Géomètres de France, de Corbeil.

*Émile Creuzet*, qui a été pendant longtemps le principal clerc de M^e Émile Grand, avoué à Corbeil, est l'auteur d'articles savamment documentés sur la ville de Corbeil et les comtes de Corbeil. Il s'est donné, nous dit M. Dufour, dans son rapport de

1909, « la spécialité d'explorer les fonds si curieux et si peu connus des minutes notariales de notre pays », et il a publié de savantes études sur les rues de Corbeil.

*Louis Cros*, notaire, fils de notaire et père de notaire corbeillois, s'est éteint à la veille même du jour où notre Société allait reprendre vie et action. Combien son expérience eût été précieuse ! Sa vice-présidence a été marquée par les délicates et savantes allocutions qu'il a prononcées au cours des promenades archéologiques.

Deux frères : Édouard et Ernest Delessard, ont laissé le souvenir de natures charmantes et courtoises.

*Édouard Delessard*, avoué honoraire près le tribunal de la Seine, avait sa résidence à Ris-Orangis.

*Ernest Delessard*, qui demeurait à Lardy, était ingénieur de l'École Centrale ; grand amateur de la préhistoire, il a donné au *Bulletin* (année 1898) une étude sur le préhistorique en Seine-et-Oise.

*Auguste Mallet*, ancien percepteur, demeurant à La Roche-Villebon, où il est décédé le 5 juillet 1911, a également donné au *Bulletin* des articles sur la préhistoire locale.

*Claude Cochin*, archiviste-paléographe, membre de l'École française de Rome, fils de M. Henry Cochin, député du Nord, possesseur du château de Mousseau, à Évry-Petit-Bourg, a donné au *Bulletin* d'érudits articles : « Tableau d'histoire. Au relais d'Essonnes, 1647 » (année 1908) ; « Un épisode de la légation du cardinal Chigi en France, 1664 » (année 1910), dont il puisa les éléments dans les Archives du Vatican. Il a également donné : « Une famille d'imprimeurs parisiens et le Couvent des Billettes » (année 1911).

*Charles Gatinot*, inspecteur primaire honoraire, s'est fait l'historien de Montgeron ; il a publié de lui-même : *A travers Montgeron* (1901-1904, Brunoy, 2 vol.) et *La vie publique à Montgeron de 1789 à nos jours* (Montgeron, 1913). A notre *Bulletin* il a donné des articles sur Montgeron (années 1906 et 1912) et sur Villeneuve-Saint-Georges (année 1913).

Le comte *René de Saint-Périer*, possesseur du château de Morigny, érudit et si bon connaisseur de l'histoire étampoise.

*Alphonse Baulé*, juge de paix honoraire.

*Charles Mottheau*, né à Brunoy, s'en est fait l'historien ainsi que des communes voisines de la charmante vallée de l'Yerre.

*F. Dieudonné* a donné, dans le *Bulletin* de 1907, un article sur la commune de Ris-Orangis.

*M. Robert Dubois-Corneau* s'est de même particulièrement attaché à l'histoire de Brunoy, dont il est l'habitant. Il a publié, de son

côté : *Le comte de Provence à Brunoy, 1774 à 1791* (Paris, 1909) et *Jean Paris de Monmartel, 1690 à 1766* (Paris, 1917). Dans le *Bulletin* de 1914, le dernier qui ait été publié, il a donné : « Une excursion dans la vallée de l'Yerre, en 1786 ».

*Jules Périn* (1834-1900), fondateur de la Société historique *la Montagne Sainte-Geneviève*, résidait à Ris-Orangis. Il s'est attaché, en particulier, à rechercher, dans le domaine de la Poudrerie du Bouchet, la sépulture — demeurée introuvable — du grand marin Duquesne, à qui Louis XIV avait donné le marquisat du Bouchet.

*Robert de Lasteyrie* a donné, sous ses simples initiales, dans le *Bulletin* de 1895, un article sur l'église de Saint-Germain-lès-Corbeil et sa restauration.

*Lorin*, avoué et secrétaire général de la Société Historique et Archéologique de Rambouillet.

*Edgar Mareuse*, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, savant connaisseur de l'histoire de Paris, et *Joseph Depoin*, secrétaire général de la Société historique de Pontoise et du Vexin, ont été, pour notre Société, des amis de la première heure ; tous deux furent, pendant de longues années, membres de son Conseil d'administration.

La contribution de Joseph Depoin à notre *Bulletin* est considérable ; ses études sur « les Vicomtes de Corbeil et les chevaliers d'Étampes au XII^e^ siècle » (année 1899) ; « Les vicomtes de Corbeil sous Louis VIII et ses successeurs » (année 1914) ; « La chevalerie étampoise, les chevaliers et les vicomtes d'Étampes sous Philippe I^er^ et Louis VI » (année 1909), sont des modèles d'érudition et de clarté historique. Ces qualités se manifestent particulièrement dans son étude sur « Notre-Dame-des-Champs, prieuré dionysien d'Essonnes » (années 1903-1904-1905-1906), dans laquelle il a voulu montrer en particulier le parti que l'on peut tirer du dépouillement des archives conventuelles pour l'histoire économique du pays, ajoutant qu'il y a là une voie qui fut ouverte par Léopold Delisle.

Ne manquons pas de signaler, parmi les travaux du *Bulletin*, une collaboration posthume ; il s'agit de la reproduction, dans le *Bulletin* de 1909, d'un article de *Théodule Pinard* intitulé : « Origine et explication d'une tapisserie du XVI^e^ siècle », qui appartint à l'Abbaye de Saint-Victor de Paris, puis, avant de disparaître, aux églises Saint-Guenault et Saint-Spire de Corbeil.

Notons ici que, dans le *Bulletin* de 1913, M. Dufour a donné une notice sur la vie et les œuvres de Théodule Pinard (1803-1871), qui, lui aussi, fut un enfant et un historien de Corbeil, de même qu'il

a donné, dans le *Bulletin* de 1907, un « mot » sur *Jean de la Barre*, prévôt de Corbeil de 1607 à 1624 et auteur de l'ouvrage si recherché : *Les Antiquitez de la ville, comté et châtellenie de Corbeil*, publié en 1647, de même que, dans le *Bulletin* de 1897, à propos de la publication de l'autobiographie de l'*abbé Joseph-André Guiot* (1739-1807), il avait donné une notice sur cet autre historien de Corbeil, de même enfin que sur *Dom Basile Fleureau*, auteur du livre : *Les Antiquités de la ville et du duché d'Étampes*, publié en 1683, et également très recherché, le *Bulletin* a donné des notes de Paul Pinson en 1898 et, en 1901, d'Alphonse Boulé et de Charles Forteau.

Ajoutons que les bulletins contiennent chaque année une précieuse « bibliographie » dans laquelle sont indiqués et souvent appréciés les ouvrages et les articles des périodiques se rapportant à notre région, ainsi qu'une « chronique » relatant les principaux événements contemporains qui l'intéressent. Et n'omettons pas de noter que nos bulletins ont tous été imprimés sur un excellent papier de Hollande.

### Mémoires et documents.

Dix volumes, nous l'avons vu, ont été publiés, dans cette série, qui comprend notamment l'histoire de trois communes : Villecresnes, Saintry et Brunoy, d'un grand domaine : Villeroy et d'une église.

Le premier volume, dû à *M. L. Vollant*, a été publié en 1897 et est consacré à cette église, l'une des plus intéressantes de notre région : *L'église de Saint-Germain-lez-Corbeil.*

Ce beau volume, orné de 16 planches hors texte et de huit gravures, dans le texte, donne l'histoire et la description de cette église du XII^e^ siècle et met en lumière les importants travaux de restauration effectués entre 1862 et 1896 par les soins de M. Aymé-Stanislas Darblay, M. Paul Darblay, son fils, et M. Aymé-Henry Darblay, son petit-fils.

En 1900, fut publié le tome II qui contient deux ouvrages :

1° *La délégation des ambulances volontaires à Corbeil pendant la guerre franco-allemande 1870-1871*, par le baron de Wardenburg. Cet ouvrage, qui a été traduit de l'allemand et publié par *M. Adolphe Dufour*, alors secrétaire général de notre Société et bibliothécaire de la ville de Corbeil, donne de précieux renseignements sur l'occupation allemande à Corbeil et dans ses environs en 1870-1871.

2° *Études historiques sur la Réforme à Corbeil et aux environs*

*au XVI^e siècle.* Ces études, qui ont pour auteur *M. Jacques Pannier*, alors pasteur de l'église réformée à Corbeil, sont illustrées de quatre gravures hors texte.

Le tome III peut être considéré comme le fleuron de notre couronne. Ce volume magnifique est intitulé : *Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état actuel* ; il est dû à *M. Aymé Darblay* et a été publié en 1901 par les soins de M^me^ Aymé Darblay, qui l'a généreusement offert à la Société en souvenir de son mari. Il contient, avec l'historique du domaine de Villeroy, acquis en 1890 par M. Paul Darblay, une série de belles reproductions des porcelaines de Villeroy, portant la marque D. V.

Notre collection de *Mémoires* comprend, pour l'année 1903, une plaquette intitulée : *Les sources de l'histoire de Seine-et-Oise*, et qui, avec les rapports lus à la conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, en 1902, donne une notice historique de M. A. Dufour sur notre Société ; cette plaquette constitue un guide excellent pour la connaissance des sources de l'histoire de notre région.

*L'histoire d'un village, Villecresnes* (Seine-et-Oise), par *François Boète*, instituteur à Villecresnes, forme le tome IV publié en 1904. Dans ce volume si bien documenté se trouvent un plan de Villecresnes et de Mandres en 1786, ainsi qu'un chapitre sur le domaine et une vue du château de Grosbois.

Le tome V est consacré au *Liber testamentorum Sancti Martini de Campis*. Ce volume, qui donne une centaine d'actes concernant les possessions du prieuré parisien de Saint-Martin-des-Champs, dans notre région, a été publié en 1905 par un comité composé de *MM. Coüard, Depoin, Dutilleux, Dufour et Lorin.*

C'est *l'histoire seigneuriale, civile et paroissiale de Saintry* (*arrondissement de Corbeil*) qui forme le tome VI publié en 1907 par *M. Émile Creuzet.* Ce volume, qui contient un plan de Saintry en 1780, cinq portraits et un tableau de Lancret, forme la première partie de cette histoire, dont la suite n'a pas été publiée.

Le tome VII est intitulé : *Promenade artistique en Seine-et-Oise ; Monuments et objets d'art du département présentés avec projections photographiques à Pontoise, le 11 mars 1904*, par *F. Martin-Sabon ;* il date de 1907. Un texte explicatif accompagne les 150 vues contenues dans ce précieux recueil.

En 1909, a été publié le tome VIII, qui a pour titre : *Brunoy ; Esquisse historique. Première partie : La ville.* Son auteur est *Charles Mottheau*, qui fut un historien fidèle de la vallée d'Yerres. Ce volume contient un plan de Brunoy, en 1840, et plusieurs illustrations dans le texte et hors texte.

Le tome IX est occupé par l'*Album des objets mobiliers artistiques classés de Seine-et-Oise*, d'après les photographies de *MM. Martin-Sabon, P. Coquelle, le baron Burthe d'Annelet* et *Bourdier* ; il est précédé d'une introduction de *M. Alfred Paisant*, vice-président de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, et d'un texte explicatif de *M. P. Coquelle*, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Ce volume, également bien précieux pour l'iconographie de notre région, a été publié en 1910 ; il contient la reproduction de 190 objets disposés par ordre chronologique.

En 1911, fut publié le tome X de notre collection de *Mémoires* ; il forme la seconde partie de l'ouvrage de *M. Charles Mottheau* sur *Brunoy, Esquisse historique*, et a pour sous-titre : *Seigneurs et seigneuries*. Ce second volume renferme neuf gravures, dont les portraits de Charles de Lannoy, de Jean Paris de Monmartel et du comte de Provence, qui furent des seigneurs de Brunoy, ainsi qu'une vue du château de Grosbois, voisin de Brunoy. Dans la notice nécrologique qu'il a consacrée à M. Charles Mottheau, dans le *Bulletin* de 1912, M. Adolphe Dufour disait, en parlant de cette histoire de Brunoy : « Ce grand ouvrage, consacré à l'histoire de son pays natal par M. Ch. Mottheau, forme trois beaux volumes in-8°, richement illustrés de plans, d'armoiries, de portraits et de reproductions d'anciennes et rares gravures intéressant Brunoy; le premier volume a paru en 1909, il compte 135 pages ; le second, publié en 1911, en a 141 ; le troisième, qui aura à peu près la même importance, est encore manuscrit, mais on en a la copie entière et, selon toute probabilité, il ne tardera pas à paraître. »

Ce troisième volume n'a pas paru et le tome X des *Mémoires, et Documents* de notre Société, qui contient la seconde partie de l'histoire de Brunoy, est, jusqu'à ce jour, le dernier de cette série, de même que la série de nos *Bulletins* s'arrête avec l'année 1914.

Chaque année, nous l'avons vu, la Société devait tenir son assemblée générale et, en principe, organisait une « promenade archéologique ».

En 1896, le 19 octobre, l'assemblée générale, présidée par M. Blavet et la promenade archéologique présidée par le Dr Paul Boucher — les premières depuis la fondation de la Société — eurent lieu à Étampes qui, avec ses quatre églises de Saint-Martin, Saint-Gilles, Saint-Basile et Notre-Dame-du-Fort, son vieux donjon de Guinette, son hôtel de ville, l'hôtel Saint-Yon, les maisons d'Anne de Pisseleu et de Diane de Poitiers, ses rivières aux bras multiples, tient une place de choix dans notre région.

En 1897, il n'y eut ni assemblée générale, ni promenade.

En 1898, le 13 juin, sous la présidence de M. George de Courcel, eurent lieu l'inauguration du musée Saint-Jean et l'assemblée générale tenue dans l'ancienne église des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Rappelons ici que la création du musée Saint-Jean est due à notre Société, qui a voulu assurer la conservation de cette belle église du XIII^e^ siècle et offrir, en même temps, un abri aux objets mobiliers de notre région présentant un caractère historique ou artistique, et que ce projet put être réalisé grâce au généreux appui de MM. Paul et Aymé Darblay.

Déjà ce gracieux monument avait été restauré en 1836 par les soins de M. Louis Feray, gendre d'Oberkampf, dont les descendants conservèrent le domaine de Saint-Jean-Chantemerle, jusqu'en 1894.

En 1899, il n'y eut ni assemblée générale, ni promenade.

L'assemblée générale du 5 mai 1900, présidée par le D^r^ Boucher, eut lieu à Dourdan, au cours de la promenade qui avait pour but Saint-Sulpice de Favières et Dourdan ; Saint-Sulpice de Favières, qui a pu être appelée « la plus belle église de village de tout le royaume » et est un des chefs-d'œuvre de l'art gothique ; Dourdan, ancienne ville royale et vieille capitale du Hurepoix, si agréablement située dans la haute vallée de l'Orge, aux confins de la Beauce et de l'Yveline, et qui a eu l'heureuse fortune de trouver un historien d'une attrayante érudition en la personne de Joseph Guyot, possesseur de son antique château situé au cœur de la ville, à côté de l'église Saint-Germain, dont les parties les plus anciennes remontent au XII^e^ siècle. (Joseph Guyot, *chronique d'une ancienne ville royale. Dourdan, capitale du Hurepoix* Paris, 1869.) Et c'est M. Joseph Guyot lui-même qui fit aux membres de la Société les honneurs du château.

En 1901, sous la présidence du D^r^ Boucher, l'assemblée générale se tint à Montlhéry, au cours de la promenade de Sainte-Geneviève-des-Bois, qui, malgré les transformations urbaines, conserve des vestiges de sa forêt et de son ancien château, de Longpont, dont l'antique sanctuaire est un des lieux le plus anciennement consacrés au culte marial, et de Montlhéry, dont la tour, qui domine une vaste étendue de pays, demeure le témoin des luttes féodales.

En 1902, le 7 juillet, sous la présidence du D^r^ Boucher, assemblée générale à Milly et visite de la ville, baignée par l'École, avec les restes de son château et son église Notre-Dame qui conserve les armes de l'un de ses bienfaiteurs insignes, Louis Malet de Graville, amiral de France, seigneur de Marcoussis, seigneur engagiste de

Corbeil, Dourdan et Melun ; puis, visite du château et du parc de Courances, dont le comte Jean de Ganay avait aimablement autorisé l'accès. Et, dans l'allocution qu'il prononça, en ce jour, à l'issue du déjeuner, le Dr Boucher se plut à rappeler le vieux quatrain sur le pays de Bière :

*Les bois de Fleury,*
*Les parterres de Cely,*
*Les eaux de Courances*
*Sont trois merveilles en France.*

En cette année 1902, dans sa séance du 16 octobre, le Conseil d'administration de la Société décida que, désormais, l'excursion annuelle serait disjointe de l'assemblée générale. C'est à Corbeil que, dans les années suivantes, se tinrent les assemblées générales : en 1903, 1904, 1905, 1907, 1908 et 1909 sous la présidence du Dr Boucher ; en 1906, sous la présidence de M. Valentin de Courcel ; en 1910, sous la présidence du baron de Courcel ; en 1911, 1912 et 1913, sous la présidence de M. Louis Cros.

Les promenades archéologiques (il n'y en eut pas en 1903) permirent de visiter ensuite :

Le 16 mai 1904, sous la présidence du Dr Boucher, Boutigny et son église romano-ogivale du XIIIe siècle, les restes du château de Belesbat, où mourut, le 13 mars 1573, le chancelier Michel de L'Hospital, et qui appartenait à son gendre, Robert Hurault, enfin l'église de Champmotteux, où se trouve le tombeau du chancelier.

Le 17 juillet 1905, sous la même présidence, Moret-sur-Loing avec sa porte de Paris et sa porte de Bourgogne, son église datant en partie du XIIe siècle, son vieux pont sur le Loing, son donjon, seul vestige de l'ancien château royal.

Le 21 juillet 1906, Melun, avec son élégante et irrégulière église Saint-Aspais, son église Notre-Dame, située dans l'île comme à Paris ; puis, visite du château de Vaux-le-Vicomte, dont le Dr Boucher, dans sa traditionnelle allocution, évoqua si bien les vicissitudes, rappelant la fête fameuse du 17 août 1661, la disgrâce du surintendant des finances, Nicolas Fouquet, les vers non moins fameux adressés par La Fontaine aux nymphes de Vaux et la restauration magnifique réalisée par M. Sommier.

Le 24 juin 1907, sous la présidence de l'abbé Destarac, qui résuma savamment l'histoire du château de Dampierre, visite de la vallée de Chevreuse avec les ruines du château féodal de la Madeleine et de l'abbaye cistercienne des Vaux-de-Cernay.

Le 22 juin 1908, visite du château de Montgermont, dont le comte de Montgermont fit lui-même les honneurs, et dont le parc conserve

des fragments provenant de l'église Notre-Dame de Corbeil démolie en 1821-1824 et réédifiés à Montgermont par le comte de Gontaut-Biron ; puis, visite de l'église voisine de Pringy, qui possède une vierge miraculeuse, ainsi que des ruines de l'abbaye royale du Lys, fondée par la reine Blanche de Castille.

En 1909, le 5 juillet, sous la présidence du Dr Boucher, notre Société revit Étampes, qu'elle avait déjà visité en 1896. Cette seconde visite eut lieu sous la direction de M. Eugène Lefèvre.

En 1910, la promenade devait avoir lieu, le 10 octobre, à La Ferté-Alais et comprendre la visite du château de Farcheville, qui est l'un des plus curieux témoignages de l'architecture militaire de notre région ; par suite de circonstances imprévues, elle ne fut pas faite.

Le 26 juin 1911, sous la présidence de M. Louis Cros, visite de Château-Landon, ancienne capitale du Gâtinais ; de la place du Larry, la vue est superbe sur la vallée du Fusin et le Gâtinais ; les ruines du prieuré de Saint-André, l'église Notre-Dame, dont la reconstruuction se placerait au xe siècle, de l'abbaye Saint-Séverin remontant au xiie siècle retiennent l'attention des visieurs, dont quelques-uns reviennent par Nemours et Larchant.

Provins, capitale de la Brie, fut le but de la promenade du 1er juillet 1912, également présidée par M. Louis Cros, qui, à cette occasion, prononça une charmante allocution. Provins, ville si attachante par sa position et ses monuments, avec ses églises Saint-Ayoul et Sainte-Croix, dans la ville basse, son église Saint-Quiriace, transition du roman au gothique, sa tour de César ou des Anglais, curieux spécimen de l'architecture militaire des xie et xiie siècles, sa place du Châtel, sa Grange-aux-Dîmes, ses remparts romantiques, dans la ville haute, toutes ces belles choses, qui méritaient plus d'une visite, furent présentées aux membres de notre Société par MM. Antheaume, président, et Crappart, trésorier de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Provins.

Le 23 juin 1913, toujours sous la même présidence, on se rendit à Sens. M. Perrin, ancien président de la Société Archéologique de Sens, fit visiter la basilique romane de Saint-Savinien, la chapelle Saint-Jean, mélange de gothique bourguignon et champenois. L'abbé Chartraire, président de la Société Archéologique de Sens, montra et expliqua la cathédrale, la plus ancienne peut-être des grandes cathédrales gothiques de France, évoquant le souvenir de Michel de Corbeil et de Pierre de Corbeil, tous deux frères, enfants de Corbeil et archevêques de Sens, et celui des archidiacres d'Étampes appartenant alors à la chapelle de Sens. Dans son allocution,

M. Louis Cros fit ressortir les liens qui unissent notre région au Sénonais.

Cette promenade de 1913 devait être, pour longtemps, la dernière. L'année 1914 fut, en effet, une année grave pour la Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix. L'assemblée générale devait se réunir à la fin du mois de mai et l'excursion annuelle avoir lieu à Orléans le 22 juin. En raison de l'état de santé de M. Dufour, ces deux réunions furent ajournées ; le 17 juin, M. Marc-Adolphe Dufour s'éteignait, au milieu des siens, dans sa ville natale de Corbeil, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

M. Dufour était devenu l'âme de la Société et rien ne s'y faisait sans son assentiment, nous dit M. Louis Cros ; de plus, à chaque bulletin, il fournissait une abondante contribution ; certains bulletins sont même presque entièrement remplis de sa main ; ses rapports annuels forment une véritable histoire de la Société.

Sa mort, suivie de la guerre, quelques semaines plus tard, porta un coup à notre Société. Les publications furent arrêtées — seul le bulletin unique de 1914 fut publié en 1917, on l'a vu plus haut — et, lorsque survint, le 16 juin 1919, la mort du baron de Courcel, président de la Société, il ne lui fut pas donné de successeur.

Le dernier témoignage d'activité de notre Société, avant un bien long assoupissement, fut l'assemblée générale tenue à l'hôtel de ville de Corbeil, dans la salle de la bibliothèque, le lundi 23 mai 1921 ; les convocations pour cette réunion sont signées de M. Louis Cros, vice-président et de M. Lelong, secrétaire. A l'ordre du jour, figuraient notamment la cession du musée Saint-Jean à la ville de Corbeil et la fixation de la date et du but de la prochaine excursion.

Celle-ci eut lieu le lundi 27 juin suivant à Étampes, dont la visite, qui comprit la tour de Guinette, le musée, les églises Saint-Blaise, Saint-Gilles et Notre-Dame, l'hôtel de ville, les Portereaux et les maisons historiques, se fit sous la conduite de MM. Maxime Legrand, alors vice-président pour la section d'Étampes, et L.-E. Lefèvre. Indiquons ici, à titre documentaire, que le déjeuner traditionnel eut lieu à l'hôtel du Grand-Courrier, rue Saint-Jacques, et que le prix en fut de 10 francs, pourboire compris.

Cette promenade fut, pour ainsi dire, le chant du cygne de notre Société et — fait à noter — elle eut pour objet la ville d'Étampes, qui avait été, en 1896, le but de la première excursion archéologique de la Société. Il semblait qu'ainsi le cycle fût fermé.

Quant au musée Saint-Jean, la Société estima que l'état de ses finances ne lui permettait pas de continuer à assumer la charge de

son entretien, charge qui pouvait être évaluée à 600 francs par an et que, d'autre part, le maintien si désirable de ce musée ne pouvait être mieux garanti que par une cession à la ville de Corbeil.

Elle décida donc de proposer à la ville de Corbeil de prendre la suite du bail de quatre-vingt-dix-neuf ans que lui avait consenti M. Darblay, et M. Louis Cros, son vice-président, fut chargé de négocier la cession du musée Saint-Jean. L'accord se fit sur les bases suivantes : la ville de Corbeil accepte la cession gratuite du musée Saint-Jean par la Société et se substitue entièrement à elle pour assurer l'entretien et le fonctionnement du musée ; de son côté, la Société abandonne à la ville tout ce qui existe au musée Saint-Jean et est considéré comme lui appartenant. M. Émile Creuzet, qui était alors conservateur du musée, le demeurera, de même que M. Filliau, qui en était le gardien. Deux membres du Conseil d'administration de la Société devaient faire partie du Conseil d'administration du musée, et MM. Louis Cros et Henri Jarry furent désignés à cet effet. La Société enfin devait faire tous ses efforts pour que le propriétaire du musée veuille bien faire bénéficier la ville du bail en cours.

Ces conditions furent enregistrées par le Conseil municipal de Corbeil dans ses délibérations des 22 mars 1921 et 27 janvier 1922.

L'acte de cession du musée Saint-Jean par la Société à la ville de Corbeil fut reçu les 22 avril et 29 mai 1922 par Me Jozon, notaire à Corbeil.

Ce fut, réserve faite de la rentrée des dernières cotisations perçues jusqu'en 1924, ainsi qu'en fait foi le registre des comptes, le dernier acte de la vie active de notre Société.

Ce furent alors des années de sommeil. Ce ne furent cependant pas des années d'oubli. Le groupe des 246 membres de la Société inscrits en 1914 s'éclaircit avec le temps, mais, parmi ceux qui restaient, certains regrettaient l'inaction de leur Société et souhaitaient la voir reprendre vie ; d'autres, plus nombreux qu'on ne pourrait le croire, cherchaient à mieux connaître le passé de leur région et désiraient trouver un guide susceptible de leur venir en aide.

A Versailles, cependant, on veillait ; attentives aux regrets des uns, aux désirs des autres, les Archives départementales de Seine-et-Oise, dirigées avec une si parfaite autorité par M. Henri Lemoine, étaient soucieuses de ne pas laisser s'éteindre un foyer d'histoire régionale appartenant au grand domaine dont elles ont la garde, et c'est ainsi que, sous leurs auspices, notre Société est revenue à la vie.

Un homme de cœur et d'érudition, M. Émile Houth, archiviste adjoint aux Archives départementales et secrétaire de la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, se dévoua à cette tâche. Il sollicita et sut obtenir des concours, si bien que, le mercredi 8 septembre 1943, il put réunir, à mi-chemin entre Corbeil et Étampes, dans la grande salle de la mairie de La Ferté-Alais, gracieusement mise à sa disposition par M. le Dr Subercaze, maire de La Ferté-Alais et membre de notre Société depuis 1912, quelques personnes ayant répondu à son appel. Autour de lui se groupèrent : MM. le Dr Subercaze ; Bailly, instituteur, de Vayres-sur-Essonne ; Caillet, de Puiselet-le-Marais ; René Cornesse, architecte-urbaniste, de Yerres ; Robert de Courcel, de Vigneux-sur-Seine ; André Cros, notaire, de Corbeil ; Devevey, de Breuillet ; le comte de Ganay, du château de Courances ; M. l'abbé Guibourgé, archiprêtre d'Étampes ; Pierre Rainal, du château de Farcheville ; Jacques Zeiller, membre de l'Institut, de Saint-Michel-sur-Orge.

M. Émile Houth, en termes heureux et chaleureux, exposa ses recherches, ses démarches, son désir d'assurer la continuation de la Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, qui avait un si beau passé, et dont la suite méritait d'être également féconde.

Il traça à grands traits le programme de travail qui revient à notre Société et ajouta que les Archives départementales de Seine-et-Oise seraient toujours prêtes à donner appui et conseils aux travailleurs et aux amis de l'histoire.

Sur ses avis, un bureau provisoire, dont la confirmation fut remise à la plus prochaine assemblée générale, fut désigné et ainsi composé :

*Président :* M. Robert de Courcel.
*Vice-président :* M. l'archiprêtre Guibourgé.
*Secrétaire :* M. Roger Bailly.
*Trésorier :* M. André Cros.

Et, de même, fut constitué un Comité de publication composé, outre le président et le secrétaire, de MM. Caillet, le comte de Ganay, Jacques Zeiller.

Le président désigné se crut alors autorisé à se faire l'interprète des personnes présentes en adressant ses remerciements à M. le Dr Subercaze, pour son hospitalité, et à M. Émile Houth l'expression de la reconnaissance de tous pour l'œuvre qu'il avait accomplie en rappelant à la vie une Société chère à beaucoup d'amis de notre région. Il se permit de marquer les hésitations qui lui étaient per-

sonnelles ; seul le désir de ne pas se dérober à un devoir l'avait engagé à se rendre à la courtoise et persuasive invitation de M. Émile Houth.

La tâche de notre Société, si bien esquissée par M. Houth, demeure considérable ; qu'il nous soit permis d'en dire ici quelques mots :

Nous n'oublions pas que son champ d'action s'étend sur la grande région située au sud de Paris et comprenant, avec une partie de la vallée de la Seine, les bassins de l'Orge, de l'Essonne, de l'École, de l'Yerre ; Boissy-Saint-Léger, Villeneuve-Saint-Georges, Longjumeau, Arpajon, Corbeil, La Ferté-Alais, Milly, Étampes, Méréville, Dourdan, Palaiseau, Limours en sont les villes principales.

Toute cette belle région, parée par la nature et remplie de souvenirs historiques, s'insère dans le Hurepoix aux limites imprécises, mais dont Corbeil, Étampes et Dourdan sont les noyaux. Elle touche à la Brie, au Gâtinais, à la Beauce, à l'Yveline et presque à Paris ; les grès de Fontainebleau qui la traversent, ses grands plateaux de cultures, ses champs de légumes et de fruits, ses villages campagnards et ses grands centres urbains, une vie industrielle moins abondante cependant que la vie agricole, l'animation de la Seine et le charme paisible de ses rivières jalonnées de moulins, donnent à notre région, encadrée par les forêts de Fontainebleau, de Rambouillet et de Sénart, une variété et une complexité extraordinaires ; ses églises, dont beaucoup ont une grande valeur architecturale et artistique, ses châteaux, qui sont de véritables chapitres de l'histoire de France, viennent ajouter à son attrait.

Région qui, au début du XII^e^ siècle, tint une place capitale dans notre histoire, et dont les châteaux forts, aux mains de seigneurs en guerre ouverte avec le roi, commandaient les vallées : Corbeil, La Ferté-Alais, Montlhéry, Bréthencourt, Chevreuse, Gometz, Châteaufort, barraient la route entre Paris et Orléans et coupaient en deux le domaine royal ; de sorte qu'un historien a pu écrire que le pays, accidenté et verdoyant, qui, sur la rive gauche de la Seine, comprend les riantes vallées de la Mauldre, de l'Eure, de l'Yvette, de l'Orge et de l'Essonne, était un paradis, mais un paradis qui, au début du XII^e^ siècle, était « un véritable enfer féodal hérissé de donjons inexpugnables, repaires d'incorrigibles barons ».

La réduction de ces forteresses, « où les ennemis de l'ordre et de la dynastie furent toujours certains de trouver des alliés », était primordiale pour l'avenir du royaume ; ce fut l'œuvre de Louis VI

le Gros, à qui cette région donna plus de mal que tout le reste du domaine royal et qui dut y batailler pendant plus de vingt ans. (Achille Luchaire, *Louis VI le Gros*, Paris, 1890.)

C'est dans nos vallées que fut assurée la base même de la puissance royale et de l'unité française par la jonction entre Paris et l'Orléanais.

Nous n'avons garde d'oublier qu'à plusieurs reprises Corbeil, Étampes, Dourdan ou La Ferté-Alais, unis par un même lien, ont été compris dans les douaires des reines de France ou engagés à Louis Malet de Graville, amiral de France, grand veneur du roi, seigneur de Marcoussis et de Milly-en-Gâtinais.

Le duché d'Étampes, érigé en 1536 en faveur d'Anne de Pisseleu, comtesse d'Étampes, par François Ier, comprenait, avec Étampes, les châtellenies de Dourdan et de La Ferté-Alais.

Le premier travail qui se présente pour notre Société serait d'établir la table de ses vingt volumes de bulletins et de ses dix volumes de *Mémoires et Documents* ; il y aurait là un instrument d'une incontestable utilité.

Nous aurions de même grand intérêt à faire la bibliographie des travaux de Marc-Adolphe Dufour, si abondamment disséminés dans les bulletins, les revues et les journaux ; cet inventaire serait certainement une précieuse contribution à l'histoire de notre région.

Pareille œuvre semble d'autant plus indiquée que l'avis du décès de M. Dufour, inséré dans le *Bulletin* de 1914, annonçait qu'une notice sur sa vie et ses travaux devait paraître dans le prochain *Bulletin*.

Ajoutons que M. Émile Creuzet a lu à la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, dans la séance du 14 janvier 1915, une intéressante notice sur *Marc-Adolphe Dufour, 14 juillet 1827-17 juin 1914*, qui est accompagnée d'un portrait et a été publiée dans le *Bulletin* de la Commission.

Il serait également d'un grand intérêt de dresser la bibliographie des livres et articles de revues et de journaux se rapportant à notre région et ayant pu être publiés depuis 1914 ; ils auraient, sans aucun doute, été signalés dans la suite de nos bulletins.

Nous aurons à puiser, comme par le passé, dans les archives départementales de Seine-et-Oise, qui demeurent notre principale source de travail, et, de même, dans les archives communales, où les registres paroissiaux renferment de si précieux renseignements ; les archives notariales, certaines archives privées pourraient nous livrer bien des documents instructifs, sans parler de nos archives nationales et des archives de certains pays étrangers ; M. Claude

Cochin nous en a donné l'exemple, nous l'avons vu plus haut.

Nous ne manquerons pas, d'autre part, d'entretenir de cordiales et fructueuses relations avec les Commissions préfectorales auprès desquelles les chercheurs sont assurés de trouver un accueil excellent et une entr'aide savante :

— Commission départementale des Antiquités et des Arts ;

— Comité de recherche des documents relatifs à la vie économique durant la Révolution ;

— Commission des Tombes présentant un intérêt d'art ou d'histoire locale ;

— Commission héraldique ;

— Comité départemental d'Art et de Traditions populaires.

Maintes monographies communales seraient à faire ou à compléter ; nombreuses sont les églises qui mériteraient une description et, parmi les châteaux ou les maisons d'autrefois, il n'en manque, certes pas, dont l'histoire reste à écrire.

D'autres sujets seraient dignes également de retenir notre attention ; les questions économiques, en particulier, celles notamment qui ont trait au régime de culture de légumes et de fruits dont le centre est aux environs de Montlhéry et d'Arpajon. On l'a dit, le Hurepoix est, pour Paris, à la fois un grenier, un jardin et un verger. (Édouard Bruley, *Seine-et-Oise*, Paris, 1928.)

Et nous pensons tout spécialement à la meunerie et à tant de moulins situés sur l'Essonne, la Juine et l'Orge. Corbeil et Étampes sont deux capitales de la meunerie.

N'omettons pas la préhistoire de notre région ainsi que les usages et les coutumes de la vie d'autrefois, le folklore, que l'on s'attache aujourd'hui à remettre en lumière.

Mettons-nous donc — ou plutôt remettons-nous — au travail ; nous y sommes encouragés par tout ce qu'ont fait nos prédécesseurs, par les traditions qu'ils nous ont laissées, par l'étendue et la valeur du champ que nous avons à cultiver ; nous y sommes invités et amicalement incités par les chefs des Archives de Seine-et-Oise, et nous savons, d'autre part, que les travaux d'histoire et d'érudition ne sont pas stériles, qu'ils ont une valeur éducative.

Nous aurons donc à cœur de ne pas laisser péricliter le grand et beau patrimoine confié à notre Société.

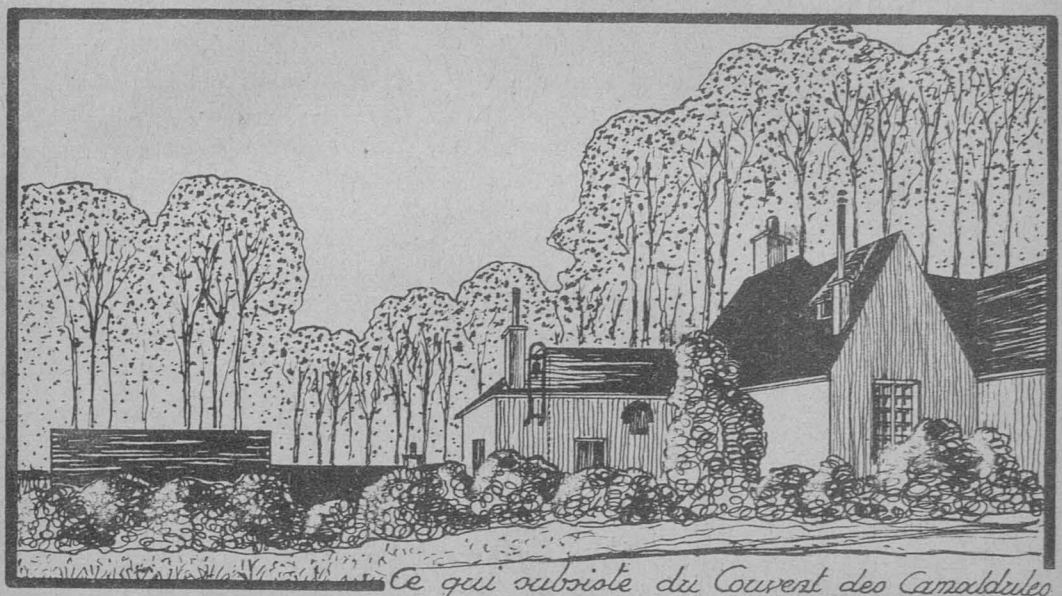
Robert de Courcel.

*Vigneux-sur-Seine, 31 octobre 1943.*

# Yerres

## Les Camaldules.

### Etat actuel



Ce qui subsiste du Couvent des Camaldules



Les adjonctions modernes

René Cornesse

## LES TRAPPISTES D'YERRES

Dans *Napoléon, pensées pour l'action* [1], nous lisons : « Maisons de retraite, la Trappe, note dictée au duc de Bassano, ministre d'État, Fontainebleau, 19 octobre 1810.

Ce projet ne dit rien. Les motifs d'une telle mesure, le but qu'on se propose, les besoins auxquels on veut satisfaire ne ressortent point de sa rédaction.

Que veut-on ? Un refuge pour les anciens moines ? Mais il n'y a plus de moines en France ; ils se sont amalgamés avec la société ; c'est une chose finie. Veut-on rétablir des moines ? Les Musulmans, les Anglais, les États protestants n'ont pas de moines et n'en sentent pas le besoin.

Veut-on des maisons comme celle de la Trappe, où l'on ne recevait pas de moines, mais des hommes qui, dégoûtés du monde, veulent finir leurs jours dans la vie contemplative ? Cette idée serait simple et le but évident. Mais ne voit-on pas à Paris un moine de la Trappe [2] qui se mêle à toutes les coteries et qui fait de son état de moine un objet d'intrigues et de spéculations ? Les moines de la Thébaïde sont les seuls qui aient mené une vie véritablement contemplative. Les moines de l'Europe, au contraire, menaient une vie tellement active, qu'ils dominaient les nations chez lesquelles ils avaient été établis, et que partout où ils n'ont pas cessé d'exister, ils les dominent encore.

On reconnaît cependant qu'il peut être de quelque utilité de rétablir le couvent de la Trappe, mais on ne croit pas qu'il soit besoin d'en avoir d'autres. Le couvent de Sénart [3], par exemple, ne doit pas être rétabli. C'est un lieu assez singulièrement choisi pour vivre dans l'oubli du monde, qu'une maison située à quatre ou cinq lieues de la capitale. Sa Majesté n'est point allée à Sénart, mais elle est persuadée que, si la chasse l'y conduisait, elle serait aussi désagréablement frappée qu'elle l'a été au Calvaire [4]. »

Or, si l'on s'en tient à la lettre de cette page de Napoléon Ier,

1. Recueillies et présentées par Édouard Driault, Paris, 1943, in-8°, 221 p., 111-112.
2. Napoléon fait allusion à l'abbé Desnoyers, dont il sera question plus loin.
3. Ferme, commune de Tigery (Seine-et-Oise).
4. Mont-Valérien, commune de Suresnes (Seine). Cf. Léon Deries, *Les Congrégations religieuses au temps de Napoléon*, Paris, 1929, in-8°, p. 43.

aucun couvent de la Trappe n'a jamais existé à Sénart. Dans son beau travail sur la forêt de Sénart [1], M. Robert de Courcel, président de la Société Historique du Hurepoix, indique que l'ermitage de Sénart ou de Notre-Dame de Consolation se trouvait à l'intersection de la route conduisant de Champrosay aux Uzelles de Draveil et de la route joignant les carrefours du Chêne d'Antin et du Chêne-Prieur. La fondation de cet ermitage, qui dépendait de l'abbaye d'Hiverneau, est attribuée à saint Louis. Dispersés en 1794, l'un d'entre eux, Louis-René-Jean de Verdun-Bailleul, en religion Frère Dorothée, mourut à Versailles en 1818 [2].

Mais Léon Deries [3] dit ceci : « A côté des Trappistes des Hautes Montagnes placés en sentinelles aux sommets du mont Cenis, du Simplon, du mont Genèvre, de tous les passages des Alpes où il y avait à exercer les grands offices de la charité, l'empire conserva quelques autres Trappistes dont la présence inexpliquée et inexplicable pour qui connaît les principes napoléoniens est un sujet d'étonnement. Ce sont les religieux de Valenton sur la commune d'Yerres en Seine-et-Oise et les religieux du mont Valérien, à la porte même de Paris. On se perd en conjecture sur les motifs de cette indulgence exceptionnelle. »

Serveau, récollet à Angerville, Genty, capucin à Thionville, Charlos, cordelier à Angerville ; Asselin, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris à Mandres ; Ricard, agent général de l'ordre de Malte, membre du chapitre du temple ; Sallet, capucin à Mandres ; Gonthier, cordelier à Saint-Yon ; Fleury, carme à Saint-Sulpice de Favières. A Corbeil : Fortier, bénédictin ; Demilly, Mariette, chanoines de Saint-Spire ; Duchamt, récollet de Sézannes ; Bizet, ex-récollet, à Vigneux ; tels sont les seuls noms de religieux, figurant parmi les pensionnaires ecclésiastiques et résidant dans l'arrondissement de Corbeil-Étampes [4]. Pas de Trappistes.

Mais, à la date du 2 décembre 1807 [5], le préfet de Seine-et-Oise adressait au ministre de la Police une lettre confidentielle : 1° sur les associations chargées du soin des malades : filles de la Charité à Corbeil [6], sœurs de Sainville, à Dourdan [7] ; 2° sur les com-

1. « La forêt de Sénart, étude historique », par Robert de Courcel (*Mémoires de la Société Historique de Paris et de l'Ile-de-France*, Paris, 1930, in-8°).
2. De Courcel, p. 94.
3. *Op. cit.*
4. Archives de Seine-et-Oise, 1.V.138.
5. Archives nationales, F. 19-474.
6. Abbé E. Colas, « Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à Corbeil », in *Bulletin de la Société Historique de Corbeil, Étampes et du Hurepoix*, 1897, p. 91.
7. R. P. Théry, O. P., *Recueil des actes de la vénérable Marie Poussepin*, Tours, 1938, in-8°.

munautés enseignantes : Notre-Dame à Étampes, comptant 150 élèves [1].

La missive préfectorale cite dans la troisième catégorie la maison de la Trappe d'Yerres, comptant 9 religieux et 42 religieuses, ne dépendant, dit le rapport, d'aucune association connue, mais placée sous la surveillance de Mgr Charrier de la Roche, évêque de Versailles.

Il faut faire remonter à 1803 la maison de la Trappe établie à Yerres, dans les bâtiments des anciens ermites connus sous le nom de Camaldules. Arrivant des pays étrangers en août 1804, Louis-Alexandre Noyer, ou Desnoyers [2], fut sollicité par M. Miquel- alors supérieur de la Société des Missionnaires et Dames trappistines, de prendre sa place, car la situation se chiffrait par un revenu de 3 000 francs et une dette de 30 000 francs.

Comme première mesure, Desnoyers fit venir à Yerres les Trappistines résidant à Soisy-sous-Étiolles, ainsi un seul loyer, une seule cuisine, et se rendit propriétaire de la maison des Camaldules, par contrat passé chez Landigeois, notaire à Paris. Mais, au bout de quatre ans, il se trouve en dette de 55 000 francs. Dans le courant de décembre, Mgr Charrier de la Roche, évêque de Versailles, envoie Dom Augustin, comme visiteur.

Un voyage nécessaire appelait Desnoyers en Bourgogne, où il reste trois semaines ; à son retour, il trouve Dom Augustin élu supérieur.

Le 22 avril 1808 [3], Desnoyers écrit au maire d'Yerres pour protester contre l'interdiction qui lui est faite de pénétrer aux Camaldules.

Un rapport de Morel, maire d'Yerres, daté du 18 mai 1811, « dit la maison de la Trappe établie en cette commune depuis environ huit ans... » [4]. Toute une colonie mixte de religieux trappistes et de religieuses trappistines vint s'installer dans les bâtiments laissés vacants par d'anciens ermites connus sous le nom de Camaldules. Elle avait à sa tête Louis-Alexandre Noyer, ou un sieur Desnoyers, qui se livra à des dépenses excessives et eut des démêlés avec les tribunaux. Il dut quitter le pays faute de consi-

1. Collas (abbé Eugène), *La Congrégation de Notre-Dame, de l'ordre de Saint-Augustin, Corbeil-Orléans*, 1890, in-8°, 44 pages.

2. Les documents sont toujours signés Desnoyers, « les observations » auxquelles nous empruntons ces renseignements ; long mémoire de onze pages in-folio adressé au Préfet de Seine-et-Oise, daté mais non signé. Archives de Seine-et-Oise, 1.V.570.

3. *Ibid.*

4. M. André Lesort a exposé l'histoire de cette communauté au Congrès des Sociétés savantes de juin 1929, mais nous ne sachons pas qu'elle ait été publiée.

dération et fut remplacé par un moine du nom de Bodé, originaire d'Alençon, mais arrivant de Gênes. Avec lui tout changea. Les hommes et les femmes, primitivement réunis, furent séparés. Après avoir exercé pendant quatre ans, Bodé fut renvoyé à Gênes et remplacé par Guillaume Renout.

Le 9 août 1811 [1], par une dépêche au ministre des Cultes, le préfet de Seine-et-Oise fit connaître que le décret du 28 juillet était entièrement exécuté dans son département.

Le sous-préfet de Corbeil avait opéré la fermeture du monastère des Trappistes d'Yerres et de celui des Trappistines de Valenton [2].

En résumé, dans les bâtiments occupés jusqu'en 1794 par les Pères camaldules, installés à Yerres depuis 1640 et vendus le 16 brumaire an III, en 23 lots, à différents particuliers, soit la maison, les bâtiments, l'église à M. Jarre, à Ris, moyennant 41 700 [3], M. l'abbé Desnoyers, chanoine de Paris et oncle de M. l'abbé Jousselin, se fit concéder provisoirement, et sauf régularisation ultérieure, la portion du couvent comprenant : les cellules, les bâtiments les moins endommagés.

Bien que ne faisant pas partie de leur ordre, l'abbé Desnoyers s'installa au milieu des Trappistes dès 1802. La chapelle, rendue au culte par les religieux, fut fréquentée par les habitants d'Yerres, qui à certains jours venaient plus nombreux encore écouter le *Salve Regina*, quand le Père Gérôme chantait.

Des Trappistines constituées en communauté à Paris, rue des Anglaises, dès 1799, puis transférée à Soisy-sous-Étiolles, suivirent la règle de leur ordre, dans une clôture attenante, mais distincte, entretenant le linge et les ornements liturgiques :

Marie-Anne Le Clerc, née à Liége, département de l'Ourthe, âgée de vingt-huit ans.

Roze-Angélique Frère, née à Rouen, cinquante-six ans.

Jeanne-Catherine Moreau, née à Paris, vingt-neuf ans.

Marie-Louise Sevestre, née à Alençon, cinquante-huit ans.

Jeanne Faucheux, née à Saint-Cyr (Indre-et-Loir), quarante ans.

Marie-Anne de Chateaubriant, née à Saint-Malo, quarante-sept ans.

Élizabeth-Vincentine Gauchat, née à Saint-Domingue, soixante et un ans.

1. Deries, *op. cit.*, p. 50.
2. Archives nationales, F. 19.6291.
3. Archives de Seine-et-Oise, 305 et sq.

Élizabeth Richeux, née à Beaumont-le-Roger, quarante-huit ans.

Joséphine Boussinard-la-Touche, née à Nogent-le-Rotrou, quarante ans.

Anne Voutrou, née à Chateaubriant, trente ans.

Geneviève Mercier, née à Saint-Julien (Charente-Inférieure), trente-huit ans.

Marie Flambault, née à Fauva (Haute-Garonne), trente-huitans.

Joséphine Corette, née à Arras, vingt-neuf ans.

Marie-Jeanne-Véronique de Lavierre, née à Chauny (Aisne), quarante-neuf ans.

Jeannette Petitot, née à Châtillon-sur-Saône (Côte-d'Or), vingt-deux ans.

Marie Marlot, née à Poligny (Côte-d'Or), vingt-deux ans.

Louise-Marguerite de la Tour du Pin, née à Paris, âgée de quarante-deux ans.

Catherine Godeau, née à Franceuil, département d'Indre-et-Loir, cinquante-deux ans.

Marie Chevalier, née à Chaumont (Haute-Marne), quarante-trois ans.

Victoire-Chantal Marsault, née à Poitiers, trente-neuf ans.

Claudine Chevalier, née à Vicq (Côte-d'Or), vingt-huit ans.

Jeanne-Charlotte Berthelou, née à Laisne (Côte-d'Or), soixante-huit ans.

Claudine Bouton, née à Bancey (Côte-d'Or), vingt-quatre ans.

Anne Caudran, née à Bordeaux, trente et un ans.

Marie-Éléonore de Millier, née à Paris, quarante-trois ans.

Julie-Gertrude-Ursule-Marie-Françoise Malatesta, née à Assise, vingt-huit ans.

Marie-Angélique-Élizabeth Gueau de Reverzeau, née à Paris, trente-sept ans.

*Jeunes élèves :*

Jeanne-Marie Minet, née à Gommerville (Côte-d'Or), dix-sept ans.

Marceline Minet, née à Gommerville (Côte-d'Or), treize ans.

Catherine Olivier, née à Selles (Côte-d'Or), douze ans.

Quand Dom Augustin prit la direction de la maison d'Yerres, l'un de ses premiers actes fut d'éloigner les religieuses, dont la présence dans la même clôture que les Trappistes faisait jaser.

Les religieuses, ayant à leur tête Marie-Anne Leclercq, s'installèrent à Valenton, fin 1807. Le 4 juin 1809, Boullenois, maire de cette localité, répond à une demande de renseignements du sous-

préfet de Corbeil « que ce sont presque toutes d'anciennes religieuses de différents couvents, au nombre de 23, avec 5 élèves pensionnaires, elles ont un prêtre qui leur sert d'aumonier. De Lestrange, abbé de la Trappe, qui n'est pas résidant ici, mais vient de temps à autre, est leur supérieur ».

Elles habitaient la maison de Mme Philippon [1].

Le 16 novembre 1811, Marie-Angélique de Reverseaux écrivit au préfet pour réclamer 10 000 francs, suivant contrat passé devant Landigeois, notaire à Paris, le 29 janvier 1806.

A la suite du décret impérial du 28 juillet 1811, supprimant la Trappe, le maire de Valenton se rendit à la maison des Trappistines et « trouva que la majeure partie de ces dames n'y étaient plus ».

Presque toutes n'ont ni parent, ni fortune et sont hors d'état de suffire à leurs besoins, une partie ont cherché à Paris un asile chez des personnes qui, par charité, ont bien voulu les recevoir; d'autres, âgées et infirmes, sont entrées dans des hospices : Jeanne Véronique de la Vierre ; Françoise Flambart, Catherine Godeau, à l'hospice Necker ; Adélaïde Golleville et Aimée Perrette, chez Mlle Moreau, à Suresnes ; Élizabeth Richeux, cinquante et un ans ; Marie-Anne Leclerc ; Catherine Moreau ; Jeanne-Étienne Poncet ; Marie Chevalier ; Louise Merlin ; Éléonore Guillotel, chez Mme Duchanoy, à Paris, 5, rue du Regard ; Zéphyrine Godard-Douville, Marie Rossignol sont allées chez leurs parents, à Bayeux ; Marie-Anne de Chateaubriant, Joséphine Bessirard-Latouche, Adélaïde Dorcemond à Paris, 172, rue Saint-Antoine, chez des Dames ex-religieuses, qui prennent des pensionnaires.

Marie-Louise Lecaux, Adélaïde-Marie-Cécile Baude de Pont-Labbé, Rosalie Lemoine, Jeanne Langecourt, Marie-Jeanne Mariage, Amable Bumeaulth, rue Saint-Antoine, à Paris, près le passage Saint-Pierre, dans une maison appartenant à M. Fournies.

Jean-Louis Fleury, prêtre, est allé à Paris pour s'attacher au service d'une paroisse.

La communauté se reconstitua à Mondaye (Calvados) en 1815 [2]. A la suite du décret de fermeture du 11 juillet 1811, les Trappistes d'Yerres durent se disperser et, le 12 août suivant, le maire d'Yerres fit parvenir au préfet un « état des individus réunis à la maison de la Trappe d'Yerres, auxquels des passeports ont été délivrés » :

1. Lettre de Boullenois, maire de Valenton. Archives de Seine-et-Oise, 1.V.570.

2. Le R. P. Jean Pelcoq, dans : *L'abbaye de Mondaye*, Bayeux, 1935, 68 pages in-4°, dit : « Trois ans après [1815], une communauté de religieuses Trappistines, conduite par Mme de Chateaubriand, cousine germaine de l'écrivain, se trouvait à Bayeux, cherchant un asile. On indiqua Mondaye. »

Monnot (François), prêtre, né le 5 juillet 1762, Laine (Saône-et-Loire), demanda à se retirer à Chalon-sur-Saône.

Bellonte (Pierre), prêtre, quarante-cinq ans, Oloix (Puy-de-Dôme), l'un des propriétaires de la maison, n'ayant pas de famille, déclara rester dans la commune, sous la surveillance des autorités locales.

Dal (Auguste-Joseph), vingt-sept ans, Mousseron (....), déclara regagner son lieu de naissance.

Minet (Jean-Baptiste), 31 mars 1764, Gommerville (Côte-d'Or).

Nicolardet (Bénigne), âgé de trente-trois ans, Chalon (Saône-et-Loire), se fit délivrer, le 26 octobre 1810, un passeport pour aller à Paris.

Roubaud (Antoine), 29 mars 1785, Marseille (Bouches-du-Rhône), déclara se rendre à Marseille.

Coquart (Pierre), 6 octobre 1744, Rosié (Rhône-et-Loire), jardinier.

Lajoux (Jean-Pierre), 7 janvier 1758, Dax (Haute-Garonne).

Grosse (Jean-Pierre), 7 novembre 1748, Rambouillet (Seine-et-Oise), déclara se rendre à Coignières, canton de Chevreuse.

Lestrat (Charles), 28 janvier 1782, Toulax (Yonne), déclara rentrer dans son pays natal.

Jourdan (Charles), 29 mars 1766, Coutis (Mayenne).

Bardeau (Pierre-Martin), 4 juillet 1784, Amant-Saint-Sulpice, déclara se rendre à Troyes (Aube).

Levasseur (Jean-Pierre), 13 février 1790, Saint-Arnoux (Seine-et-Oise), après avoir déclaré se rendre à son lieu de naissance, indiqua Chartres comme résidence.

Dugot (Jean-Nicolas), 14 février 1778, Nantes (Loire-Inférieure), déclara se rendre à Ancenis.

Gaillardie (Bruno-Marie), prêtre, cinquante-trois ans, Taverus (Haute-Garonne), se rend à Noiron (Côte-d'Or).

Onfray (Bon-Jacques-Henry), trente-trois ans, Reville (Manche), prêtre novice, a fait viser son passeport le 5 août pour se rendre à Digoinville, département de la Manche.

Latsch (Pierre-Henry), dix-neuf ans, Lorette, près Aix-la-Chapelle, déclare se rendre à Versailles, se destinant à l'état ecclésiastique.

Houtang (Jean-Pierre), 14 avril 1777, Hayetman (Landes), après avoir déclaré retourner au lieu de sa naissance, demanda une autorisation pour Paris.

Leconte (Bon-Isidore-Auguste), cinquante ans, Valognes (Manche).

Enoux (Pierre), 5 novembre 1780, Bouillé-Ménard (Maine-et-Loire), déclare retourner à son lieu de naissance.

Barthélemy (Joseph), 20 novembre 1772, Autrappe (Laisne).

Wolfer (Mathias), 24 février 1758, Ephing (Rhin), pour se rendre à Strasbourg.

Allard (Louis-Christophe), 19 avril 1785, Comte (Laisne).

Béchet (François), vacher, cinquante et un ans, Meune (Orne), déclara se rendre à Versailles.

Bernard (Pierre), 24 juin 1795, Châtillon (Côte-d'Or).

Menessier (Auguste), vingt-six ans, Roché-Condé (Oise), journalier domestique.

Champenois (Nicolas), cinquante-six ans, Cousolle (Côte-d'Or), supérieur.

Renouf (Guillaume), 15 août 1767, Mondeville (Manche), pour se rendre à Valogne.

Allard (Louis-Christophe), pour se rendre à Condé, près Vailly, département de l'Aisne.

« Certifié véritable par nous, maire de la commune d'Yerre, le 15 aoust 1811.

« E. Morel. »

Après le départ du dernier des religieux, les scellés furent apposés et les demandes d'indemnités, les notes à payer, les factures s'accumulèrent chez le directeur des domaines [1], levé de séquestre, 13 juillet 1813.

M. Édouard Hulin, négociant, demeurant à Paris, rue de la Victoire, 26, fut déclaré adjudicataire régulier des droits de M. Froidefond-Duchâteau et de M. Froidefond de Bellesle, aux termes d'un jugement de l'Audience des criées du Tribunal civil de la Seine du 19 novembre 1836 et d'un procès-verbal du 10 février 1840, dressé à Versailles, en présence de M. le Préfet de Seine-et-Oise.

Émile Houth.

1. Séquestre des Trappistes, 1811-1824. Archives de Seine-et-Oise, 1.V.571. — Paul Bordeaux, *Recherches historiques sur le couvent des Camaldules de Grosbois à Yerres*, Fontenay-le-Comte, 1923, in-4°.

# LA FERTÉ-ALAIS

## SES ORIGINES, SES NOMS, SES PREMIERS CHATELAINS.

La Ferté-Alais [1], anciennement La Ferté-Baudouin, était définie au XVIIIe siècle, « ville avec un bailliage et une châtellenie, dans le Gâtinois françois, diocèse de Sens et doyenné de Melun, parlement et intendance de Paris, élection de Melun, coutume de Paris ». Par étymologie, La Ferté tire son nom d'un château féodal, avec donjon, entouré de larges fossés et de fortes murailles flanquées de tours, auquel on avait accès par un pont-levis. L'emplacement compris entre le château et la première enceinte était occupé par les maisons des habitants. C'est du moins ce que l'on peut déduire du récit du siège de 1108.

Les fortifications du bourg avaient cinq portes, dont les deux principales étaient celle de Beauce et celle de Saint-Firmin ; détruites pendant l'invasion anglaise, elles commencèrent à être relevées par ordre du roi, en 1540, mais, trois ans plus tard, les travaux n'étaient point terminés, et il semble qu'ils ne le furent jamais. Une enquête de 1543 [2] indique : « Il y a apparence de château qui est à présent en ruine ; il y a un pan de murs d'une vieille tour et le reste en vieux murs démolis, et n'est d'aucun profit, parce qu'il est inhabitable. » A la fin de ce même siècle, son morcellement était en voie de s'effectuer : il fut donné à bail « une place sise dans les fossez du chastel de La Ferté », une autre « où estoit la tour du chastel de La Ferté », ou encore « une grange sise sur les vestiges du vieil chastel de La Ferté [3] ». Ses origines,

1. EXPILLY, *Dictionnaire géographique des Gaules.* — D. FLEUREAU, *Antiquitez de la ville d'Estampes*, p. 575-586, hist. de la ville et comté de La Ferté-Alais. — *Almanach historique de Sens*, pour 1790, p. 25-40, La Ferté-Alais. — A. MALLET, Notes sur la Ferté-Alais (*Mém. de la Soc. des Sciences mor. de Seine-et-Oise*, 1880, p. 87-116). — V. DE COURCEL, L'Église de La Ferté-Alais (*Bull. monumental*, 1912). — L. MARQUIS, *Promenades à La Ferté-Alais.* — A. DE BEAUDOT, *Églises de bourgs et de villages : La Ferté-Aleps.* — Chan. DESGRANDCHAMPS, *L'église Notre-Dame de La Ferté-Alais.* — *Recueil des principales pièces concernant le rétablissement de la navigation sur les rivières d'Estampes et de La Ferté-Aleps*, Paris, 1757.

2. *Arch. nat.*, R4 943. — *Arch. du Loiret*, A 1237.

3. *Arch. nat.*, R4 1136.

ses noms et ses premiers châtelains feront l'objet des présentes recherches.

## BOUCHARD DE VENDOME ET ALBERT DE CORBEIL

Aimon, premier comte de Corbeil, paraît issu de Thion, vicomte de Paris dès 925, qualifié comte après 936 et en 941 [1]. Cette filiation repose sur le récit de la translation de saint Guénaud : à l'époque des invasions normandes, ses reliques furent amenées par des moines dans l'Ile-de-France, où Thion, gouverneur de Paris, les fit déposer dans son église de Courcouronnes qu'il leur donna avec ses terres et ses revenus. Plus tard, Aimon, alors comte de Corbeil, les fit transporter près de sa ville, en une chapelle sise au faubourg Saint-Jacques, tandis qu'à l'intérieur des murailles il construisait une église plus digne de les recevoir, à laquelle il donna le bourg voisin du pont avec ses revenus, ses coutumes et sa justice [2]. Seul, un héritier de Thion pouvait se permettre semblable liberté.

En novembre 941, le comte Thion et Aimon, auquel on n'applique aucun qualificatif, souscrivirent la charte de Hugues le Grand par laquelle, en prenant l'habit religieux, le chevalier Lisiard donnait en précaire à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire son domaine de Sceaux-en-Gâtinais, avec réserve d'usufruit pour son fils Joseph et sa fille Élisabeth, tous deux fort jeunes [3]. Joseph devint archevêque de Tours en 952. Quant à Élisabeth, elle épousa Aimon, puis Bouchard de Vendôme : l'identification ne saurait faire de doute, car, en 998, ce dernier disposera de Sceaux, avec l'assentiment de son fils Renaud.

La translation des reliques, que l'on a placée un peu arbitrairement vers 960 ou 966, ne fournit aucun indice chronologique au sujet d'Aimon. Vassal de Hugues le Grand en 946, puis de Hugues Capet en 970, il n'est titré comte que dans une charte du 7 février 973 [4]. Il mourut cette année, au cours d'un pèlerinage à Rome, et le 23 mai, suivant l'obituaire de Saint-Spire ; au même

1. J. Depoin, Aimon de Paris, châtelain de Dordogne (*Revue des Études histor.*, 1912, p. 80).

2. *Acta sanctorum novembris*, I, 679. — Le titre de *prefectus* donné à Thion devrait se traduire par vicomte, mais pareil emploi est insolite.

3. M. Prou et A. Vidier, *Chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, I, 121. — G. Estournet, Recherches sur la généalogie des Le Riche de Paris (*Ann. de la Soc. Archéol. du Gâtinais*, 1912, p. 21).

4. Mabille, *Introd. aux chroniques des comtes d'Anjou*, p. CVIII. — *Historiens de France*, IX, 723. — *Bibl. nat.*, coll. de Touraine, par D. Housseau, I, 214 ; coll. Moreau, VII, 189. — Guérard, *Cart. de Saint-Père de Chartres*, I, 54. — J. Depoin, *op. cit.*, p. 80.

jour, le nécrologe de Saint-Guénaud unissait dans un même anniversaire Aimon son fondateur, Bouchard et Thion ses bienfaiteurs [1]. Aimon laissait trois enfants en bas âge, Thibaud, Albert et Germaine, et une veuve jeune encore, Élisabeth. Le duc de France, usant de ses prérogatives de suzerain, donna la veuve et le comté à son compagnon d'enfance, Bouchard II, comte de Vendôme [2]. Ce mariage ne saurait être postérieur à 973, car leur fils Renaud sera chancelier de France, dès le 20 juin 989 [3], tout au plus dans sa quinzième année, et, à cette date, leur fille Élisabeth aura déjà épousé Foulques Nerra, le futur comte d'Anjou.

En même temps, Bouchard fut chargé d'assurer la garde de Melun : ainsi, par Corbeil et par Melun, il commandait la navigation de la haute Seine, les arrivages de vivres à Paris. Peu après, pour compléter ce système de protection non moins que pour s'assurer un péage lucratif, il construisit le château de La Ferté sur les bords de l'Essonne, qui était alors navigable.

Le 3 juillet 987, Hugues Capet ceignait la couronne royale. Les guerres qu'il allait être forcé de soutenir contre son compétiteur et contre ses sujets rebelles devaient entraîner le nouveau roi en dehors du duché de France ; il importait à Hugues d'avoir un lieutenant fidèle et expérimenté qui pût le remplacer, soit dans l'administration du Parisis, soit à la tête de l'armée. Le roi songea à son ami Bouchard. Le comte de Corbeil fut donc nommé *comte royal* de Paris ; sous ce titre, il était non pas vassal, mais officier. Le 1er janvier 988, Hugues Capet fit sacrer son fils Robert, et, en lui concédant une part du royaume, il lui donna un conseil de régence pour exercer le pouvoir durant sa minorité. Ce conseil comprenait Bouchard, Hugues comte de Dreux, Ansoud Le Riche de Paris, et Hugues vicomte de Meulan : leurs signatures sont au bas de deux diplômes du roi Robert, datés de la deuxième année du règne, et paraissent indiquer les quatre grands officiers de la couronne [4].

En juin 991, le comte de Paris assista au concile de Saint-Basle, à Reims ; le zèle avec lequel il y défendit les intérêts de Hugues Capet fut récompensé par la nomination de son fils, le chancelier Renaud, comme évêque de Paris (juillet-novembre 991). Il serait surprenant que le nouveau prélat n'ait point attiré sur son église les bienfaits de son père : aussi doit-on attribuer à Bouchard,

1. A. Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, I, 411.
2. Eudes de Saint-Maur, *Vie de Bouchard le Vénérable*, édit. Ch. de la Roncière, p. XI.
3. *Vie de Bouchard*, p. 12. — Tardif, *Monuments historiques*, n° 237.
4. *Histor. de France*, X, 574. — *Gallia christiana*, VII, instr. col. 25. — R. de Lasteyrie, *Cartul. général de Paris*, I, 97. — Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. XLVIII, LXII.

qui seul a pu s'en dessaisir, la donation de la mouvance de La Ferté, sise pourtant dans le diocèse de Sens. Cette vassalité comportait une redevance d'un cierge de soixante sous, et son titulaire portait la chaise de l'évêque lors de sa première entrée dans la ville épiscopale, ainsi qu'il ressort d'une formule maintes fois répétée dans les cartulaires : *Castrum de Firmitate Adelaidis est de feodo Parisiensis episcopi, et inde debetur cereus LX solidorum. Hic portat* [1].

Au début de son accession, Bouchard avait assigné à l'église Saint-Guénaud de Corbeil douze setiers de blé à prendre sur la terre de Mondeville. A la prière de maître Renaud, son fils, sans doute en 989 lorsqu'il devint chancelier, il lui confirma les biens qu'elle avait reçus du comte Aimon et de son veneur Aleman, à Courcouronnes et à Ballancourt; enfin, par une charte rédigée sous l'épiscopat de Renaud, entre 991 et 1006, il rappela les concessions antérieures et exonéra ses possessions des coutumes qu'il y percevait ; il y ajouta une terre au faubourg de Corbeil avec la chapelle où, avec sa femme Élisabeth, il avait fait déposer le corps du saint, tandis qu'il en agrandissait l'église. Il lui donna également Mondeville et lui confirma les biens d'Auvers et de Bouray que ses vassaux lui avaient aumônés [2]. D'autre part, il confirma les possessions de l'abbaye de Saint-Spire à Ballancourt, Fontenay, Chevannes et Soisy, lui venant du comte Aimon [3]. Parmi les nombreuses donations qu'il fit à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés, dont Hugues Capet l'avait nommé avoué, je me bornerai à rappeler qu'il avait accordé en main-ferme à Baudouin, son prévôt de Corbeil, sous réserve de retour à Saint-Maur après la mort de son petit-fils, la ferme de la Bourgonnerie à Lisses, le moulin de Tourvoye, une portion de la terre de Saint-Étienne (d'Essonnes), et divers autres biens, sis au pied du château de Saint-Spire, au Vignon, au Vieux-Corbeil, à Athis, à Soisy et à Saintry [4].

Le 25 août 1005, Bouchard parut pour la dernière fois dans l'entourage de Robert le Pieux aux sièges de Sens et d'Avallon. Vers cette époque, il fit le partage anticipé de ses biens : son fils Renaud hérita du Vendômois et du comté de Melun ; des deux enfants d'Aimon et d'Élisabeth, Albert n'eut point le comté de Corbeil auquel la coutume lui donnait droit, mais, pour des raisons que l'on ignore, il fut apanagé des châtellenies de La Ferté et de Gometz et proba-

1. Guérard, *Cart. de Notre-Dame de Paris*, I, 8.
2. Tardif, *op. cit.*, n° 253. — Abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, édit. Bournon, IV, 282.
3. La Barre (de), *Antiquitez de la ville de Corbeil*, p. 62.
4. *Vie de Bouchard*, p. XI, 23. — *Histor. de France*, X, 620.

blement de l'avouerie de Toury-en-Beauce ; quant à Germaine, déjà mariée à Mauger, fils naturel de Richard Ier duc de Normandie, elle reçut le comté de Corbeil, dont son mari portait le titre en 1029 [1].

Entre mai et décembre 1006, Bouchard se retira à Saint-Maur, dont son beau-fils, Thibaud, était alors abbé ; il y mourut sous l'habit religieux le 26 février de l'année suivante et y fut inhumé dans le chœur de l'église, en face du crucifix ; son tombeau fut orné d'une épitaphe, dont Eudes, son biographe, nous a conservé le texte. Quelques mois après, Élisabeth venait rejoindre son mari dans la tombe : deux distiques furent gravés sur le *poliandrum*, qui recouvrait ses restes. L'anniversaire de la mort de Bouchard fut célébré à Saint-Valéry, à Saint-Guénaud, à Notre-Dame de Paris et à Saint-Maur-les-Fossés.

***

Albert de Corbeil reçut donc en apanage les châteaux de La Ferté et de Gometz, très probablement après en avoir été le capitaine durant quelques années sous les ordres du comte Bouchard. Son beau-père y avait réuni des terres démembrées du comté de Corbeil, sans cependant retirer celles qu'il avait déjà données à plusieurs de ses officiers, de sorte que la nouvelle châtellenie, malgré l'apparente étendue que son bornage lui conférait, était loin de former un domaine compact : ainsi le bouteiller Gaudry Ier, aïeul du vicomte Gaudry II, avait eu Ormoy, Le Plessis-(Briard) et Villiers-le-Châtel, d'où relevaient de nombreux fiefs. D'autre part, sous le nom de voirie, Bouchard s'était réservé des droits de haute justice dans plusieurs localités, notamment à Auvers, Bouray, Ballancourt, Mondeville et Itteville. La châtellenie possédait en propre les paroisses de La Ferté, Boutigny, Maisse et Valpuiseaux [2] ; elle avait le ressort et des droits de justice variables à Auvers, Janville, Lardy, Bouray, Itteville, Ballancourt, Mondeville, Videlles, Courances, Moigny, Mespuits, Courdimanche, Vayres, D'huison, Guigneville, Cerny, Villiers-le-Châtel et Baulne. Dans la suite des temps, comme le souligne l'enquête de 1543, le domaine s'émietta par les concessions successives des châtelains à leurs vassaux et les amortissements accordés aux églises et aux

1. La Barre (de), *Antiquitez de la ville de Corbeil*, p. 66. — *Art de vérifier les dates*, II, 640. — *Vie de Bouchard*, p. XVIII.

2. *Arch. nat.*, KK 289, p. 63, censier de 1394 : cens de La Ferté-Aleps, Boutigny, Maisse, Valpuiseaux, nefs et rivière de La Ferté, étaux de La Ferté, vinages de Maisse, cens de Janville.

communautés religieuses, non moins que par les usurpations des seigneurs hauts justiciers créés à l'intérieur de son territoire ou même de ses voisins, les sires de Milly et les baillis d'Étampes [1].

Albert de Corbeil faisait partie de l'escorte de chevaliers qui accompagnaient le roi dans ses déplacements : en cette qualité, vers 1025, il souscrivit un diplôme de Robert le Pieux confirmant les possessions de Saint-Germain-des-Prés à Antony [2].

Vers 984, Lisiard, évêque de Paris, avait donné à son chapitre l'autel d'Itteville (dans le diocèse de Sens), lui appartenant personnellement, *ex proprio dominio* [3] : il n'est point téméraire de présumer que la famille Le Riche de Paris, dont il était issu, possédait la seigneurie de cette paroisse et qu'Albert de Corbeil y hérita de sa mère, fille de Lisiard Ier. S'y croyant maître absolu, il opprima les hommes du chapitre de Notre-Dame de Paris et les accabla de taxes au gré de son caprice. A l'avènement de l'évêque Imbert de Vergy, qui eut lieu entre le 25 juillet et le 29 novembre 1028, il dut refréner ses exactions devant les protestations du prélat et accepter avec sa femme le compromis suivant [4] : il renonçait à toutes les coutumes sur la pôté d'Itteville, sauf à celles qui appartenaient à la voirie, autrement dit à la haute justice, dans les cas de meurtre, ban, rapt, incendie et vol ; il se réservait seulement, une fois l'an et par maison, une redevance de paille équivalente au chargement d'un cheval ou d'un âne. La justice, limitée à la répression des délits précités, devrait s'exercer par des officiers demeurant sur place, dans les limites de la pôté, sans que les ressortissants fussent obligés de se présenter à son château de La Ferté ou ailleurs. Le prévenu qui voudrait se justifier par le duel aurait un délai de sept jours, pendant lequel le prévôt du chapitre serait avisé, et, avec son assistance, il reviendrait au château pour se justifier. Aucune redevance ne serait perçue sur l'aître de l'église. Les coutumes d'Itteville seront l'occasion de nouvelles transactions entre le chapitre et les châtelains de La Ferté, dont la succession se trouvera ainsi étayée.

Il n'est pas sans intérêt de signaler ici que le chapitre de Notre-Dame possédait à Itteville une censive dont Jean de Bombel lui bailla aveu le 6 avril 1540, en spécifiant qu'elle relevait en plein fief de la seigneurie du Donjon, assise à Janville, en la paroisse

1. *Arch. nat.*, R⁴ 943. — *Arch. du Loiret*, A 1237. — D. Fleureau, *Antiquitez d'Estampes*, p. 585.

2. Pfister, *Robert le Pieux*, n° 77. — R. Poupardin, *Chartes de Saint-Germain-des-Prés*, I, 79.

3. Tardif, *Monuments historiques*, n° 236, et confirmation par l'archevêque de Sens, n° 246.

4. *Arch. nat.*, LL 77, f° 168 ; 78, f° 126, n° 50. — Guérard, *op. cit.*, I, 323.

d'Auvers, et en arrière-fief de la châtellenie de La Ferté [1]. La famille du Donjon, jouissant de la haute justice dans toutes ses terres, comme on le verra au chapitre suivant, une alliance seule a pu incorporer Janville à La Ferté : cette réunion s'est effectuée, à mon avis, par le mariage de Baudouin Ier du Donjon avec la fille et héritière d'Albert de Corbeil, châtelain de La Ferté. Déjà, sur la foi de documents que l'on ne possède plus, de La Barre et l'abbé Lebeuf avaient conclu que ce Baudouin était apparenté à Aimon, comte de Corbeil [2], mais sans pouvoir indiquer par quel intermédiaire.

## BAUDOUIN DU DONJON

Vers 992, parmi les chevaliers du comte Bouchard qui souscrivirent la charte en faveur de Saint-Guénaud, se trouva un certain Ferry sur lequel on sait peu de chose [3]. Le 1er mai 1006, à Corbeil, Bouchard exprima ses dernières volontés en présence de son fils, Renaud, évêque de Paris ; des officiers de sa maison, le chambrier Joscelin, le bouteiller Gaudry, le connétable Hugues ; d'un ami, Ansoud II Le Riche de Paris, conseiller et très probablement chambrier du roi Robert ; de Ferry ; de Robert, vicomte de Corbeil ; enfin d'un autre Joscelin, vicomte de Melun. La parenté peut seule expliquer le rang exceptionnel de Ferry, à côté d'Ansoud, avant les vicomtes de Corbeil et de Melun : *S. Ansoaldi Divitis Parisii, S. Frederici, S. Rotberti vicecomitis* [4]... Ne serait-il pas un fils d'Ansoud ?

Il est permis de le supposer si l'on observe qu'il y eut à Corbeil, une cinquantaine d'années plus tard, un opulent chevalier, appelé Ansoud, fils d'un Ferry, qui pourrait bien avoir pour père celui que nous venons de voir en 1006 à la cour de Bouchard. Non content d'avoir hérité des seigneuries de Viry et de Bondoufle, qui faisaient partie du patrimoine des Le Riche, ses descendants possédèrent à Corbeil, dans le voisinage de l'église Saint-Laurent, non loin du Donjon, une importante censive qui était traversée par la rue Le Riche, *burgus Divitis*, ainsi désignée en souvenir du conseiller royal [5].

1. *Arch. nat.*, R4 943, f° 27. — Les chevaliers du Donjon donnèrent également leur nom à trois fiefs qu'ils possédaient, l'un à Soisy-sous-Étiolles, l'autre à Vaux-sur-Essonne et le dernier à Corbeil.

2. La Barre, *op. cit.*, p. 156. — Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et diocèse de Paris* (édit. Bournon), IV, p. 300.

3. Tardif, *op. cit.*, n° 253. — *Arch. nat.*, S 2115, n° 27, copie du XIIe siècle.

4. Tardif, *op. cit.*, n° 247.

5. G. Estournet, Recherches sur la généalogie des Le Riche de Paris (*Ann. de la Soc. arch. du Gâtinais*, 1912, p. 25-37).

Grâce au crédit d'Ansoud II, Ferry s'était vu confier la garde du Donjon de Corbeil et, par suite, la défense militaire de la ville : il en était le capitaine ou *gastellier*, comme on l'appelait alors. Il fut récompensé de ses services par l'attribution de biens prélevés sur le comté, Viry, Bondoufle, Vaux, Jouy, Yerres, Orangis, Plessis-le-Comte, Draveil, etc... Il devint la souche d'une famille la plus illustre entre toutes celles qui, pour des raisons analogues, portèrent le surnom du Donjon ; elle y ajouta parfois ceux de Corbeil et de Beauvais, que je crois être une mauvaise traduction de *Belveer*, *Bellevue* [1]. Elle prit pour armoiries, *semé de fleurs de lys au lion issant* [2].

En 1265, un arrêt du Parlement maintint un de ses descendants, Ferry du Donjon, seigneur de Jouy, en possession de la haute justice, attendu qu'il descendait des comtes de Corbeil, dont sa terre avait été démembrée, et que la maison de Corbeil jouissait de la haute justice : « *Dominus Ferricus de Joyaco dicit se habere judicium latronis in curia sua, ea racione quod ipse est de heredibus de Corbolio, et heredes de Corbolio habent justiciam et judicium supradictum in terra sua de Corbolio, et quod tota terra sua que est in castellania Corbolii, partita fuit de terra dominorum de Corbolio, videlicet quicquid habet in Vallibus, quicquid habet in villa de Bondoufle et in circonferenciis* [3]. » Le privilège reconnu à la famille du Donjon, parce qu'elle était apparentée aux comtes de Corbeil, fut confirmé dans des lettres de Philippe le Hardi d'octobre 1277, en faveur du prieuré d'Essonnes. En voici la traduction : « L'usage de la châtellenie de Corbeil est que personne n'y jouit de la haute justice dans toute son étendue, ni ne possède le droit d'appeler à son tribunal les cas de haute justice, excepté les seigneurs d'Yerres, de Jouy et de Draveil, qui ont toute justice sur leurs terres [4]. »

En 1018, Ferry souscrivit l'acte par lequel Robert, vicomte de Corbeil, à l'occasion de sa prise d'habit chez les religieux de Saint-Maur-les-Fossés, donnait Villiers-sur-Nogent [5]. Le nom de la femme de Ferry n'est point connu, mais il est probable qu'il prit alliance parmi les officiers du comte Bouchard, où l'on a vu un prévôt, appelé Baudouin : dans sa postérité, ce prénom alternera avec

1. G. Estournet, Les Chevaliers du Donjon : Montereau (*Ann. Soc. arch. du Gâtinais*, XXXV, 1).
2. G. Estournet, Guy du Donjon, seigneur de Trézan et sa pierre tombale (*Ann. Soc. arch. du Gâtinais*, XL, 157).
3. Beugnot, *Les Olim*, I, 207.
4. *Arch. nat.*, LL 1188, p. 328. — Boutaric, *Actes du Parlement*, I, 344 et 191.
5. J. Depoin, Les vicomtes de Corbeil (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de Corbeil*, 1899), p. 42.

le sien à chaque génération, durant plus de trois siècles. Selon toute vraisemblance, il fut le père des deux frères, Ferry et Baudouin, qui parvinrent l'un et l'autre au dapiférat.

En 1043, Baudouin, qui avait rang de chevalier, souscrivit la charte par laquelle Guillaume, comte de Corbeil, donnait l'église Saint-Jean de cette ville à l'abbaye des Fossés : *S. Guillelmi, Corboilensis comitis, S. Nanterii, vicecomitis Corboilensis, S. Begonis militis, S. Balduini militis* [1]. Au mois d'octobre 1045, il fut témoin de l'acte par lequel Imbert, évêque de Paris, réunissait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés l'autel de Saint-Georges à Villeneuve : *S. Beggonis militis, S. Balduini militis, S. Widonis militis*, c'est-à-dire Bégon, père de Gaudry II vicomte de Corbeil, Baudouin du Donjon, châtelain de La Ferté, et de ce chef vassal de l'évêque, ce qui explique sa présence à la cour épiscopale ; enfin, son gendre, Guy de Montlhéry [2].

Selon Guillaume de Jumièges, Henri Ier, quoique déjà couronné, fut contraint à la mort de son père, en 1031, de se réfugier auprès de Robert, duc de Normandie, pour échapper aux embûches de la reine Constance qui voulait lui substituer son second fils ; après l'avoir bien équipé d'armes et de chevaux, le duc le renvoya auprès de son oncle, Mauger, comte de Corbeil, « auquel il manda de poursuivre tous ceux qui s'écarteraient de la fidélité qu'ils devaient à ce monarque ». Certainement, Albert de Corbeil dut unir ses efforts à ceux de son beau-frère, pour faire triompher le jeune roi de ses adversaires et lui conserver le trône [3] ; Henri Ier garda une profonde reconnaissance à la maison de Corbeil dont il avait pu éprouver le dévouement et la fidélité. Aussi ne sera-t-on pas surpris de trouver Baudouin, dès 1056, au nombre des conseillers ou palatins du roi ; cette année, avec son frère Ferry, il souscrivit un diplôme immédiatement après les grands officiers : *S. Frederici, S. Balduini* [4]. L'avènement de Philippe Ier ne modifia point leur situation, et en 1060, à Dreux, les deux frères parurent dans l'entourage du jeune prince [5].

Avec le temps, le crédit de Baudouin ne fit que s'accroître, si bien qu'en 1069 il eut l'insigne honneur d'être promu grand sénéchal de France. On sait que le dapiférat était alors de beaucoup la charge la plus importante de la couronne. Le sénéchal comman-

1. J. Depoin, *op. cit.*, p. 43.
2. Tardif, *op. cit.*, n° 269. — R. de Lasteyrie, *Cart. de Paris*, I, 118. — R. Poupardin, *Chartes de Saint-Germain-des-Prés*, I, 95.
3. *Art de vérifier les dates*, II, 640.
4. *Histor. de France*, XI, 604. — F. Sœhnée, *Catalogue des actes d'Henri Ier*, n° 105.
5. M. Prou, *Actes de Philippe Ier*, n° 2.

dait à toutes les forces militaires du royaume ; il dirigeait le service du palais, présidait aux jugements et percevait, à son profit, une partie des revenus domaniaux. En réalité, c'était un vice-roi. En 1069, avant le 4 août, Baudouin souscrivit un privilège en faveur de Saint-Germain de Pontoise, un second à Poissy pour Saint-Ouen de Gisors, un troisième ratifiant en 1070 un échange de Geoffroy, évêque de Paris, avec Saint-Germain-des-Prés, et la même année une notice en faveur de Marmoutier, *S. Bauduini dapiferi, S. Frederici de Curbeio.* Baudouin resta peu de temps en charge, car son nom paraît pour la dernière fois au bas d'un diplôme pour l'abbaye de Ferrières, du 18 mars 1070 [1]. Il n'est même pas certain que les deux précédents ne soient postérieurs de quelques mois à celui-ci. On peut cependant affirmer que son frère Ferry lui succéda antérieurement au 4 août 1070, très probablement pour cause de décès, car il ne reparaît plus.

Assidu auprès de Philippe Ier, Ferry avait souscrit plusieurs diplômes comme faisant partie de la maison du roi, *de familia regis* [2]. Son nom n'est ordinairement suivi d'aucun titre, en 1069, après le sénéchal Baudouin, *S. Frederici* [3]. Une fois, en 1068, il est qualifié chevalier, *S. Fridirici militis* [4], immédiatement après les quatre grands officiers. A plusieurs reprises, en 1066, 1067 et 1069, il est appelé Ferry de Corbeil [5]. Sénéchal dès le mois d'août 1070, Ferry resta en fonctions jusqu'en 1077 [6].

L'auréole dont l'office de sénéchal fit resplendir le nom de Baudouin auprès de ses contemporains, son mariage, non moins que l'attribution du prénom de Baudouin à l'aîné de trois générations, valurent à La Ferté l'honneur d'être appelée par les contemporains La Ferté-Baudouin, *Firmitas Balduini*, que je rencontre pour la première fois en 1076.

Baudouin laissa au moins six enfants : 1° et 2° Baudouin II et Ferry III, dont j'ai étudié la descendance dans un mémoire sur *Les Chevaliers du Donjon*, chapitre de Corbeil [7] ; 3° Jean, abbé de Saint-Spire ; 4° Ougrin, cité en 1071 ; 5° Hodierne, dame en partie de La Ferté et de Gometz, mariée à Guy Ier de Montlhéry, qui fera l'objet du chapitre suivant ; 6° Adélaïde, dame en partie de La Ferté et femme d'Ebrard II, vicomte de Chartres.

1. M. Prou, *op. cit.*, nos 45, 46, 48, 50, 51.
2. M. Prou, *op. cit.*, no 27.
3. M. Prou, *op. cit.*, nos 43, 46.
4. M. Prou, *op. cit.*, no 39.
5. M. Prou, *op. cit.*, nos 24, 30, 50, 116.
6. M. Prou, *op. cit.*, nos 52 à 87.
7. G. Estournet, Les Chevaliers du Donjon : famille de Corbeil (*Ann. du Gâtinais*, 1926, p. 28 et suiv.).

Jean, abbé de Saint-Spire de Corbeil, s'arrogea sur son église et sur ses domaines des droits abusifs que ne lui conférait aucunement son titre d'abbé ; dans la villa de Ballancourt, il disposait à son gré, gratuitement ou moyennant une rétribution arbitraire, des gens et tenanciers ; il soutenait qu'il avait seul le droit d'administrer la villa de Ballancourt. Lassés, les chanoines le supplièrent de s'amender. Ils s'adressèrent même à son père Baudouin, ainsi qu'à son frère Ferry, espérant que leurs avis l'amèneraient à renoncer à ses injustes entreprises ; comme héritier d'Albert de Corbeil, Baudouin n'avait-il pas le ressort de Ballancourt et un droit de patronage sur l'abbaye. Tout cela fut parfaitement inutile ; plus on le priait, plus l'abbé Jean se montrait tyrannique. A l'avènement de Bouchard II, comte de Corbeil, ils lui présentèrent leurs doléances. En 1069, dans une sorte de plaid tenu en présence de Geoffroy, évêque de Paris, du comte, de Baudouin du Donjon et de son fils Ferry, il fut jugé que la dignité abbatiale et la coutume n'autorisaient pas l'abbé à prélever les redevances qu'il s'attribuait injustement ; qu'à Ballancourt il avait droit seulement au tiers des amendes. En conséquence, l'abbé dut renoncer à ses injustes prétentions et les chanoines recouvrèrent l'entière disposition de leurs droits. Une charte dressée pour en perpétuer la mémoire fut souscrite par *Balduinus filius, Fredericus, Balduinus nepos Wido Frederici*, généalogie qui doit s'interpréter de la manière suivante : Baudouin I^er^, père de l'abbé, absent, Baudouin II, le fils, Baudouin III, le petit-fils, Ferry, le fils cadet, enfin Guy, fils de Ferry [1]. Le 2 novembre 1071, les privilèges de Saint-Spire furent confirmés par une charte solennelle du comte Bouchard, en présence du roi, de toute la cour, de l'abbé Jean, de Ferry le sénéchal, de Baudouin II de Corbeil et d'Ougrin, frère de l'abbé [2].

Adélaïde, dame de La Ferté en partie, épousa Ebrard II, fils d'Ebrard I^er^, vicomte de Chartres et d'Humberge, lequel est nommé avec ses parents, dans une charte peu postérieure à 1048 : dès 1066, Ebrard II avait recueilli la succession de son père. En 1073, se voyant sans enfants, il se résolut à fuir le monde : abandonnant sa femme, distribuant ses biens à ses frères et son argent aux pauvres, il alla vivre en ermite dans un pays éloigné, où il vécut du métier de charbonnier, selon Guibert de Nogent. Une notice de Marmoutier nous apprend ces faits, et le don qu'Ebrard, avant de partir, avait fait à cette abbaye de la terre de Nottonville, dont son frère Hugues, seigneur du Puiset, possédait l'autre

1. E. Couard-Luys, *Cart. de Saint-Spire de Corbeil*, p. 16.
2. E. Couard-Luys, *op. cit.*, p. 1. — M. Prou, *op. cit.*, p. 155.

moitié. Philippe Ier confirma ce don en 1075. Cependant Ebrard, revenu en France, négociait auprès de sa femme pour obtenir d'elle la permission de se faire moine à Marmoutier, ce qu'elle finit par lui accorder [1].

En 1076, Adélaïde de La Ferté-Baudouin, se considérant comme veuve d'Ebrard parce qu'il avait pris l'habit religieux, exonéra des coutumes qu'elle avait l'habitude d'y percevoir quatre arpents de terre destinés à agrandir le parvis et le cimetière de l'église d'Itteville : *Adelais de Firmitate Balduini, cum maritus ejus Evrardus monachicam vitam expetisset, et ipsa in viduitate maneret...* En reconnaissance, il lui fut donné dix livres ; de plus, un pauvre serait nourri et habillé à son intention dans l'hôpital du chapitre et son anniversaire serait célébré à perpétuité. Bouchard II, comte de Corbeil, qui jouissait des droits de voirie sur les terres en question, donna son assentiment en présence de Ferry, fils de Baudouin, et de Baudouin du Donjon, dit de Beauvais [2].

Vers la même date, Ebrard obtint de son frère Hugues le don de la seconde moitié de Nottonville, et en 1077, de son frère Galeran, qui était venu le voir à Marmoutier, l'abandon de tous ses droits sur cette terre. Peu après, Ebrard intervint auprès de son neveu Hugues Blavons pour lui faire restituer à l'abbaye de Coulombs la terre de Sours-en-Chartrain. Ebrard est cité dans plusieurs actes au nombre des moines de Marmoutier. Dans son histoire de cette abbaye, dom Martène dit qu'il devint abbé de Saint-Calais et mourut un 16 septembre.

## GUY Ier DE MONTLHÉRY

La généalogie de la famille de Montlhéry a été dressée dans la chronique, connue sous le nom de *Continuation d'Aimoin*, dont voici la traduction : « Au temps du roi Robert, Thibaud, surnommé File-Étoupes, son forestier, fortifia Montlhéry... Il eut un fils nommé Guy, qui épousa la dame de La Ferté et de Gometz, *accepit in uxorem dominam de Feritate et de Gommet.* Le même Guy, engendra d'elle Milon de Bray et Guy le Rouge, etc... [3]. »

1. A. de Dion, *Le Puiset au XIe et au XIIe siècle*, p. 12. — *Les seigneurs de Breteuil en Beauvaisis*, p. 13.

2. Guérard, *op. cit.*, I, 279. — Cette charte a été interpolée pour en faire un diplôme royal : cf. M. Prou, *op. cit.*, p. 421.

3. *Bibl. nat.*, ms. latin 5925, f° 188. — *Histor. de France*, X, 311 ; XI, 275. — J. Viard, *Les grandes Chroniques de France*, V, 29. — A. Moutié, Chevreuse (*Mém. de la Soc. Archéol. de Rambouillet*, 1876), II, p. 3-79. — Marion, *Cart. de Longpont*, introduction. — J. Lair, Hist. de la seigneurie de Bures (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1875, p. 5-43).

S'appuyant sur de simples conjectures et des raisonnements fort habilement déduits mais dépourvus de preuves, le savant généalogiste André Duchesne suppose que Thibaud File-Étoupes peut être le fils de Bouchard Ier, seigneur de Montmorency et de Bray-sur-Seine, et d'Hildegarde. Quoi qu'il en soit, l'historien des familles palatines, Joseph Depoin, croyait à une lacune dans le manuscrit d'Aimoin, provenant d'un grattage, après le mot Montlhéry [1]. Il est hors de doute que Guy Ier était fils, non de Thibaud, mais de Milon de Montlhéry, qui souscrivit à Épernay, en 1034, avec son frère Dreux, une charte octroyée à la cathédrale d'Amiens par Thibaud Ier et Étienne II, comtes de Champagne [2].

En effet, dans l'acte de fondation du prieuré de Saint-Vrain qui est peu antérieur à 1043, Milon, seigneur de Montlhéry, intervint comme suzerain, en compagnie de ses deux fils, Guy et Hugues, « *assensu senioris nostri Milonis et filiorum ejus Guidonis atque Hugonis... S. Milonis senioris de Montelethérico, S. Guidonis et Hugonis* ». En 1057, Milon et son fils Guy assistèrent à une donation faite au même prieuré par le fils du fondateur, *S. Milonis, S. Widonis filii ejus* [3].

Peu après cette date, Guy Ier succéda à son père dans les seigneuries de Montlhéry et de Châteaufort. En 1063, avec son fils Guy de Rochefort, il souscrivit les chartes de Philippe Ier pour Saint-Pierre d'Hasnon [4]. Le 29 mai 1067, au milieu des grands feudataires, il assista à la dédicace de Saint-Martin-des-Champs [5]. Avant le 1er septembre de cette année, à Melun, il souscrivit le diplôme confirmant la renonciation faite par un certain Guy aux coutumes qu'il exigeait dans la terre de Saint-Benoît-de-Fleury ; le rang qu'il y occupe après les évêques et avant les grands officiers indique qu'il y était personnellement intéressé et qu'il avait donné des conseils de modération à son fils Guy de Rochefort envers le prieuré de Sonchamp qui se trouvait dans sa juridiction [6]. En 1068, comme seigneur de Châteaufort en partie, il concéda à l'église de Saint-Christophe la possession d'un fief litigieux avec la justice et l'exemption de toute redevance : l'acte fut souscrit par son fils Guy le Rouge et par son petit-fils Guy [7]. La même année, il

1. J. Depoin, *La légende des premiers Bouchards de Montmorency*, p. 10.
2. J. Roux et A. Soyez, Cartulaire de la cathédrale d'Amiens (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, XIV), n° 2. — *Histor. de France*, XI, 424.
3. J. Depoin, *Les Vicomtes de Corbeil*, p. 45 et 49.
4. M. Prou, *op. cit.*, p. 63, nos 22 et 23.
5. J. Depoin, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, I, 30.
6. M. Prou, *op. cit.*, p. 98.
7. *Bibl. nat.*, ms. latin 17127, p. 90.

consentit à ce qu'Amaury de Châteaufort remplaçât l'église en bois de Châteaufort par une de pierre ; six ans plus tard, il l'autorisera à la donner à l'abbaye de Bourgueil [1].

A Pontoise, en 1069, Guy souscrivit le diplôme octroyé à Saint-Martin de cette ville [2]. Le 2 novembre 1071, il se trouvait dans l'entourage du roi lorsque celui-ci confirma par l'apposition de son sceau la charte du comte Bouchard pour Saint-Spire de Corbeil [3]. Enfin, l'an 1073, sa souscription figure pour la dernière fois au bas d'un acte royal, destiné au prieuré de Saint-Germain-en-Laye [4].

Dans une charte rédigée vers 1061 [5], Geoffroy, évêque de Paris, expose que Guy, l'un de ses chevaliers ou vassaux, est venu le trouver et l'a très humblement supplié de faire don et remise de l'église de Notre-Dame, située dans le bourg de Longpont, qui est de son domaine, à des moines appelés par lui, qui y serviraient Dieu selon la règle de saint Benoît : il y a consenti et a confirmé les dons déjà faits et tous ceux que, par la suite, lui-même ou ses successeurs pourraient faire au nouveau monastère.

Par le conseil du prélat, Guy envoya sa femme vers Hugues, abbé de Cluny, qui jouissait d'une grande réputation de sainteté, pour lui demander quelques religieux de sa congrégation dans le but de les établir à Longpont. Hodierne ramena avec elle la petite colonie, après avoir offert à l'illustre abbé, en témoignage de gratitude, un calice de trente onces et une riche chasuble. Aussitôt, Guy les mit en possession des bâtiments et des biens qui leur étaient destinés, conformément à la permission octroyée. Il ne restait plus qu'à leur obtenir l'investiture officielle, qui leur fut également accordée : ils devaient rester à tout jamais sous l'obédience de l'abbé de Cluny, leur supérieur, mais l'évêque diocésain réservait ses droits de visite et de procuration. Pour assurer la tranquillité des religieux, Guy et Hodierne exemptèrent leurs hommes et leurs terres de la juridiction de leurs prévôts et de leurs sergents, en présence de leur fils Guy [6]. Un peu plus tard, ils affranchirent leurs prés du droit de pâturage que tout homme d'armes aurait pu y prétendre pour ses chevaux [7].

1. *Bibl. nat.*, ms. latin 17127, p. 149. — Lebeuf, *op. cit.*, III, 299.
2. M. Prou, *op. cit.*, n° XLV. — J. Depoin, *Cart. de Saint-Martin de Pontoise*, n° 5.
3. M. Prou, *op. cit.*, p. 155. — E. Couard-Luys, *Cartul. de Saint-Spire*, p. 3.
4. J. Depoin, *Le prieuré de Saint-Germain-en-Laye*, p. 14.
5. Marion, *Le cartulaire de Longpont*, n° LI et p. 21. — Dubois, *Hist. eccles. Parisiensis*, I, 687 ; *Gallia christ.*, VII, 553.
6. *Cart. de Longpont*, n° XLI. — Dubois, *Hist. eccles. Parisiensis*, I, 688.
7. *Cart. de Longpont*, n° XLVII.

Satisfait de son œuvre, Guy résolut de quitter le monde et de s'y retirer. Vers 1075, en y prenant l'habit monastique, il donna au prieur Etienne son moulin de Groteau, dans la paroisse même de Longpont, et tout ce qu'il y possédait : sa femme Hodierne et ses fils, Milon et Guy, déposèrent sur l'autel l'acte de cette donation [1]. Vers 1080, il obtint de l'évêque de Paris pour son prieuré l'église d'Orsay, *Guidonis amicissimi nostri ex laico dudum effecti monachi precibus* [2]. Une donation du chevalier Henri Payen fut faite en présence « de Guy, seigneur de Montlhéry, alors moine » [3]. Il mourut dans la retraite qu'il avait édifiée.

Suivant le pieux usage des temps anciens, il fut inhumé dans l'aile droite de la nef. On y voyait encore sa tombe au temps de l'abbé Lebeuf : « C'était, dit-il, un monument isolé et haut de deux pieds. Il est maintenant au niveau des carreaux de terre dont l'église est carrelée [4]. » Quant à Hodierne, humblement enterrée d'abord, et sur sa demande sans doute, dans le cimetière qui entourait l'église, et sous le seuil même de la grande porte, elle fut en 1641, lors de la restauration du chœur, transférée dans l'intérieur de l'édifice. Les restes furent solennellement déposés au pied du maître-autel, sous une dalle portant l'inscription suivante : IN. MEMORIA. ÆTERNA.ERIT.AUDIERNÆ. INCLYTÆ.COMITISSÆ.HERICI.MONTIS. SACRARVM.HARVM.ÆDIVM.FVNDATRICIS. OSSA. SVB. DIO. JACENTIA. AB. ANNO. MILLESIMO. PIO. MICHAELIS. LE. MASLE. DOMINI. DES. ROCHES. HUJVSCE. DOMVS. PRIORIS. STVDIO. HVC. TRANSLATA. FVERE. ANNO. M°. DC°. XL°. I°. DIE. VLTIMO. MENSIS. Sa mort était marquée au 7 avril sur l'obituaire [5].

De son mariage avec Hodierne, dame de La Ferté, Guy de Montlhéry laissa sept enfants : 1° Milon II qui suit ; 2° Guy II dit le Rouge, châtelain de La Ferté, qui fera l'objet du chapitre suivant ; 3° Milesende, mariée à Hugues, comte de Réthel, dont elle eut notamment Baudouin II du Bourg, roi de Jérusalem, et Gervais, archevêque de Reims ; 4° Chèrevoisine, femme de Ponce, châtelain de Pont-sur-Seine, et mère de Philippe, évêque de Troyes; 5° Élisabeth, qui épousa Joscelin de Courtenay ; 6° Adélaïde, dame de Villepreux, mariée à Hugues I^er^ dit Blavons, châtelain du Puiset et vidame de Chartres, mort en 1094 : elle donna ses biens de Champlant au prieuré de Longpont, ce qui fut confirmé par son fils Galeran, dans une charte datée de Villepreux ; 7° enfin,

1. *Cart. de Longpont*, n° XLVIII. — DUBOIS, *op. cit.*, p. 688.
2. *Cart. de Longpont*, n° CCLVII. — DUBOIS, *op. cit.*, I, 691.
3. *Cart. de Longpont*, n° CLXXI.
4. LEBEUF, *op. cit.*, IV, 93.
5. LEBEUF, *op. cit.*, IV, 92. — MARION, *op. cit.*, p. 23.

une cinquième fille, qui épousa Gautier II, seigneur de Saint-Valéry [1].

Milon II, seigneur de Montlhéry, de Chevreuse, de Bray-sur-Seine, etc., confirma au prieuré de Longpont, en 1096, avant de partir pour la croisade, la terre de Ver que lui avait donnée sa sœur Chèrevoisine ; sa femme Lithuise et son fils Guy y donnèrent leur assentiment. Il lui confirma aussi le moulin de Groteau, aumôné par son père [2]. A l'abbaye de Bourgueil, il reconnut les églises de Chevreuse qu'elle avait reçues de son père [3]. Il revint en France et en repartit de nouveau pour la Palestine en 1101, mais il fut fait prisonnier au combat de Rama livré aux infidèles par Baudouin, roi de Jérusalem, le 27 mai 1102. Conduit à Ascalon avec un grand nombre d'autres chevaliers, il mourut en captivité. De son mariage avec Lithuise, vicomtesse de Troyes, il laissait notamment : 1° Guy Trousseau ; 2° Milon II de Bray, dit le jeune, vicomte de Troyes, dont la fin tragique sera rapportée plus loin ; 3° Renaud, évêque de Troyes en 1121-1122 [4].

Guy Trousseau succéda en 1102 à son père dans les seigneuries de Montlhéry, de Chevreuse et de Châteaufort. En 1096, au moment de partir pour la croisade, il avait remis au chapitre de Notre-Dame de Paris un droit de voirie dont il jouissait sur ses terres d'Itteville et un bois situé au Bouchet [5] ; il avait donné au prieuré de Longpont la terre et le village de Ver, en réservant, durant la vie de son père et la sienne, les droits de charroi et de curage des fossés [6]. Vers 1103, avec l'assentiment de sa femme Mabille, il renonça à ces droits ; en sa compagnie, il en déposa la donation sur l'autel devant le prieur Henri [7]. En 1104, il conclut le mariage de sa fille Élisabeth avec Philippe de Mantes, fils de Philippe Ier et de Bertrade de Montfort, lequel n'avait pas encore douze ans ; il lui assigna Montlhéry en dot. Avant que ne fût expirée la première année de son mariage, le jeune prince vint visiter l'église de Longpont et lui confirma tous ses biens et privilèges, notamment la terre de Ver : au cours de l'acte commencé à Montlhéry et terminé à Longpont, la présence de Mabille, sa belle-mère, est signalée par deux fois [8]. Guy Trousseau ne paraît plus après

1. A. Moutié, *Chevreuse*, II, 23.
2. *Cart. de Longpont*, nos CXCVI, CCI, CCII, CCVIII ; XLIII, XLIV, XLV, XLVII, XLVIII.
3. *Bibl. nat.*, ms. latin 17127, p. 147.
4. A. Moutié, *Chevreuse*, II, 31.
5. Guérard, *Cart. de Notre-Dame de Paris*, IV, 30.
6. *Cart. de Longpont*, n° CXCIX, CCII, CCVIII.
7. *Cart. de Longpont*, n° CC.
8. *Cart. de Longpont*, n° CXCVII. — A. Luchaire, *Annales de la vie de Louis VI*, n° 32.

1108 : par une charte sans date, ignorée de ses historiens, au cours de la maladie qui l'emporta, il légua au chapitre de Notre-Dame de Paris la mouvance des vignes de Bagneux qui lui avaient été données par Hildegarde, veuve de Payen de Bièvre ; après les obsèques, Mabille, que le scribe appelle *Amabilis*, fit la remise du legs, à charge d'un anniversaire pour son mari, que l'on trouve inscrit sur l'obituaire au 16 mars [1]. Au chapitre suivant, la prétendue donation des églises de La Ferté, qui lui a été attribuée par un texte suspect, sera examinée.

## GUY II DIT LE ROUGE

Guy II, dit le Rouge à cause de la couleur de ses cheveux, second fils de Guy Ier de Montlhéry et d'Hodierne de La Ferté, devint comte de Rochefort par son mariage avec Adélaïde, héritière de cette terre. Il en portait le nom dès 1063, lorsqu'il souscrivit, à côté de son père, les deux chartes royales octroyées à Saint-Pierre de Hasnon [2]. Il molesta les religieux de Saint-Benoît-sur-Loire qui possédaient le prieuré de Sonchamp dans le voisinage de Rochefort : sur les remontrances de son père, il renonça aux coutumes qu'il prélevait injustement sur leurs terres, ce qui fut sanctionné par un diplôme de Philippe Ier en 1067 [3]. Il assigna à la léproserie du Grand-Beaulieu, près de Chartres, cinq soudées de fer à prendre annuellement sur sa ville forte de Rochefort [4].

Au moment de la retraite de son père à Longpont, Guy le Rouge reçut Gournay et le tiers de Châteaufort : suivant la coutume assignant les biens maternels aux cadets, il eut La Ferté-Baudouin et Gometz-le-Châtel ; un peu plus tard, il hérita des droits de sa tante Adélaïde de La Ferté et réunit ainsi entre ses mains la totalité de la châtellenie. Vers 1079, devant Jean de Grandpont, doyen de Notre-Dame de Paris, Guy, seigneur de La Ferté, et Adélaïde, son épouse, *dominus Guido de Firmitate et uxor ejus Adeleisda*, donnèrent au chapitre toutes les coutumes justes et injustes qu'ils percevaient dans la terre d'Itteville, au Bouchet et à Saint-Aubin, avec les droits de garenne et de voirie, ainsi que les vignes du Bouchet [5] : parmi les nombreux témoins des deux contractants qui souscrivirent l'acte, on relève Bernoal Potin et son fils Baudouin, qui

1. *Arch. nat.*, LL 78, p. 123, n° 48. — Molinier, *Obituaires*, I, 110.
2. M. Prou, *op. cit.*, p. 63, nos 22 et 23.
3. M. Prou, *op. cit.*, p. 98 ; *Chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, I, n° 77.
4. R. Merlet et M. Jusselin, *Cart. de la léproserie du Grand-Beaulieu*, p. 68.
5. Guérard, *op. cit.*, I, 324.

donneront l'église de Cerny aux moines de Morigny [1], Robert Galeran, père de Thierry, qui construira l'église de La Ferté, Anseau de Bruyères, Roscelin de Mœurs, le prévôt Landry, le voyer Guérin, etc...

Dans *Étampes et ses monuments aux XI^e et XII^e siècles*, M. Eugène Lefèvre affirme que l'établissement des religieux de Saint-Germer de Fly, dans le voisinage d'Étampes, était un fait accompli en 1082 : à cette date, selon une confirmation de privilèges accordée par Philippe I^er à Notre-Dame d'Étampes, les moines de Saint-Germer sollicitèrent « d'être substitués ou adjoints aux chanoines dans le service canonial de ladite église ». On sait que le monastère, fondé d'abord à Étréchy, fut transféré vers 1094 à Morigny [2] : parmi ses premiers bienfaiteurs, il faut placer Guy de La Ferté et Adélaïde, qui lui donnèrent les églises de La Ferté-Baudouin avec la dîme des moulins et du four banal, ainsi que de leurs terres labourables dans toute la châtellenie. Sans doute la chronique de Morigny attribue cette donation à Guy Trousseau, avec l'assentiment de sa femme Adélaïde, de Milon de Montlhéry et de la vicomtesse Lithuise [3]. Mais, comme le remarque M. Léon Mirot, dans la préface de la publication de cette chronique, le premier livre, écrit entre le 4 août 1106 et le 30 juillet 1108 par le moine Thiou, qui était préchantre de l'abbaye et bibliothécaire, ne nous est point parvenu dans son texte primitif : on n'en possède « qu'un résumé fait à la fin du XII^e siècle par un abréviateur peu intelligent, qui a maintenu des allusions relatives aux passages négligés par lui et qui a conservé intégralement et sans les relier au reste de son récit certains morceaux du texte primitif. [4] » On ne saurait oublier que le domaine utile de La Ferté était partagé en deux fiefs : le *Prieuré* et le *Péage*, division qui s'est maintenue jusqu'à la Révolution [5] : « Au prieuré appartenait la seigneurie immédiate de la moitié de la ville et du territoire. » Un maire y rendait la justice au nom des religieux, ainsi qu'il fut reconnu par l'enquête de 1543 [6]. Seul, un châtelain de La Ferté a pu dis-

1. L. MIROT, *Chronique de Morigny*, p. 4. — Peut-être faut-il l'identifier avec le très noble Bernoal qui donna à la même abbaye l'église de Guigneville ; sa femme, Mahaud, un encensoir et un calice d'argent doré ; un de leurs fils, Lisiard, le grand vitrail du chevet de l'église (*ib.*, p. 3).

2. E. MENAULT, *Morigny, son abbaye, sa chronique et son cartulaire*, p. 4. — D. FLEUREAU, *op. cit.*, p. 473.

3. L. MIROT, *La chronique de Morigny*, p. 3.

4. L. MIROT, *Chron. de Morigny*, p. 14.

5. *Almanach de Sens* pour 1790, p. 26.

6. *Arch. nat.*, R^4 943, p. 17, 40, 50. — L'enquête essaya de déterminer les limites de cette justice : son existence parut certaine, mais son étendue ne put être fixée, en raison des réponses vagues des témoins appelés ; un seul déposa que 42 habitants relevaient du prieuré, sur 180 feux.

poser d'une part aussi importante de ses droits : or Guy le Rouge et son fils Hugues ont possédé la châtellenie dès 1079 jusqu'en 1108, où Louis VI leur succéda. D'autre part, on ne connaît à Guy Trousseau d'autre femme que Mabille, *Mabilia*, suivant le cartulaire de Longpont, ou *Amabilis*, d'après le livre noir de Notre-Dame de Paris. Il me paraît donc légitime de conclure que l'abréviateur de Morigny a confondu Guy Trousseau avec Guy le Rouge, d'autant plus que ce dernier est également surnommé *Trousseau* par l'auteur des *Grandes Chroniques de France*, lorsqu'il raconte « comment Guiz Troussiaus et Hues de Créci, ses fiuz, pridrent le conte de Corbuel, son frère, por ce que il ne lor voloit aidier de la guerre contre le roi »[1]. Guy le Rouge et Adélaïde de Rochefort sont les seuls auxquels on puisse raisonnablement attribuer la fondation du prieuré de La Ferté en faveur des moines d'Étréchy.

Suger n'aimait guère Guy le Rouge et, lorsqu'il entreprend d'exposer ses démêlés avec le roi Louis VI, il le désigne avec une antipathie non déguisée : *un certain de La Ferté-Baudouin, quidam de Firmitate Balduini*[2]. Pourquoi feindre d'ignorer le premier officier de la couronne ? Guy le Rouge fut cependant un des hommes les plus éminents de son époque, tant à cause de sa puissance et de sa valeur que par le grand crédit dont il jouit auprès des rois de France et les services signalés qu'il rendit à la monarchie encore mal affermie des premiers Capétiens. En 1091, à l'instar de son aïeul maternel, il devint sénéchal de France, comme le prouve une charte du roi Philippe Ier, munie du *Signum Widonis dapiferi de Rupeforti*[3]. Il fut chargé par le roi de négocier avec l'évêque de Chartres et d'obtenir de lui, par promesses ou menaces, une lettre au pape, favorable à son union avec Bertrade de Montfort : on a conservé deux lettres de 1093 et 1095 dans lesquelles ce prélat répondit par un refus catégorique à ses instances[4]. Il échoua devant sa fermeté et, le 18 novembre 1095, Philippe Ier fut excommunié au concile de Clermont.

Guy le Rouge doit encore être reconnu dans le sénéchal Guy, qui souscrivit un diplôme en 1092, un en 1094 et un autre à la fin de l'année 1095[5]. L'année suivante, il se démit de ses fonctions pour prendre part à la croisade. Dans les premiers jours de juin 1101, on constate sa présence à Nicomédie. Le 5 août suivant, il faisait partie d'une troupe de croisés qui livra bataille aux Turcs

1. J. Viard, *Les grandes chroniques de France*, V, 148.
2. Suger, *Gesta Ludovici Grossi*, éd. Lecoy de la Marche, p. 50.
3. M. Prou, *Actes de Philippe Ier*, n° 127.
4. *Histor. de France*, XV, 78 et 85 ; XIV, 702. — L'une accuse réception d'un message transmis par son neveu, Ébrard du Puiset.
5. *Gallia Christ.*, II, col. 110. — M. Prou, *op. cit.*, nos 128, 132, 135.

près d'Amasia. Les survivants de ce combat, et, parmi eux, Guy de Rochefort, gagnèrent Constantinople. Après quoi, on ne sait si Guy retourna en Palestine ou rentra en France [1]. Comme le dit Suger, il revint couvert d'honneur et de gloire [2].

La chronique de Morigny raconte tout au long les circonstances d'un plaid tenu à Rochefort dès son arrivée : son vassal, le chevalier Bonard, n'avait pas voulu délivrer aux religieux la terre de Gommerville, léguée par son beau-frère Garsadoine, et s'était rendu coupable de nombreuses violences : il dut faire amende honorable et renoncer à ses prétentions [3]. Les moines de Longpont traduisirent également devant son tribunal Simon, fils de Gaucher, qui leur contestait l'usage dans les bois et la rivière d'Orsay: ils furent maintenus en saisine de leurs droits [4].

A son retour de Terre-Sainte, vers 1104, Guy le Rouge fut rétabli dans l'office de sénéchal qu'il avait exercé une première fois, dit Suger [5]. Pour se conserver à tout prix son amitié et son appui, Philippe Ier imagina de fiancer le prince Louis avec la fille du sénéchal, Lucienne, non encore nubile [6]. Cette puissance, qui confisquait à son profit l'autorité royale, suscita l'ombrage et la jalousie des frères de Garlande, chez lesquels l'ambition, la cupidité et l'esprit militaire se trouvaient à un aussi haut degré que chez leur rival. L'orage n'allait pas tarder à éclater.

Sur ces entrefaites, le château de Montlhéry était passé sous la garde du roi par le mariage de la fille de Guy Trousseau. Son frère, Milon II de Bray, qui avait des prétentions sur ce château, voulut s'en emparer avec l'aide des Garlande alors disgraciés. Ayant noué des intelligences avec les habitants de Montlhéry, il entra dans la ville, accompagné de Lithuise, sa mère, et décida les habitants à assiéger le donjon occupé par les troupes royales. Guy le Rouge négocia avec les Garlande et les détacha de Milon en leur promettant leur rentrée en grâce à la cour : Milon désespéré s'enfuit. Louis, arrivé à Montlhéry, ratifia la paix conclue par son sénéchal avec les Garlande, mais, pour éviter le retour de semblables tentatives, démantela la ville en ne laissant subsister que la tour (1105) [7].

En 1106, à Senlis, Guy le Rouge assista au jugement du procès entre les chanoines de Saint-Corneille de Compiègne et Nivelon II,

1. *Rec. des histor. occidentaux des Croisades*, IV, 563. — Hagenmayer Chron. de l'hist. du royaume de Jérusalem (*Revue de l'Orient latin*, X, 450-456).
2. Suger, *op. cit.*, p. 25.
3. L. Mirot, *Chronique de Morigny*, p. 41.
4. *Cart. de Longpont*, n° CCLVIII.
5. Suger, *op. cit.*, p. 25.
6. Suger, p. 26. — A. Luchaire, *Annales de la vie de Louis VI*, n° 32.
7. Suger, p. 27. — A. Luchaire, *Annales de la vie de Louis VI*, n° 34.

seigneur de Pierrefonds [1]. Au milieu de l'année, il résigna ses fonctions en faveur de son fils, Hugues de Crécy. A Melun, après le 29 août, il souscrivit le diplôme confirmant les privilèges de Saint-Benoît-sur-Loire [2]. En mars 1107, il fut envoyé à La Charité-sur-Loire pour recevoir le pape Pascal II, qui était entré en France, et l'assurer du dévouement de ses souverains [3]. Le 23 mai, au concile de Troyes, par les menées des Garlande, le pape prononça, sous prétexte de consanguinité, la dissolution du mariage entre l'héritier de la couronne et Lucienne de Rochefort [4]. Guy le Rouge en fut si touché qu'il se retira de la cour et se jeta dans l'opposition avec son fils Hugues. Il ne survécut pas longtemps à sa disgrâce : il mourut avant le mois d'août 1108 et fut enterré au prieuré de Gournay : son obit était célébré le 9 mars à Longpont [5].

Guy le Rouge avait confié le service de sa chapelle de Gournay à Saint-Martin-des-Champs, peut-être en 1079 à l'occasion de sa réunion à Cluny, tandis que la famille de Garlande donnait aux mêmes religieux la seigneurie de Noisiel. Par un diplôme de 1122, Louis VI rappelle que l'église de Notre-Dame et de Saint-Jean de Gournay, située sur la Marne, près du château de Gournay, a été fondée par Guy le Rouge et sa femme Adélaïde, puis donnée par eux aux moines de Saint-Martin-des-Champs ; il confirme d'abord les possessions octroyées au prieuré par les fondateurs, savoir la chapelle de Gournay, la terre de Liaubon, un moulin à Gournay, l'église de Roissy et le tiers du village [6]. Vient ensuite l'énumération des biens donnés par les Garlande.

Avec l'assentiment de la comtesse Adélaïde, sa femme, Guy donna à l'abbaye de Marmoutier une église dédiée à saint Martin et dépendant de sa nouvelle châtellenie de Brétencourt. Il restitua à cette église tout ce qui pouvait lui appartenir et qu'il avait jusqu'à ce moment retenu dans son domaine et même ce qu'il en avait déjà distribué à ses chevaliers. Il lui donna, en outre, la dîme du marché de Brétencourt et confirma à l'avance tout ce que ses vassaux pourraient lui aumôner par la suite [7].

Dans l'obituaire de Longpont, on lit que, vers 1079, au début de son administration, le prieur Henri décida en chapitre et régla

1. *Arch. nat.*, LL 1622, f° 45. — *Bibl. nat.*, coll. Moreau, XLII, 246. — A. Luchaire, *op. cit.*, n° 39.
2. M. Prou, *Chartes de Saint-Benoît*, I, 254. — A. Luchaire, *op. cit.*, n° 42.
3. *Histor. de France*, XII, 777 ; XIV, 120. — A. Luchaire, *op. cit.*, n° 46.
4. *Histor. de France*, XII, 281. — Suger, p. 32. — A. Luchaire, *op. cit.*, n° 50.
5. A. Molinier, *Obituaires*, I, 525.
6. Tardif, *op. cit.*, n° 383.
7. *Bibl. nat.*, ms. latin 5441², p. 117.

comment il convenait de célébrer l'anniversaire des principaux bienfaiteurs de son église ; en sa qualité de contemporain, il ne pouvait se méprendre sur leur identité. Au 24 juillet, il écrivit sur l'obituaire : « *Obierunt Guido, institutor hujus loci, Guido vicecomes, Adalaidis, comitissa, uxor, Wido filius ejus* [1] », c'est-à-dire Guy Ier, fondateur de Longpont, Guy II dit le Rouge et sa femme la comtesse Adélaïde, et leur fils Guy III. Évidemment, le prieur ne met pas d'autres noms sur l'obituaire, parce que, au moment de la rédaction de cette phrase, Guy le Rouge n'était pas encore remarié et n'avait d'autre fils que Guy III. Sous le 12 octobre, un obituaire de Notre-Dame de Paris, rédigé vers 1090, indique la mort d'Adélaïde, comtesse de Rochefort, qui a donné une tapisserie et la maison de l'archidiacre Dreux, sise devant l'église Notre-Dame, « *Obiit Adelaidis comitissa de Rupeforti, qui dedit nobis quoddam dorsale necnon et domum Droconis archidiaconi que est ante ecclesiam Beate Marie* [2] ». Adélaïde était comtesse de Rochefort et c'est par son alliance avec elle que Guy le Rouge a pu, en 1063, se signer *Guy de Rochefort.*

Suivant un passage de Suger fort obscur [3], Guy le Rouge aurait répudié Adélaïde et lui aurait gardé ses biens que l'on a supposés être La Ferté : cette erreur provient d'un contre-sens que signalent les annotateurs des *Historiens des Gaules* et A. Molinier dans sa *Vie de Suger* [4]. Un chroniqueur du moyen âge l'avait déjà commis. Il s'agit de Rochefort et non de La Ferté, que Guy tenait de sa mère.

De son union avec Adélaïde de Rochefort, Guy le Rouge avait eu deux enfants : Guy III et Agnès, auxquels, suivant la coutume féodale, échut l'héritage de leur mère. Guy III devint comte de Rochefort en 1108 : à ce titre, il confirma la terre de Soligny au prieuré de Longpont [5]. En 1112, il suivit Thibaud IV, comte de Blois, dans la guerre qui finit par la destruction du Puiset : on croit qu'il y trouva la mort [6]. Comme il ne laissait point de postérité, sa sœur lui succéda dans le comté de Rochefort ; elle épousa Anseau de Garlande, sénéchal de France de 1107 à 1118, où il fut tué au siège du Puiset. Ils n'eurent qu'une fille, Agnès, comtesse

1. A. Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, I, 529.
2. Guérard, *Cart. de Notre-Dame de Paris*, IV, 167. — A. Molinier, *op. cit.*, I, 188. — A Longpont, l'obit de la comtesse Adélaïde était célébré le 24 septembre (*ib.*, I, 527).
3 Suger, *op. cit.*, p. 50.
4. *Histor. de France*, XII, 26. — Suger, *Vita Ludovici Grossi*, éd. Molinier, p. 42.
5. *Cartul. de Longpont*, nos CCLVI, CCLXXII.
6. A. Moutié, *Chevreuse*, II, 78. — J. Depoin, *Chartes de Saint-Martin-des-Champs*, I, 205.

de Rochefort, dame de Gournay et de Gometz, mariée en 1120 avec Amaury III de Montfort, et, en 1137, avec Robert de France, comte de Dreux.

En secondes noces, Guy le Rouge épousa Élisabeth de Montdidier, comtesse de Crécy, veuve de Bouchard II, comte de Corbeil, tué dans un combat qu'il livra à Étienne, comte de Meaux, fin de 1077 ou début de 1078 au plus tard [1]. Elle avait deux enfants en bas âge : 1° Eudes, qui hérita du comté de Corbeil et fut comte de Crécy-en-Brie, à la mort de sa mère [2] ; 2° Adélaïde, femme d'Ebrard III, vicomte de Chartres et seigneur du Puiset (23 décembre 1094), tué sous les murs d'Antioche le 21 août 1097 [3].

En 1080, retirée dans ses terres de Brie, la noble veuve amortit les biens donnés par ses vassaux pour la dotation du prieuré naissant de Mortcerf, membre de Saint-Martin de Pontoise ; elle lui obtint des droits de voirie de son fils, Eudes, comte de Corbeil, *deprecante matre sua cometissa de Creceio* [4]. Peu après cette fondation, eut lieu son mariage avec le châtelain de La Ferté.

Dans un cartulaire de Saint-Martin-des-Champs, on trouve une notice suivant laquelle Guy le Rouge amortit les possessions de ce prieuré à Clamart ; en échange, le prieur Ours lui présenta deux palefrois et donna à sa femme Élisabeth quarante sous [5]. Cette charte ne peut être datée d'une façon certaine que par les années du prieur, de 1079 à 1106 ; une bulle de 1096 ayant confirmé à Saint-Martin l'église et le village de Clamart et, d'autre part, le second mariage d'Élisabeth ayant été célébré vers 1082, on peut restreindre son exécution entre 1082 et 1096.

De cette nouvelle union [6], Guy le Rouge eut : 1° Hugues de Crécy, qui suit ; 2° Biote, mariée à Foulques, vicomte de Gâtinais dès 1076, mort après 1118 ; 3° Lucienne, née en 1094, fiancée à l'âge de dix ans au roi Louis VI ; elle épousa dans la suite Guichard de Beaujeu ; vers 1140, elle donna au prieuré de Longpont ses terres d'Egly et de Boissy, avec l'assentiment de son frère Hugues, de sa sœur Béatrix et de son mari, Manassès de Tournan ; 4° Béatrix,

1. G. Estournet, Bouchard II, comte de Corbeil, 1070-1077 (*Ann. de la Soc. arch. du Gâtinais*, 1911, p. 23).
2. La Barre, *op. cit.*, p. 106. — Lebeuf, *op. cit.*, IV, 275.
3. A. de Dion, *Le Puiset...*, p. 19.
4. Du Plessis, *Hist. de l'église de Meaux*, II, 107. — J. Depoin, *Cartul. de Saint-Martin de Pontoise*, 9, 12, 24.
5. J. Depoin, *Liber testamentorum Sancti-Martini de Campis*, p. 30. — *Chartes de Saint-Martin-des-Champs*, I, n° 29.
6. A. Moutié, *Chevreuse*, II, 72. — P. Anselme, III, 666. — Duchesne, *Hist. de Chastillon*, p. 33. — Lebeuf, IV, 609. — De Moustier, Guy et Hugues de Crécy (*Bull. Soc. Arch. de S.-et-M.*, VI), p. 17.

dame de Crécy en 1118, épousa, vers 1120, Manassès de Tournan, dont elle eut trois fils : Guy, Hugues et Jean ; vers 1124, ils fondèrent le prieuré de Saint-Ouen de Favières ; elle épousa en secondes noces Dreux de Pierrefonds, avec lequel, en 1144, elle donna à l'église Saint-Martin du Vieux-Crécy sa part de dîmes dans le péage de Crécy qui lui appartenait par hérédité ; de cette union, vinrent quatre enfants : Dreux, seigneur de Pierrefonds ; Ade, dame de Crécy, mariée à Gaucher de Châtillon ; Marguerite, femme de Pierre de Vic-sur-Aisne, et Agathe, mentionnée dans les chartes d'Yerres et de Longpont [1].

## HUGUES DE CRÉCY

Hugues, seigneur de Crécy-en-Brie, de La Ferté-Baudouin, de Châteaufort, de Gournay-sur-Marne, de Gometz-le-Châtel, etc., n'avait guère dépassé sa vingtième année lorsqu'en 1106, sur la résignation de son père, il fut nommé sénéchal de France [2]. Suger le peint comme un jeune homme doué des plus éminentes qualités, d'une extrême bravoure, mais aussi porté à la rapine que redoutable incendiaire et l'un des plus audacieux perturbateurs du repos du royaume [3].

En qualité de sénéchal, il souscrivit encore un diplôme royal accordé dans les premiers jours de mai 1107 à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés [4]. On a vu comment, à la suite du concile de Troyes (23 mai), il fut enveloppé dans la disgrâce de son père et perdit son office.

Sur ces entrefaites, des marchands se plaignirent d'avoir été détroussés sur une route royale par le châtelain de Gournay. Irrité de ce mépris de son autorité, le prince Louis vint mettre le siège devant Gournay, que défendait Hugues de Crécy. Pour le dégager, Guy le Rouge contracta une alliance avec Thibaud, comte de Blois et de Chartres, et vint avec une armée secourir son fils. Énergiquement secondé par les Garlande qui convoitaient Gournay, Louis sortit victorieux du combat livré sur les bords d'un ruisseau, poursuivit les fuyards jusqu'aux abords de Lagny, prit Gournay et le donna à Anseau de Garlande, le nouveau sénéchal ; il

1. G. Estournet, *Bouchard II*, p. 29-32.
2. D. Fleureau, *op. cit.*, 477. — Menault, *Cartul. de Morigny*, n° 6. — A. Luchaire, *Louis VI*, n° 37. — M. Prou, *op. cit.*, n°s 154, 156.
3. Suger, *Vie de Louis VI*, édit. Molinier, p. 41.
4. D. Fleureau, *op. cit*, 501. — Tardif, *op. cit.*, n° 330. — A. Luchaire, *Louis VI*, n° 49. — M. Prou, *op. cit.*, n°s 154, 156, 161.

fut moins heureux dans sa tentative sur Chevreuse, Montlhéry et Brétencourt [1].

Exaspéré par sa disgrâce et la perte de Gournay, Hugues s'unit aux ennemis irréconciliables de la royauté. Vivement irrité de n'avoir pu attirer dans le parti des rebelles son frère utérin, Eudes, comte de Corbeil, et surtout de ce qu'il ne lui eut porté aucun secours pendant le siège du château de Gournay, Hugues lui dressa une embuscade et s'empara de lui pendant une partie de chasse qu'il lui avait proposée, puis le retint prisonnier dans une des tours de son château de La Ferté-Baudouin : ce choix indiquerait qu'il y résidait habituellement et qu'il le considérait comme le mieux fortifié et le plus à l'abri d'un coup de main. Indignés de cette trahison, les vassaux du comte et les bourgeois de Corbeil vinrent trouver Louis le Gros et le supplièrent de les aider à délivrer leur seigneur. Le roi, se laissant toucher par leurs prières, envoya d'abord Anseau de Garlande avec quelques chevaliers que lui-même promit de suivre bientôt à la tête de son armée. Le sénéchal, qui avait ses affidés dans la place, pénétra pendant la nuit avec quarante chevaliers dans le premier retranchement ; mais, n'ayant pu forcer la seconde porte avant l'arrivée de la garnison, cernés dans un espace étroit, l'obscurité et la difficulté du lieu rendant leur valeur inutile, ils durent fuir. Anseau, qui combattit le dernier, fut blessé ; ne pouvant regagner à temps la barrière extérieure, il fut pris et amené dans la tour, non comme maître, mais comme captif et enfermé avec le prisonnier qu'il venait délivrer. Louis le Gros, arrivé enfin à la tête de ses troupes, mit le siège devant le château de La Ferté dans lequel Hugues de Crécy, usant de tous les stratagèmes, fit d'inutiles efforts pour rentrer, tantôt sous les habits d'un jongleur, tantôt sous la robe et les oripeaux d'une fille de joie. Forcé enfin de céder au nombre et à la valeur de l'armée royale, il prit la fuite à travers les campagnes, n'échappant à la poursuite obstinée de Guillaume de Garlande, frère du sénéchal prisonnier, qu'en se faisant passer pour ce même Garlande [2]. Dans la chronique de Saint-Pierre-le-Vif, Clarius attribue le siège de La Ferté-Baudouin à l'année 1108 (qui, pour lui, se termine au 24 mars 1109) et affirme qu'il eut lieu en plein hiver, « *in ipsa hyeme... per nives et grandines* » [3].

A la fin de l'année 1109, Bertrade de Montfort et son frère Amaury III gagnèrent facilement Hugues de Crécy au parti des

1. Suger, p. 41-44. — A. Luchaire, *Louis VI*, n° 51. — Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, éd. Leprévost et Delisle, IV, 289.
2. Suger, p. 52-54. — A. Luchaire, *Louis VI*, n° 61.
3. *Histor. de France*, XII, 281.

mécontents, en lui faisant épouser Lucienne de Montfort ; ils lui demandèrent d'assurer la défense de Montlhéry donné au jeune Philippe de Mantes. Le roi prévint Hugues de Crécy, arriva à Châtres, ville de la châtellenie de Montlhéry, gagna les habitants et prit la place. Puis il assiégea Montlhéry et en donna la seigneurie à Milon de Bray, qui la réclamait en vertu de son droit d'hérédité. Hugues de Crécy fut contraint de se retirer [1].

Une réconciliation temporaire parut se dessiner : en 1111, avant le 12 mars, à Étampes, Hugues de Crécy parut dans l'entourage royal ; il souscrivit le diplôme conférant à l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée un droit de brenage à Mantarville [2].

Au commencement de 1112 mourut Eudes, comte de Corbeil, qui laissait pour héritier son neveu, Hugues du Puiset, alors emprisonné à Château-Landon. Après avoir inutilement essayé de s'emparer de Corbeil, Louis VI se décida à négocier avec son prisonnier qui fut amené à Moissy : pour recouvrer sa liberté, il renonça par serment au château de Corbeil et promit de ne point fortifier le Puiset, sans le consentement du roi [3].

Au printemps suivant, Thibaud IV, comte de Blois, reprit la guerre contre Louis VI et réussit à tourner contre lui Hugues de Crécy, Guy II de Rochefort, Milon de Bray et même Hugues du Puiset. Le roi se préparait à un voyage en Flandre lorsqu'il apprit cette défection ; aussitôt, il marcha sur Toury, mais il fut défait par l'armée des coalisés et obligé de se replier. Bientôt après, avec de nouvelles forces, il reprit l'offensive et enferma Hugues dans le Puiset, qui finit par succomber : Hugues fut déchu de ses droits héréditaires et son château détruit pour la deuxième fois [4].

Depuis longtemps, Hugues de Crécy cherchait à tirer vengeance de Milon de Bray, qui l'avait supplanté dans la possession de Montlhéry. Il le surprit traîtreusement à Châteaufort, s'empara de lui et le traîna à sa suite, de château en château, le tenant étroitement garrotté. Cependant, ne sachant plus à la fin comment garder son captif, craignant de le voir s'échapper et n'osant pas le rançonner et le mettre en liberté dans la crainte de s'exposer à son tour à sa juste vengeance, Hugues prit le parti de le faire mourir. On dit même qu'il l'étrangla de ses propres mains, pendant la nuit, dans une tour de bois du château de Châteaufort qui lui ser-

1. Suger, 68, 70. — A. Luchaire, *Louis VI*, n° 87.
2. A. Luchaire, *Louis VI*, n° 107. — Lépinois et Merlet, *Cart. de Notre-Dame de Chartres*, I, 117.
3. A. Luchaire, *Louis VI*, n°s 114 et 128.
4. A. Luchaire, *Louis VI*, n° 134. — A. de Dion, *Le Puiset*, p. 23-30.

vait de prison ; puis, pour faire croire à une tentative d'évasion ou à un accident, il précipita le corps par la fenêtre dans les fossés du château. Le cadavre fut ramené à Longpont, où il fut enseveli après de pompeuses obsèques, en présence du roi, de l'évêque de Paris et de nombreuses notabilités. Les soupçons se portèrent bien vite sur Hugues de Crécy, qui fut assiégé dans son château de Gometz : se voyant abandonné de tous, même de son beau-père, il se jeta aux pieds du roi, implora son pardon et, après avoir consenti à la confiscation de ses terres, il revêtit l'habit monastique dans l'ordre de Cluny [1].

Entré comme moine à Saint-Denis, il passa sans tarder à Saint-Martin-des-Champs, où il fut chargé de diverses fonctions, notamment du priorat de Saint-Denis de La Châtre, puis de la sacristerie du monastère. Pierre le Vénérable, devenu abbé de Cluny en 1122, le prit peu après comme son auxiliaire : en le chargeant d'une importante mission auprès de Suger, il lui remit une lettre de crédit dans laquelle il l'appelait son très cher frère et ami, dom Hugues de Crécy, et le recommandait comme un homme sûr et discret qui doit rapporter de vive voix ce que la prudence ne permet pas de confier à l'écriture [2] ; il avait en lui une telle confiance qu'il l'envoya encore à la cour de France pour y rétablir la paix entre Louis VII et le comte de Champagne [3]. Vers 1140, il le délégua à Crépy pour y être, avec saint Bernard de Clairvaux et Suger lui-même, l'un des arbitres de la querelle qui s'était élevée entre Louis VII et le chancelier Algrin [4].

Hugues intercéda auprès de Geoffroy d'Yerres pour la restitution au prieuré de Longpont de la dîme d'Ivry que son frère Gautier Tireau avait engagée à Thierry de Paris [5]. Vers 1137, il assista à la donation de la terre d'Egly et de Boissy, que sa sœur Lucienne consentit aux mêmes religieux avec l'assentiment du roi Louis VII [6]. Après 1140, il fit donner à Saint-Martin-des-Champs par Amaury III de Montfort le village de La Couperie près Beynes [7]. En 1144, il fut présent à une aumône de sa sœur Béatrix, alors femme de Dreux de Pierrefonds, à l'église Saint-Martin du Vieux-Crécy [8]. La même année, qualifié « familier du

1. *Cart. de Longpont*, n° LXXXIV. — *Chronique de Morigny*, p. 22-24. — A. Luchaire, *op. cit.*, n° 246.
2. Migne, *Patrol. lat.*, 186, col. 1362. — *Histor. de France*, XV, 645.
3. A. Moutié, *Chevreuse*, II, 76.
4. *Histor. de France*, XVI, 6. — J. Depoin, *op. cit.*, II, n° 256.
5. *Cart. de Longpont*, n° CLXXVII.
6. *Cart. de Longpont*, n° CCXCII.
7. J. Depoin, *Chartes de Saint-Martin-des-Champs*, II, 179. — A. Rhein, *La seigneurie de Montfort*, p. 129, 302.
8. J. Depoin, *op. cit.*, II, 152 et 306. — Tardif, *op. cit.*, n° 473.

roi », il en obtint une exemption pour Saint-Denis de La Châtre [1]. Il assista à la concession à Saint-Martin-des-Champs d'une prébende en l'église Notre-Dame d'Étampes [2].

Suivant les obituaires de Saint-Denis et de Saint-Martin-des-Champs, Hugues de Crécy mourut le 31 juillet 1147 [3] : le mois suivant, Pierre le Vénérable adressa aux moines de Saint-Martin-des-Champs une épître consolatoire au sujet de la mort de leur frère, Hugues de Crécy, dont la perte lui était d'autant plus sensible qu'il lui confiait le fardeau des affaires importantes de son ordre depuis plus de vingt ans [4]. D'autre part, Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, fit commémorer au 19 avril deux religieux de Saint-Martin et Hugues de Crécy, auxquels il avait promis de les associer aux prières de sa communauté, et de célébrer un trentain après leur décès [5].

## LOUIS VI, LOUIS VII ET ADÈLE DE CHAMPAGNE ; AUBRY DE DAMMARTIN

La chronique du continuateur d'Aimoin indique brièvement que Corbeil et La Ferté échurent à Louis VI. Un biographe anonyme de ce prince raconte que, pour supprimer la barrière dressée entre Paris et Étampes par Montlhéry, Châteaufort et La Ferté-Baudouin, dont les châtelains lui étaient hostiles, il dut s'en emparer par les armes [6]. Le récit de Suger est le plus circonstancié ; bien qu'il ne tire aucune conclusion du siège de décembre 1108, il est évident qu'une sanction était nécessaire ; la déloyauté de Hugues de Crécy envers Eudes de Corbeil fut punie par la confiscation de La Ferté-Baudouin et sa réunion à la couronne.

Un des premiers actes de Louis VI dans sa nouvelle châtellenie fut d'affranchir Lisiard, fils de Benoît de La Ferté, pour lui permettre de s'établir à Itteville, sur les terres du chapitre de Notre-Dame de Paris [7]. En 1116, Daimbert, archevêque de Sens, donna l'église Saint-Hilaire de Maisse avec les dîmes au prieuré parisien de Saint-Éloi [8]. Peu après, Louis VI y ajouta des hôtises,

1. J. Depoin, *op. cit.*, II, 153.
2. J. Depoin, *op. cit.*, II, 132.
3. A. Molinier, *Obit. de la province de Sens*, I, 323, 449. — L'obituaire de Longpont le commémorait au 28 juillet (*ib.*, p. 525).
4. J. Depoin, *op. cit.*, II, n° 299 et note.
5. A. Molinier, *op. cit.*, I, 258.
6. *Histor. de France*, XII, 123.
7. Guérard, *op. cit.*, II, 370.
8. *Arch. nat.*, S 1486 B, n° 16.

des terres et des vignes avec les dîmes de blé et de vin, et la moitié d'un moulin [1]. Les religieux de Saint-Laumer de Blois, qui possédaient dans la même paroisse l'église de Saint-Médard, s'empressèrent de venir trouver le roi, lors d'un séjour qu'il fit à La Ferté, et sollicitèrent la reconnaissance de leurs droits, qui furent confirmés par un diplôme de 1120 [2].

La même année, Louis VI confirma à l'abbaye de Morigny les églises de La Ferté, avec la dîme des moulins royaux (l'un au-dessous du château de La Ferté, et les deux autres au Gué Saint-Lazare près de Baulne), du four à ban et de toutes les terres labourables appartenant en propre à sa châtellenie : « *Ecclesie de Firmitate Balduini et decima molendinorum nostrorum et furni nostri et carrucarum nostrarum ubicumque sint in tota castellaria* [3] ». Comme dans tous les actes similaires, le diplôme confirmatif reproduisit les propres termes de la donation de Guy le Rouge et d'Adélaïde ; ils reparaîtront à chaque règne d'une manière identique, et il suffira de les citer ici. D'après l'enquête de 1543, il n'existait à La Ferté « qu'une église paroissiale, en laquelle il y a prieur et curé qui dépendent de l'abbaye de Morigny, avec une chapelle sans fondations ». Cette chapelle de secours, sous le vocable de saint Gilles, a subsisté jusqu'à la Révolution ; elle a été depuis convertie en grange et démolie [4].

En 1121, Louis VI confirma la donation de Guy le Rouge et d'Adélaïde de Rochefort, octroyant aux chanoines de Notre-Dame de Paris toutes les coutumes qu'ils possédaient sur les terres d'Itteville, du Bouchet et de Saint-Aubin, la garenne, la voirie, ainsi que les vignes situées au Bouchet [5].

De toute antiquité, le châtelain de La Ferté-Baudouin avait joui du droit d'avouerie sur le domaine de Saint-Denis à Toury-en-Beauce. A la suite d'une transaction qui ne nous est point parvenue, peut-être en raison de l'éloignement, ce droit fut inféodé et appartenait en 1122 à la petite-fille d'Adam de Pithiviers. En prenant la crosse abbatiale, Suger constata que cette avouerie pesait lourdement sur ses vassaux de Toury et leur occasionnait de nombreuses exactions : il décida de la racheter. Pour y parvenir à peu de frais, tout en sauvegardant l'avenir, il conçut le projet de marier l'héritière de l'avouerie avec un serviteur dévoué de

1. *Arch. nat.*, LL 75, f° 3.
2. *Arch. nat.*, R⁴ 943.
3. MENAULT, *Morigny*, cartul., p. 28.
4. *Arch. nat.*, R⁴ 943. — *Arch. de Seine-et-Oise*, 10 H 3 : 1556, 15 septembre, bail de la cure de La Ferté, par Jean Hurault, abbé de Morigny et prieur de La Ferté, à Gilles Musnier, vicaire perpétuel de La Ferté.
5. GUÉRARD, *op. cit.*, I, 265.

l'abbaye et d'obtenir à prix d'argent les consentements nécessaires. Il s'en ouvrit au roi Louis VI, dont l'avouerie relevait à cause de sa châtellenie de La Ferté, et obtint facilement son assentiment en lui payant trente livres pour l'amortissement. En outre, il versa cent livres aux parents de la jeune fille : par ce moyen, les époux reconnurent qu'ils seraient tenus, eux et leurs descendants, à l'hommage, au service féodal et à la justice, sur réquisition de l'abbaye. En cas de refus, le fief de l'avouerie serait saisi et demeurerait entre les mains des religieux jusqu'à complète satisfaction, ainsi que les intéressés et leur famille le promirent avec l'approbation du roi [1].

En 1134, Louis VI notifia qu'il avait donné aux religieuses d'Yerres la terre de Marbois, près de La Ferté, que tenaient Louis le Bouteiller, Adam son neveu et Geoffroy Silvestre, et qu'il l'avait exemptée de toute coutume [2]. A la suite de cette concession, les religieuses sollicitèrent de l'archevêque de Sens la confirmation de la dîme de Marbois donnée par Asceline et son fils Thion, ce qui leur fut accordé par lettres de 1139 [3].

Louis VII succéda à son père le 1er août 1137; il affectionna tout particulièrement le château de La Ferté et y vint séjourner maintes fois. Il confirma au prieuré de Saint-Hilaire les hôtises, les terres et les vignes avec les dîmes de blé, de vin et d'autres récoltes et la moitié d'un moulin qu'il possédait à Maisse [4]. Il obtint l'élargissement de Henri, maire d'Itteville, que les chanoines de Notre-Dame avaient emprisonné, et les réconcilia. Comme châtelain de La Ferté, il jouissait à Itteville, pour lui-même et ses officiers, des droits de gîte et de procuration : il en fit remise au chapitre [5].

Dès 1132, dans l'entourage de Louis VI, on remarque un modeste chevalier, Thierry de La Ferté, appelé aussi Thierry Galeran : il était fils de Robert Galeran, cité parmi les fidèles de Guy le Rouge dans la charte d'Itteville [6]. Avec son père, et Emmeline

1. Lecoy de la Marche, *Œuvres complètes de Suger*, p. 172.

2. *Arch. de Seine-et-Oise*, 63 H 66, n° 1. — *Arch. nat.*, LL 1599B, p. 5, copie du XIIIe siècle.

3. *Arch. de Seine-et-Oise*, 63 H 66, n° 2, original. — *Arch. nat.*, LL 1599B, p. 33.

4. *Arch. nat.*, LL 75, f° 3.

5. Guérard, *op. cit.*, II, 371 ; I, 270. — Tardif, *op. cit.*, n° 552.

6. *Cart. de Longpont*, nos CCLIII, CCLXIX, CCXCI, etc. Galeran dit Payen Châtel d'Orsay et Obeline avaient eu trois fils : Robert, maintes fois cité, Gaucher et Hugues, moine à Longpont. Vers 1079, Robert souscrivit l'acte de Guy le Rouge, seigneur de La Ferté, relatif à Itteville (*Arch. nat.* LL 78, p. 126). En 1096, il souscrivit une charte d'Eudes, comte de Corbeil, après Ferry et Baudouin du Donjon, frères (*Arch. nat.*, S 1177, n° 9).

sa mère, Thierry approuva la donation d'une hôtise faite au prieuré de Longpont par un de leurs vassaux [1]. Il épousa Adélaïde, veuve de Guy de Linas, avec laquelle il ratifia l'amortissement d'une dîme octroyée par Milon, son beau-fils [2]; il ne paraît pas en avoir eu d'enfants. En dehors de La Ferté, il avait des biens à Corbeil, à Ballancourt et au Saussay, à Orsay, à Pecqueuse, etc. Demeuré au service de Louis VII, il devint rapidement un de ses conseillers les plus écoutés ; A. Luchaire estime qu'il en fut le plus important, et il consacre deux pages à énumérer les principaux actes royaux auxquels il prit part [3].

Sa situation à la cour lui valut une immense fortune qui lui permit d'être un insigne bienfaiteur de l'abbaye de Morigny. Thouin y avait succédé à l'abbé Macaire en 1142, puisque l'un et l'autre figurent dans des actes de cette date ; la seconde année de son intronisation, dit le chroniqueur, donc à la fin de 1143 et plus probablement au printemps de 1144, il refit la couverture et le pavage tant de l'église que du dortoir ; à l'intérieur de la clôture, il construisit une maison conventuelle somptueuse avec des annexes qui lui occasionnèrent de grosses dépenses [4]. Tandis que ces travaux s'exécutaient, il apitoya Thierry Galeran sur le délabrement de l'église de La Ferté, si bien que celui-ci entreprit aussitôt de la reconstruire à ses frais, ainsi qu'en témoigne une charte de l'abbé Landry [5] ; c'est l'église paroissiale actuelle, sous le vocable de Notre-Dame, dont il serait vain de tenter la description, après la magistrale monographie que lui a consacrée M. Valentin de Courcel.

Par un diplôme royal qui ne nous est point parvenu, afin d'en assurer l'entretien et de contribuer à la dotation des deux religieux chargés de la desservir, Thierry leur donna la ferme et terre du Saussay, avec l'assentiment du suzerain, Gilles du Tourneau, issu des Clément de Château-Landon. Malgré l'épuisement de ses ressources, Thouin jugea nécessaire de compléter l'œuvre du conseiller royal en bâtissant un nouveau prieuré que le chroniqueur qualifie de *médiocre* [6] : pour loger le prieur et le sous-

1. *Cart. de Longpont*, n° C.
2. *Cart. de Longpont*, n° XCIX.
3. A. Luchaire, *Hist. des instit. monarchiques sous les premiers Capétiens*, II, 324 et 325 ; *Ann. de la vie de Louis VI*, n° 497 et p. 341.
4. *Chronique de Morigny*, p. 82.
5. Pièces justif., n° III. — V. de Courcel, L'église de La Ferté-Alais (*Bulletin monumental*, 1912).
6. *Chron. de Morigny*, p. 82. — « Infra muros abbacie aulam nobilem cum quibusdam appendiciis magno sumptu edificavit, apud Veteres Stampas aliam optimam, apud Firmitatem alteram mediocrem... » Pour Ducange, *aula* signifie édifice principal.

prieur que l'on verra plus loin composer toute la communauté, il n'était pas cependant nécessaire de faire une construction plus importante ; dans la suite même, l'abbé de Morigny se réservera le titre de prieur et l'église sera desservie par un *vicair perpétuel* qui prendra la cure à bail. Accolé à la nef et au croisillon nord, le prieuré comprenait une maison d'habitation, une grange, une écurie, une bergerie, une vacherie et un jardin de trois quartiers [1].

Le 14 juin 1147, Thierry Galeran partit pour la croisade avec son maître ; il y joua un rôle important, car c'est lui qui, à Antioche, dissuada le roi de renvoyer sur-le-champ sa femme Aliénor [2]. Il revint avant lui, chargé d'une mission importante auprès de l'archevêque de Sens. Après avoir été, pendant plus de trente ans, un des agents les plus actifs de la royauté, il décida, en 1162, de se retirer de la cour et des affaires pour ne plus s'occuper que des intérêts du Temple. Au conseil où il prit congé du roi, assistaient Hugues de Toucy, archevêque de Sens, et Maurice de Sully, évêque de Paris ; Louis VII et ses amis lui ayant conseillé de penser au salut de son âme et à ses parents défunts, il demanda aux deux prélats de valider de leur autorité les aumônes qu'il voulait faire à cette intention ; par deux chartes presque identiques, il laissa aux frères de l'Hôpital de Jérusalem tout ce qu'il possédait au Vieux-Corbeil, son clos de vignes, ses hôtes, le cens des hôtes et des vignes, le pressurage et tous ses droits féodaux ; à la prière du roi, Guillaume de Milly accorda l'amortissement moyennant vingt livres [3]. Il remit aux Templiers de Savigny la moitié de la dîme de Vayres qu'il venait d'acheter au chevalier Baudouin et fit approuver sa concession par le roi (1163) [4]. Il donna aux Cisterciens de Barbeau, près Melun, une grange et une terre contiguës à la forêt de Sénart [5]. Il gratifia l'Hôtel-Dieu de Corbeil d'un moulin avec huit boulangers, dont quatre seraient pour les malades et quatre pour Notre-Dame-des-Champs [6]. Il donna à Saint-Spire de Corbeil une maison sise dans le cloître et une terre à Ballancourt avec trois droitures, le champart et six sous de cens [7]. Au moment de la croisade, il avait assigné au prieuré de Saint-Guénaud de Corbeil une rente d'un demi-muid de grain sur son

1. *Arch. nat.*, R⁴ 943. — *Arch. de Seine-et-Oise*, 10 H 3.
2. Pertz, *Script*, XX, 534.
3. *Arch. nat.*, S 5144ᴮ, nᵒˢ 33 et 34.
4. *Arch. nat.*, S 5749, p. 4. Tardif, nº 582.
5. *Bibl. nat.*, ms. latin 5466, p. 14. — *Arch. nat.*, LL 1599ᴮ, fº 109 ; L 896, nº 38.
6. *Arch. nat.*, S 5147ᴬ, nº 4 ; JJ lxvii, nº 465. — Luchaire, *Louis VII*, nº 652.
7. Couard-Luys, *Cart. de Saint-Spire*, 76, 124.

moulin du Saussay : il y ajouta des terres et un moulin à Auvernaux[1]. (Longtemps après, les Templiers en demandèrent le retrait, ce qui occasionna un procès, mais, en 1171, sur le conseil de l'évêque de Paris, Saint-Guénaud rendit les terres moyennant une indemnité de 25 livres ; l'aliénation du moulin qu'il avait effectuée fut confirmée et la rente maintenue [2] ; par un autre acte de 1171, le chapitre général des Templiers s'engagea à acquitter la rente [3] ; en outre, Thierry lui donna la moitié de la terre de Boloniel qu'il avait achetée de ses propres deniers, laissant aux religieux le soin de payer 15 livres pour l'amortissement et une rente féodale de cinq sous au suzerain, Renaud de Varâtre, qui garantit la cession en y affectant sa maison de Corbeil [4].) Thierry Galeran devint aussitôt membre effectif du Temple.

Un de ses premiers soins fut de libérer le Saussay des charges dont il l'avait grevé au profit de diverses églises ; il y fonda une commanderie de son ordre. En bordure du chemin de Ballancourt à La Ferté, il bâtit un manoir seigneurial avec chapelle en l'honneur de saint Blaise, grange et enclos ; il lui réunit environ 120 arpents de terre avec droit de censive sur dix hôtes du Saussay et plusieurs moulins sur l'Essonne, situés à 300 pas de la commanderie [5]. De cette fondation, il reste plusieurs actes : par le premier, Landry, abbé de Morigny, déclare que Thierry Galeran, qui avait construit leur église de La Ferté et l'avait dotée d'une ferme au Saussay, lui a demandé de la lui rendre, moyennant une rente de 10 livres en échange, à prendre sur celle de 30 livres que le Temple percevait dans le cens royal d'Étampes (par donation de 1149) ; cette rente serait affectée à l'entretien de l'église et des moines de La Ferté. Il a consulté le chapitre de l'abbaye et celui de Notre-Dame de La Ferté, qui ont été d'avis, l'un et l'autre, d'accepter sa proposition, eu égard à ses bienfaits antérieurs. Un accord fut donc dressé et signé notamment par les premiers membres de la communauté naissante, Thierry Galeran, Archambaud de la Chaîne, Nantier de Corbeil, Geoffroy de Savigny, tous frères

1. *Arch. nat.*, S 2210, n° 16. Par une charte sans date, Hugues, archevêque de Sens, notifie que messire Thierry Galeran, homme de bonnes œuvres, a donné à S. Victor, pour le salut de son âme, sur son patrimoine d'Auvernaux, l'aître de l'église avec la maison qui y est bâtie et les hôtes qui s'y trouvent, le fossé et tout ce qu'il entoure, une grange en dehors du fossé avec un verger contigu, trois coutures qu'il cultivait lui-même, comprenant l'une 30 journaux, la seconde 10 et la dernière 4 ; plus le quart de deux moulins à Villeroy et un demi-muid d'avoine sur son moulin du Saussay.
2. *Arch. nat.*, S 5151, n° 2 ; L 903, n° 16 ; S 5776[B], n° 1.
3. *Arch. nat.*, S 2115, n° 4.
4. *Arch. nat.*, S 2115, n° 22.
5. MANNIER, *Les commanderies du Grand Prieuré de France*, p. 79.

du Temple, Gérard et Geoffroy, serviteurs du Temple ; Hescelin de Linas, Thébert de Montlhéry, Thibaud, prévôt de La Ferté, Frodon d'Étréchy et plusieurs autres [1]. La charte n'est pas datée, mais elle est antérieure de quelques mois tout au plus au diplôme d'avril-novembre 1164, par lequel Louis VII approuva l'échange, à la demande de son familier, Thierry Galeran, devenu frère du Temple [2]. Le 18 novembre de cette année, durant son séjour à Sens, le pape Alexandre III accorda une bulle de confirmation, sur le vu des lettres du roi [3]. Dans une autre circonstance, Louis VII attestera lui-même combien était puissante auprès de sa personne l'intervention de son ancien conseiller en faveur des Templiers, « *maximè quando Teodoricus Galerannus qui de domo et nostro consilio fuit, factus eorum frater, nos pro eis requirit* » [4] On possède également un acte non daté, par lequel Thierry Galeran acheta à Renaud Bachelier la mouvance des moulins du Saussay et la fit amortir moyennant 98 sous par Jean, Hugues et Menier, fils d'Amaury, devant Arnould, prévôt de Notre-Dame d'Étampes, en présence d'Herbert Valet de Puiselet, Galeran d'Yerres, Pierre d'Auvers et Guillaume Goaut, prévôt d'Étampes [5]. Thierry Galeran vivait encore en 1173 [6].

La chronique de Morigny rapporte que l'abbé Thouin se rendit à Orléans auprès de Louis VII et sollicita la confirmation des biens de son abbaye, notamment les églises de La Ferté-Baudouin avec leurs droits dans la châtellenie, ce qui lui fut accordé par un diplôme de 1145, reproduisant les termes de celui de 1120 [7]. En 1161, Hugues de Toucy, archevêque de Sens, confirma à Landry, son successeur, le patronage des églises de La Ferté [8].

En 1154, lorsque Clémence de Bar, veuve de Hugues II dernier comte de Dammartin et remariée à Renaud II comte de Clermont, vint à mourir sans postérité de son premier mari, sa succession fut revendiquée par divers membres des familles de Mello et de Bulles, en raison de leurs alliances avec la famille de Dammartin. Pour s'éviter les ennuis que son père et son aïeul avaient eus avec

1. Pièces justif., n° III. — Le 16 février 1471, la rente fut réduite à 4 livres, en raison de la détresse du Saussay, et les arrérages payables 40 sous par an, par accord entre Philippe Rémon, prieur de La Ferté et Nicolas Perrin, commandeur du Saussay (*Arch. de Seine-et-Oise*, 10 H 3).

2. Tardif, *op. cit.*, n° 586.

3. *Arch. nat.*, S 5150[B], n° 27, original. — *Bibl. nat.*, coll. Duchesne. LXXVII, f° 72.

4. A. Luchaire, *Instit. monarch. sous les premiers Capétiens*, II, 325.

5. *Arch. nat.*, S 5150[B], n° 32, original.

6. Tardif, *op. cit.*, n° 630. — *Arch. nat.*, LL 1599[B], f° 109.

7. Menault, *Morigny*, cart. p. 31. — *Chron. de Morigny*, p. 82. — Luchaire, *op. cit.*, n° 154.

8. Menault, *Morigny*, cart., p. 154.

les tenanciers de cette terre, Louis VII crut opportun de prononcer la réunion du comté de Dammartin à la couronne : on le trouvera dans la suite disposant de ses biens et y signant un diplôme en 1159, au cours d'un voyage [1]. Le plus récalcitrant des héritiers était Aubry II, ancien chambrier de France (1122-1129), fils d'Aubry Ier de Mello et d'Aélis de Dammartin, tante du comte Hugues [2] : afin d'obtenir son acquiescement, il donna la châtellenie de La Ferté-Baudouin à son fils Aubry III.

Comme je l'ai indiqué plus haut, les religieuses d'Yerres possédaient la terre de Marbois, près de La Ferté. En 1155, lorsque Clémence Le Loup de Senlis en devint abbesse, elle sollicita du nouveau châtelain l'usage au bois mort dans la forêt de Marbois pour sa maison d'Artolu. Accédant à sa prière, Aubry III, seigneur de La Ferté, Mahaud sa femme et Renaud, leur fils, accordèrent la faveur demandée, non seulement pour la maison d'Artolu, mais aussi pour neuf hôtises de Marbois : au cas où leur nombre augmenterait, il ne serait point permis de leur vendre du bois ou de leur en donner, l'usage étant personnel. Ces neuf hôtes seraient tenus de faire moudre leur grain au moulin banal, situé au-dessous du château de La Ferté, et d'attendre leur tour, s'il était occupé. L'acte fut dressé en présence des principaux vassaux du châtelain, Thierry Galeran, Ferry du Donjon, André d'Ormoy, Robert Polin, Manassés de La Ferté, Bernoal de La Ferté, Ferry de D'huison, Pierre Buinelle, Thibaud, son prévôt de La Ferté, et Landry, son sénéchal. L'original est scellé sur lacs de cuir blanc d'un sceau rond, de 80 millimètres ; il représente un cavalier galopant à gauche, brandissant son épée et se couvrant d'un bouclier à ses armes, *fascé de six pièces*, avec cette inscription autour : + SIGILLVM.AUBERICI.DOMINI.FIRMITATIS [3].

Sur ces entrefaites, l'an 1160, Louis VII perdit la reine Constance, qui mourut en couches d'une fille, le 4 octobre. Quinze jours après, le 19 octobre, avant que le deuil de la cour ne fût terminé et sur les instances du grand chambellan Adam de Beaumont, il épousa Adèle, la plus jeune des filles de Thibaud, comte de Blois et de Champagne, et de Mahaud de Carinthie ; le 16 novembre, elle fut solennellement couronnée reine, à Paris, par Hugues de Toucy, archevêque de Sens. Louis VII constitua un douaire à sa nouvelle épouse, ainsi que plusieurs chroniqueurs l'indiquent à propos d'un

1. TARDIF, *op. cit.*, n° 523.
2. Dr LEBLOND, *Notes pour le nobiliaire du Beauvaisis*, II, 446 ; I, 134. — Abbé MULLER, *Cart. de Saint-Leu d'Esserent.* — *Histor. de France*, XIV, 7. — J. DEPOIN, *Chartes de Saint-Martin-des-Champs*, I, 15, note.
3. Pièces justif., n° I.

litige avec Philippe-Auguste : « *Post decessum patris sui, totam dotem suam, quâ rex Francorum Ludovicus, eam die desponsationis sue dotavit, in integrum redderet...* » [1]. Dans plusieurs chartes, Adèle se dit usufruitière de Corbeil : « *Nos, qui tunc temporis Corboilum nomine dotalicii tenebamus...* » [2]. En 1186, Philippe-Auguste confirma une aumône de sa mère, en disant : « *Adela regina, dum Meledunum et Corbolium et Villam Novam, et quasdam alias villas nomine dotalicii, teneret...* » [3]. Le douaire de la reine Adèle comprit Corbeil, Melun, Villeneuve-le-Roi et d'autres villes qui ne sont point désignées, mais au nombre desquelles il convient de placer La Ferté-Baudouin, Moret, Grez et La Chapelle-en-Gâtinais, Château-Landon, Chéroy, Lixy, Voulx, Flagy, Toury-Ferrottes et plusieurs domaines autour d'Orléans.

Selon l'usage, l'assiette du douaire était établie par une enquête que des commissaires royaux, spécialement choisis, dressaient sur place, peu après la célébration du mariage ; leur rapport était consigné dans un rôle dont le contenu n'était délivré à la reine qu'après la mort du roi. Il semble que Louis VII ait voulu déroger à cette coutume et qu'il mit lui-même Adèle de Champagne en possession du douaire, de son vivant, ainsi qu'il ressort des nombreux actes émanés de cette princesse pour l'administration de son douaire : plusieurs années s'écoulèrent cependant avant qu'il pût mettre son projet à exécution.

La Ferté-Baudouin, qui permettait le libre passage du comté de Corbeil à celui de Melun, avait été imprudemment engagée : il fallait la libérer. Sacrifiant sa sécurité du côté de Dammartin, Louis VII en donna le comté à Aubry III : en 1162, avec son père le chambrier, Aubry confirma la fondation de l'abbaye de Chaalis et les biens donnés par la famille de Senlis ; il rédigea cet acte le jour où il fut investi par le roi du comté de Dammartin, « ... *die qua de manu predicti regis Francorum Ludovici, investituram consulatus Dammartini suscepi* » [4]. La même année, son beau-frère, Raoul, comte de Clermont, confirma une vente faite à l'église de Breteuil, en présence de sa sœur la comtesse Mahaud, et de son mari, Aubry, comte de Dammartin [5].

1. *Histor. de France*, XIII, 182, 324 ; XVII, 440.
2. Delaborde, *Actes de Philippe-Auguste*, nos 132-133. — *Cart. de Saint-Spire*, p. 46. — G. Estournet, Les chartes de Franchard (*Ann. de la Soc. arch. du Gâtinais*, 1913) et tir. à part, p. 48.
3. Arch. de Notre-Dame de Melun (*Bull. de la Soc. d'archéol. de Seine-et-Marne*, 1878, p. 20).
4. *Bibl. nat.*, coll. Moreau LXXI, fo 174. — A. Luchaire, *Instit. des premiers Capétiens*, II, 23.
5. *Arch. de l'Oise*, fonds de Breteuil, H 16. — De Lépinois, *Comtes de Clermont*, p. 117. — Baticle, *Nouv. hist. de Breteuil*, p. 93.

Pour des raisons que l'on ignore, la liquidation de l'engagement de La Ferté-Baudouin n'était pas encore terminée en 1166, où Aimery devint abbé de Morigny. Par une charte non datée, Jean, prieur de Notre-Dame de La Ferté, avec l'assentiment d'Aimery, abbé de Morigny, et de son chapitre, ainsi que de son propre chapitre, jugea nécessaire d'acquérir la terre que les religieuses d'Yerres possédaient dans l'île de D'huison, en bordure de la sienne : pour l'obtenir, il donna en échange sa terre d'Artolu : le contrat, scellé du sceau du prieuré, fut dressé en présence d'Aimery, abbé de Morigny, dudit Jean prieur, de Gautier, sous-prieur et chantre, avec promesse de garantie accordée par Aubry, comte de Dammartin et seigneur de La Ferté [1].

En 1171, Louis VII rappela qu'un litige s'était jadis élevé entre lui et Aubry de La Ferté, au sujet d'un serf, Guillaume de Villiers, qui devait lui appartenir parce qu'il avait épousé Bourgeoise, serve du roi. Aubry prétendait qu'ils lui appartenaient l'un et l'autre avec leurs enfants, parce que le roi lui avait inféodé le château de La Ferté avec la justice et tous les droits en dépendant : par esprit de conciliation, Aubry avait renoncé à ses prétentions. Depuis, à la demande de Joubert Briard et de Jean de La Ferté, chevaliers et seigneurs de Villiers, le roi affranchit Guillaume, sa femme et ses enfants [2].

D'autre part, à l'époque où le château de Dammartin était en sa possession, Louis VII avait donné à l'Hôtel-Dieu de Paris une grange située entre Mitry et Mory. Depuis, Aubry étant entré en possession du château et de la grange, il avait dédommagé l'Hôtel-Dieu en lui cédant la grange de Cognenpuit que ledit Aubry lui avait rendue avec La Ferté. Un diplôme fut expédié en 1176 pour expliquer l'échange [3], mais, pas plus que le précédent, il ne relate un fait récent ; l'un et l'autre sont des confirmations d'actes antérieurs, dont la date n'est pas connue. J'estime que La Ferté-Baudouin fit retour au domaine royal en principe l'an 1162, où le comté de Dammartin fit la contrepartie de l'échange ; la délivrance ne fut cependant effectuée qu'en 1166 ou peu après.

J'ai dit que La Chapelle-en-Gâtinais fut comprise dans le douaire : ainsi appelée dans un texte de 1154 *Capella Gastinedi* et un peu plus tard *Capella in Vastineto*, elle est expressément désignée comme domaine royal dans un diplôme de 1169, par lequel Louis VII donna au chapelain de Saint-Saturnin au palais

1. Pièces justif., n° II.
2. Tardif, *op. cit.*, n° 629. — Luchaire, *Louis VII*, n° 606.
3. Brièle et Coyecque, *Arch. de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 8. — Luchaire, *op. cit.*, n° 704.

de Fontainebleau trois muids de blé à prendre sur sa grange de La Chapelle. Son nom était changé dès 1173, où Guillaume aux Blanches-Mains, archevêque de Sens, donna la dîme de Meung, paroisse d'Achères, aux moines des Fossés, résidant à La Chapelle-la-Reine : « ... *decimam loci qui dicitur Meun... in parrochia Acheriarum... monachis Fossatensibus, qui sunt in villa que dicitur Capella Regine super Liricantum, donavimus* » [3]. Comme frère de la reine, ce prélat était certainement bien au courant de ce qui se passait à la cour, et il se conforma aux actes et aux désirs du roi en dénommant à son exemple cette paroisse de son diocèse, *La Chapelle-la-Reine*, nom qui lui est resté depuis.

Villeneuve-le-Roi, dont Louis VII bâtit sur les bords de l'Yonne l'enceinte puissamment fortifiée, l'église et le château des Salles, dont relevaient quinze grands fiefs, notamment les seigneuries de Villefranche, de Dicy et de Villeneuve-les-Genêts, devint *Villeneuve-la-Reine* de par la volonté de son fondateur. Ce fut certainement pour se conformer à l'appellation adoptée par la Cour que le scribe du plus ancien cartulaire de Philippe-Auguste, transcrit avant 1204, détailla ses revenus sous la rubrique : « *Census et redditus de Villa Nova Regine* » [1].

Chalo, dans le comté d'Étampes, fut acheté par Adèle de Champagne aux religieux de Saint-Aignan d'Orléans, qui se réservèrent les églises construites ou à construire, les menues dîmes, la terre de Chicheny avec le cens, la justice et la rente en blé que leur payait l'Hôtel-Dieu d'Étampes. Par un acte daté de Boiscommun en 1174, elle donna en échange Artenay, Autroche et Assas, de plus trois charruées de terre à Donnery et une demie à Ruan avec dîme et champart, provenant de ses acquisitions ; elle déclara céder les serfs et serves de ces domaines ou dépendant de la prévôté d'Artenay, sauf Hugues le Vieux et ses héritiers, que le roi gardait pour lui et qui tiendraient leurs possessions en villenage de Saint-Aignan. En reconnaissance, les religieux s'engagèrent à célébrer son anniversaire au jour de ses obsèques et à distribuer quarante sous à ceux qui y assisteraient [2].

Les biens échangés provenant d'acquisitions, on ne saurait douter que la reine jouissait d'une certaine autonomie dans l'administration de son douaire. Ainsi, pour favoriser le développement de Chalo, dont les habitants étaient de condition servile, elle leur accorda l'affranchissement et le bénéfice des coutumes de Lorris.

1. *Arch. nat.*, S 1874 n° 4, original ; LL 46, f° 27. — E. Thoison, *Petites notes d'histoire gâtinaise*, II, 6 ; *Almanach de Seine-et-Marne*, 1913.
2. *Arch. nat.*, JJ 9 ; 26, f° 302.
3. Hubert, *Antiquitez de l'église Saint-Aignan d'Orléans*, pr., p. 83.

Supprimant taille, tolte, aide et toute levée d'argent extraordinaire, elle leur imposa seulement une redevance assez minime, le cens, qu'elle fixa à cinq deniers par an pour une maison et un arpent de terre. L'année suivante, Louis VII confirma l'octroi de ces coutumes, mais en se réservant la justice de l'homicide ; il ratifia aussi l'affranchissement, à condition qu'il ne serait pas étendu à des serfs ou serves provenant de ses terres [1]. Un peu plus tard, Adèle donna Chalo aux Templiers qui, par reconnaissance, le dénommèrent Chalo-la-Reine [2].

La délivrance du douaire que la charte de La Chapelle-la-Reine fixe antérieurement à 1173 fut la cause évidente de l'appellation « *la Reine* » donnée à ces diverses localités : ainsi en fut-il pour La Ferté-Baudouin, que le roi Louis VII a baptisée lui-même La Ferté-Alais, diminutif de *Adelaidis* ou *Adela*. Par un diplôme de 1177, signé à Orléans, dont l'original existe encore aux Archives de Seine-et-Oise, ce prince donna aux religieuses de La Saussaye, près de Villejuif, tant lépreuses que autres, la dîme du pain et du vin consommés à La Ferté-Alais pour son service, celui de la reine et de son fils Philippe ; en outre, pour le salut de son âme et de ses prédécesseurs, il leur concéda les chevaux de charge de son écurie qui seraient incapables de travailler [3]. Pour que cette donation ne fût point illusoire, on est obligé d'admettre que la cour faisait de fréquents séjours au château de La Ferté, classé dès cette époque parmi les résidences royales. A la mort du roi, la dénomination de La Ferté-Alais était devenue officielle à la chancellerie de Sens, témoin cette charte de 1181, par laquelle l'archevêque Guy attesta qu'en sa présence, Jean, chevalier de La Ferté-Alais, avait donné aux religieux de Seine-Port deux muids d'hivernage et quatre muids de vin sur sa dîme de Villiers-le-Châtel [4].

Il ne saurait y avoir de doute que la châtellenie de La Ferté-Alais ait été comprise dans le douaire d'Adèle de Champagne. Par une charte signée à Moret le 30 avril 1200, elle usa de ses droits de châtelaine en approuvant la donation d'un demi-muid de blé à prendre tous les ans sur le champart de Courances, que

1. *Arch. nat.*, JJ 149, n° 38. — *Ordonnances*, VIII, 34. — M. Prou, *Coutumes de Lorris*, p. 111.

2. *Arch. nat.*, S 5702, p. 27. — L'Escornay, *Mém. de la ville de Dourdan*, p. 50. — A. Moutié, *Recueil de chartes du prieuré Notre-Dame des Moulineaux*, p. 77.

3. Pièces justificatives, n° IV. — L'objet de cette donation fut remplacé par une rente fixe en vertu de lettres patentes du 14 octobre 1581 (*Arch. de Seine-et-Oise*, D 1381, f° 28).

4. *Arch. de Seine-et-Oise*, 71 H 1, original ; édit. *Annales de la Soc. Arch. du Gâtinais*, 1893, p. 111.

Pétronille, femme d'Adam de Cramayel, avait faite au prieuré de Franchard, dans la forêt de Bière ; elle déclara qu'elle avait reçu l'assentiment de ses fils, Ferry et Adam, ainsi que du premier seigneur, Garmond de Courances [1]. Or Courances faisait partie de la châtellenie de La Ferté, témoin les lettres par lesquelles, en 1372, Charles V accorda un droit de chasse à son « amé et féal Jean Monsseau, chevalier, seigneur de la ville de Couzance en la chastellenie de La Ferté-Aleps » [2] et les aveux répétant à chaque génération : « ... Adveue tenir du Roy en foy et hommaige, à cause de son chastel de La Ferté-Aleps, la congnoissance des nobles que j'ay en ma dite terre et seigneurie de Cousances... [3] ». L'enquête de 1543 sur la consistance de la châtellenie y inclut Courances ; un mémoire de 1758, concernant le domaine de La Ferté, analyse les baux des droits de la châtellenie à Courances [4].

Je ne puis passer sous silence l'opinion du regretté Henri Stein, fondateur et président de la Société archéologique du Gâtinais, exprimée dans un article sur l'*Origine du nom de La Ferté-Alais* [5]. Il viendrait « d'Adélaïde (que le texte appelle *Aeliz*), femme du maréchal de France, Aubry Clément, que l'on voit consentir, en 1187, au don octroyé par son mari à l'Hôtel-Dieu de Paris d'un muid de blé de rente à prendre sur les moulins de La Ferté » [6]. Je peux même ajouter que, par un acte de 1208 qu'il n'a point connu, Robert Clément, frère et héritier du donateur, confirma aux religieux de Saint-Denis vingt sous de rente sur sa censive de La Ferté-Alais, que les deux époux avaient légués, avant leur mort, pour l'entretien d'une lampe devant l'autel de Saint-Eustache, « *de censibus suis de Feritate Aales* » [7]. Que disent ces deux actes ? Le maréchal jouissait d'une rente sur les moulins de La Ferté, *ex redditu molendinorum de Firmitate* ; il ne dit pas *sur ses moulins*, lesquels avec la châtellenie appartenaient à la couronne, comme en témoignent les diplômes de 1120, 1145 et 1182 ; il

1. G. Estournet, Les Chartes de Franchard (*Ann. du Gâtinais*, 1913), n° XII.

2. Abbé Boulay, La seigneurie de Courances (*Ann. du Gâtinais*, XI), p. 362.

3. *Arch. du Loiret*, A 1483, copie ancienne de l'aveu de Courances, par Jean du Monceau, seigneur dudit et de Cély, décembre 1355. — *Arch. nat.*, P 64, n° 2705 ; 65², n° 2757, etc.

4. *Arch. nat.*, R⁴ 943.

5. *Ann. de la Soc. Archéol. du Gâtinais*, 1933, XLI, 199.

6. E. Coyecque et Brièle, *Arch. de l'Hôtel-Dieu de Paris*, p. 18. — Delaborde, *Actes de Philippe-Auguste*, n° 219. — A. Molinier, *Obituaires*, I, 128.

5. Pièces justificatives, n° VI.

possédait seulement une censive, donc il n'était que seigneur de fief et point châtelain. Ainsi qu'on le verra au chapitre suivant, en 1205, le roi donna la châtellenie et ses moulins à Guillaume des Barres [1], qui les transmettra à ses héritiers. Dans ces conditions, en vertu d'un rôle tout à fait chimérique, sans la moindre preuve, basé uniquement sur une analogie de prénom, il est inadmissible que la femme du maréchal ait pu donner son nom à La Ferté. D'ailleurs, Robert Clément, qui rédigea sa charte trois ans après l'investiture de Guillaume des Barres, se servit de deux variantes dans l'orthographe et indiqua lui-même qu'il n'identifiait pas sa belle-sœur *Alix*, *Aaliz*, avec la dame de La Ferté, *Aales*.

La jouissance de La Ferté ne fut pas exempte de tribulations pour Adèle de Champagne : sacré à Reims, le 1er novembre 1179, du vivant même de son père, Philippe-Auguste commença son règne par une rupture avec sa mère et ses oncles. La politique qu'il adopta sur les directives du comte de Flandre et de Robert Clément, son conseiller intime, groupa contre lui un puissant parti dont sa mère prit la tête. Elle mit ses châteaux en état de défense, marquant sa volonté d'appuyer son opposition par les armes, si le besoin s'en faisait sentir : « *Ob hoc castra sue dotis mater contra filium munire presumpsit. Quo comperto, a filio expulsa, ad fratres suos confugit* » [2]. Informé de ces mesures hostiles, Philippe-Auguste riposta en s'emparant de La Ferté-Alais et des autres châteaux du douaire ; il en expulsa les garnisons et les remplaça par des troupes sûres. Chassée de partout, Adèle se réfugia auprès de ses frères, et dans un premier moment de colère s'efforça d'envenimer leurs sentiments à l'égard du roi : déjà, le sénéchal Thibaud, comte de Blois, et Henri, comte de Champagne, se préparaient à attaquer les troupes royales, tandis que leurs émissaires informaient de la situation Henri, roi d'Angleterre, qui s'empressa de venir sur le continent, peu avant Pâques 1180. Le 20 avril, il convoqua son armée ; Philippe-Auguste en fit autant. Néanmoins, le 28 juin, une entrevue eut lieu entre Gisors et Trie : les deux monarques commencèrent par renouveler le traité de paix réglant leurs rapports. Puis, Henri réussit à réconcilier Philippe-Auguste avec sa mère et ses oncles. Le roi de France promit de servir à sa mère une rente de sept livres par jour, tant que son père vivrait ; à sa mort, il lui remettrait le douaire, à l'exception des châteaux et des forteresses [3]. Sur ces entrefaites, Louis VII

1. Beugnot, *Les Olim*, 103.
2. *Histor. de France*, XII, 298 ; XIII, 182, 205, 324 ; XVII. 439, 617 661 ; XVIII, 141, 133.
3. *Histor. de France*, XIII, 183, 324.

mourut à Paris, le 18 septembre 1180, et fut inhumé en l'abbaye de Barbeau, au-dessous de Melun. Oubliant les réserves énoncées lors de la réconciliation, Philippe-Auguste rendit intégralement le douaire à sa mère [1]. Pour preuve de ses bons sentiments à son égard, durant l'été de 1181, il vint faire, à La Ferté, un séjour durant lequel il octroya un diplôme aux bourgeois de Saint-Martin de Châteauneuf [2].

Au mois de juin 1190, par une ordonnance de Philippe-Auguste qui partait pour la croisade, Adèle de Champagne se vit confier la régence du royaume, qu'elle garda jusqu'à Noël 1191 [3]. Désormais elle vécut paisiblement dans son douaire, s'efforçant par de sages mesures d'y relever l'agriculture et le commerce. La Chapelle-la-Reine, Villeneuve-la-Reine, Flagy, Melun, Corbeil, Chalo, etc., avaient leurs chartes de franchises : La Ferté-Alais aurait-elle été moins favorisée ? C'est peu probable et il n'est point téméraire d'avancer qu'elle affranchit ses habitants et leur octroya les privilèges de bourgeoisie dont on constate l'existence quelques années plus tard [4]. Ses rapports avec ses administrés m'entraîneraient dans de trop longs développements : ils feront l'objet d'une étude spéciale. Elle mourut le 12 juin 1206 et fut inhumée en l'église abbatiale de Pontigny, devant le maître-autel, où un mausolée lui fut élevé [5].

Au début de 1205, avec le consentement de sa mère, Philippe-Auguste donna la châtellenie de La Ferté-Alais à Guillaume III des Barres en récompense de ses services et probablement, aussi, comme soulte de l'échange conclu avec sa femme, Amicie de Beaumont. Robert, comte de Leicester, venait de mourir sans enfants : sa sœur Amicie devait hériter de ses possessions, mais Jean Sans-Terre mit la main sur ses domaines situés en Angleterre. Quant à Breteuil et aux fiefs normands qui appartenaient aussi à Robert, Amicie les échangea, fin 1204, avec Philippe-Auguste, contre la châtellenie de Saint-Léger-en-Yveline. D'un premier mariage

1. *Histor. de France*, XVIII, 141.

2. L. Delisle, *Actes de Philippe-Auguste*, n° 21. — Delaborde, *Actes de Philippe-Auguste*, n° 30.

3. Delaborde, *Actes de Philippe-Auguste*, n° 345. — *Histor. de France*, XVII, 29, 370.

4. En juin 1231, « Adam burgensis de Firmitale Aales » vend une vigne aux religieux de Barbeau, et présente comme caution Thibaud de Seine-Port, chevalier, qui se constituera prisonnier au château de La Ferté en cas de perturbation (*Bibl. nat.*, ms. latin 5466, p. 312). — En mai 1243, Simon, prieur de La Ferté, notifie que Jean de La Cour, « burgensis de Feritate Aales », vend une vigne aux Hospitaliers (*Arch. nat.*, S 5146[A], n° 34).

5. Quantin, Not. sur les tombeaux de Pontigny (*Bull. de la Soc. Sciences de l'Yonne*, 1847), p. 278. — A. Molinier, *Obituaires*, I, 44, 138, 283, 400, 442, 617.

avec Simon III de Montfort qui mourut le 13 mai 1181 [1], elle avait eu, entre autres enfants, Simon IV, rendu célèbre par sa croisade contre les Albigeois, et Guy, seigneur de Brétencourt, qui fut apanagé d'une partie de La Ferté-Alais relevant de l'aîné des Montfort, antérieurement à la mort de Guillaume des Barres, son beau-père ; cette attribution ne peut s'expliquer que par un droit de sa mère dont il aurait hérité.

En donnant La Ferté, Philippe-Auguste s'en réserva l'hommage, auquel il était lui même astreint vis-à-vis de l'évêque de Paris. Par acte de décembre 1222, il fut reconnu qu'à raison de La Ferté il ne pourrait être cité en justice, mais il serait tenu de payer à l'évêque, son suzerain, soixante sous pour un cierge, et de fournir un chevalier pour le porter à sa première entrée dans la ville épiscopale [2], charges qui furent imposées à Guillaume des Barres et à ses successeurs et qui subsistaient encore lors de l'enquête de 1543.

Notons, en passant, qu'en 1182 Philippe-Auguste avait confirmé à l'abbaye de Morigny la possession des églises de La Ferté, en termes identiques à ceux des diplômes de 1120 et de 1145 [3], et en 1190, aux religieuses d'Yerres, la franchise de la terre de Marbois [4].

## GUILLAUME III DES BARRES

Guillaume III des Barres, seigneur d'Oissery-en-Brie, Forfry, Saint-Pathus, Silly, Gondreville et La Ferté-Alais, comte de Chalon-sur-Saône, se fit une telle réputation de bravoure et de loyauté que les chroniqueurs le surnommèrent *le brave des braves, l'Achille de son temps, le plus renommé chevalier qui fut sous le règne de Philippe-Auguste* et le placèrent dans leurs relations, lui simple chevalier, avant les plus grands noms de France, tant était profonde l'estime qu'avaient de lui ses contemporains. Rigord dans *Les Gestes de Philippe-Auguste*, Guillaume le Breton dans la *Philippide*, aussi bien que dans sa *Chronique*, et les historiens des croisades en ont fait un héros légendaire. Son oraison funèbre

1. A. Rhein, *La seigneurie de Montfort*, p. 58.
2. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, 555. — En 1219, Baudouin de Corbeil et Thibaud le Maigre furent désignés par le roi pour l'hommage de La Ferté-Alais, Corbeil et Montlhéry, et pour porter la chaise de l'évêque, Guillaume de Montfort, à son entrée dans la cathédrale (Guérard, *op. cit.*, I, 158). — *Arch. nat.*, R⁴ 943. — J. Depoin, *Les Vicomtes*, p. 36.
3. Menault, *Morigny*, cart., p. 34.
4. Delaborde, *op. cit.*, n° 304.

dit qu'il était beau, bien fait, d'une haute stature, joignant l'agilité du corps à une force athlétique peu commune [1].

En 1186, Guillaume des Barres escorta Philippe-Auguste en Bourgogne où il accourait contre le duc Hugues III : au siège de Châtillon-sur-Seine, montant le premier sur les murailles, il mit en fuite les assiégés terrifiés qui allèrent aussitôt se renfermer dans la citadelle. La guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, Richard s'approcha devant Nantes pour en faire le siège, mais le brave des Barres le repoussa vigoureusement. A la tête de son escadron, il chargea si furieusement qu'un instant il porta le désordre au milieu des Anglais. Richard étant accouru avec sa noblesse de Normandie, le fit prisonnier et lui rendit aussitôt la liberté « par la grande estime qu'il s'était acquise au fait de chevalerie ». Guillaume le Breton ajoute que des Barres eut l'honneur de faire le coup de lance avec Richard lui-même et qu'ils s'attaquèrent avec tant de vigueur, que leurs lances traversèrent bouclier, cuirasse et gamberon, mais leurs plastrons seuls les empêchèrent de s'entre-percer, ce qui est probablement un peu exagéré. Il fut blessé au combat de Soindres [2].

Au mois de juillet 1190, il partit pour la croisade : en arrivant à Messine, il fut gratifié par Philippe-Auguste d'un don de quatre cents marcs pour les pertes qu'il avait subies en mer [3]. Il se distingua à la bataille d'Assur en 1191 : au moment où les Sarrasins revenaient à la charge après un sanglant échec, Guillaume des Barres et Richard Cœur de Lion les dispersèrent de nouveau après un combat beaucoup plus meurtrier que le premier. Philippe-Auguste étant revenu en France, il resta quelque temps avec le roi d'Angleterre et l'accompagna au siège de Jaffa. De retour dans sa patrie, en 1195, il refusa de se laisser corrompre par l'argent de ce monarque [4].

En 1196, des Barres commanda l'arrière-garde à Aumale et se conduisit brillamment. En 1197, près de Gisors, Philippe-Auguste fut surpris avec une petite escorte : pour lui permettre de se replier, Guillaume des Barres combattit jusque tant qu'il fut accablé

1. E. Grésy, *Not. gén. sur Jean des Barres.* — E. Grésy, *Rouleau mortuaire de Guillaume des Barres.* — H. Stein et P. Quesvers, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, III, 416, et tirage à part. — A. Longnon, *Livre des Vassaux du Comté de Champagne*, p. 275. — F. Labour, *La châtellenie suzeraine d'Oissery.* — M. Prou, Notice sur G. des Barres (*Mém. de la Soc. arch. de Sens*, 1851).

2. *Gesta Philippi Augusti Rigordi liber*, passim ; *Gesta Philippi Augusti Guillelmi Armorici*, passim, éd. F. Delaborde.

3. *Les grandes chroniques de France*, édit. P. Paris, IV, 75. — H. Martin, *Hist. de France*, III, 539.

4. *Histor. de France*, XVIII, 61, 542, 598.

par la multitude des ennemis. Il fut pris et présenté à Jean Sans-Terre aux grandes acclamations que le roi était pris. « Mais des Barres, se découvrant, dist : « Vous n'avez pas le roy, mais un pauvre chevalier des moindres du royaume. » — Répliqua le roi d'Angleterre : « Barroys, puisque je t'ai, je n'ay mie failly », et, dit-on, il lui rendit la liberté [1]. »

En 1199, il alla mettre Tours à l'abri des incursions des barons du Poitou ; il prit part aux sièges de Château-Gaillard, en 1202, d'Andelys, en 1203, de Pontorson, de Falaise, de Mortagne et de Rouen, en 1204, où il souscrivit la trêve qui se termina par la reddition de la ville et acheva la conquête de la Normandie. Il accompagna Guy de Thouars en Bretagne. Le 1er juin 1213, à Dam, il repoussa l'attaque de Guillaume Longespée et de la flotte anglaise [2].

Au printemps de 1214, raconte Pierre des Vaux de Cernay dans l'*Histoire de la croisade des Albigeois*, des Barres vint contribuer au siège de Narbonne avec deux cents chevaliers : dans une attaque, Simon de Montfort eut sa selle rompue d'un coup de lance et tomba en grand danger d'être tué ou fait prisonnier ; des Barres, qui commandait l'arrière-garde et vit le péril, chargea furieusement l'ennemi, l'obligea à se replier en désordre sur la ville et ramena Simon indemne [3]. En octobre de la même année, à la bataille de Bouvines, il fut placé à côté de Philippe-Auguste, que l'ennemi chercha à tuer pour vaincre plus facilement son armée : à un moment, le roi fut renversé de cheval, et l'empereur Othon était presque parvenu à l'atteindre : c'en était fait de lui, si des Barres, accompagné de quelques chevaliers, n'était accouru à son secours et n'eût fait une puissante diversion par sa valeureuse attaque ; il parvint en effet à dégager le roi et à faire lâcher pied aux ennemis qui l'entouraient ; il tenait même l'empereur Othon par le cou, prêt à le tuer, lorsqu'il eut son cheval tué sous lui par Girard de Horstmar ; dégagé par Thomas de Saint-Valéry, il continua à combattre jusqu'au succès final [4]. Sur les états de mobilisation dressés à cette occasion, Guillaume des Barres figure parmi les chevaliers bannerets du Vexin, et au nombre des chevaliers du comté de Dammartin possédant plus de soixante livres de revenu [5].

Des champs de bataille, passons à la cour de France : en juin 1196, Guillaume des Barres assista au conseil devant lequel

1. E. Grésy, *Rouleau mortuaire*.
2. Petit-Dutaillis, *Louis VIII*, p. 42.
3. *Mon. Germ. hist. scriptores*, XXIII, 902. — *Histor. de France*, XVIII, 785. — P. des Vaux de Cernay, *Hystoria Albigensis*, édit. P. Guébin et E. Lyon, II, 195 ; III, 159.
4. *Les grandes chroniques*, IV, 184.
5. *Histor. de France*, XXIII, 686, 689.

fut lue la charte de Renaud, comte de Boulogne, promettant fidélité au roi [1]. En avril 1198, il jura au nom du roi les conditions sous lesquelles Thibaud III, comte de Champagne, était admis à la ligéité [2]. En 1200, il fut l'un des seigneurs que Philippe-Auguste donna pour caution à Blanche de Navarre des conventions relatives à l'éducation et à la garde de la fille de cette princesse. L'année suivante, il garantit au roi que le mariage de la fille de Blanche ne pourrait causer aucun dommage au royaume [3]. Vers 1202, comme membre du conseil privé, il figura parmi les grands barons appelés pour rendre l'arrêt de la cour du roi, déclarant que le vidame de Châlons-sur-Marne n'avait aucun droit sur la régale de l'évêché de cette ville [4].

En 1204, il fut un de ceux qui se portèrent caution de la fidélité au roi d'Alix, comtesse d'Angoulême [5]. Au mois d'août 1208, il fut choisi comme arbitre entre Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, et Blanche, comtesse de Champagne, au sujet de Brégy [6]. Le 18 septembre 1214, il fut l'un des garants de la trêve conclue par Philippe-Auguste avec Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre [7]. En avril 1216, avec Mathieu de Montmorency, il fut envoyé par Philippe-Auguste vers la comtesse de Champagne pour en recevoir l'assurance qu'elle observerait sa trêve avec Erard de Brienne [8]. En novembre 1217, il se porta garant, à concurrence de 200 marcs, de la fidélité de Robert de Courtenay envers le roi, et en 1221; de celle de Guy de Saint-Paul, jusqu'à 500 marcs [9]. Le 1er mars 1221, il fut l'un des barons qui rendirent compte de la conduite de l'évêque de Paris dans son procès avec le roi au sujet du clos Bruneau [10].

Des Barres continua à servir Louis VIII, comme il avait servi son père. Le 3 novembre 1226, à Montpensier, avec les barons présents, il jura à Louis VIII mourant de faire couronner tout de suite son fils Louis [11].

1. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, V, 42.
2. Teulet, *op. cit.*, I, 196.
3. *Arch. nat.*, B VI, f° 1.
4. L. Delisle, *op. cit.*, p. 503.
5. Teulet, *op. cit.*, I, n° 742. — L. Delisle, n°s 811, 812.
6. Brussel, *Usage des fiefs*, p. 100. — D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, n° 690.
7. Teulet, *op. cit.*, I, n° 1082.
8. Teulet, *op. cit.*, I, n° 1182. — D'Arbois, n° 963. — L. Delisle, n° 1658.
9. Teulet, *op. cit.*, I, n° 1269. — La pièce est aujourd'hui en déficit : selon Dupuy, G. des Barres y était qualifié comte ; *ibid.*, n° 1448.
10. Teulet, *op. cit.*, I, n° 1439. — L. Delisle, *op. cit.*, n° 2034.
11. Teulet, *op. cit.*, II, 96. — Petit-Dutaillis, *La vie et le règne de Louis VIII*, p. 145.

Guillaume des Barres excellait particulièrement dans les tournois en l'honneur des dames : il est question d'un tournois à Saint-Trond, où l'auteur fait figurer en vantant sa beauté et son prix, le chevalier Guillaume des Barres [1] ; ce côté de sa vie ayant déjà été signalé par plusieurs auteurs, il est superflu d'y revenir.

Voyons maintenant Guillaume des Barres dans ses terres : en 1177, il consentit à une donation de son père Guillaume aux religieuses de Noëfort [2]. En 1182, avec l'assentiment de Jean, son frère, il donna au couvent de Fontaines-les-Nonnes sept muids de grain sur la dîme de Forfry, pour l'âme de son père défunt, en échange de pareille rente sur la grange de Notre-Dame de Châge [3]. En 1194, avec l'assentiment de ses frères et sœurs, il assigna au même prieuré deux muids de froment et neuf setiers d'avoine sur le tensement de Mitry pour le repos de l'âme de sa sœur Agnès. La même année, il lui confirma en qualité de suzerain la donation de son frère Jean sur la taille d'Ognes [4].

En 1200, Guy d'Orville et Guillaume, son frère, ayant vendu au prieuré du Val Notre-Dame les droits de champart et d'hivernage qu'ils avaient sur les terres de cette église situées près d'Orville, Guillaume des Barres accorda à ce prieuré des lettres de garantie de cette vente à cause de son comté de Chalon-sur-Saône, dont ces terres relevaient. Dans l'acte, il n'a pas pris le titre de comte de Chalon. Le sceau, rond, de 70 millimètres, représente *un château à trois tours*, avec cette inscription autour : + SIGILLVM.WILLELMI. DE.BARRIS. Le contre-sceau offre un écu *losangé*, avec ces mots qui continuent l'inscription de la face : + COMITIS.CABILONIS [5]. Vers 1198, Guillaume II, comte de Chalon, se fit moine à Cluny : sa fille Béatrix était en instance de divorce avec Étienne, comte d'Auxonne. Il est probable que Philippe-Auguste confia l'administration du comté à des Barres, en attendant que l'autorité ecclésiastique eût prononcé la dissolution de leur mariage pour cause de parenté. Ce fut seulement au mois de janvier 1203 que Béatrix prit la gestion du comté [6].

En 1201, Guillaume des Barres notifia que son beau-frère, Guillaume Clugnet, avait vendu à l'abbaye de Chaalis pour 60 livres trois arpents de vigne, dénommés la vigne des Barres et

1. *Le roman de la Rose ou de Guill. de Dôle*, éd. G. Servais, p. LXVI, 21, 63. — A. LONGNON, *Livre des vassaux du comté de Champagne*, p. 276. — H. STEIN, *Inscriptions de Sens*, III, 418.
2. T. DUPLESSIS, *Hist. de l'église de Meaux*, II, 64.
3. DUPLESSIS, *op. cit.*, II, 69.
4. DUPLESSIS, *op. cit.*, II, 80.
5. *Arch. nat.*, S 4185, n° 1, original scellé. — Éd. E. Grésy, *Not. sur Jean des Barres*, p. 10. — DOUET D'ARCQ, *Invent. des sceaux*, n° 1295.
6. J.-L. BAZIN, *Les comtes héréditaires de Chalon-sur-Saône*, p. 83.

situés à Torigny, ainsi que deux sous de cens sur trois masures au même lieu ; Alix, femme du donateur, et Guillaume, leur fils aîné, y consentirent, ainsi que Jean son frère ; comme suzerain du tout, à l'exception de trois deniers dus à Eudes de Poincy, il accorda l'amortissement. A l'original, est appendu un sceau rond de 85 millimètres, en cire blanche, représentant *un château à trois tours*, avec l'inscription : + SIGILLVM.WILLELMI.DE.BARRIS. Le contre-sceau, de 50 millimètres, diffère du précédent, en ce que l'écu *losangé* est entouré de ces mots : + S'.WILLELMI.DE.BARRIS [1]. En 1202, Geoffroy, évêque de Senlis, confirma cette vente et enregistra le consentement de Simon de Guignecourt, beau-frère de Guillaume Clugnet, de Jean son frère, d'Alix sa femme, de Guillaume son fils, de Hugues de Ver son beau-père, et de Comtesse, femme de celui-ci, enfin de Marguerite et de Marie, sœurs du donateur [2]. En 1203, Guillaume des Barres amortit à l'aumône de la même abbaye la dîme de Marchémoret que Guillaume Clugnet, son beau-frère, avec sa femme et son fils, lui avait vendue pour 70 livres : le sceau est identique à celui qui a été décrit. Il y eut des lettres confirmatives de Geoffroy, évêque de Senlis, et d'Anseau, évêque de Meaux [3].

J'ai dit qu'en 1205, Guillaume des Barres fut récompensé de ses services par la donation de La Ferté-Alais. Il trouva une situation compliquée s'il faut en croire le cartulaire de Philippe-Auguste [4]. Ainsi, Gautier, chevalier de Lardy, déclara tenir ses biens de Guillaume des Barres, mais être homme-lige du roi pour ce qu'il possédait à Lardy et la moitié de deux moulins, à cause de quoi il devait deux mois de garde à Montlhéry. Robert de Varennes était également homme-lige du roi et lui devait deux mois de garde à Montlhéry pour ce qu'il avait à La Ferté, à Groteau et à Pierre-Omaise, ainsi que pour les possessions de son oncle Guérin à Bonnes, une charruée de terre à Artolu, le bois Guérin et la maison de La Fauque à La Ferté. Guillaume de La Ferté était aussi homme-lige du roi et astreint au même devoir pour ses biens de Verville. Arode du Plessis, mêmes obligations pour ce qu'il tenait à Villiers, à la chaussée de La Ferté. De même, Jean Briard, chevalier et seigneur de Villiers, relevait de Montlhéry, pour un fief à La Ferté. Enfin, Philippe-Auguste avait accordé aux habitants de Mondeville, vassaux du prieuré de Saint-Éloi à

1. *Bibl. nat.*, ms. latin 17113, p. 309 ; coll. de Picardie, 331, n° 10, original.
2. *Bibl. nat.*, coll. Picardie 331, n° 11, original ; — ms. latin 17113, p. 310 ; ms. latin 11003, n° 983.
3. *Bibl. nat.*, ms. latin 17113, p. 164 ; ms. latin 11003, f° 254, n° 981.
4. *Arch. nat.*, JJ 8. — *Histor. de France*, XXIII, p. 671, 673.

Paris, la faculté d'acheter et de vendre, sans payer de droits, au marché de La Ferté les denrées venant de Mondeville : ce sera, après sa mort, l'objet d'un litige [1]. Grâce à cette donation, Guillaume des Barres, déjà chevalier banneret, fut inscrit sur le rôle des châtelains [2].

Son premier souci fut de réviser les usagers du *Buisson de Marbois* : il demanda aux religieuses d'Yerres de justifier leur usage au bois mort. Après enquête, dans laquelle fut certainement produite la charte d'Aubry de Dammartin, il déclara qu'il n'avait aucun droit de s'opposer à cet usage et le confirma tant pour la maison d'Artolu que pour les neuf hôtes de Marbois ; malgré cette concession, il demeurera libre d'aliéner le bois quand bon lui semblera, mais son aliénation n'abolira point le privilège d'usage. Il imposa à la maison d'Artolu et aux hôtes de Marbois l'obligation de faire moudre leur grain à son moulin banal ; au cas où le moulin serait occupé, il faudrait attendre qu'il fût libre. Cet acte, daté de 1205, est identique à celui octroyé par Aubry de Dammartin ; il en existe un exemplaire délivré sous le sceau du doyen de Melun ; la même année, entre le 10 avril et le 31 octobre il fut confirmé par un diplôme de Philippe-Auguste [3].

En 1206, avec l'assentiment de son fils Guillaume, des Barres confirma la donation faite par Guillaume Clugnet à l'aumône de Chaalis de la dîme d'une terre qu'il tenait de lui en fief : le sceau est toujours le même [4]. Désormais, pour éviter toute confusion, il s'appellera Guillaume le père, et son fils, Guillaume le jeune.

Par un acte donné publiquement à La Ferté, en 1207, il notifia que Jean Langevin, chanoine de Saint-Spire de Corbeil, avait légué à son église soixante sous de rente à percevoir sur une censive comprise dans la châtellenie de La Ferté et relevant de Guy de Bonnes, chevalier, qui la tenait en fief du châtelain. Il en accorda l'amortissement à condition que les chanoines célébreraient l'anniversaire de son père, Guillaume : la promesse fut tenue et ils en marquèrent la commémoration sur leur obituaire au 13 novembre [5].

En septembre 1213, devant Geoffroy, évêque de Meaux, Guillaume des Barres le père assigna aux religieuses de Fontaines trois muids de blé sur sa dîme d'Oissery pour le salut de son âme

1. Beugnot, *Les Olim*, 281, arrêt d'Octave de la Chandeleur 1268.
2. *Histor. de France*, XXIII, 683, 686.
3. Pièces justificatives, n° 5.
4. *Bibl. nat.*, ms. latin 17113, p. 164.
5. Couard-Luys, *Cart. de Saint-Spire*, p. 60, 170.

et pour ses parents. En 1214, avec sa fille Amicie, il leur donna dix livres provinoises à percevoir sur le cens d'Oissery, après sa mort, à charge de prières [1]. En janvier 1214, il reconnut tenir de Thibaud IV de Champagne ce qu'il possédait à Saint-Pathus, à Marchémoret et à Silly, sauf la forteresse ; il se déclara son homme-lige, après la ligeance du comte de Dammartin [2].

En 1218, Guillaume des Barres le vieux notifia que Guillaume Clugnet et sa femme Alix avaient donné aux religieux de Chaalis tout ce qu'ils avaient acheté à Marchémoret : une maison avec granges, jardins, dépendances et vingt-huit arpents de terres labourables, sous réserve du cens et du champart ; en outre, Alix leur avait légué trois arpents de terre, au milieu desquels s'élevait ladite maison, sans coutumes ni cens ; en qualité de suzerain, il amortit ces concessions et les exonéra de toute redevance à son égard ; Geoffroy, évêque de Meaux, approuva la donation [3]. Au mois d'août 1222, des Barres consentit à ce que le prieur de Saint-Martin de Crécy disposât à son gré du tiers des dîmes d'Oissery et de Forfry, qu'il tenait d'un bienfaiteur de son monastère. A la même date, il prit à bail emphythéotique le tiers de la dîme d'Oissery et de Forfry, appartenant au même prieuré, pour douze muids de blé [4].

En juillet 1223, il déclara que Thibaud de Champagne étant en tutelle lorsque sa mère, la comtesse Blanche, lui avait donné une rente de soixante livres sur le péage de Coulommiers dont il avait été reçu à l'hommage, pouvait, étant devenu majeur, révoquer cette donation [5]. Au mois de novembre suivant, il déclara que la terre que Philippe-Auguste lui avait donnée dans le pays de Caux devait, après sa mort, retourner au roi [6]. En décembre, il reçut de Louis VIII une pension de trois cents livres sur les prévôtés de Paris et de Crépy-en-Valois, la pêcherie dans les viviers d'Anthilly et la chasse avec l'usage au bois mort dans la forêt de Retz pour sa maison de Gondreville [7].

En juillet 1229, il notifia que le chevalier Renaud de Montigny, son frère, avait donné à l'abbaye de Chaalis dix arpents de terre

1. Duplessis, *op. cit.*, p. 105.
2. Teulet, *Layettes*, V, n° 209. — D'Arbois, n° 897.
3. *Bibl. nat.*, coll. de Picardie 313, n° 25, original ; ms. latin 17113, p. 164 ; ms. latin 11003, n° 988.
4. J. Depoin, *Chartes de Saint-Martin-des-Champs*, III, 385, 386. — E. Grésy, *Not. sur Jean des Barres*, p. 11.
5. D'Arbois de Jubainville, actes, n° 1549.
6. *Arch. nat.*, JJ 31, 93. — Ch. Petit-Dutaillis, *La vie et le règne de Louis VIII*, p. 455.
7. Ed. E. Grésy, *Not. sur Jean des Barres*, p. 9, n° 3, d'après *Bibl. nat.* ms. latin 9852, f° 180. — Petit-Dutaillis, p. 456.

dans la couture de Liuvre : en qualité de suzerain, il accorda l'amortissement [1]. L'original n'a plus le sceau dont Gaignières a fait exécuter un beau dessin : il est conforme à celui décrit sous l'année 1201. Au temps de l'évêque Anseau (1195-1207), il avait fondé deux prébendes en l'église d'Oissery : par une charte de 1230, il stipula qu'elles seraient à la collation de l'évêque [2].

Au mois d'octobre 1230, comme châtelain de La Ferté, il approuva l'engagement de la dîme de Mélimon et de la Boissière à Bouville, que Guillaume de Gravelle avait consenti aux religieuses de Villiers-le-Châtel. En février 1231 (n. st.), avec l'autorisation du roi, il leur amortit quatre arpents de terre situés à Courdimanche et relevant de sa seigneurie. Au mois de mars 1232 (n. st.), il leur donna une maison ayant appartenu à Jean Briard, sieur de Villiers, et sise dans sa mouvance, ainsi que quarante sous de cens, le tout sous réserve de la justice [3].

Le testament de Guillaume des Barres ne nous est point parvenu : on sait néanmoins qu'il légua cent livres à Notre-Dame de Paris pour la fondation de son anniversaire, marqué sur l'obituaire avec éloge de sa noblesse et de sa vaillance ; quarante livres à la cathédrale de Meaux ; enfin dix sous pour la pitance à l'Hôtel-Dieu de Meaux [4].

Guillaume des Barres et sa femme, Amicie de Beaumont, comtesse de Montfort, donnèrent à l'abbaye de l'Estrée l'usage du bois mort dans la forêt d'Yveline et le péage d'Elleville, ainsi que l'usage du bois mort à ses religieux d'Aunay, pour le repos de l'âme du comte Simon III de Montfort, premier mari de ladite dame [5] ; cette charte ne porte point de date, mais la présence de Robert, comte de Leicester, parmi les témoins, prouve qu'elle est antérieure à décembre 1204 ; c'est la seule où les deux époux se trouvent réunis. En revanche, sans son assistance, Amicie, dame de Montfort, délivra plusieurs actes : vers 1182, elle donna à l'abbaye de Lyre une rente de soixante sous angevins sur sa dot pour le repos de l'âme de son frère, Guillaume de Breteuil [6]. Avec l'assentiment de ses fils, Simon et Guy, elle assigna aux religieux des Vaux-de-Cernay une rente sur la prévôté de Rambouillet [7]. En 1195, elle confirma la cession de la seigneurie

1. *Bibl. nat.*, coll. de Picardie, 313, n° 36, original ; ms. latin 17113, p. 163 ; ms. latin 11003, n° 991.
2. Duplessis, II, 125.
3. D. Fleureau, Briefve histoire de l'abbaie Notre-Dame la Roiale de Villiers, éd. P. Pinson (*Ann. de la Soc. Archéol. du Gâtinais*, XI, p. 14-15).
4. A. Molinier, *Obituaires*, I, 115 ; IV, 42, 190. — Duplessis, II, 473.
5. A. Rhein, *La seigneurie de Montfort*, n° 62 et p. 315, n° 25.
6. A. Rhein, *La seigneurie de Montfort*, n° 39 et p. 310, n° 17 et p. 266.
7. *Bibl. nat.*, coll. Clairambault, 306, p. 511.

de Pacy, faite par son frère Robert, comte de Leicester, au roi Philippe-Auguste ; l'acte est scellé d'un sceau ovale représentant une dame portant un rameau, avec ces mots autour : + SIGILLVM. AMICIE.DOMINE.MONTISFORTIS [1].

Fin 1204, Amicie abandonna au roi le château de Breteuil et tout ce que le comte de Leicester, son frère, avait de ce côté de la mer ; elle garantit que sa sœur, femme de Sehier de Quincy, n'élèverait pas de réclamation sur ces biens ; Philippe-Auguste lui donna en échange le château de Saint-Léger avec la totalité de la forêt d'Yveline, ce qui dépendait de la prévôté du château, sauf les fiefs de Guillaume de Garlande et de Jean de Rouvray, les fiefs des Bordes et de Fouilleux et la grurie des bois de Gazeran. En mai 1206, elle assigna à la cathédrale de Chartres une rente de cent sous à prendre sur le cens de Saint-Léger. En mai 1208, elle permit au prieuré de Bazainville de convertir un bois en terres labourables, moyennant trente livres. Le 8 juillet 1208, elle donna aux religieuses de Gambaiseuil le lieu dit Grandchamp, dans la forêt d'Yveline, à charge d'y établir six chanoines prêtres [2]. En 1213, elle accorda au prieuré Saint-Nicaise de Meulan le pressurage de la vigne que les moines tenaient d'elle, sauf le cens et les droits de justice [3]. La même année, elle donna à l'infirmerie des pauvres de l'abbaye des Vaux-de-Cernay le panage de quarante porcs dans ses défens [4]. Le 27 avril 1213, elle confirma à l'abbaye de Grandchamp la donation faite par Falque de Chartres, femme de Pierre de Poitiers. En 1215, elle assista à un accord entre vassaux de Montfort par devant le bailli. En octobre 1220, elle donna au prieuré de Bazainville le droit de pâturage dans l'Yveline, en dehors des défens, les hommes du prieuré devant en retour faire les corvées de curage dans les fossés de Houdan [5].

Le 19 février 1222 (n. st.), Amicie ordonna que sa fille Pernelle serait élevée à Saint-Antoine de Paris jusqu'à l'âge de douze ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de dix livres sur la terre de Montfort, et l'autorisa à se faire ensuite religieuse, auquel cas elle donnerait une rente annuelle de vingt livres. Son sceau, ovale, représente une dame debout, tournée de trois quarts à gauche, vêtue d'une ample cotte retenue par une ceinture et dont la traîne déborde sur la légende ; un manteau couvre ses épaules

1. A. RHEIN, *op. cit.*, n° 42.
2. A. RHEIN, *op. cit.*, n° 60, 61, 64, 76, 77.
3. A. RHEIN, *op. cit.*, n° 107. — E. HOUTH, *Rec. des chartes de Saint-Nicaise de Meulan*, n° 84.
4. MERLET et MOUTIÉ, *Cart. des Vaux de Cernai*, I, 190. — A. RHEIN, *op. cit.*, n° 108.
5. A. RHEIN, *op. cit.*, n°s 111, 176.

et son chapeau plat est attaché sous le menton par une large bande d'étoffe. A sa droite, un arbre porte, attaché à une de ses branches, un écu sur lequel est représenté *un lion*. Autour, on lit : + SIGILL'.AMICIE.COMITISSE.LEICESTRIE.ET.MONTIS.FORTIS. DE [1]. La confirmation de plusieurs de ses actes en 1222, par son petit-fils Amaury, m'incline à regarder cette année comme celle de sa mort. Son obit était célébré le 31 août à Saint-Denis, le 3 septembre à Saint-Nicaise de Meulan, le 5 octobre à l'abbaye des Hautes-Bruyères où elle fut inhumée dans la salle capitulaire. Sur sa tombe, on grava son effigie au trait, avec l'inscription suivante: HIC. QVIESCIT. AMICIA. QVONDAM. COMITISSA. MONTISFORTIS. AC. LICESTRIE. CVIVS. ANIMA. CVM.FIDELIBUS. DEI. REQVIESCAT. AMEN. OBIIT AVTEM.TERTIO.NONAS.OCTOBRIS [2].

De son union avec Amicie de Beaumont qu'il épousa vers 1182 [3], Guillaume III des Barres avait eu au moins sept enfants : 1° Guillaume IV, qui suit ; 2° Marie, dame de La Ferté-Alais, en partie, dont la vie sera retracée au chapitre suivant ; 3° Jeanne, veuve de Guillaume seigneur de Coubert, en 1233, où elle soumit à l'approbation de son père la donation qu'elle avait faite à sa sœur Alipe, religieuse à Fontaines [4] ; 4° N..., femme de Raoul du Sart en 1201, dotée d'un fief à Bapaume qui lui fut confirmé par Philippe-Auguste ; une quinzaine d'années plus tard, Guillaume des Barres assistera à une enquête sur les fiefs de son gendre [5] ; 5° Alipe, qui devint prieure de Fontaines, où son obit était célébré le 28 février [6] ; 6° Amicie, également religieuse à Fontaines, où elle mourut très âgée, un 23 décembre [7] ; 7° Pernelle, religieuse à Saint-Antoine.

Parvenu à une heureuse vieillesse, Guillaume des Barres s'étei-

1. A. RHEIN, *op. cit.*, n° 183 et p. 322, n° 36.

2. A. RHEIN, *op. cit.*, p. 62. — E. HOUTH, *op. cit.*, p. 197. Amicie avait donné aux religieux de La Saussaye cinq charretées de bois à prendre dans sa forêt, ce qui fut confirmé par son petit-fils Amaury, en mars 1223 (*Arch. de Seine-et-Oise*, D 1381 *bis*, f° 3).

3. Robert III de Meulan, dit aux Blanches-Mains, seigneur de Beaumont-le-Roger et comte de Leicester, mourut en Grèce en 1190. De son mariage avec Pétronille de Grandménil, il avait eu : Robert IV, qui lui succéda ; 2° Guillaume, seigneur de Breteuil ; 3° Roger, évêque de Saint-André ; 4° Amicie, seconde femme de Simon III de Montfort après 1167, mariée vers 1182 à Guillaume des Barres (Cf. L. DELISLE, *Cart. normand*, n° 7).

4. E. GRÉSY, *Not. sur J. des Barres*, p. 8, d'après le cartul. de Fontaines, qui existe encore dans une collection particulière. Cette charte mentionne leur fille Isabelle, femme de Simon de Poissy.

5. L. DELISLE, *Actes de Philippe-Auguste*, n° 658. — *Histor. de France*, XXIV, 59*.

6. A. MOLINIER, *Obituaires*, IV, 189.

7. A. MOLINIER, *Obituaires*, IV, 194.

gnit le 23 mars 1233 (n. st.), suivant le nécrologe de Fontaines, où il fut inhumé dans le chœur de l'église, sous la clef de voûte. Sur le tombeau était couchée la statue du défunt, les mains jointes, la tête nue reposant sur un carreau soutenu par deux anges, vêtu d'une tunique à manches étroites, descendant jusqu'à mi-jambes, fermée sur la poitrine par une fibule de forme circulaire et serré à la taille par une ceinture de cuir à laquelle est suspendue une aumônière ; sur ses épaules est posé un manteau ouvert, et ses pieds, qui écrasent la tête d'un lion symbolique, sont chaussés de sandales. Ce costume pourrait surprendre, on en verra plus loin l'explication [1].

Les religieuses de Fontaines firent circuler à son intention un rouleau mortuaire [2], orné d'une belle miniature : l'effigie du défunt y est représentée de profil, revêtu de l'ordre de Fontevrault, le capuce relevé sur la tête et les bras sont posés en croix sur les cuisses ; le corps est exposé sur un lit de parade. Au milieu de la crypte s'avance Pierre de Cuisy, évêque de Meaux, en habits pontificaux, tenant le goupillon de la main droite pour jeter l'eau bénite sur le corps ; suivent deux acolytes, dont l'un porte la croix processionnelle et l'autre un livre fermé. Derrière eux, se presse un groupe de six religieuses voilées et drapées aux mêmes couleurs que le défunt ; celle qui figure au premier plan, sans doute la prieure Alipe, fait un geste de douleur et porte à la main droite un livre à fermaux. Au chevet du mort se tiennent deux religieuses en pleurs, les yeux fixés sur leurs livres d'heures ouverts : l'une est sans doute sa fille Amicie. Au-dessus de leurs têtes est suspendu un bouclier portant ses armoiries, *losangé d'or et de gueules* ; en chef, à dextre, est ajouté en guise de franc-quartier un petit écu d'*azur* destiné sans doute à recevoir celles de sa femme, *un échiqueté.* Au bas de la miniature sont inscrits en belles capitales onciales les deux vers léonins que je traduis : « Vous qui regardez ce tombeau, apprenez à mépriser les choses d'ici-bas, car il sera la dernière demeure de tout homme. »

Après avoir passé par Dammartin, Lagny, Chelles, Gournay, Malnoue, le rouleau fit le tour de la capitale et en sortit pour se rendre à Longpont, Étampes, Morigny et La Ferté-Alais, où le prieur y écrivit ces quatre vers :

1. A. Molinier, *Obituaires*, IV, 42. — Duplessis, *op. cit.*, II, 132. — La pierre tombale, identifiée par Eug. Grésy et sauvée de la destruction, est reproduite dans son ouvrage.

2. E. Grésy, *Étude histor. et paléographique sur le rouleau mortuaire de G. des Barres*, 1865, in-f°, avec planches. — L. Delisle, *Rouleaux des morts*, p. 407.

*Guillermus, tutor Feritatis, juris amator,*
*Vir bello fortis intravit limina mortis :*
*Ad te clamamus, Deus, unanimesque rogamus,*
*Per noctem requiem des sibi perque diem.*

C'est-à-dire : « Guillaume, le défenseur de La Ferté, l'ami de la justice, le vaillant guerrier a touché le seuil de la mort : mon Dieu, nous nous réunissons tous pour vous prier et vous supplier de lui accorder le repos éternel. Ce rouleau était chez nous à la vigile de l'Ascension de Notre-Seigneur. » Il fut porté à Notre-Dame de Corbeil le surlendemain, 13 mai, et enrichi de ces six vers :

*Urbs cecidit fortis, cum vivere desiit iste ;*
*Francorum portis signum lacrimabile triste*
*Apparens mortis, cujus solamen habere,*
*Vix posset vere Gaulorum turba cohortis*
*Hanc Deus in celis teneat et corde fidelis*
*Pro regno micuit catholicusque fuit.*

En d'autres termes : « La mort de ce brave équivaut à la perte d'une ville forte. Aux portes de la France apparut un signe lamentable de tristesse à la nouvelle de cette mort dont l'armée tout entière des Français aura peine à se consoler. Que Dieu admette au séjour des bienheureux celui qui s'est montré bon catholique et dont le cœur a été si fidèle au royaume. » De Corbeil, le rouleau fut porté à Saint-Père de Melun, Barbeau, Chaumont, etc... A Notre-Dame de Fontenay dans le diocèse d'Orléans, une plume habile dessina Guillaume des Barres tel qu'on l'avait connu, en cotte de mailles, surcot et ceinture, la lance à la main droite, et la gauche appuyée sur un immense bouclier. Les détails du voyage, qui dura du 6 mai au 20 août et atteignit 198 communautés, est sans intérêt pour mon sujet.

***

Guillaume IV des Barres, cité en 1206 avec son père, lui succéda dans les terres de Brie, mouvant du comte de Dammartin ou du comte de Champagne, mais il n'eut qu'une portion non définie sur la moitié de La Ferté-Alais. Comme son père, il fut un brillant chevalier. Pierre II, roi d'Aragon, étant venu assiéger Muret, Simon de Montfort demanda de tous côtés des renforts pour aller délivrer la ville et fixa le rendez-vous à Saverdun : « Lors trente chevaliers estoient venu novelement de France por faire leur pèlerinage, entre les quiex uns chevaliers iert qui estoit frère du comte

par sa mère, qu'en appeloit Guillaume des Barres. » Les croisés culbutèrent les détachements campés sur leur passage et pénétrèrent dans la place ; le lendemain, 12 septembre 1213, dans une vigoureuse sortie, ils attaquèrent les Aragonais, qui ne purent soutenir le choc et s'enfuirent en laissant sur le terrain de nombreux morts, parmi lesquels le roi d'Aragon. Aussitôt les prélats présents adressèrent une lettre à la chrétienté pour annoncer la victoire ; ils n'oublièrent point de souligner le concours opportun et efficace de Guillaume des Barres [1].

En 1214, dans le rôle des chevaliers bannerets du Vexin qui prirent part à la bataille de Bouvines, figure Guillaume des Barres le jeune [2]. Le prince Louis avait projeté une descente en Angleterre : le 24 août 1217, à la bataille de Lincoln, des Barres fut fait prisonnier [3]. En 1231, le 23 juillet, dans la solde des chevaliers convoqués à Antrain pour marcher contre le comte de Bretagne, il fut porté pour 40 livres [4].

En avril 1234, il fut sollicité par les chanoines de Saint-Spire de Corbeil de leur confirmer la rente de soixante sous donnée par Jean Langevin sur les cens de La Ferté qu'il tenait de Guy de Bonnes, chevalier, et ledit Guy, de son père : avec sa femme Héloïse, il accéda à leur désir et amortit à nouveau ladite rente, à condition que l'anniversaire de sa mère et le sien seraient célébrés, mais il n'en est pas fait mention dans l'obituaire [5].

En juillet 1234, il amortit en faveur de l'abbaye de Villiers les prés que les hoirs de Thomas de Buno lui avaient vendus [6]. Le 8 juin 1236, il fut mandé à Saint-Germain-en-Laye pour un service de trois semaines contre le comte de Champagne [7].

En 1238, des Barres déclara que messire Baudouin de Vayres, chevalier, avait donné en sa présence aux Templiers du Saussay, pour ses parents défunts et pour la rémission de ses péchés, deux setiers de vin à percevoir sur le pressoir et la vigne voisins de leur maison. A l'original est appendu un sceau rond, de 70 millimètres, du type équestre : le cavalier galope vers la droite en brandissant son épée et en se couvrant d'un bouclier à ses armes, avec

1. *Hystoria Albigensis*, II, 144 ; III, 170. — D. Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, VI, 423.
2. *Histor. de France*, XXIII, 686. — G. des Barres le jeune fut donné, en 1215, par Hervé, comte de Nevers, comme caution du mariage projeté de sa fille avec Philippe de France (*Hist. de France*, XVIII, 784).
3. *Histor. de France*, XVIII, 361.
4. *Histor. de France*, XXI, 221.
5. *Cart. de Saint-Spire*, p. 73.
6. D. Fleureau, Hist. de l'abbaie de Villiers (*Ann. du Gâtinais*, XI), p. 14.
7. *Histor. de France*, XXIII, 725.

cette légende autour : + SIGILLVM.GVILLERMI.DE.BARRIS. Le contre-sceau, en 37 millimètres, représente *un château à trois tours, accosté de deux fleurs de lys* [1].

Le 24 octobre 1238, il déclara avoir vendu à Hugues, duc de Bourgogne, moyennant 434 livres, le fief de Vèvre et ses dépendances qu'il possédait en commun avec son beau-frère Guillaume de Mont-Saint-Jean [2]. Le sceau que l'éditeur a fait graver d'après l'original reproduit le château sur la face, et le sujet équestre en 37 millimètres, au contre-sceau. D'après les comptes de 1239, il reçut un manteau de cent sous, comme chevalier de l'hôtel du roi [3].

En novembre 1241, avec l'assentiment de sa femme Héloïse et de son fils Guillaume, chevalier, il échangea quatre arpents de terre dans la couture d'Oissery contre quatre arpents que Hugues Le Fauconnier tenait de lui en fief, entre Saint-Pathus et Noëfort: en outre, pour se libérer de vingt livres provinoises qu'il lui devait, il lui donna trois arpents, à charge de deux deniers de cens. L'original est scellé de deux sceaux : celui du châtelain, rond, en 60 millimètres, en cire blanche, représente *un château à trois tours accosté de deux fleurs de lys*, avec l'inscription : + SIGILLVM... DE BARRIS ; le contre-sceau représente un écu *losangé*, entouré de ces mots : + SECRETVM.GVILLERMI.DE.BARRIS. Celui de la châtelaine, ovale, 70 millimètres de hauteur, représente une dame debout en robe et manteau, coiffée du hennin, tenant une fleur en sa main droite et la gauche sur la poitrine, avec ces mots autour : + S'.HELOIS.VXORIS.WILL'I.DE.BARRIS [4].

A la même date, tous trois approuvèrent un échange de biens à Silly, conclu entre Guillaume Clugnet, chevalier, et le prieuré de Saint-Laurent-au-Bois, à Othis, membre de l'abbaye Saint-Vincent de Senlis. En juillet 1244, avec l'assentiment de sa femme, de son fils Guillaume, de ses filles Amicie et Hélissende et de son gendre Guyot d'Aulnay, Guillaume des Barres ratifia la fondation de deux chanoines audit prieuré par le même Guillaume Clugnet, moyennant la donation de cinquante-trois arpents de terre et six arpents de bois à Silly et à Moussy-le-Vieux [5]. A une charte mutilée de décembre 1246 que Douët d'Arcq a connue, mais qui n'a pu être retrouvée, il apposa son sceau identique à celui qui vient d'être décrit [6]. En 1246, il approuva le don de quinze arpents de bois fait à l'église de Silly

1. *Arch. nat.*, S 5150, n° 31, original scellé.
2. PÉRARD, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, p. 440.
3. *Histor. de France*, XXII, 587.
4. *Bibl. nat.*, coll. de Picardie, 337, n° 30, original scellé.
5. *Arch. de l'Oise*, H 730 et H 519, p. 221.
6. DOUET D'ARCQ, *Invent. des sceaux*, n° 1297.

par Manessier de Saint-Médard, chevalier, et Mathilde, sa femme [1].

Survint la croisade, à laquelle il voulut participer : en juin 1248, il notifia que Jean Trousseau, chanoine de Corbeil et de Paris, avait légué à l'église de Saint-Spire certaines maisons, terres et censives, tant à Corbeil qu'à Essonnes et Chevannes, avec un muid de blé de rente à prendre sur la terre du Plessis-Pâté, dont la délivrance fut faite par Hugues du Plessis, son héritier ; moyennant finance, il en accorda l'amortissement [2]. Il lui fallait de l'argent pour les frais de l'expédition : en juin 1248, avec sa femme Héloïse, il vendit à l'abbaye de Morigny huit livres de rente sur la prévôté de La Ferté-Alais. Le mois suivant, devant Pierre évêque de Meaux, Héloïse accorda son consentement, ce qui indiquerait qu'elle résidait habituellement à son château d'Oissery. Le 18 juillet, il écrivit à sa sœur, Marie, dame de Mont-Saint-Jean, et au prévôt de La Ferté pour leur notifier la vente d'une rente de huit livres qu'il percevait sur leur prévôté, à la Purification : il lui serait agréable qu'elle fût payée exactement, sans aucune taxe. Il obtint de Louis IX des lettres de confirmation, mentionnant que ladite rente relevait de la couronne [3].

Du chef de sa femme, des Barres possédait la vicomté de Provins : en juillet 1248, avec son assentiment, il la vendit à Thibaud, comte de Champagne, à charge de partager avec lui le fruit des amendes et des exploits ; par une charte du même mois, son beau-frère, Jean Britaud, qui partait également pour la croisade, ratifia la vente effectuée par sa sœur Héloïse et son mari [4]. Le même mois, avec l'assentiment de sa femme, de ses fils Jean et Guillaume, des Barres assigna aux religieuses de Fontaines un demi-muid de blé à prendre annuellement sur la dîme de Forfry [5]. Antérieurement, à une date inconnue, il avait jadis fondé en l'abbaye du Paraclet, que la famille de Nangis affectionnait tout particulièrement, un anniversaire pour lui-même, sa femme Héloïse, ses fils Pierre, chevalier, et Guillaume, écuyer, ses filles Jeanne et Hélissende ; il était marqué sur l'obituaire au 24 avril [6].

1. *Arch. nat.*, S 6764. — E. Grésy, *Not. sur Jean des Barres*, p. 25. — En 1245, G. des Barres avait une censive à Lagny-le-Sec (*Arch. nat.*, LL 1187, p. 16).

2. J. de La Barre, *Antiquitez de Corbeil*, p. 137. — Lebeuf, *op. cit.*, IV, 307.

3. Menault, *Morigny*, cartul., p. 106, 107, 108, 113. — D. Fleureau, *op. cit.*, p. 578.

4. M. Lecomte, Les Britaud, seigneurs de Nangis-en-Brie (*Bull. de la Soc. Archéol. de Seine-et-Marne*, 1909), p. 203 et 204.

5. Duplessis, *op. cit.*, II, 151.

6. Molinier, *Obituaires*, IV, p. 412. — A sa mort, il était en procès avec Gilbert de Nesles, chevalier (Boutaric, *Actes du Parlement*, p. 420).

Les préparatifs de la croisade étant terminés, au mois d'août 1248, Guillaume des Barres rejoignit Aigues-Mortes ; il s'y embarqua avec le gros des croisés pour faire escale dans l'île de Chypre, où l'on décida de passer l'hiver ; cantonné à Nicosie, où régnait une violente épidémie, il en fut atteint et mourut le 13 novembre, suivant l'obituaire de Saint-Spire de Corbeil, ou le 15, suivant celui de la cathédrale de Sens, ou même le 16, suivant le nécrologe de la Grande Confrérie de Notre-Dame de Paris [1].

En juin 1250, Héloïse, veuve de Guillaume des Barres, notifia que Jean Rouget, chevalier de Forfry, et Jeanne, sa femme, avaient vendu à l'abbaye de la Victoire de Senlis deux parts d'une dîme d'Oissery qui avait appartenu à défunt Jean Bâtard, chevalier, père de ladite dame. Après avoir souligné que la mouvance de cette dîme faisait partie du douaire qui lui avait été constitué lors de son mariage, elle déclara en approuver la vente et l'amortir ; à l'original est appendu le sceau de la châtelaine déjà décrit [2]. Le même mois, elle notifia que Geoffroy Leschans, chevalier, et Ève, sa femme, avaient vendu 40 arpents de bois à Philippe, chevalier de Nogent, représentant sa mère, Marie de Villepinte ; puis ledit Philippe s'en était dessaisi au profit de Colin de Pomponne et d'Alix, sa femme, dont ces bois devenaient la dot : Héloïse en accorda l'investiture et la garantie [3]. En décembre 1251, assistée de son fils, Jean des Barres, seigneur d'Oissery, elle autorisa les religieux de la Victoire à posséder en mainmorte, sous réserve de la justice, trois arpents et demi de terre, mesure d'Oissery, qu'ils avaient achetés à Thomas Bateau et se trouvaient situés au-dessus de la ville : il était défendu d'y construire une maison sans l'autorisation expresse des suzerains [4]. L'original est scellé du sceau d'Héloïse déjà décrit et de celui de Jean des Barres, représentant un écu *parti d'un losangé*, qui est des Barres, et d'*un lion rampant à la queue fourchée*, qui est de Montfort : la vague parenté dont il se réclama dans sa jeunesse, pour l'abandonner dans un âge avancé, se retrouvera dans le sceau de son frère. Héloïse vivait encore au mois d'octobre 1260 où Jean des Barres garantit une vente contre toute revendication de sa mère, mais elle était décédée au mois

1. *Histor. de France*, XX, 356, 552 ; XXI, 165, 185 ; XXIII, 117. — H. Géraud, *Chron. lat. de Guillaume de Nangis*, I, 203. — *Gallia christ.*, IX, 744. — A. Molinier, *Obituaires*, I, 13, 84, 408.
2. *Bibl. nat.*, coll. de Picardie, 337, n° 40, original scellé.
3. *Bibl. nat.*, ms. latin 5482, f° 227.
4. *Bibl. nat.*, coll. de Picardie, 337, n° 43, original scellé. — *Arch. de l'Oise*, H 742, f° 237.

d'avril 1261, où une nouvelle garantie ne la mentionne plus [1].

Guillaume IV des Barres avait épousé Héloïse, fille de Pierre Britaud, châtelain de Nangis-en-Brie et vicomte de Provins, et d'Ermengarde de Boutigny ; les Britaud portaient pour armoiries *de gueules au sautoir d'or*. De cette union, il eut au moins sept enfants : 1° Pierre, chevalier, mort jeune ; 2° Jean, châtelain d'Oissery, inhumé en 1289 dans ladite église, où se voit sa pierre tombale [2] ; 3° Guillaume, qui suit ; 4° Amicie, femme de Guyot d'Aulnay ; 5° et 6° Jeanne et Hélissende, sans alliance connue.

***

Guillaume V des Barres, cité avec son père et sa mère en juillet 1248, conserva quelques biens autour de La Ferté-Alais, ce qui l'amena à épouser Héloïse Le Fauconnier, dame en partie de Puiselet. En mai 1266, il approuva une transaction entre son frère Jean et les Templiers de Lagny-le-Sec au sujet de la haute justice et du droit de pâture sur les terres situées entre leur maison et Marchémoret. Son sceau, rond, en 27 millimètres, représente un écu *parti d'un losangé et d'un lion rampant à la queue fourchée*, avec une inscription dont il reste ces mots : ... GVILLAVME.DES. BARRES... [3]. On ne sait si Guillaume suivit son père et son frère à la croisade de 1248, mais, en 1265, il prit part à l'expédition de Charles d'Anjou pour la conquête du royaume de Naples. Il devint chevalier-terrier de l'hôtel et conseiller du roi qui lui confia des commandements militaires en Achaïe et en Romanie, en 1272 et 1273. Il figure maintes fois sur les registres angevins de Naples de 1271 à 1277 [4]. Puis, laissant ses possessions de Sicile à son fils Guillaume, également chevalier-terrier de l'hôtel (1276, † 1281), il revint en France. En 1285, on le trouve en procès avec l'abbaye de Chaalis au sujet de la haute justice de Silly, à cause de laquelle il revendiquait comme épave les biens d'un certain Guillaume Langlois, mort sans hoirs ; les religieux prétendaient qu'il était décédé en dehors de sa juridiction et que d'ailleurs Guillaume des

1. Cartul. de l'abbaye de la Victoire (*Arch. de l'Oise*, H 742, f° 239).
2. E. GRÉSY, *Not. généal. sur Jean des Barres*, avec planches, 64 p., in-8°, 1850.
3. *Arch. nat.*, S 5173, n° 20. — DOUET D'ARCQ, *Inv. des sceaux*, n° 1299. — MANNIER, *Le grand prieuré de France*, p. 253.
4. DURRIEU, *Archives angevines de Naples*, II : reg. X, f° 187 ; XXIX, f° 115 ; XVII, f° 95 ; XV, f° 84 ; XIV, f° 168 ; XXII, f° 228 ; XXVII, f° 165. — Pour le fils : XXII, f° 228 ; XXVII, f° 165 ; CCXXV, f° 301 ; XXVIII, f° 74 ; VIII, f° 154.

Barres leur avait jadis donné les biens en litige ; Gautier d'Aulnay, chantre de Beauvais, pris comme arbitre, lui donna gain de cause [1].

En 1305, le vendredi après Sainte-Croix en septembre, Guillaume des Barres et Héloïse, sa femme, vendirent à Jean de Vayres, bailli du roi, tout ce qu'ils avaient à Puiselet-le-Marais en cens, surcens, terrages, oublies, lods, ventes et justice, mouvant en fief à cause d'elle, de Guillaume Le Fauconnier, chevalier, seigneur de Puiselet, moyennant la somme de cent livres [2]. Il n'en est plus fait mention.

## ÉTIENNE DE MONT-SAINT-JEAN

Marie des Barres épousa avant 1220 Guillaume, fils de Guillaume II, seigneur de Mont-Saint-Jean, de Saumaise, de Vergy en partie, Thoisy, Thoire, Charny, Châtellenot, Chorencey, Arconcey, Auvillers, Faugy, Orfans, etc., et de Bure, dame d'Ancy-le-Franc. Elle reçut le château et la moitié de la châtellenie de La Ferté-Alais, sans que l'on puisse affirmer si ce fut au moment de son mariage, ou seulement après partage de la succession paternelle. Cependant, au compte d'Ascension 1238, figure une somme de 190 livres, représentant la moitié du rachat dû au roi pour la terre de Guillaume des Barres [3] ; cette somme est afférente à son lot parce qu'elle fut seule de ses cohéritiers à posséder la moitié de La Ferté ; le surplus était partagé entre ses frères Guillaume IV des Barres et Guy de Montfort, ou son fils.

En 1222, Guillaume II de Mont-Saint-Jean reçut de Thibaud, comte de Champagne, une rente de trente livres sur la foire de Saint-Jean à Troyes ; il lui en fit hommage-lige, sauf la ligéité du duc de Bourgogne et du comte de Nevers [4]. Vers 1224, il prit la défense des religieux de l'abbaye de Saint-Seine contre Garnier, seigneur de Sombernon, qui les inquiétait au sujet de leurs acquisitions de Turcey. En 1228, il céda aux mêmes religieux certains fonds avec les cens qui y étaient affectés, à charge d'un anniversaire pour son père [5]. Au mois de mars 1230 (n. st.), avec Joubert, seigneur d'Ancy-le-Franc, il confirma aux religieux de Pontigny dix sous de rente que Damerons leur bisaïeule, et

1. *Bibl. nat.*, ms. latin 17113, f° 156.
2. *Bibl. nat.*, coll. Baluze LIV, f° 192.
3. *Histor. de France*, XXI, 257.
4. D'Arbois de Jubainville, actes, 1450. — Teulet, *Layettes*, I, n° 1551. — R. de Lespinasse, *Le Nivernais et les comtes de Nevers*, II, 112.
5. D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, I, 331.

Bure, leur mère, leur avaient donnés sur leur cens de Pouilly [1]. En 1231, il reconnut que les terres de Mont-Saint-Jean, de Saumaise et de Thoisy relevaient du duc de Bourgogne ; que leurs châteaux et donjons étaient jurables et rendables à grande et à petite force ; il demanda seulement que le duc ne les lui demandât pas tous trois à la fois et qu'il lui en laissât toujours au moins un ; il déclara en même temps qu'il tenait encore du duc d'autres châteaux et d'autres fiefs [2].

Au mois d'avril 1234, il fut caution envers le roi d'une amende de 5 000 marcs à laquelle Hugues IV, duc de Bourgogne, avait été condamné pour avoir refusé aide et secours à Thibaud, comte de Champagne, malgré l'ordre qu'il en avait reçu [3]. En octobre 1238, il ratifia la vente d'une terre que son vassal, Guillaume de Saumaise, chevalier, avait faite au prieur de cette même localité [4]. En mai 1239, lorsque le duc fit hommage au roi pour les châtellenies de Charolles et du Mont-Saint-Vincent, il accepta d'en être pleige et engagea tous ses biens comme garantie. Le 4 juin, pour pacifier ses démêlés au sujet de Vergy avec Hugues IV, duc de Bourgogne, il signa un traité d'après lequel le duc donnerait sa fille, Marguerite, en mariage à Guillaume, son fils aîné, et au cas où il viendrait à décéder avant sa célébration, à Étienne, son fils cadet ; la dot serait de 500 livrées de terre. En considération de cette alliance, Guillaume lui délaissa tout le droit qu'il avait au château et en la montagne de Vergy tant en fiefs qu'en seigneuries et le bois appelé d'Espoisse, sauf ce qui lui appartenait en la châtellenie de Vergy et en la terre assise hors la montagne. Si les mariés décédaient sans postérité, la seigneurie du Molinet, assignée par le duc à sa fille pour 200 livres, demeurerait au seigneur de Mont-Saint-Jean et à ses hoirs, en récompense de l'abandon de Vergy. Le château et la terre de Mont-Saint-Jean ne seraient plus jurables, c'est-à-dire sujets à rendre foi et hommage au duc, bien qu'ils fussent toujours ses fiefs-liges [5].

Au mois d'août 1248, Guillaume de Mont-Saint-Jean partit pour la croisade au milieu des barons nivernais qui accompagnaient Gaucher de Châtillon. Il trouva la mort en Égypte, à la désastreuse bataille de Mansourah [6].

On a vu que Marie des Barres, comme dame de La Ferté, eut

1. A. Duchesne, *Hist. de la maison de Vergy*, p. 125 et pr., p. 171.
2. D. Plancher, *op. cit.*, I, 332.
3. D. Plancher, *op. cit.*, I, 28.
4. Pérard, *Rec. de pièces...*, p. 441.
5. A. Duchesne, *Hist. de la maison de Vergy*, p. 125 et pr., p. 170. — D. Plancher, *op. cit.*, I, 331.
6. R. de Lespinasse, *op. cit.*, p. 213.

à approuver la vente d'une rente consentie par son frère Guillaume à l'abbaye de Morigny. En septembre 1251, elle fit une donation pour l'anniversaire de son mari aux religieuses du Tart [1]. En janvier 1253 (n. st.), elle assigna aux religieuses de Villiers-le-Châtel trois livres parisis de rente, à prendre le jour de l'octave de la Toussaint sur sa prévôté de La Ferté, avec faculté d'acquérir dans l'étendue de la châtellenie jusqu'à douze livres de revenu et de posséder le tout en mainmorte ; à titre de sanction, elle ajouta que, si ses héritiers empêchaient les religieuses d'en jouir paisiblement, elle leur accordait dix livres de rente sur le quint dont elle pouvait disposer dans la châtellenie de La Ferté [2]. Elle mourut peu après.

De son union avec Guillaume de Mont-Saint-Jean, Marie des Barres avait eu trois enfants : 1° Guillaume III, lequel, en 1255, avec son frère Étienne, reconnut que leur père était resté devoir 200 livres à l'abbaye de Cîteaux, et pour les amortir il céda ses pâturages et maisons de Fusse [3] ; il fut enlevé par une mort prématurée, sans laisser de postérité de son mariage avec Marguerite de Bourgogne ; 2° Étienne qui suit ; 3° Agnès, qui épousa Anseau de Trainel, sieur de Voisines, fils d'Anseau Ier et de Mathilde de Melun ; il devint maréchal, puis gouverneur, enfin connétable de Champagne ; il est connu par de nombreux actes de 1229 jusqu'en 1263, où une donation à l'abbaye de Larrivour le cite avec sa femme et leur fils Anseau [4].

Au mois d'août 1258, Étienne de Mont-Saint-Jean vendit au duc de Bourgogne tout ce qu'il possédait au village de Vèvre, relevant du fief que le sieur de Saffres y tenait de lui. Il avait hérité de son frère Guillaume une rente de 70 livres qu'il avait droit de prendre chaque année sur le trésor du duc pour reste de la dot de la princesse Marguerite, sa fille ; mais, ayant depuis reçu 700 livres pour l'amortissement de cette rente, il en donna décharge et délaissa tous les droits qu'il pouvait prétendre à Vergy [5].

A la mort de sa mère, Étienne de Mont-Saint-Jean hérita seul de sa part de la châtellenie de La Ferté-Alais, qu'il ne conserva pas longtemps. En effet, au mois de septembre 1259, il vendit à

1. *Arch. de la Côte-d'Or*, série H, fonds du Tart.

2. D. Fleureau, *Antiquitez d'Estampes*, p. 380 ; *Hist. de l'abbaie de Villiers*, p. 27.

3. A. Duchesne, *Hist. de Vergy*, pr. p. 171.

4. Abbé Defer, Hist. de Trainel (*Mém. Soc. acad. de l'Aube*, 1884), p. 356. — Teulet, *Layettes*, II, n° 3470. — *Bibl. nat.*, Pièces originales 1916, p. 68. — D'Arbois de Jubainville, IV, 460, 494, 523 ; V, n° 3015 et p. 292. — Quantin, *Cart. gén. de l'Yonne*, III, 296.

5. Dom Plancher, *op. cit.*, I, 22, 331.

Louis IX le château de La Ferté avec la châtellenie, tant en fiefs qu'en domaines, rentes, terres labourables, vignes, prés, eau, rivières, bois, garennes, hommes libres, serfs et tous autres droits lui appartenant tant du côté de sa mère que de son aïeul, Guillaume des Barres, moyennant une rente de 300 livres sur le Temple, payable à compter de l'octave de la Toussaint prochaine et tenue du roi à hommage-lige au même titre que La Ferté. En outre, l'acquéreur serait tenu d'acquitter les rentes suivantes : 11 livres 6 sous 8 deniers à Guy d'Aulnay, chevalier (à cause de son mariage avec Amicie des Barres) ; 8 livres à l'abbaye de Morigny (par acquisition de Guillaume IV des Barres) ; 30 sous pour le cierge de La Ferté ; 4 livres aux religieuses de Fontaines (sans doute par legs de Guillaume III des Barres) ; 60 sous aux religieuses de Villiers ; 40 sous au prieur de La Ferté (pour la sonnerie de la cloche de l'église les jours de plaid), plus 9 setiers de blé et autant d'orge sur les moulins de La Ferté et pareille quantité de grain sur les moissons de Valpuiseaux ; demi-muid de blé sur les moulins de La Ferté, à la léproserie de la ville [1] ; demi-muid de blé et autant d'orge sur lesdits moulins à Thomas Barbeluiche, et pareille rente à Gervais Le Conteur [2]. A l'original est appendu un sceau rond, de 36 millimètres, en cire verte sur lacs de soie verte, représentant un écu (*de gueules*) *à trois écussons* (*d'or*) *deux et un*, avec cette légende autour : + s'.STEPHANI.DE. MOTE.SCI.IOH'IS. Il est à remarquer que la redevance de 60 sous, due à l'évêque de Paris pour un cierge, à cause de la mouvance de La Ferté, est réduite ici de moitié, c'est-à-dire à 30 sous, parce que Marie des Barres, ayant hérité seulement de la moitié de la châtellenie, payait la part de charges afférente à son lot ; le surplus était acquitté par ses cohéritiers.

Dans l'année qui suivit la vente, conformément à la coutume de Paris en vigueur à La Ferté, Anseau de Trainel en demanda le retrait lignager, du chef de sa femme, sœur du vendeur, et par conséquent sa plus proche héritière : il offrait de payer la rente et d'acquitter les charges. Le 15 septembre 1260, un arrêt du Parlement le débouta de sa demande, disant que le retrait lignager

1. En février 1235, le maître et les frères de la léproserie Saint-Lazare de La Ferté approuvèrent la donation faite à l'abbaye de Villiers par Étienne Faucillon d'un pré lui appartenant près le moulin du Gué, à Baulne (D. FLEUREAU, *Hist. de Villiers*, p. 18).

2. A. DUCHESNE, *Hist. de Vergy*, p. 126 ; pr., p. 171. — D. FLEUREAU, *Antiquitez d'Estampes*, p. 579. — TEULET, *Layettes*, III, n° 4550. — DOUET D'ARCQ, *Inv. des Sceaux*, n° 2860. — En mars 1270 (n. st.), Étienne de Mont-Saint-Jean vendit la moitié de la rente que le roi lui avait constituée pour la cession de La Ferté, au chambellan Jean Sarrasin (A. DUCHESNE, pr., p. 171).

n'était pas recevable parce qu'il n'y avait pas eu vente à prix d'argent, mais seulement échange d'héritages [1]. Ce principe spécieux fit jurisprudence et la coutume de Paris l'inséra dans ses Commentaires [2].

Il y eut encore quelques difficultés soulevées par le zèle des officiers du roi : ainsi, contre leurs prétentions, les habitants de Mondeville durent faire confirmer leur franchise au marché de La Ferté-Alais (arrêt de Chandeleur, 1268) [3]. Le prieur de Saint-Éloi de Paris, ayant droit de voirie sur sa terre de Maisse et dans toute la châtellenie, réclama un hôte de Maisse, que le bailli d'Étampes avait emprisonné sous l'inculpation de vol ; par arrêt de Pentecôte 1269, il obtint qu'il lui fût rendu [4].

## GUY Ier DE MONTFORT

Guy Ier de Montfort, fils cadet de Simon III de Montfort et d'Amicie de Beaumont, fut seigneur de Brétencourt et de Beynes [5]. Il reçut de Guillaume III des Barres une partie de La Ferté-Alais, qu'il transmit à son fils, sans que l'on puisse préciser si ce fut une pure générosité de son beau-père ou un droit perçu dans la succession de sa mère. Au mois de juin 1190, il suivit Philippe-Auguste au siège de Saint-Jean d'Acre : après son retour, il demeura, avec Richard, roi d'Angleterre, pour combattre les Sarrasins ; en 1192, il prit part à la bataille d'Antipatride et à celle de Joppé ; il regagna ses terres l'année suivante [6].

En 1199, Guy approuva la charte de son frère, Simon IV, confirmant à l'hôpital du Grand-Beaulieu de Chartres les donations de leurs ancêtres. Le 28 novembre de cette année, il prit la croix avec son frère au célèbre tournois du château d'Ecri-sur-Aisne. En 1200, il ratifia la donation du bois de Soligny que son frère avait faite au prieuré de Saint-Paul des Aulnaies. La même année,

1. Beugnot, *Les Olim*, I, 1831. — A. Duchesne, *Hist. de Vergy*, pr., p. 171.

2. *Coutumes de la prévosté et vicomté de Paris*, édit. de 1678, p. 243.

3. Beugnot, *Les Olim*, 281. — Boutaric, *Actes du Parlement*, n° 1341.

4. Beugnot, *Les Olim*, 758.

5. A. Molinier, Catal. des actes de Simon et Amaury de Montfort (*Bibl. Ec. des Chartes*, XXXIV), p. 445-501. — A. Rhein, *La seigneurie de Montfort en Iveline*. — P. Anselme, *Hist. gén. de la Maison de France*, VI, 79. — L. Barbaza, *Annales de la ville de Castres*, p. 86. — P. Borel, *Les antiquitez de la ville et comté de Castres*. — D. Defos, *Traité du comté de Castres*. — E. Jolibois, Les seigneurs de Castres (*Revue histor. du Tarn*, 1878), p. 18.

6. Villehardouin, éd. N. de Wailly, ch. XXXVIII, p. 22. — *Chron. d'Ernoul...*, éd. Mas. Latrie, p. 337. — *Histor. de France*, XVIII, 800 ; XXIV, 761.

avec son frère, il confirma l'accord conclu par ses ancêtres avec les moines de Saint-Martin-des-Champs au sujet de la terre de La Couperie à Beynes [1].

Au mois d'avril 1202, comme seigneur de Brétencourt, il arbitra un conflit entre le prieuré de même nom et Jean d'Auneau, qui prétendait avoir le droit de procuration sur la grange des religieux à Verville ; moyennant la somme de trente livres qu'ils lui versèrent, le droit prétendu fut aboli en présence de Simon de Montfort. L'acte était scellé d'un sceau rond, de 65 millimètres, du type équestre : en cotte de mailles et casque, le cavalier galope vers la droite, en brandissant son épée et en se couvrant d'un bouclier à ses armes, avec cette inscription autour : + SIGILL'.GVIDONIS.DE. MONTE.FORTI. Le contre-sceau, de 38 millimètres, représente un écu *au lion rampant à la queue fourchée, chargé d'un lambel de sept pendants*, avec ces mots autour : + SIGILL'.GVIDONIS.DE. MOTE.FORTI [2].

L'organisation de la croisade étant enfin terminée, les pèlerins s'acheminèrent vers Venise pour s'embarquer : ne pouvant payer le prix exhorbitant de leur passage, ils furent dirigés par le doge sur Zara, en Dalmatie, dont la conquête lui parut profitable aux intérêts de sa République. Ce n'était plus la croisade : aussi abandonnant le camp de Zara, Simon et Guy passèrent à Barletta en Apulie et de là en Terre-Sainte ; ils s'y distinguèrent dans des luttes glorieuses contre les musulmans. Au bout d'une année, Simon regagna la France, où sa présence est constatée à la fin de 1203. Guy prolongea son séjour : il devint seigneur de Sidon par son mariage avec l'héritière. En 1210, il assista au couronnement de Jean de Brienne [2].

A Noël 1211, avec sa femme et ses enfants, Guy vint retrouver son frère Simon dans la ville de Castres, où la croisade contre les Albigeois l'avait amené. A la pointe de l'épée, il dut se conquérir un apanage et débuta par la prise de plusieurs châteaux en Albigeois, notamment celui des Touelles. Puis vinrent des expéditions plus importantes : sièges de Penne, de Moissac et de Toulouse, en 1212, de Puycelci et de Rabastens, en 1213, de Sévérac, en 1214. Au mois de juin 1215, il prit possession de Toulouse au nom de son

1. A RHEIN, *La seigneurie de Montfort*, nos 45-46. — J. DEPOIN, *Chartes de Saint-Martin-des-Champs*, III, 182. — R. MERLET et M. JUSSELIN, *Cart. de la léproserie du Grand-Beaulieu*, p. 68.

2. *Bibl. nat.*, ms. latin 5441², p. 120.

3. *De la conqueste de Constantinoble par Joffroi de Villeharðouin*, édit. P. Paris, p. 34. — *Hist. occid. des croisades*, I, 243. — *Histor. de France*, XVIII, 104, 359, 714. — P. DES VAUX DE CERNAY, *Hystoria Albigensis*, édit. P. Guébin et E. Lyon, I, 110.

frère ; en novembre, il se rendit au concile de Latran pour l'y représenter. L'année 1216 fut marquée par le siège de Beaucaire ; en juillet, il approuva une charte de son frère pour la ville de Nîmes. Il combattait dans les environs de Carcassonne au mois d'octobre 1217, lorsque la révolte de Toulouse l'obligea à joindre ses troupes à celles de son frère pour investir la ville. On sait comment Simon de Montfort y fut tué le 26 juin 1218, laissant une lourde succession. La lutte contre les hérétiques devenait de plus en plus difficile ; sans se décourager et faisant preuve d'une rare énergie, Guy lutta sans relâche pour aider son neveu Amaury dans la tâche écrasante qui lui incombait [1].

Guy de Montfort revint dans l'Ile-de-France où sa présence devenait nécessaire : en mars 1221, il approuva la transaction de Guillaume de Hautbout, son compagnon d'armes à Sévérac, et de Germond des Pâtis avec Port-Royal au sujet des dîmes [2]. Le même mois, il renonça à exiger des moines de Saint-Martin-des-Champs un palefroi valant dix livres, lors de la désignation d'un nouvel hospitalier, comme l'avait fait jadis son frère Simon, à titre de coutume féodale, sur la terre de La Couperie à Beynes [3]. En 1223, il fut pris comme arbitre entre les religieux de Bretencourt et Michel Gorluin, au sujet d'un hôte qui leur avait été donné et que cependant il réclamait ; il confirma les droits du prieuré [4]. Le sceau, dont il se servit en cette occasion, différait du précédent ; rond, de 70 millimètres, il représentait un cavalier revêtu d'une cotte de mailles et d'un surcot flottant, portant un casque fermé, tenant une lance à bannière émanchée et se couvrant d'un bouclier à ses armes, avec cette inscription autour : + SIGILLVM.GVIDONIS.DE.MONTE.FORTI. Le contre-sceau, de 30 millimètres, figurait un écu *au lion rampant à la queue fourchée, chargé d'un lambel de quatre pendants.* Le 16 juin 1224, il vint assister à la consécration de l'église de Joyenval, fondée par son neveu, Barthélemy de Roye, chambrier de France ; à cette occasion, il donna cent sous de rente sur sa prévôté de Beynes [5]. En juillet suivant, avec l'assentiment de sa femme Briande et de son fils Philippe, il donna aux religieuses de Port-Royal vingt sous de rente à percevoir sur sa censive de Gometz [6].

En mars 1224 ou 1225, il donna au prieuré de Saint-Paul des

1. *Hystoria Albigensis*, I, 285-287, voir table des matières.
2. A. DE DION, *Cart. de Porrois*, p. 73.
3. J. DEPOIN, *Chartes de Saint-Martin-des-Champs*, III, n° 787.
4. *Bibl. nat.*, ms. latin 5441[2], p. 120.
5. A. DUTILLEUX, L'abbayr de Joyenval (*Mém. de la Soc. Histor. et Arch. du Vexin*, 1890), p. 88.
6. A. DE DION, *Cart. de Porrois*, p. 94.

Aulnaies, près de Chevreuse, vingt-deux arpents de bois « afin d'estre ès continuelles prières de ladite église » [1]. En mai 1225, à la demande de l'abbé de Saint-Jean en Vallée de Chartres, il accorda à ses hôtes l'exemption du péage, dit *travers*, dans toute la châtellenie de Brétencourt [2]. Le sceau différait du type équestre précédent par la bannière à ses armes et par le lambel de trois pendants seulement. Au mois d'avril 1226, il délaissa au roi Louis IX tout ce qu'il possédait à Saint-Antonin [3]. Le 31 janvier 1228 (n. st.), il fut tué d'un coup de flèche à la tête au siège de Vareilles, près de Pamiers, dans le comté de Foix [4].

En premières noces, Guy de Montfort avait épousé Alice, veuve de Renaud de Sidon et fille de Balian II, seigneur d'Ibelin et de Marie Commène, reine douairière de Jérusalem. Elle mourut peu avant le 1er juin 1216, où son mari donna au monastère de Prouille, pour le repos de l'âme de son épouse, Alice, dame de Sidon, une rente de cinquante sous melgoriens à percevoir à Rabastens [5]. De cette union vinrent : 1° Philippe qui suit ; 2° Pernelle, religieuse à Saint-Antoine, morte avant 1238. En secondes noces, il épousa Briande, à laquelle il constitua un douaire sur sa seigneurie de Beynes, d'où le nom de Briande de Beynes, qu'on lui donne parfois. Suivant les pièces d'une longue procédure relative à sa succession, elle était sœur de Lambert de Monteil-Adhémar, et veuve de Lambert de Thury, chevalier français, à qui Simon avait inféodé la baronnie de Lombers et dont elle avait eu un fils, mort sans postérité [6]. De cette union naquirent trois enfants : 1° Guy II de Montfort, seigneur de La Ferté-Alais en partie, lequel donna aux religieuses de Port-Royal une grange sise à Marbois, près de La Ferté, dans la mouvance de son frère Philippe, avec des vignes et des terres labourables [7] ; en juillet 1247, lors du partage de la succession paternelle avec son frère, il renonça à tous ses droits sur la seigneurie de Lombers en faveur de sa mère et consentit à ce qu'elle en fût investie ; en mars 1248, il obtint de Louis IX des lettres mandant au sénéchal de Carcassonne de

1. *Arch. nat.*, S 2125, cité dans une sentence du 6 juillet 1519.
2. *Bibl. nat.*, ms. latin 5481, f° 24.
3. *Arch. nat.*, JJ 31, f° 132, n° 15. — D. Vaissète, VIII, 823, d'après *Arch. nat.* J 295, original scellé ; — VI, 786.
4. D. Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, VI, 627 ; VII, 71, note sur la mort de Guy de Montfort ; VII, 124, note sur les seigneurs de Castres de la maison de Montfort. — Molinier, *Obituaires*, I, 637, nécrologe de Port-Royal.
5. J. Guiraud, *Cart. de Prouille*, n° 80.
6. D. Vaissète, *op. cit.*, VII, 124.
7. A. de Dion, *Cart. de Porrois*, p. 260. — D. Vaissète, VI, 627 ; VII, 125.

lui faire prompte justice contre l'évêque d'Albi et Pierre, vicomte de Lautrec, qui avaient empiété sur son patrimoine [1]; parti pour la croisade fin août, il y mourut le 15 avril 1249; 2° et 3° Alice et Agnès, religieuses à Port-Royal, auxquelles leur mère assigna quarante livres de rente sur le bois de Gazeran [2].

## PHILIPPE Ier DE MONTFORT

Philippe Ier de Montfort, seigneur de Brétencourt, de Beynes, de La Ferté-Alais en partie et de Castres, était né en 1205. Étant à Paris au mois d'avril 1229, il reconnut tenir de Louis IX ses droits à La Ferté-Alais qu'on ne précise pas [3]. Par un autre acte de la même date, sous le service de dix chevaliers, il lui présenta l'hommage-lige de la partie de l'Albigeois située à la gauche du Tarn, excepté la ville d'Albi avec ses droits seigneuriaux et la régale : Castres en était le siège. Il devenait le vassal du comte de Toulouse, mais, si celui-ci violait la paix conclue, la terre inféodée reviendrait à la couronne, et Philippe serait vassal du roi, comme son père l'avait été du feu roi. Au cas où la sécurité de l'État nécessiterait l'occupation de quelques châteaux ayant appartenu à son père, Philippe recevrait des terres équivalentes [4]. L'année n'était point terminée que l'exclusion concernant Albi fut levée et le vice-légat, Pierre de Colmieu, eut à rendre une sentence touchant la seigneurie entre l'évêque et Philippe de Montfort, à qui le roi avait cédé ses droits sur la ville d'Albi [5].

En janvier 1230, comme seigneur de Brétencourt, Philippe reçut l'hommage de Guillaume de La Chapelle pour trente-cinq arpents de terre qu'il lui avait donnés dans son bois de Ribout, sous réserve de la ligéité due à son père Aubert de La Chapelle, et à son frère, Pierre [6]. Il se servit d'un sceau rond, de 70 millimètres, représentant un cavalier galopant vers la gauche, vêtu d'une cotte de mailles et d'un surcot flottant, portant un casque fermé, tenant une lance à bannière émanchée et se couvrant d'un bouclier à ses armes, le cheval caparaçonné aux armes, avec ces mots autour : + SIGILLUM.PHILIPPI.DE.MONTE.FORTI. Le contre-sceau, de 35 millimètres, représente un chasseur à cheval, sonnant du cor et galopant vers la droite, un lévrier entre les jambes du cheval, un arbre en arrière.

1. D. VAISSÈTE, *op. cit.*, VIII, 1195, 1221 ; 1198 ; VI, 798.
2. A. DE DION, *Cart. de Porrois*, p. 262.
3. D. VAISSÈTE, VI, 627.
4. *Arch. nat.*, JJ 30[A], f° 49, n° 112. — D. VAISSÈTE, *op. cit.*, VI, 645.
5. D. VAISSÈTE, VIII, n° 195, et p. 919.
6. *Bibl. nat.*, ms. latin 5441[2], p. 121.

Au mois de mars 1231, Philippe donna aux religieuses de Port-Royal quinze livres de rente sur sa prévôté de La Ferté-Alais, *in prepositura mea de Feritate Aales*, savoir cent sous le dimanche des Brandons et dix livres à la Nativité de saint Jean-Baptiste : la rente était payable par son prévôt, au terme fixé, sous peine de cinq sous d'amende par jour de retard. Au mois de juillet 1231 (chose digne de remarque parce que des Barres était encore en vie), en qualité d'aîné et de suzerain, Amaury de Montfort confirma cette donation [1]. Le nécrologe ajoute qu'elle avait été faite par Philippe, à l'intention de sa sœur Pernelle, alors décédée. En décembre 1238, il déclara que jadis il avait assigné à Saint-Antoine-des-Champs cent sous de rente sur sa prévôté de La Ferté-Alais en faveur de sa sœur Pernelle, lors de sa prise d'habit, mais décédée depuis. Pour que l'anniversaire de sa femme Éléonore fût célébré dans ladite église, il y ajouta cent sous sur sa prévôté de La Ferté-Alais, payables le dimanche des Brandons, sous peine d'une amende de deux sous par jour de retard pour le prévôt [2].

Le 7 août 1239, Philippe s'engagea envers l'évêque et le chapitre d'Albi à leur assigner dans cinq ans sur ses domaines, excepté sur les châtellenies de Lombers et d'Ambialet, les vingt livres melgoriennes de rente que Simon, son oncle paternel, leur avait données en 1212, avec ordre à son sénéchal de Lombers de payer en attendant, tous les ans, cette rente [3].

Peu après, cédant aux instances de son cousin germain, Balian III d'Ibelin, seigneur de Baruth et connétable de Chypre, Philippe de Montfort partit pour la Terre-Sainte. A peine arrivé, il eut à défendre Acre contre les attaques de Richard Filangier, connétable de Constantinople. Ayant conseillé à la reine de Chypre, Alix, de revendiquer la régence du royaume de Jérusalem, il fut chargé avec Balian d'en occuper les forteresses et de les garnir de troupes. Après que les barons eurent reconnu la nouvelle régente, il fut un des premiers à lui faire hommage. Dans l'été de 1243, avec le concours de Balian, il mit le siège devant Tyr que défendait Filangier ; la ville capitula entre ses mains et son adversaire, qui cherchait à s'enfuir, fut fait prisonnier [4].

A une date que je ne saurais préciser, Philippe de Montfort revint en France, où le sénéchal de Carcassonne avait reçu du roi

1. A. DE DION, *Cart. de Porrois*, p. 18, 128 et 130, nos 254 et 255. — A. RHEIN, *op. cit.*, n° 218.
2. *Arch. nat.*, L 1014, n° 36, original.
3. D. VAISSÈTE, VI, 646.
4. PHILIPPE DE NOVARE, Mémoires, édit. C. Kohler (*Les classiques français du moyen âge*, p. par MARIO ROQUES). — DUCANGE, *Les familles d'outre-mer*, p. 449.

l'ordre de procéder au partage de la succession de son père, entre lui et son frère Guy, et de remettre la ville de Lombers à sa belle-mère, Briande. Au mois de juillet 1247, les parties furent convoquées et le magistrat détermina les lots ; mais les représentants de Philippe refusèrent celui qui lui revenait, parce que Guy de Montfort ne s'était point présenté ; au surplus, celui-ci avait cédé ses droits à sa mère. La noble dame s'en plaignit au roi qui manda au sénéchal de procéder à nouveau au partage devant elle et le procureur de Philippe, et de remettre à chacun des intéressés ce qui lui appartiendrait [1].

En 1247, Philippe de Montfort amortit aux religieuses de Villiers-le-Châtel le champart, la justice et tout ce que Mathieu de Pavillon leur avait vendu à Garancières, dans la mouvance de sa seigneurie de Brétencourt [2]. En juillet 1248, au même titre, il délaissa la justice de Longorme à Mahaud de Dreux, sur arbitrage de son cousin, Jean de Montfort [3].

Le 25 août 1248, Louis IX s'embarqua à Aigues-Mortes avec l'armée des croisés : Philippe de Montfort et son frère Guy prirent part à cette expédition, où ils se signalèrent en Égypte par leurs exploits ; Joinville raconte en détail les pourparlers qu'il eut avec un émir. En 1254, lorsque le roi revint en France, Philippe fut l'un des cent chevaliers laissés pour secourir les chrétiens de Terre-Sainte. Durant la division et la guerre entre les Vénitiens et les Gênois, l'an 1256, il se rendit maître de la partie de la seigneurie que les Vénitiens avaient en la ville de Tyr ; le surplus lui appartenait déjà par accord avec Balian. A partir de cette date, il prit la qualité de seigneur de Tyr [4].

Au moment de quitter la France, Philippe de Montfort avait laissé la gestion de ses biens à son beau-père, Étienne de Sancerre. qui la remit à son fils aîné, Philippe II de Montfort, dès que celui-ci eut atteint sa majorité : il s'était réservé une rente de deux mille livres qu'il lui abandonna un peu plus tard. Le 1er avril 1268, il écrivit de Tyr au roi Louis IX pour le prier de recevoir son fils à l'hommage pour la portion qui lui reviendrait après sa mort en Albigeois, Narbonnais et Carcassés, dont il se démettait en sa faveur. Il vivait encore en février 1270, mais il était déjà décédé en 1273, car son fils, Jean le jeune, se qualifiait alors seigneur de Tyr [5].

1. D. Vaissète, *op. cit.*, VIII, 1195 et 1221.
2. D. Fleureau, *Hist. de l'abbaie de Villiers*, p. 29.
3. A. Rhein, *op. cit.*, n° 253.
4. D. Vaissète, *op. cit.*, VI, 798. — Ducange, *Les familles d'outre-mer*, I, 499 et 448.
5. Catel, *Mém. de l'histoire du Languedoc*, p. 705. — Baluze, *Hist. gén. de la maison d'Auvergne*, II, 523. — D. Vaissète, VII, 124.

En premières noces, Philippe Ier de Montfort avait épousé Éléonore, fille de Pierre II de Courtenay, empereur de Constantinople, et de Yolande de Hainaut; il en eut Philippe II qui suit[1]. En secondes noces, il épousa une fille d'Étienne de Sancerre, seigneur de Saint-Briçon, bouteiller de France, dont on ignore le nom : en décembre 1251, ledit Étienne de Sancerre, faisant en France les affaires de son beau-fils, Philippe de Montfort, amortit aux religieuses de Villiers-le-Châtel la donation par Erembour de Centignonville du droit de champart, justice et redevances, achetés en 1245 à Philippe de Garancières [2]. En troisièmes noces, il épousa Marie d'Antioche, dame de Thoron, fille de Rupin, prince d'Antioche et d'Héloïse de Chypre, dont il eut : 1° Jean, seigneur de Tyr, mort en 1283, et 2° Aufroy, seigneur de Thoron, dont la postérité est sans intérêt pour mon sujet [3].

## PHILIPPE II DE MONTFORT

Philippe II de Montfort fut seigneur de Brétencourt, de Beynes, de La Ferté-Alais en partie et de Castres [4]. Le 24 mai 1253, il céda le château de La Grave à Pierre, vicomte de Lautrec, en échange de celui de Fiac. Au mois d'août 1255, il obtint du roi des lettres mandant au sénéchal de Carcassonne de s'interposer entre lui et Pierre de Lautrec, puis d'autres pour imposer silence à Amaury, vicomte de Lautrec, qui l'avait assigné devant l'autorité ecclésiastique [5]. Le 17 novembre 1256, au nom de son père et au sien, comme seigneur de Castres, il reçut l'hommage d'Amaury de Lautrec pour le château d'Ambres. En mai 1258, il transigea avec Pierre de Lautrec au sujet des dépendances de Fiac [6]. Bertrand, vicomte de Lautrec, et ses neveux prétendirent que les biens confisqués pour hérésie dans l'étendue de leur vicomté devaient être réunis à leur domaine. Philippe soutenait qu'ils lui appartenaient en qualité de suzerain et il se mit en campagne pour appuyer sa thèse par les armes. Informé de l'incident, le roi manda à son sénéchal de s'interposer pour éviter une effusion de sang et de s'informer de leurs possessions respectives antérieurement à l'inféodation de 1229 [7].

1. P. Anselme, I, 479.
2. P. Anselme, II, 848. — D. Fleureau, *Hist. de l'abbaie de Villiers*, p. 29.
3. P. Anselme, VI, 79.
4. D. Vaissète, VIII, 1434.
5. D. Vaissète, VIII, 1361, 1363, 1434 ; V, 679, 855.
6. D. Vaissète, VI, 679, 855.
7. D. Vaissète, VI, 854 ; VIII, n° 328.

En novembre 1259, au nom de son père Philippe, seigneur de Tyr, il assigna aux filles de Guy Ier de Montfort, Alice et Agnès, religieuses à Port-Royal, la somme de 120 livres pour leur quint dans les biens situés en Albigeois ; en outre, il confirma à l'abbaye la grange de Marbois, près La Ferté, que défunt Guy II de Montfort, son oncle, lui avait donnée : mention est faite de l'assentiment de sa femme, Jeanne [1].

Sur enquête de Pierre d'Auteuil, sénéchal de Carcassonne, le Parlement rendit un arrêt, le 1er juin 1259, disant que la ville de Graulhet mouvait en fief du roi et non de Philippe de Montfort. Ce dernier ne se tint pas pour battu ; il produisit une réception d'aveu par son père, établissant le contraire : le 2 février 1260, un nouvel arrêt, en acceptant sa preuve, le maintint en possession de cette mouvance [2].

La même année, il plaida contre les officiers du roi à propos du péage de la Croix du Quartier, perçu sur le chemin d'Étampes à Corbeil, au pont de Bouray, qui formait la limite entre les châtellenies de La Ferté et de Montlhéry. Philippe de Montfort soutenait que les officiers de Guillaume des Barres et de ses successeurs dans la châtellenie de La Ferté-Alais avaient toujours perçu ce péage sur les marchands portant des denrées sujettes à la taxe ; que lesdits officiers avaient été en saisine de ce droit depuis le jour où la ville de La Ferté fut donnée à Guillaume des Barres, sauf pendant la croisade où, profitant du désarroi général, les officiers du roi avaient prélevé le péage. Depuis, les seigneurs de La Ferté avaient protesté contre cette violation de leurs droits et repris la perception du péage. Les officiers du roi objectaient que le péage ne pouvait appartenir à Philippe de Montfort, parce qu'il n'avait ni la souveraineté, ni le domaine de la châtellenie ; que le roi l'avait toujours perçu..., etc. Sur les doléances des parties, une enquête fut confiée au bailli d'Orléans : sa conclusion fut que, dès son investiture, Guillaume des Barres avait effectivement perçu le péage et en avait gardé la saisine, qu'il avait transmise à ses héritiers et successeurs, mais cette perception avait été illégale; en conséquence, au nom du roi, il inclinait à ce que le péage fût supprimé : aucune des parties n'aurait à l'avenir le droit de le percevoir. Un arrêt du Parlement, rendu à la Chandeleur 1260 (n. st.), homologua cette décision [3].

En 1262, Philippe de Montfort le jeune se qualifiait « succes-

1. A. de Dion, *Cart. de Porrois*, p. 260.
2. Boutaric, *Actes du Parlement*, nos 316, 405. — Beugnot, *Les Olim*, no 77.
3. Beugnot, *Les Olim*, no 103.

seur en Albigeois, au delà du Tarn, des comtes de Toulouse et de Montfort, des vicomtes de Béziers et autres seigneurs », dans un acte de pariage qu'il conclut avec Raimond, abbé de Candeil. En janvier 1265, « du conseil et de la volonté des chevaliers-terriers de son père », il confirma les coutumes de Castres. Il se dit, dans cet acte, « vice-gérant de Philippe de Montfort, seigneur de Tyr et de Thoron, son père, à Castres, dans le Narbonnais, en Albigeois et dans toutes les terres qu'il possédait en Albigeois, avec pouvoir de les gouverner et d'en réformer l'état à cause du droit qu'il devoit avoir un jour sur ces terres » [1].

Sur ces entrefaites, cédant à l'appel du pape, Charles d'Anjou s'embarqua à Marseille, en octobre 1265, pour aller faire la conquête de la Lombardie et des royaumes de Naples et de Sicile sur Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric II. Philippe de Montfort fit partie de l'expédition : dès le commencement de l'année, il avait été détaché avec un corps de troupes pour préparer les voies au delà des Alpes, commission dont ce chevalier, qui était fort brave, s'acquitta avec honneur, car il battit les partisans de Mainfroi. Avec le maréchal de Mirepoix, il commandait l'avant-garde de Charles, à la fameuse bataille de Bénévent, que ce prince gagna sur Mainfroi, son concurrent, le 26 février 1266. Après cette victoire, Charles avait d'abord songé à nommer Philippe de Montfort gouverneur de Milan, avec le titre de podestat, puis il se ravisa et l'envoya en Sicile avec les pouvoirs de vice-roi. Un peu plus tard, il le nomma commandant des troupes chargées de défendre les États de l'Église. Dans les registres angevins, Philippe est plusieurs fois qualifié cousin du roi [2].

Le 4 août 1267, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, informa Philippe de Montfort que ses gens avaient enlevé le blé des vicomtes de Lautrec à Labruguière et l'invita à leur rendre justice. A la même date, il l'avisa que son bailli, Raimonnet de Contains, s'était rendu coupable de plusieurs méfaits à l'égard de Sicard Alemand, chevalier, et lui demanda de l'obliger à réparer ses torts. Le 13 septembre, le même Sicard s'étant plaint que Philippe de Montfort percevait injustement un péage de trois deniers à Loupiac, il le pria de s'en abstenir à l'avenir. En décembre, Philippe accorda des lettres de sursis à Isarn, vicomte de Lautrec,

1. D. Vaissète, VIII, 1476 ; VI, 855.

2. D. Vaissète, VI, 892. — Del Giudice, *Codice diplomatico*, I, 248. — Durrieu, *Arch. angevines de Naples;* XXIX, f^os^ 9 et 17 ; III, f° 28. — Duchesne, *Histor. Franc. Scriptores*, V, 837.

pour le fouage qu'il lui devait à raison de certaines terres [1]. Ce même mois, au nom de son père, il amortit les acquisitions de Port-Royal dans sa seigneurie de Beynes [2].

En 1268, Philippe de Montfort fut invité par le sénéchal de Carcassonne à venir résider dans la ville, un certain temps de l'année, ainsi que ses fiefs l'y obligeaient. Il y assista, en tête de la noblesse, à l'assemblée des trois États convoquée pour voter les subsides demandés par le roi pour l'expédition d'outre-mer. La même année, en raison de la lettre de son père, il fut investi du comté de Castres et en présenta l'hommage au roi Louis IX. Le 13 septembre, il s'accorda avec les vicomtes de Lautrec au sujet d'une somme de 400 marcs qu'ils lui devaient. Le 25 juillet 1269, il assista à une nouvelle réunion des trois États [3]. Au château de Roquecourbe, le 1er avril 1270, en présence de Jeanne, sa femme, il fit son testament, par lequel il institua tous ses enfants héritiers suivant la coutume de France, avec cette réserve que celles de ses filles qui auraient été dotées durant sa vie ou celle de sa femme, n'y auraient point part. Il fondait un chapelain à Roquecourbe, près de Carcassonne, et assignait divers legs, notamment une rente de dix livres aux Frères Prêcheurs de Castres, qu'il avait fondés en 1258 [4].

Aussitôt après, il repartit pour Naples, où Charles d'Anjou l'attendait pour passer en Afrique. Il mourut devant Tunis le 28 septembre 1270 : Géraud de Burlas, chevalier et son écuyer, fit enterrer ses entrailles et ses chairs dans le camp, mais il apporta ses ossements et son cœur à Castres, où ils furent inhumés dans l'église de Saint-Vincent le 9 septembre de l'année suivante, en présence de Jeanne de Lévis, sa femme, et de toute la noblesse du comté. Un tombeau avait été préparé à droite de l'autel du saint, du côté de la sacristie ; les religieux y firent graver une épitaphe où l'on vantait ses talents et ses vertus, mais surtout ses exploits militaires ; ils le représentaient comme la fleur de la chevalerie de son temps, bien fait, libéral, rempli d'honneur, de probité, de piété, de courage et de sagesse [5]. En voici l'inscription :

1. D. Vaissète, VIII, 1606, 1608 ; VI, 902. — *Arch. nat.*, JJ 24c, fo 49.
2. A. de Dion, *Cart. de Porrois*, p. 308.
3. D. Vaissète, VI, 905, 913 ; VIII, 1661, 1665, 1630.
4. *Arch. du domaine de Montpellier*, Castres, liasse 1, no 1. — D. Vaissète, VI, 924 ; VIII, 360. — D. Martène, *Ampl. coll.*, VI, 485.
5. *Histor. de France*, XXI, 744, ex Bernard Guy ord. predic. — *Historia conventus Castrensis*, p. 305. — D. Martène, *Ampliss. coll.*, VI, 498. — D. Vaissète, VI, 924.

IN CELVM RECIPI DE FORTE MONTE PHILIPPI
FAC ANIMAM, CHRISTE. FLOS MILITIE FVIT ISTE,
LARGVS, FORMOSVS, HVMILIS, SAPIENS, ANIMOSVS,
MILITIE RECTOR CAROLINE PVGNAT VT HECTOR.
ORDINIS INVENTVS FVNDATOR ET EDIFICATOR
HVIVS CONVENTVS NON EST ITA VERVS AMATOR.
TVNICII MORITVR, SOLEMNITER HIC SEPELITVR ;
CONTINET HEC FOSSA TANTI DOMINI COR ET OSSA.

De son mariage avec Jeanne, fille de Guy Ier de Lévis, seigneur de Mirepoix et maréchal de Simon de Montfort, et de Guibour [1], Philippe II avait eu cinq enfants : 1° Jean, qui suit ; 2° Simon, chevalier-terrier de l'hôtel du roi de Sicile, qui fut fiancé sous les murs de Tunis à la fille cadette de Pierre de Beaumont, comte de Montescaglioso, mais elle mourut avant la célébration du mariage ; au retour de la croisade, le 6 janvier 1271, il fut créé comte d'Avellino ; dans son duel du 24 janvier 1272 (n. st.), contre Foulque Leroux, chevalier calabrais, il fut tué : son corps fut ramené de Pouille à Castres et inhumé aux pieds de Philippe II [2] ; 3° Jeanne, à qui son père donna 12 000 livres en dot à l'occasion de son mariage avec Guy, comte de Forez ; elle épousa en secondes noces Louis de Savoie et mourut en 1293, laissant dix enfants [3] ; 4° Éléonore, qui sera présentée après son frère ; 5° Laure, qui atteignit sa quinzième année en février 1274 ; elle épousa Bernard VI, comte de Cominges, et mourut avant son mari, laissant neuf enfants [4].

En décembre 1270, Jeanne de Lévis, veuve de Philippe II de Montfort, ayant le bail de Jean et Simon, ses fils mineurs, demanda au sénéchal de Carcassonne d'être reçue à l'hommage pour la ville de Castres et les autres domaines situés entre le Tarn et l'Agout, sous le service de sept chevaliers, au lieu de dix que porte l'inféodation de 1229, ce qui indique une distraction du patri-

1. P. Anselme, IV, 12. — *Bibl. nat.*, coll. Clairambault, 306, 521. — A. Moutié, *Cart. de Notre-Dame de La Roche*, p. 139. En 1232, Guy de Lévis, maréchal d'Albigeois, et Guibour, sa femme, donnèrent 4 000 livres pour la fondation de l'abbaye de La Roche.

2. P. Anselme, IV, 12. — *Histor. de France*, XXI, 745, où la mort est fixée au 24 janvier 1275 par la chronique dominicaine, mais, le 14 janvier 1272 (n. st.), Charles d'Anjou interdit les poursuites à son frère Jean de Montfort, le meurtre ayant été commis sur le domaine royal. — Durrieu, *Arch angevines de Naples*. — A. de Brouard, *Actes et lettres de Charles Ier, roi de Sicile*, n° 677.

3. La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, p. 284. — Guichenon, *Hist. généal. de la royale maison de Savoye*, II, 1274. — D. Vaissète, IX, 242.

4. P. Anselme, II, 632.

moine sans doute au profit des filles ; elle rendit cet hommage au mois de février suivant. Elle confirma dans ses fonctions le sénéchal, Étienne de Dardières, établi par son mari. Elle mourut le 30 mai 1284 et fut inhumée à côté de son mari, sous une tombe particulière [1].

## JEAN DE MONTFORT

Jean de Montfort, seigneur de Brétencourt, de Beynes, de La Ferté-Alais en partie, de Castres et de Beaumont-en-Gâtinais, s'attacha à la fortune de Charles d'Anjou, qui le fit chevalier-terrier de son hôtel, membre de son conseil et comte de Squillace [2]. Il accompagna son père à la croisade de Tunis, car sous les murs de cette ville fut dressé l'accord de son mariage avec Marguerite, fille aînée de Pierre de Beaumont, grand chambellan de Sicile, comte de Montescaglioso et d'Alba, et de défunte Jeanne Brouard, issue d'une riche famille beauceronne : cette union est attestée dans un sauf-conduit que lui délivra Charles d'Anjou, à Florence, le 11 juillet 1273, à l'occasion d'un voyage qu'il allait faire en France [3].

Le but de ce déplacement est expliqué par la mort de son beau-père, survenue à Paris le 10 mai 1273 [4]. Il lui succéda dans ses fonctions de grand chambellan et dans ses comtés ; dès qu'il en eut été investi, il vint en France pour accomplir ses legs et régler les détails de sa succession. Le 18 novembre 1273, il fit hommage à l'évêque de Paris pour le fief de Thérouanne, dont il héritait du chef de sa femme [5]. Ce même mois, il fonda chez les religieux de Brétencourt un anniversaire pour lui-même, sa femme, leurs enfants à venir et leurs parents, moyennant la concession en main-morte de friches qu'il possédait près de Ribout et de Brouville. Le sceau, rond, en 45 millimètres, est analogue à celui de son père, mais plus petit ; il représente un cavalier galopant vers la gauche, en cotte de mailles, surcot et casque fermé, tenant une lance à la bannière émanchée et se couvrant d'un bouclier *au lion rampant à la queue fourchée, brisé d'un lambel de cinq pendants*, la housse du cheval également aux armes ; autour se lit cette inscription :

1. *Histor. de France*, XXI, 745. — Dom Vaissète, VI, 924. — De Fos, *Castres*, p. 28.
2. Minieri Riccio, *De' Grandi Uffiziali del regno di Sicilia*, 165-172.
3. A. de Bouard, *Actes et lettres de Charles Ier, roi de Sicile, concernant la France*, n° 808, d'après reg. angevin XX, f° 48.
4. *Bibl. nat.*, ms. latin 17020, f° 114.
5. Guérard, *Cart. de Notre-Dame de Paris*, I, 201. — Em. Richemond, *Les seigneurs de Nemours*, II, n° LXI *ter*.

+ S'.IOHAN.DE.MONTFORT.CHEVAL'. Le contre-sceau, de 30 millimètres, représente un chasseur à cheval, sonnant du cor, sans le lévrier et sans l'arbre du sceau précédent, avec cette légende : SIGILLVM.SECRETVM [1].

Au Parlement de la Chandeleur 1274 (n. st.), il demanda un délai qui lui fut refusé, pour payer à Jeanne de Lévis, sa mère, sa dot de 3 000 livres et son douaire ; en même temps, sa sœur Laurette obtint qu'il lui délivrerait la part lui revenant de la succession de leur père, parce qu'elle avait atteint l'âge de quinze ans, et que, suivant la coutume de France, elle pouvait gérer ses biens, quoiqu'elle ne fût pas encore majeure [2]. Le 20 février, tant en son nom que pour ses cohéritiers à Roquecourbe, il transigea avec les chanoines d'Albi touchant la justice de Caylus [3]. En avril, il amortit au prieuré de Brétencourt vingt arpents de bois à Ribout que lui avait donnés Jean d'Auneau, seigneur de Denisy. Au mois de mai suivant, il confirma la charte par laquelle Guy le Rouge et Adélaïde de Rochefort, sa femme, avaient donné l'église de Brétencourt à l'abbaye de Marmoutier [4]. Peu après, au château de Beaumont-en-Gâtinais, Jean de Montfort et sa femme fondèrent une chapelle en l'honneur de Sainte-Croix, moyennant une rente de vingt livres à percevoir sur les dîmes de la seigneurie : en septembre 1276, Philippe III le Hardi confirmera cette fondation [5]. Charles d'Anjou trouva que l'absence de son chambellan durait trop longtemps : le 17 décembre 1274, il lui signifia que, si, au mois d'avril suivant, il n'était pas de retour dans ses terres, elles seraient confisquées ; il dut obéir [6].

A Pentecôte 1282, Jean de Montfort obtint du Parlement de Paris un arrêt interdisant au sénéchal de Carcassonne de lever le rachat dans les terres qui avaient appartenu à feu Simon de Montfort, son frère ; quoi qu'il fût chevalier, ledit Simon n'avait pas rendu hommage ni prêté serment de fidélité pour les terres qu'il possédait en Albigeois, parce qu'il était mineur à l'époque de sa mort et par conséquent exempt du rachat [7]. Cette année, il amortit aux religieux de Brétencourt deux muids de terre que

1. *Arch. de Seine-et-Oise*, 25 H 1. — *Bibl. nat.*, ms. latin 5441², p. 121. — *Arch. d'Eure-et-Loir*, H 2258. — D. MARTÈNE, *Hist. de l'abbaye de Marmoutier*, II, 23.
2. D. VAISSÈTE, VI, 925 ; IX, 34.
3. D. VAISSÈTE, V, 1350, n° 118 ; VI, 625. — MARTÈNE, *Ampliss. coll.*, VI, 498.
4. *Bibl. nat.*, ms. latin 5441², p. 117, 121.
5. *Bibl. nat.*, ms. latin 9895, f° 169.
6. A. DE BOUARD, *Actes et lettres de Charles Ier, roi de Sicile*, n° 808.
7. D. VAISSÈTE, IX, 79, 82.

Jean de Brouville leur avait vendus, puis quarante arpents de bois à Ribout que Guiard de Rousignon leur avait cédés [1].

En 1283, Jean de Montfort fut l'un des cent chevaliers qui devaient combattre pour le roi de Sicile contre ceux du roi d'Aragon ; dans les années suivantes, il fut plusieurs fois mêlé aux hostilités contre ce royaume [2]. Au mois d'août 1290, il obtint un arrêt contre Amaury de Lautrec au sujet de la mouvance du château d'Ambres [3].

Pour remplir les dernières volontés de Pierre de Beaumont, Jean Britaud, seigneur de Nangis, connétable de Sicile, panetier de France et son exécuteur testamentaire, devait remettre un legs de sept livres aux religieuses de Saint-Antoine, où il avait élu sa sépulture : il leur fit remise du champart que le défunt percevait sur leur grange de Savigny et qui valait quarante sous de rente ; de plus, entre Aulnay et Savigny, il leur assigna quatorze arpents de terre, prisés à cent sous de rente. Néanmoins, le 15 septembre 1290, avec l'assentiment de sa femme, Jean de Montfort ordonna au bailli d'Aulnay de payer cette rente sur la présentation de ses lettres [4]. Le sceau, rond, en 85 millimètres, cire rouge sur lacs de soie rouge, représente un cavalier galopant vers la droite, en cotte de mailles, surcot et casque fermé, tenant une lance à bannière émanchée, et se couvrant d'un bouclier aux armes qui se trouvent reproduites sur la housse du cheval, avec cette légende : + S'.IOHANNIS.DE.MŌTE.FORTI.COMITIS.SQVILACII.T.MŌTIS.CANEOS'. Le contre-sceau offre un écu *au lion rampant à la queue fourchée, brisé d'un lambel de cinq pendants*. Le second sceau est celui de sa femme : ogival, de 65 millimètres de haut, il représente une dame debout, en robe et manteau vairé, coiffure en voile, posée sur un piédouche, tenant à la main droite un rameau fleuri ; à dextre, un écu aux armes de Montfort ; à sénestre, un écu aux armes de Beaumont, *gironné de douze pièces*, avec cette légende autour : + S'.MARGARIT.DE.BELLOMŌTE. VXOR. DN̄I.IOH'IS.D'.MŌTE.FORTI. MILITIS. Le contre-sceau offre un écu *gironné de douze pièces*, avec ces mots autour : + SECRETVM.MEVM.

En septembre 1291, Jean de Montfort porta ses doléances au Parlement contre des officiers royaux qui avaient pénétré sur son

1. *Arch. d'Eure-et-Loir*, H 2257, 2258. — *Arch. de Seine-et-Oise*, 25 H 1. — *Bibl. nat.*, ms. latin 5441³, p. 121.
2. D. VAISSÈTE, IX, 89, 103, 125, 132.
3. D. VAISSÈTE, IX, 152.
4. *Arch. nat.*, L 1014, n° 13, original scellé. — Édit. DOUET D'ARCQ, Les comtes de Beaumont-sur-Oise (*Mém. Soc. Antiq. de Picardie*, IV, 122, n° 185), d'après *Arch. nat.*, L 1601 ; *Invent. des sceaux*, n° 2908 et 11790. — MAQUET et DION, *Nobiliaire et armorial du comté de Montfort-l'Amaury*, p. 67.

territoire, brisé sa prison et mis en liberté les coupables qui s'y trouvaient. En 1293, il assigna Hugues de Monteil en restitution de la baronnie de Lombers, injustement détenue par son frère qui l'avait subrepticement obtenue à la mort de Guy II de Montfort : il n'eut pas le temps de voir la conclusion de ses poursuites qui traînèrent en longueur [1].

La succession de Philippe II de Montfort et de Jeanne de Lévis était restée dans l'indivision entre leurs enfants : le 15 mai 1295, Jean de Montfort, comte de Squillace et de Montescaglioso et chambellan de Sicile, procéda au partage avec Bernard de Cominges, chevalier, fils aîné du comte et de sa sœur Laure, alors décédée, et avec Éléonore de Montfort, mariée au comte de Vendôme [2]. Revenu en Italie où ses fonctions rendaient sa présence nécessaire, il mourut à Foggia, près de Naples, le 1er décembre 1300. Quatre ans plus tard, les Frères Prêcheurs allèrent chercher son corps pour l'inhumer dans leur église de Castres, selon ses dernières volontés ; de retour à Toussaint 1304, ils le déposèrent au monastère de Prouille, en attendant l'achèvement du caveau, qui ne demanda pas moins de six mois. Le 29 juin, le cercueil fut transporté à Castres, déposé dans la chapelle de la Trinité et veillé par les religieux. Enfin, le mercredi 7 juillet 1305, avec l'assistance de toute la communauté, des moines blancs de Candeil, des Cisterciens d'Ardorel, de tout le clergé de la ville, de toute la noblesse précédée par Jean de Lévis, maréchal de Mirepoix, Constance de Foix, sa femme, ses frères, cousins germains du défunt, et surtout sa sœur, Éléonore de Montfort, comtesse de Vendôme, avec ses trois fils, il fut amené à l'église de Saint-Vincent en grande pompe et inhumé au milieu du chœur. Le procès-verbal de la cérémonie rapporte que, la nuit précédente, Éléonore voulut voir son frère une dernière fois et fit ouvrir le cercueil, où le corps apparut exempt de corruption ; elle le reconnut à une cicatrice qu'il portait au visage depuis son enfance [3]. Sur sa tombe fut gravée l'inscription suivante :

EST HIC DONATVS I.DE MONTFORT REQVIEI.
DEFENSOR FIDEI, VIR IN ARMIS VALDE PROBATVS
JVSTVM PLANGE VIRVM, LARGVM SENSVQVE PROFVNDVM.
IN VITA MVNDVM PROBAT HOC VNVM BENE VIRVM :

1. D. Vaissète, *op. cit.*, IX, 127 ; VII, 124, note XLIV ; IV, 763. — Lambert de Monteil-Adhémar avait été investi de Lombers par la reine-mère et y fut maintenu par Louis IX, de passage à Beaucaire en 1254.
2. D. Vaissète, *op. cit.*, IX, 152 ; IV, 94. — A. Moutié, *Cart. de Notre-Dame de la Roche*, p. 458.
3. *Histor. de France*, XXI, 745. — D. Vaissète, VI, 625 ; IX, 242.

CORPVS QVOD IACVIT ANNIS MVLTIS TVMVLATVM
ABSQUE FŒTORE FVIT SOLIDVM, NON INCINERATVM
CASTRIS TRANSLATVM IACET HIC IN HONORE LOCATVM
AD PLANTAS MATRIS, E REGIONE PATRIS...

Marguerite de Beaumont, sa veuve, épousa en secondes noces Robert II de Dreux, seigneur de Beu, Bagnaux et La Chapelle-Gauthier, alors veuf de Yolande de Vendôme, auquel Charles II, roi de Sicile, donna le comté de Squillace [1]. Se jugeant lésé, attendu qu'il était le neveu et le filleul du défunt, Jean, comte de Forez, demanda la restitution du comté ; par lettres du 8 novembre 1306, le roi lui répondit qu'il devait se pourvoir en justice et, s'il succombait, il lui donnerait une terre de même valeur [2].

## JEAN DE VENDOME ET ÉLÉONORE DE MONTFORT

S'il faut en croire le Père Anselme, Éléonore de Montfort aurait été fiancée en février 1270 (n. st.) à Bertrand II, seigneur de La Tour d'Auvergne [3]. Ce projet n'ayant pas eu de suite, elle épousa Jean V, comte de Vendôme, fils de Bouchard V et de Marie de Roye. En 1282, il alla au secours de Charles d'Anjou, roi de Sicile. En 1288, au moment de partir pour l'Aragon, il donna à la Trinité de Vendôme dix arpents de vigne proche Villedieu, pour l'âme de son père Bouchard. Il fit son testament le 18 mai 1315 et mourut peu après, laissant quatre enfants : 1° Bouchard VI, qui lui succéda dans le comté de Vendôme et fut seigneur de Lautrec en Albigeois ; 2° Jean, qui plaidait en 1320 contre le comte de Cominges ; 3° Pierre, seigneur de Floire et de Tocé dans le Maine, cité en 1335 et 1352 ; 4° Jeanne, femme de Henri IV de Sully, grand bouteiller de France [4].

Au partage du 15 mai 1295, Éléonore reçut de son frère la châtellenie de Brétencourt estimée valoir 400 livres de rente, les droits qu'il pouvait prétendre dans la châtellenie de La Ferté-Alais, les châteaux de Vias et de Bessan, près d'Agde, prisés quarante livres et quelques autres terres en Albigeois [5]. Sur ces entre-

1. Du Chesne, *Hist. de la maison de Dreux*, 145, 311. — P. Anselme, I, 432. — Bréquigny, VIII, 126.
2. *Arch. nat.*, P 1396, p. 402. — La Mure, p. 331.
3. P. Anselme, VI, 80 ; VIII, 726. — D. Vaissète, VI, 127. — De Pétigny, *Hist. archéol. du Vendômois*, p. 543.
4. P. Anselme, VIII, 726.
5. D. Vaissète, IV, 94. — A. Moutié, *Cart. de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche*, p. 458.

faites, pour exécuter les dernières volontés de son père lui prescrivant d'assigner un apanage à son frère Louis, comte d'Évreux, Philippe IV le Bel voulut agrandir la châtellenie d'Étampes en lui incorporant celle de La Ferté, déjà bien appauvrie par les concessions de Marguerite de Provence et de Philippe III le Hardi : en 1298, il traita avec Éléonore de Montfort de la cession de ses droits, réalisant ainsi la réunion à la couronne de la totalité de la châtellenie [1].

A la mort de son frère Jean, qui l'avait instituée son héritière, Éléonore eut à se défendre contre les revendications des familles de Cominges et de Forez. Au nom de ses enfants, Bernard VI de Cominges demanda le tiers de la succession, mais, par arrêt de février 1302 (n. st.), conformément à la coutume de Paris, cette succession fut adjugée en entier à Éléonore ; le procès se termina seulement en 1329, par une transaction avec son neveu Bernard VII [2].

Plus heureux, Jean, comte de Forez, fils de Guy et de Jeanne de Montfort, obtint la saisie de Castres et de la terre de l'Albigeois : Éléonore fit opposition disant qu'elle en avait hérité du défunt et rempli toutes les formalités légales ; les prétentions du comte ne pouvaient porter que sur la vingt-huitième partie, ou tout au plus sur le tiers de l'héritage ; par arrêt d'avril 1303, le Parlement confirma les deux tiers de la succession à Éléonore, et mit l'autre tiers sous la main du roi, en attendant que la cour en eût ordonné [3].

En 1314, pour la fondation de trois messes, Éléonore donna six cents livres aux religieuses de Port-Royal [4]. Vers cette date, elle amortit quinze setiers de terre à Garancières en faveur de l'abbaye de Villiers-le-Châtel [5]. En janvier 1318 (n. st.), avec l'assentiment de ses fils, Bouchard, Jean et Pierre, elle assigna aux religieux des Vaux-de-Cernay une rente de trois setiers de blé sur les moissons de Brétencourt [6]. En 1322, elle s'accorda avec le prieur de Brétencourt au sujet d'un litige relatif à ses hommes. Elle testa le 8 mai 1338, et mourut peu après [7].

G. Estournet.

1. *Arch. du Loiret*, A 1237. — Ce fut seulement en avril 1307 que la châtellenie de La Ferté-Alais fut réunie à celle d'Étampes, pour l'apanage de Louis, comte d'Évreux.
2. Beugnot, *Les Olim*, II, 454. — D. Vaissète, VI, 127.
3. La Mure, *Hist. des comtes de Forez*, p. 329.
4. A. de Dion, *Cart. de Porrois*, I, 140.
5. D. Fleureau, *Hist. de l'abbaie de Villiers*, p. 29.
6. *Bibl. nat.*, coll. Clairambault, 306, 511.
7. *Bibl. nat.*, ms. latin 5441[3], p. 121.

## I

Vers 1155. — *Aubry, seigneur de La Ferté, accorde aux religieuses d'Yerres un droit d'usage dans le Buisson de Marbois.*

*Arch. de Seine-et-Oise*, 63 H 66, original. — *Arch. nat.*, LL 1599ᵃ, p. 60, copie du XIIIᵉ siècle. — *Bibl. nat.*, ms. latin 17096, fº 618, extrait.

Sciant omnes tam futuri quam presentes, quod ego Aubericus, dominus Feritatis, et uxor mea Mahaudis, et filius meus Renaudus, sancte ecclesie de Hedera concessimus mortuum nemus de Amaro Nemore domui de Retollu ad usum ipsius et novem hospitibus de Amaro Nemore et non pluribus, ad usum ipsorum, ita quod nichil inde liceat eis vel vendere vel dare, tali vero conditione hoc factum est, quod hospites illi novem et non plures ad molendinos domini Feritatis venient per bannum et post illum, cujus annonam in trimodia invenient, molent. Hoc autem factum est in presencia Clemencie, tunc temporis abbatisse. Testes hujus rei sunt Teodericus Galerannus, Ferricus de Donjunno, Andreas de Ulmeto, Robertus Polinus, Manasserus de Feritate, Bernodalius de Feritate, Ferricus de Duisonno, Petrus Buinellus, Teobaudus pretor, Landricus seneschallus, frater Ogerus et frater Odo.

## II

Vers 1166. — *Devant Aubry de Dammartin, seigneur de La Ferté, Jean, prieur de Notre-Dame de La Ferté, abandonne sa terre d'Artolu aux religieuses d'Yerres, en échange d'une terre sise dans l'île de D'huison.*

*Arch. de Seine-et-Oise*, 63 H 66, original.

Sciant universi ad quorum noticiam littere iste pervenerint, hanc esse convencionem inter ecclesiam Sancte Marie Feritatis et inter ecclesiam Sancte Marie de Hedera. Ecclesia Sancte Marie de Hedera habebat in insula de Duisun terram quandam, juxta terras monachorum Sancte Marie Feritatis sitam. Hanc Johannes, ejusdem Feritatis prior, ecclesie cui preerat necessariam esse conspiciens, dedit per assensum Haimerici Mauriniacensis abbatis et capituli, assensuque capituli Feritatis, ecclesie Sancte Marie de Hedera in excambio terram quandam quam habebat apud Re-

tollu, territorio illi proximam. Et ut hoc ecclesie Sancte Marie de Edera ratum et firmum tam presenti evo quam succiduis temporibus maneat, et sigilli Sancte Marie Feritatis auctoritas et perhabilium testium affirmetur veritas, quorum nomina sunt predictus Haimericus, Mauriniacensis abbas, Johannesque predicte Feritatis prior, Gauterius ejusdem loci subprior et cantor et litterarum istarum scriptor. Nomina autem secularium et fidejussorum conventionem istam patrocinantium sunt hec : Albericus de Domno Martino, ejusdem Feritatis dominus, Petrus clericus filius Baudewini, Symon de Varennis, Ansellus filius Harpini de Mauriniaco.

## III

1164 avant novembre. — *Landry, abbé de Morigny, faisant droit à une demande de Thierry Galeran qui avait bâti l'église de La Ferté et lui avait donné une terre et la villa du Saussay, lui rend ces biens en échange d'une rente de dix livres sur le cens royal d'Etampes.*

*Arch. nat.*, S 5150, n° 29, original. — *Bibl. nat.*, Baluze, t. LXXVII, f° 72, copie. — E. Mannier, *Les commanderies du grand prieuré de France*, p. 79, analyse.

Ego Landricus, Dei paciencia Mauriniacensis abbas. Notum facio universis presentibus et futuris quod dominus Teodericus Galerannus edificaverat ecclesiam nostram de Firmitate, et in multis perficiens, nobis villas de Salceis et terram donaverat, assensu Gilonis de Turnella, de cujus feodo res erat, sub presentia piissimi regis Ludovici. Deinde renuntians seculo dominus Theodericus et se reddens Templo voluit acquirere easdem villas et Templo dari pro X libris de illis XXX libris, quas dominus rex Ludovicus Templo assignaverat in censu suo Stampis, ad festum sancti Dionisii.

Communicato consilio per instantiam ipsius Theoderici qui multa nobis contulerat, assentiente capitulo Mauriniacensi et capitulo Sancte Marie de Firmitate, concambium taxatum concessimus ut fratres Templi villas de Sauceis, sicut eas habebamus, habeant, et nos X libras in censu regis Stampis capiamus ante solutas, quoque domus Templi accipiat XX reliquas et ab ipso rege principaliter habendas. Hanc conventionem sigilli nostri caractere confirmavimus, multis atestantibus qui affuerunt, Garino capicerio de Corboilo, Theoderico Galeranno, Archembaldo de Catena, Nanterio de Corboilo, Godefrido de Saviniaco,

fratribus Templi, Gerardo et Godefrido, servientibus Templi ; Odone Engania, Hescelino de Linaiis, Teberto de Monteleeri, Teobaldo, preposito de Firmitate, Galfredo de Monteleeri, Girelmo de Carnoto, Fulcone Ruffo, Frodone de Stirpiniaco.

IV

1177 24 avril-8 avril 1178. — *Louis VII donne aux religieuses de La Saussaye la dîme du pain et du vin consommés à La Ferté-Alais pour son service, celui de la reine ou de son fils Philippe.*

*Arch. de Seine-et-Oise*, D 1382, original et copie du XVIII^e siècle dans le *Cartulaire*, D 1381, f° 27. — *Gallia christ.*, VII, 635, analyse. — Abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, édit. Bournon, IV, p. 39. — DUBREUL, *Antiq. de Paris*, 1215. — A. LUCHAIRE, *Actes de Louis VII*, n° 738. — Confirmation par Philippe-Auguste en 1182 (même cote) par saint-Louis en 1260 (*Arch. nat.*, JJ 30^A, f° 93), et par Philippe V en 1316 (JJ 53, f° 39).

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ludovicus Dei gratia Francorum rex. Ad noticiam omnium tam presentium quam futurorum volumus pervenire, quod mulieribus apud Salceiam prope Parisius ad serviendum Deo congregatis, tam leprosis quam aliis, decimam panis quem, tam nos quam regina, uxor nostra, quam carissimus filius noster Philippus, apud Firmitatem Aaleis expendemus, et vini similiter, insuper et summarios nostros recreantos, pro salute nostra et predecessorum nostrorum, liberali devotione concessimus, sigillique regii auctoritate nostri nominis karactere subter annotato hec ipsis habenda iussimus confirmari. Actum Aurelianis anno incarnati Verbi M°C°LXX°VII°, astantibus in palatio nostro quorum subscripta sunt nomina et signa. S. comitis Theobaldi dapiferi nostri, S. Guidonis buticularii, S. Reginaldi camerarii, S. Radulfi constabularii, vacante cancellaria.

V

1205 du 10 avril au 31 octobre. — *Guillaume des Barres confirme aux religieuses d'Yerres leur droit d'usage au bois mort dans le Buisson de Marbois.*

*Arch. nat.*, LL 1599^B, p. 188, copie du XIII^e siècle. — *Arch. de Seine-et-Oise*, 63 H 66, notification du doyen de Melun ; confirmation par le roi.

Guillermus de Barris, universis ad quos littere presentes pervenerint, salutem. Noverint quod controversia erat inter me et abba-

tissam et moniales de Edera, super quodam usuagio quod ipse dicebant se debere habere in mortuo nemore de Amerboes ad opus domus illarum de Retolu et novem hospitum suorum de Amerboes. Ego vero, cognita veritate, publice recognovi me nichil contradictionis habere in usuagio illo in mortuo nemore, et hoc usuagium in mortuo nemore eisdem monialibus omnino quitavi, sicut moniales predicte illud clamabant, ad opus predicte domus de Retolu et novem hospitum suorum de Amerboes. Ego vero nec pro supradicto earumdem usuagio in mortuo nemore, quandocumque voluero, predictum nemus de Amerboes vendere pretermittam, nec ipse nec ipsarum supradicti hospites pro venditione quam faciam, predictum usuagium in mortuo nemore habere cessabunt. Supradicta vero domus de Retolu et supradicti hospites quandocumque molere voluerint, ad meum venient de consuetudine molendinum. Ipsi vero consequenter post illum emolent quem in molendino invenerint emolentem. Quod ut ratum et firmum permaneat, in perpetuum presentem paginam mei sigilli munimine confirmavi. Actum anno incarnationis dominice M°CC°V°.

## VI

1208 avril. — *Robert Clément confirme à l'abbaye de Saint-Denis le legs de vingt sous de rente sur sa censive de La Ferté-Alais, fait par le maréchal Aubry Clément, son frère, et Alix, sa femme.*

*Arch. nat.*, L 846, n° 5, original.

Ego Robertus Clementis, notum facio universis presentibus pariter et futuris, quod concessionem et donationem viginti solidorum annis singulis solvendorum, quam fecit bone memorie Albericus, frater meus, marescallus domini regis Francorum, voluntate et assensu uxoris sue Aaliz, ad serviendam lampadem ante altare Beati Eustachii martyris in ecclesia Beati Dionisii, de censibus suis de Feritate Aales qui redduntur in festo Beati Remigii, quoniam idem census ad me sunt devoluti, ego et Helois, uxor mea, gratam et in perpetuum ratam habemus, et insuper statuimus ut vel nos, vel quicumque predictum censum tenuerit, predictos viginti solidos annuatim deferri ad thesaurarium Beati Dyonisii faciamus, pro animabus nostris et animabus eorumdem et antecessorum nostrorum. Quod ut ratum sit, paginam hanc sigilli mei karactere communivi. Actum anno Domini M°CC°VIII°, mense aprili.

## QUELQUES BORNES ARMORIÉES DE SEINE-ET-OISE

Les bornes seigneuriales marquant les limites des fiefs et portant les armoiries de leurs possesseurs sont devenues rares. Elles tombaient, en effet, directement sous le coup des arrêtés des Assemblées de la Révolution et, notamment, du décret de la Convention qui ordonnait la suppression de toute marque de féodalité. Elles durent alors être détruites pour la plupart. Cependant, quelques-unes, isolées dans les plaines ou cachées dans les bois, sont heureusement parvenues jusqu'à nous, sans doute aussi parce que leur nombre était considérable. Il semble, en effet, qu'on ne limitait pas une terre seulement par quatre bornes aux angles, peu saillantes et de faibles dimensions, comme nous le faisons aujourd'hui, mais par de hautes bornes nombreuses, érigées en file et assez rapprochées les unes des autres, ainsi que nous en verrons quelques exemples. Il n'en demeure pas moins que ces petits monuments ne se rencontrent plus qu'exceptionnellement. Leur rareté, le souvenir précis qu'ils évoquent de familles presque toujours disparues et oubliées, aux lieux mêmes pourtant où elles ont vécu, rendent digne d'intérêt le relevé de ceux qui subsistent encore. Nous avons tenté de le faire pour la région d'Étampes et de Rambouillet, sans prétendre, certes, être complet et sans qu'il nous soit possible actuellement de donner une iconographie, toujours plus instructive en cette matière qu'une description même détaillée.

*Saclas, canton de Méréville.* — Il existe sur cette commune, au lieudit *La Pièce-de-la-Borne-à-la-Calende*, sur le plateau dominant la vallée de la Juine (section A, n° 1302 du cadastre) une grande borne quadrangulaire, en grès (grès de Fontainebleau), de 1m,50 de hauteur, qui porte sur deux de ses faces, gravé assez profondément, un écu à trois fusées en fasce, timbré d'un casque sans lambrequins. Il s'agit des armes des Fusée : *d'azur à trois fusées d'or rangées en fasce.* Les Fusée, famille originaire du Gâtinais, étaient, au début du XVIIe siècle, seigneurs de Bierville, commune de Boissy-la-Rivière, près de Saclas. Le château de Bierville est situé à quelques centaines de mètres seulement à l'est de la borne, au bord de la Juine. Nous trouvons des Fusée cités aux registres

paroissiaux de Boissy-la-Rivière depuis le début de ces registres, en 1603, jusqu'en 1737. Après cette date, la famille était éteinte ou avait quitté la région, puisque Bierville, en 1768, appartient à Jean-Baptiste de Poilloüe de Saint-Mars, lieutenant de vaisseau. Nous pouvons donc dater notre borne du XVII^e siècle ou tout au plus du début du XVIII^e. Nous l'avons publiée [1] avec une figure au trait et, sur notre demande, elle a été classée comme monument historique (arrêté du 13 septembre 1920).

*Avrainville, canton d'Arpajon.* — Une borne quadrangulaire, en grès, de plus d'un mètre de hauteur, nous a été signalée sur le territoire de cette commune par notre regretté collègue M. Vivaux, avec qui nous l'avons examinée en 1934. Elle doit être inédite. Elle est située en plein champ, à 200 mètres environ de la route de Lardy à Torfou, à droite en allant vers ce dernier village, en face de la ferme des Bois-Blancs. L'une de ses faces porte une figure héraldique qui ne peut être qu'une herse sarrasine, bien que le nombre des pals et des traverses soit de trois au lieu de six et que les clous ne soient pas figurés aux intersections. La présence de l'anneau ne permet pas de la confondre avec une herse de labour, et les inexactitudes de la figure peuvent être attribuées aussi bien aux difficultés qu'offre le grès pour une gravure détaillée qu'à l'ignorance du graveur. L'autre face montre une crosse, réduite à sa forme essentielle, sans aucun ornement, sans doute pour la même raison. Enfin, sur l'une des petites faces, on remarque un B majuscule, plus grossier que les gravures. La herse indique la propriété des Karnazet, seigneurs de Lardy, qui portaient : *de gueules à trois herses d'or, à l'écu en abîme burelé d'argent et de gueules, à la bordure contre-componée de même, et au cerf (alias à la guivre) de sinople traversant les burelles.* Le premier de cette famille bretonne, Karnazet ou Kernazret, qui vint s'établir dans notre région, fut Yves, qui rendit aveu au roi de sa terre de Lardy, en 1446. Il fut le premier capitaine des francs archers créés par Charles VII. Il restaura l'église de Lardy, où il fut inhumé. Un fragment de sa pierre tombale subsiste dans la sacristie et l'on y retrouve, gravée sur sa tunique, la herse de ses armes, qui caractérise notre borne. Ses descendants mâles demeurèrent à Lardy jusqu'au milieu du XVI^e siècle et la seigneurie de Lardy devint alors, par alliance des filles, la propriété des Champgirault et, plus tard, des d'Allonville. La crosse gravée sur l'autre face de la borne doit indiquer une propriété de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

1. *Bull. de la Comm. des Antiq. et des Arts de S. et O.*, XLI et XLII, p. 133.

En effet, les Archives nationales possèdent un plan de bornage daté de 1521 des terres de cette abbaye situées à Lardy et à Torfou et une ligne de bornes figurée sur ce plan paraît coïncider à peu près exactement avec l'emplacement de notre borne. M. Vivaux, qui a retrouvé ce plan aux Archives, en a fait exécuter quelques reproductions et a fait don de l'une d'entre elles au Musée d'Étampes. Enfin le B majuscule est d'une interprétation plus difficile. Peut-être représente-t-il la propriété des Buz, la veuve d'Yves de Karnazet, ayant épousé Charles de Buz, dont elle eut deux fils.

*Chauffour-lès-Étréchy, canton d'Étampes.* — On trouve sur le territoire de cette commune, notamment sur la route de Chauffour aux Émondants et sur la route de Chauffour à Villeconin, des bornes quadrangulaires, en grès, de 60 à 80 centimètres de hauteur, qui portent sur leurs faces des croix de Malte. Notre collègue, M. G. Courty, en possède une de même provenance. Il s'agit des bornes de la Commanderie de Chauffour. On sait, en effet, que Chauffour appartenait jusqu'à la Révolution à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte. Nous ne pensons pas que la gravure de ces bornes, assez fruste, ait été publiée. M. M. Legrand a signalé l'existence de l'une d'elles [1].

*Les Bréviaires, canton de Rambouillet.* — Dans le massif domanial de la forêt de Rambouillet (15e série, dite de Vilpert), à une centaine de mètres du carrefour du chêne dit « la Tête d'Alouette », existe une très belle borne armoriée, en grès, malheureusement quelque peu mutilée à sa partie supérieure. Elle nous a été signalée par un jeune érudit de Rambouillet, M. Pierre Villeneuve de Janti. Elle montre, sur la grande face orientée au sud-ouest, un écu écartelé, incomplet au sommet, qui porte au 1 et 4 des mouchetures d'hermine, des tourteaux et une fasce vivrée, au 2 et 3 des cotices et, en abîme, un écu portant un lion. Nous avons pu identifier ces armoiries : au 1 et 4, Silly : *d'hermine à la fasce vivrée de gueules, surmontée de trois tourteaux de même* ; au 2 et 3, La Roche-Guyon : *d'or à cinq cotices d'azur* et l'écu en abîme, Sarrebruck : *d'azur semé de croisettes recroisettées, au pied fourchu d'or, au lion d'argent couronné d'or sur le tout.* L'autre grande face, orientée au nord-est, porte un écu parti : à dextre écartelé au 1 et 4 de... à deux fleurs de lis et une cotice, armoiries d'une branche des Bourbon, réduites à deux fleurs de lis par manque de place sur la pierre ; au 2 et 3, un lion : Luxembourg ; à senestre, burelé au lion brochant sur le tout : Estouteville. On peut attribuer ces armes

1. Max. Legrand, *Étampes pittoresque, l'arrondissement*, p. 125.

à François de Bourbon, comte de Saint-Pol et de Rochefort. Il écartelait ses armes de celles de sa mère, Marie de Luxembourg, et avait épousé Adrienne d'Estouteville. Cette borne indiquait, d'une part, les possesseurs du comté de Rochefort, d'autre part, ceux du domaine de La Roche-Guyon, au XVI^e siècle. A cette époque, en effet, le comté de Rochefort appartenait à François de Bourbon-Vendôme, l'ami de François I^er, qui fit avec lui toutes les guerres d'Italie, et le domaine des La Roche-Guyon était à Charles de Silly, dernier enfant de Marie de La Roche-Guyon, dont la femme était Philippe de Sarrebruck. Des querelles de famille, que nous avons exposées en publiant cette borne [1], s'étaient élevées entre les enfants des deux lits de Marie de La Roche-Guyon, qui avait épousé d'abord Michel d'Estouteville, puis Bertin de Silly, seigneur de Lonray. Elles avaient amené une telle animosité entre les descendants de Marie de La Roche-Guyon que le roi Henri II imposa, en 1547, à Fontainebleau, un arbitrage entre les parties. Il est probable, bien qu'aucune pièce ne l'indique, qu'un bornage dut consacrer cet arrangement et que notre pierre en est un témoin. Ainsi s'explique qu'elle porte les armes de cinq familles. La date de l'arbitrage est en accord avec le style des écussons. Un plan du XVIII^e siècle de la forêt de Rambouillet, nous a dit M. Villeneuve de Janti, indique en ce lieu une file de bornes et, postérieurement à notre publication, M. Villeneuve de Janti a retrouvé, dans l'enceinte de taillis au sud, une autre borne portant les mêmes armoiries, mais plus frustes, que nous n'avons pas vue.

*Gazeran, canton de Rambouillet.* — Dans le bois des Batonceaux, en bordure d'une ligne de forêt, se trouve une file de onze bornes consécutives, en grès, quadrangulaires, d'un mètre environ de hauteur, dont une des faces porte sept annelets disposés 3-3 et 1, et l'autre face, une tunique aux manches écartées. Il n'est pas douteux que ces bornes, très probablement inédites, sont aux armes des Prunelé : *de gueules à sept annelets d'or, 3-3 et 1.* Les Prunelé étaient seigneurs de Gazeran dès le début du XVI^e siècle, et le porche d'un vieux logis dans le village de Gazeran est encore orné d'un écu parti à dextre de Prunelé. Une borne qui paraît se rapporter à cette série, bien que fort éloignée, gît sur le sol dans la forêt de Rambouillet, près du carrefour Sédillot, non loin de l'emplacement de l'ancien étang de la Cerisaie. Elle porte sur sa face exposée à l'air les mêmes annelets que les bornes de Gazeran, mais son poids ne nous a pas permis de la retourner afin d'examiner

1. *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1934.

l'autre face. La tunique des bornes de Gazeran peut représenter le chapitre de la cathédrale de Chartres, qui aurait possédé des terres en ce lieu.

Nous signalerons encore d'autres bornes armoriées de la forêt de Rambouillet, bien que nous n'ayons pas déterminé la commune à laquelle elles appartiennent. Entre Saint-Léger et la Croix-Pater, en lisière de la forêt, sur l'accotement de la route, une grande borne en grès porte de... à trois fleurs de lis à la bande de... Il s'agit des armes du même François de Bourbon, comte de Saint-Pol, avec une légère variante de la brisure, bande au lieu de cotice. M. Villeneuve de Janti nous a signalé deux bornes semblables également dans la forêt de Rambouillet. L'écusson de l'une d'elles est parti des hermines de Bretagne, sans doute en raison du comté de Montfort, dont elle devait marquer la limite, mais nous n'avons pu examiner ces bornes.

Près de l'étang de Hollande, à l'extrémité du chemin des Vaches et un peu à gauche de ce chemin, une grande borne en grès, fortement inclinée, porte, sur une face, un écu parti de France et de Navarre et, sur l'autre face, un écu peu distinct, où l'on peut reconnaître cependant un sautoir surmonté d'un annelet : il pourrait s'agir des d'Angennes, marquis de Rambouillet, qui portaient : *de sable au sautoir d'argent*, l'annelet ajouté représenterait la brisure d'une branche de la famille. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. L'écu de l'autre face, aux armes royales, peut être daté de la fin du XVI^e siècle, car le tracé stylisé de la chaîne de Navarre se retrouve sur des reliures d'Henri IV, en particulier sur un volume de 1591 [1].

Non loin de cette dernière borne, à l'angle du même étang, une borne moins élevée et plus large porte simplement des fleurs de lis. On en connaît plusieurs analogues dans la forêt, elles passent pour avoir servi de marchepied au roi Louis XV pour monter à cheval lorsqu'il chassait.

Un historien de Rambouillet, M. Maillard, a signalé, près de l'Étang-Neuf, une borne qui porterait de... à la croix de... cantonné de quatre molettes d'éperon. D'après cet auteur, ces armes seraient celles de Louis de Rohan, grand veneur, décapité en 1674 pour avoir conspiré contre Louis XIV. Nous n'avons pas vu cette borne, dont l'attribution serait à vérifier, car ces armes ne sont pas celles des Rohan, qui portent : *de gueules à neuf macles d'or, 3-3 et 3.*

(1) Dr. OLIVIER, *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, Paris, Bosse, 1933, t. XXV, pl. 2492, n° 4.

Nous citerons enfin, bien que ce soit seulement par ouï-dire, une borne près de l'entrée sud de Longjumeau, non loin de la route nationale n° 20, qui porterait un grand écu aux armes de France. Il pourrait s'agir d'une borne de la route royale de Paris à Toulouse.

Nous espérons que cet exposé, si aride qu'il soit dépourvu de figures, incitera nos collègues à relever avec soin les bornes armoriées dont ils pourraient avoir connaissance et contribuer ainsi, plus tard, à l'établissement d'un inventaire pour notre département de ces intéressants vestiges du passé.

COMTE DE POILLOÜE DE SAINT-PÉRIER.

Ces pages étaient écrites lorsque nous avons eu connaissance (*Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de S.-et-O.*, L e vol., 1943, p. 112) d'une borne armoriée, située à l'intersection des communes de Bois-Herpin, de Puiselet-le-Marais et de la Forêt-Sainte-Croix. Cette borne, en grès, de un mètre de hauteur, porte gravée sur une face un P et un écu aux armes des du Monceau : *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 6 annelets de... 3, 2 et 1.*. Les du Monceau, très ancienne famille de notre région, étaient seigneurs de Bois-Herpin au XVI e siècle.

S.-P.

# CROIX ARMORIÉE DU CIMETIÈRE DÉSAFFECTÉ DE PUISELET-LE-MARAIS

*Communication faite par M. A. Caillet, à la Commission des Arts et Antiquités de Seine-et-Oise, le 5 octobre 1943.*

Cette croix, en pierre de pays, se trouve placée dans l'allée centrale, au milieu du cimetière.

Sa hauteur totale est de 3m,30 et sa base de 1m,75. Ses autres caractéristiques sont données par le croquis que je joins à cette communication.

Sur la face antérieure de cette croix, regardant le sud-est, on peut relever les armoiries d'anciens seigneurs de Puiselet-le-Marais.

Elles sont représentées par un écu portant de gueules six annelets d'or : 3-2 et 1 en pointe avec bordure d'or timbré d'un fleuron sans légende.

Ces armoiries appartiennent à la famille du Monceau, famille noble éteinte, originaire de Champagne, et dont les premiers seigneurs de ce nom dans notre région furent ceux de Saint-Cyr-la-Rivière, d'où sortirent les branches de Tignonville, commune d'Outarville (Loiret), et celles de Bois-Herpin [1] et des Buis, paroisse de Puiselet-le-Marais.

Cette famille est disparue de notre région depuis le milieu du XVIIe siècle.

Le dernier représentant en fut Jean du Monceau, cinquième du nom, seigneur des Buis-Puiselet, décédé sans postérité en 1661.

Voici les renseignements que j'ai pu recueillir sur cette famille.

Le premier connu est Thibaud du Monceau, chevalier.

Vient ensuite Guillaume du Monceau, premier en nom. J'ignore s'il est le descendant immédiat de Thibaud. Il dut avoir : Adam, Guillaume, qui suit, Thibaud et Bricet.

Guillaume du Monceau, deuxième du nom, eut :

*Jean du Monceau, premier du nom,* chevalier, seigneur de Villereau en partie, de la Roncière les Bordes, l'Estrée et de Baccons, dont la famille possédait la seigneurie du Monceau, près d'Avon,

1. Bois-Herpin, avant 1676, dépendait de la paroisse de Puiselet-le-Marais.

et d'autres terres situées dans le Gâtinais. On ne connaît pas la date de son décès, mais on sait qu'il vivait encore en 1398 et que sa femme, Agnès de Montgermont, était veuve en 1411. Il eut d'elle :

*Jean du Monceau, deuxième du nom*, chevalier, seigneur de Villereau et premier du nom de Saint-Cyr-la-Rivière.

Suivant un arrêt de 1414, il épousa Philippe de Tignonville, sœur et héritière de Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris en juin 1408, conseiller et chambellan ordinaire du roi Charles VI.

Elle fit, le 5 octobre 1439, un acte avec le chanoine Notre-Dame d'Étampes, suzerain de Tignonville, pour la dîme d'Argeville-en-Beauce.

Guillaume de Tignonville, chevalier, étant décédé sans avoir assis sur des immeubles la rente de trente livres qu'il avait cédée à l'Hôtel-Dieu de Paris, une commission fut donnée par le prévôt de Paris pour faire assigner ses héritiers.

Jean II du Monceau et Philippe de Tignonville furent sommés, par Christophe Imbert, sergent au Châtelet, de déclarer s'ils se portaient héritiers de Guillaume de Tignonville.

En 1438-1439, le Châtelet rendit une sentence par laquelle il disait que les héritiers de Guillaume de Tignonville seraient tenus de remplir leurs engagements envers l'Hôtel-Dieu.

Un projet de transaction eut lieu entre Jean II du Monceau et sa femme, d'une part, et l'Hôtel-Dieu de Paris, d'autre part, au sujet d'une somme de 1 170 livres parisis due pour arrérages de la rente cédée par Guillaume de Tignonville.

De leur mariage, Jean et Philippe eurent : 1° Jean, qui suit, et 2° Guillaume.

Les deux frères transigèrent entre eux, le 1er septembre 1478, devant Louis Beloncle, notaire à Étampes, pour ce qui dépendait de la succession de leurs parents.

Jean devint seigneur de Saint-Cyr et Guillaume, seigneur de Tignonville. La seigneurie de Tignonville resta dans sa descendance jusqu'à son entrée dans la famille Prunelé par l'acquisition qu'en fit Étienne en 1630.

*Jean du Monceau, troisième du nom*, chevalier, seigneur de Saint-Cyr, Avon, Fontainebleau en partie, Bois-Herpin-Puiselet, Argeville et Pontferré, paroisse d'Estouches, épousa à Saclas, le 27 janvier 1498, demoiselle Hélie d'Hièbles. Ils eurent huit enfants :

1° Jean, qui suit ;

3° Jacques, seigneur de la Maison Rouge ;

3° Michel, qui épousa Agnès de Guilleville ;

4° Pierre, seigneur de Bois-Herpin-Puiselet ;

5° Louis, seigneur d'Argeville, qui épousa Anne de Garlande ;

6° Catherine, qui épousa Louis de Languedone, seigneur de Villeneuve ;

7° Jeanne, qui épousa Jean de Brichanteau, seigneur de Saint-Martin ;

8° Bertrande, qui épousa Jean d'Allonville, seigneur de Belluet et du Coudray.

*Jean du Monceau, quatrième du nom*, chevalier, seigneur de Saint-Cyr, d'Avon, de Fontainebleau en partie, épousa Yolande de Château-Chaillou.

Ils eurent : 1° François, qui suit, et 2° Anne, qui épousa Louis Goulart, seigneur de Givraines.

*François du Monceau, premier du nom*, chevalier, seigneur de Saint-Cyr-la-Rivière, d'Avon, de Fontainebleau en partie, épousa, en 1544, Antoinette de Courtenay, qui descendait en ligne directe de Louis le Gros, roi de France. Un de ses aïeux, Pierre de France, seigneur de Courtenay, était le septième fils de Louis le Gros. Son fils Pierre II prit ses armes et son nom de Courtenay et fut empereur de Constantinople.

François est cité, en 1528, dans un aveu fait par lui le 4 novembre, d'après lequel les hameaux de Marancourt, Voisins et Romars étaient de la paroisse et justice de Saint-Cyr. En 1536, il est cité au sujet de l'achat des terres et seigneurie du Montceaux, des fiefs d'Avon et de Fontainebleau en partie, « que le roi François Ier demandait, pour agrandir son domaine », à son ami et féal François du Monceau, chevalier, seigneur de Saint-Cyr et porte-enseigne des cent gentilshommes de la maison du Roy. L'échange n'était pas encore réalisé à la mort de François Ier. En cette qualité, François du Monceau fut, en 1544, déclaré exempt, dans le baillage d'Étampes, de la montre de ceux qui devaient le service du roi.

Il mourut le 23 mars 1559 et fut enterré dans l'église de Saint-Cyr. « Dans cette église, on voyait, du temps de dom B. Fleureau, une tombe élevée d'environ deux pieds et demi de terre, où est taillée une croix en haut, et au bas de laquelle étaient les armes du seigneur et de la dame ci-après nommée, et autour de la tombe on lisait ce qui suit : Cy gisent noble seigneur, Messire François du Monceau, en son vivant chevalier, seigneur de Saint-Cyr, Fontenette, Quincampoix, du Monceau, d'Avon et partie de Fontainebleau, lieutenant des gentilshommes de la Maison du Roi, et dame Antoinette de Courtenay, sa fame, qui moururent, savoir : le dit Monceau, le vingt-troisième jour de mars 1559 et la dite dame de Courtenay, le... »

Sur une plaque de cuivre, qui était attachée à la muraille, au-dessus de cette tombe, on lisait que ce seigneur se trouva, en sa jeunesse, à la guerre faite par le feu roi Louis XII contre les Vénitiens, à Agnadel ; depuis, à la bataille donnée à Ravenne contre les mêmes Vénitiens et les Espagnols alliés avec le pape ; par le duc de Nemours successivement à la bataille donnée contre les Suisses à Sainte-Brigide, près de Marignan, et à la bataille donnée devant Paris, y étant, en bonne mémoire, le roi François Ier ; conquit l'enseigne de gentilhomme du roi, et, après l'avoir gardé quelque temps, il en fut fait lieutenant par ce même roi de France, sous la charge de M. Louis de Boissy, grand écuyer de France, et confirmé audit état par les rois Henri II et François II.

De son mariage, il eut : 1° Jeanne, mariée à François d'Allonville, seigneur d'Oysonville, le 19 octobre 1559 ; elle mourut vers la fin de 1560. On doit voir encore la pierre qui recouvrait sa tombe dans l'église d'Oysonville. Elle s'était mariée sous la charge de faire porter les noms et armes de sa branche à François d'Allonville, son mari, dont elle eut une fille unique, Gabrielle d'Allonville, mariée à Gui de Rochechouart, seigneur de Châtillon-le-Roi. 2° Yolande, qui épousa Guillaume de Marvilliers.

Ainsi s'éteignit cette branche, faute d'enfant mâle.

La lignée était continuée par les seigneurs de Puiselet-le-Marais.

*Pierre du Monceau, premier du nom,* quatrième fils de Jean III du Monceau, devint seigneur, vicomte de Bois-Herpin Puiselet à la mort de son père. (Bois-Herpin fit partie de Puiselet jusqu'en 1676, date de son démembrement.) Il épousa Jeanne de Garlande, fille d'Armanceau de Garlande, descendant d'un Anceau de Garlande, seigneur du Coudrai, d'Allonville, d'Oysonville, chambellan du roi, maréchal de France, gouverneur de Montlhéry.

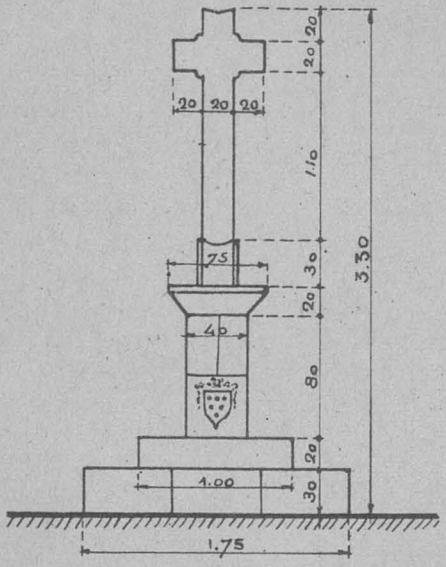
De ce mariage, naquit : 1° François, qui suit ; 2° Jean, seigneur de Pontferré, et 3° Éléonore, mariée à Jean de Vidal.

*François du Monceau, deuxième du nom,* seigneur de Bois-Herpin Puiselet assista, en 1556, à la rédaction des coutumes du bailliage d'Étampes.

Après lui, la seigneurie de Bois-Herpin passa aux mains d'Hector du Monceau, arrière-petit-fils de Jean III et petit-fils de Pierre Ier du Monceau, seigneur de Bois-Herpin et de Jeanne Garlande.

*Hector du Monceau, premier du nom,* chevalier, seigneur de Bois-Herpin et maréchal des logis de la compagnie de M. de Senoncourt.

On trouve de lui une quittance du payeur de sa compagnie, datée du 27 août 1581, sceau ovale, papier plaqué.

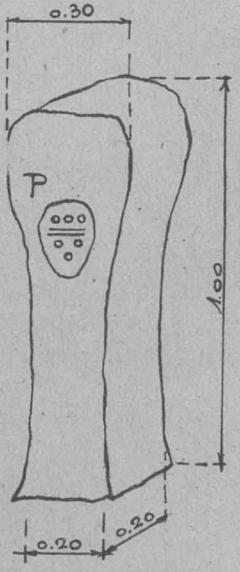



# CROIX
armoriée
du
# CIMETIERE
désaffecté
de
# PUISELET-le-MARAIS

Fin XVI[e] siècle
par
A. Caillet

Echelle : 0[m]02 p.m.

---




# BORNE
armoriée
séparative des territoires
de
# PUISELET-le-MARAIS
# BOIS-HERPIN
# LA FORET-STE CROIX

XVI[e] Siècle.
Par A. Caillet.

Echelle : 0[m],05 p.m.

Il acheta, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris la seigneurie des Buis, paroisse de Puiselet-le-Marais, un manoir et 105 arpents de terre moyennant la somme de 500 écus d'or soleil.

Il forma ainsi la branche des Buis-Puiselet. Il mourut en 1597.

De son mariage avec Marie de Guidy, il eut six enfants :

1° François, qui suit ;

2° Alix, qui épousa Jehan de Dromont, baron de la Chapelle, et qui résida à Puiselet un certain temps, car trois de ses enfants y sont nés. Cette famille remonte au XIVe siècle, de Jean de Dromont, Allemand, qui fit partie des compagnies de Bertrand Duguesclin. Certains de ses membres furent seigneurs de Barville ;

3° Catherine, qui épousa messire Delafond ;

4° Françoise, qui épousa Jehan de Galteau, seigneur de la Roche, valet de chambre du roi Henri IV et premier valet de chambre du roi Louis XIII, un des cent gentilshommes de la Maison de Sa Majesté, commissaire des guerres, qui devint seigneur des Buis en partie et qui acheta, le 15 mai 1620, de l'Hôtel-Dieu de Paris, moyennant la somme de 86 000 livres, la seigneurie du Petit-Marais ainsi que le fief de Mézières. Sur les ruines de l'ancien château fort de Puiselet, il fit édifier, en 1623, une résidence seigneuriale en rapport avec ses fonctions ;

5° Antoinette, qui épousa le seigneur de Hauteville ;

6° Marguerite, mariée à Alexandre de Vandel, seigneur de Grandchamp.

*François du Monceau, troisième du nom,* seigneur des Buis, qui épousa Marie Lambert. Il est cité dans un acte de foi et hommage rendu au roi par Lazard de Selve, seigneur de Villiers-le-Châtel (La Ferté-Alais).

Il mourut à Puiselet en 1634.

De son mariage, il eut :

*Jean du Monceau, quatrième du nom,* seigneur des Buis, qui naquit en 1634, l'année où mourut son père. Lui-même mourut en 1661 sans laisser d'enfants.

Ainsi finit la branche du Monceau de Bois-Herpin et des Buis.

Il résulte de cet exposé que la croix armoriée du cimetière de Puiselet-le-Marais, aux armes de la famille du Monceau, a été édifiée vers la fin du XVIe siècle ou sur la première moitié du XVIIe.

Elle a donc au moins trois cents ans d'existence.

Le fait qu'elle se trouve encore dans le cimetière de Puiselet-le-Marais, désaffecté depuis une dizaine d'années, fait craindre pour sa disparition dans un temps plus ou moins éloigné.

Si on veut en éviter la perte, il est indispensable qu'elle soit protégée par un classement.

Je demande donc à la Commission des Arts et Antiquités de Seine-et-Oise de vouloir bien prendre ce vœu en considération et en poursuivre le classement.

J'émets également le vœu qu'elle soit démolie avec précaution et réédifiée au milieu du nouveau cimetière.

Je profite de cette communication pour rappeler à la Commission que j'ai déjà attiré son attention sur une borne séparative des territoires de Bois-Herpin, Puiselet-le-Marais et la Forêt Sainte-Croix, portant les mêmes armoiries. Elles se différencient cependant de celles du cimetière, en ce sens quelles sont de fasce toujours à six annelets ou besants, mais sans fleuron et avec un écu de forme ancienne. Du fait que la famille du Monceau était seigneur de Bois-Herpin, bien que faisant partie de Puiselet-le-Marais à cette époque, avant d'avoir fait l'acquisition des Buis toujours sur Puiselet, il peut se faire que cette borne armoriée soit antérieure à la croix armoriée du cimetière.

Plantée au milieu des champs, c'est miracle qu'elle soit encore debout.

Il est si rare de trouver encore des bornes de ce genre et si ancienne que j'estime que sa conservation est d'un grand intérêt.

Elle ne peut l'être que si elle est protégée par un classement que je demande au même titre que la croix armoriée du cimetière de Puiselet-le-Marais.

CAILLET.

---

## LE MUSÉE DE LONGJUMEAU

On ne saurait parler du musée de Longjumeau sans évoquer immédiatement la belle figure du Dr Cathelin, son fondateur et conservateur. Nous eussions tous souhaité, au moins ceux qui le connaissent, le voir au milieu de nous et entendre de sa bouche ou lire sous sa plume l'histoire de son cher musée et en énumérer lui-même les richesses.

Un mal trop répandu et trop impitoyable l'a frappé en pleine activité, il y a près d'un an, et, bien que son état se soit beaucoup amélioré, sa puissance de travail intellectuel n'a pas encore retrouvé tout son ressort. Ma plume ne sera donc qu'un pâle reflet de la science et du charme d'un Dr Cathelin, mais elle se trouve grandement honorée d'être appelée à toucher à sa place un sujet où il eût été maître et seigneur.

Pour gagner notre musée en venant de Paris, il faut suivre la grande rue de Longjumeau jusqu'à l'église, dont le clocher du XIIIe siècle domine le pays et, juste en face, une plaque en marbre fixée au-dessus d'une grande porte indique : Musée.

Entrons.

L'apparence extérieure de la maison est assez ordinaire, mais, si nous pénétrons dans la grande cour intérieure, la curiosité s'éveille à l'instant. Nous sommes sur le pavé du roi, comme à Versailles tout simplement, et un grand point d'interrogation monte à l'esprit.

Eh bien ! oui, ce n'est plus banal du tout. Nous sommes dans l'ancien hôtel du Dauphin, où fut signée le 23 mars 1588 la paix de Longjumeau, dite paix boiteuse, qui mit fin à la seconde guerre de religion. Des vieilles portes, des vieux murs et sur ces murs environ 120 plaques de cheminée anciennes de la Renaissance au premier Empire. Et, au ras du sol, une suite de vieilles pierres travaillées de l'époque gauloise au moyen âge.

Retournons-nous et comptons jusqu'au deuxième étage de l'hôtel environ soixante moulages très réussis de fossiles végétaux ou animaux.

Une porte à gauche et un escalier de bois nous mènent à l'intérieur et au premier étage. Une impression de parfait entretien et

d'organisation irréprochable se dégage dès l'entrée, et pourtant on se rend compte que peu de musées ont eu, pour se réaliser, à vaincre autant de difficultés matérielles. Ici, dans de très vieux bâtiments, souvent humides et branlants, on a fait des salles confortables, propres, saines et bien modernisées. Et que de dépenses aussi dans un but purement scientifique et désintéressé! Le Dr Cathelin est là, tout entier.

Nous n'avons plus qu'à regarder et admirer. Le musée groupe quatorze salles, dont deux laboratoires. Il nous est impossible de détailler toutes les merveilles qui y sont exposées. Elles occupent, pour les trois règnes de la nature, le premier et le second étage.

Voici la salle de paléontologie, d'ethnographie et de préhistoire : pièces de la civilisation pré-colombienne, bronzes et poteries gallo-romaines, des centaines de haches et d'outils des époques paléolithique et néolithique. Voici l'ostéologie avec des ossements géants, un fémur de mammouth et des crânes gallo-romains déterrés nombreux dans les fouilles de l'hôpital de Longjumeau.

Passons à la salle des reptiles qui, dans leur bain d'alcool, font pousser encore des petits cris de terreur aux jeunes dames. (« Je mettrai une inimitié entre toi et le serpent », lit-on à la première page de la Bible.)

Voici les poissons, les grands crustacés qui s'accrochent jusqu'aux plafonds, les batraciens hideux et rampants.

Salle des fossiles et des coquillages, nous admirons, dans une longue vitrine les coraux, les éponges, les étoiles de mer, des milliers de coquilles marines et terrestres, les si curieux mollusques et oursins. Les fossiles des trois âges sont là en nombre infini, tout près des grandes ammonites margaritacées.

Une des salles les plus admirées à cause du diaprement des couleurs est celle des insectes géants. Quinze mille coléoptères, diptères, névroptères et hyménoptères, sont rangés là en ordre de bataille dans leurs boîtes vitrées. On regarde beaucoup, d'un peu loin, les grosses araignées et les scorpions. Et l'on pense et l'on se répète : quel travail de bénédictin que cette classification !

Nous arrivons à la botanique. Quels beaux ensembles de fruits, de légumes moulés, de bois de chez nous et des pays du soleil, de graines aussi et enfin un herbier de six mille plantes, où s'inscrit à chaque feuille cette vérité éternelle à jamais. Salomon, dans toute sa magnificence, ne fut vêtu comme l'une d'elles.

Le deuxième étage comporte trois salles.

D'abord des nids et des œufs. Ceux de nos campagnes françaises d'abord, devant lesquels tous les petits gars de nos écoles s'arrêteraient volontiers, comme nous-mêmes peut-être, en souve-

nir de nos fredaines de dénicheurs incorrigibles. C'est dans cette vitrine que repose la dernière acquisition du docteur : un œuf de poule qui en contient un autre ; phénomène d'oologie qui, paraît-il, ne s'est constaté que quatorze fois depuis Albert le Grand.

Maintenant ce sont les pierres et les minéraux, avec les plus beaux spécimens de cristallisation, des quartz, des agates énormes, des onyx, des pierres précieuses à faire rêver.

La salle des mammifères et des oiseaux est la plus importante de toutes. Dès l'entrée, un combat de grands cerfs fixe l'attention. Mais vous voyez aussi des mammifères exotiques comme on n'en voit qu'au Muséum d'Histoire naturelle à Paris.

Comme oiseaux, c'est l'arche de Noé, mais dans d'immenses vitrines; les oiseaux de proie, les oiseaux de nuit, les tout petits, aux plumages fauves ou rutilants.

Une autre vitrine vous montre les bêtes puantes de nos bois, de nos rivières et de nos montagnes. Et, au-dessus de toute cette vie morte, planent en médaillons les noms des plus grands naturalistes français que nous devons tous connaître.

Avant de redescendre au rez-de-chaussée, saluons le portrait en pied et le buste en marbre du savant et patient ordonnateur de tout ce que nous venons d'admirer, demandons-lui le secret de sa science, de sa méthode et de sa persévérance. Et, pour lui affirmer notre témoignage et notre hommage, signons alertement le livre d'or qui s'ouvre devant nous.

Il nous reste pourtant, au rez-de-chaussée, à visiter deux salles réservées, celles appelées médico-chirurgicales. Car le Dr Cathelin n'oublie jamais qu'il est médecin avant tout et a réuni là tous les grands souvenirs de sa vie chirurgicale, depuis l'hommage en tableaux, en gravures, en photos, en médaillons, à ses grands maîtres de l'École, jusqu'aux spécimens les plus perfectionnés de ses inventions et de ses découvertes et aussi toute son œuvre écrite bien connue du monde savant.

Il faut noter, avant de poursuivre, les milliers de photos, gravures, dessins, aquarelles de premier ordre qui illustrent si parfaitement chacune des douze grandes salles.

Le musée de Longjumeau fut inauguré le 8 juillet 1934 en présence de la municipalité et des diverses notabilités de la ville. Plusieurs quotidiens de Paris en ont donné des comptes rendus. Et, dès 1936, plus de six mille visiteurs y avaient passé.

Cependant, il manquait quelque chose au musée de Longjumeau. C'était bien un musée scientifique, mais rien ou presque rien n'y était consacré à la région, si riche cependant en monuments et

souvenirs historiques. Le Dr Cathelin y pensait, car il était enfant de Longjumeau. D'autres y songeaient aussi et, la télépathie aidant, il y eut rencontre d'idées. La mort d'un très sympathique collectionneur et ferronnier d'art de Savigny-sur-Orge offrit à un autre amateur passionné d'histoire et d'archéologie l'occasion de soumettre au Dr Cathelin la pensée de recueillir en tout ou en partie la collection de ferronnerie ancienne de notre ami Flin, membre de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise : collection ayant un réel intérêt pour le folklore régional. Le docteur n'hésita pas, acquit tout ce qui restait de la collection et fit aménager tout de suite et à grands frais une salle désaffectée du vieil Hôtel du Dauphin, au rez-de-chaussée, et la baptisa : Salle du folklore de l'Ile-de-France.

C'était en 1938. Quelques mois après, de grandes, profondes et lumineuses vitrines recevaient les nouvelles acquisitions, augmentées déjà de centaines d'autres objets venus de généreux donateurs, pour qui une salle de folklore régional à Longjumeau était la réalisation d'un rêve.

Entrons donc dans cette nouvelle salle et, si nous nous y complaisons, arrêtons-nous-y quelques minutes. Au premier coup d'œil, une pensée nous frappe : c'est bien petit ; il y a trop de choses. Et pourtant, quel ordre ! J'allais dire quel charme ! Sous une belle lumière électrique, trois grandes vitrines archipleines. Celle d'en face contient justement les vieilles ferronneries de notre ami Flin : serrures, clefs, loquets, pesons, crémaillères, gaufriers, chenets, etc...

A droite, c'est la vitrine des poteries et grès rustiques provenant de vieilles familles de Villemoisson, avec sabots, outils, bouteilles et mesures anciennes. A gauche, objets curieux de toutes sortes, faïences de la Révolution, râpes à tabac, balances d'orfèvre, tête-rolles en étain, fragment d'une inscription en pierre provenant du couvent de Saint-Éloi, sabots de dame d'époque Louis-Philippe, souliers de bal lamés d'or de la cour impériale, gilet de soie Louis XVI, vieux outils vétérinaires et de boucherie, balances en bois, navette de tisserand, etc...

Sur la muraille de gauche, peintures, gravures, sculptures régionales diverses, la maison d'Ambroise Paré à La Ville-du-Bois, le donjon de Montlhéry, les ponts de Balisy, toute la série en photos des bornes anciennes de nos routes. Une autre vitrine murale tient sous clef tous les ouvrages connus sur la région. Voici, dans un coin, des croix funéraires à fleur de lys en fer forgé et des hottes de nos vignerons du XVIIIe siècle.

Enfin, les deux pièces principales de cette salle de folklore, une

charrue à soc de bois et une énorme herse arrache-pierre qui servaient à Villemoisson il y a cent ans ou plus.

Le mur de droite nous montre des assiettes à la crinoline, faites à Choisy-le-Roy, une horloge ancienne, deux hallebardes trouvées à Longjumeau, deux rouets avec leurs quenouilles, des portraits d'hommes célèbres ayant habité le pays autrefois.

Voilà, en raccourci, tout le contenu de notre salle dite du folklore de l'Ile-de-France.

La guerre et la maladie du Dr Cathelin ont mis un frein aux acquisitions pourtant presque toujours gratuites. Devra-t-on refuser des pièces intéressantes faute de place ? Le musée, pourtant, s'enrichirait vite si MM. les instituteurs, épris de régionalisme et d'histoire locale, faisaient à leurs grands élèves l'apologie de l'outil à travers les siècles et les invitaient à en conserver, à en recueillir les plus beaux spécimens des autres époques. Faire honneur à l'outil, c'est faire honneur à l'ouvrier. Il faudrait que chaque canton, sinon chaque école communale ait son petit musée. Les instituteurs de la région, puisque les programmes les encouragent, devront donc attirer l'attention de leurs élèves sur le musée de Longjumeau, les y amener si possible et s'en inspirer à l'occasion

D'autre part, nombre de petits collectionneurs inconnus, ou que l'on traite volontiers de maniaques, sont de petits savants spécialisés qui ne demanderaient pas mieux que de laisser après eux, à un petit musée comme celui de Longjumeau, le fruit de trente ou quarante ans de recherches : guidons-les dans ce sens.

Les débris de la préhistoire et de l'époque gallo-romaine fourmillent dans notre sol. Prenons au besoin l'initiative de fouilles. Nous avons vu qu'à Longjumeau, dans le domaine même du Dr Cathelin, des tuiles à rebord, des poteries, des ossements ont surgi des fondations de l'hôpital. Que serait-ce si tout le clos était fouillé !

Villemoisson, Épinay, Ballainvilliers, Sainte-Geneviève, l'ancien lit de la Seine en contiennent bien d'autres. Toute notre histoire est écrite sous nos pieds, essayons de la découvrir et de la lire.

La France est malheureusement un des pays les plus arriérés en muséologie. Aucun pays n'a possédé et détruit autant d'œuvres d'art, de grand art et d'art rustique, mais il en reste partout à la ville et aux champs. Nos plus humbles églises n'ont-elles pas encore beaucoup à nous apprendre ?

Le Dr Cathelin ne demande qu'à rester notre maître. Il a tout

prévu pour notre enseignement. Son musée est ouvert tous les jours et les jeudis de préférence pour les enfants des écoles. La visite en est gratuite ; il suffit de prévenir le gardien et de s'y comporter avec sagesse et probité.

Depuis sa fondation, 16 000 visiteurs ont honoré ses salles. C'est le plus bel hommage qu'on puisse faire à son fondateur en le disant haut et loin ; et c'est, je suis sûr, notre pensée à tous de suivre son exemple dans la mesure du possible.

A. Chaudun.

## SÉPULTURES NOTABLES

Un décret du 25 avril 1924 prévoit que, dans chaque département, une commission sera instituée, qui dressera l'inventaire des sépultures existant dans les cimetières et présentant un intérêt d'art ou d'histoire locale.

Pour Seine-et-Oise, deux listes de tombes ont paru au *Recueil des actes administratifs*, n° 3 de 1932 et au n° 1 de 1933.

Malheureusement, la Société du Hurepoix ne fonctionnant pas à cette date, aucune sépulture de cette région ne figure sur la liste, aussi nous sommes heureux de donner quelques indications fournies par M. Devevey et serions heureux que d'autres membres de la société complètent cette rubrique.

Nous rappelons les sépultures de la région d'Étampes figurant à l'inventaire :

Étampes :

Dufresnes (Jean-Nicolas) (1747-1812) ;
Giacomotti, médaillon en bronze par Carpeaux ;
Picart de Noirepinay (Louis), lieutenant général au bailliage d'Étampes, † 18.XII.1829.

Milly :

Bellarena (Jacques-Nicolas de), général, 1770-1826.

Dourdan :

Roustan (Raya), mameluk de Napoléon Ier, 1780-1845

ÉMILE HOUTH,
*Rapporteur de la Commission des Sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire local.*

---

## A PROPOS D'UN MÉDAILLON FUNÉRAIRE DU SCULPTEUR MATHURIN MOREAU

Dans le petit cimetière de Chauffour-lès-Étréchy (Seine-et-Oise), sur la droite en entrant, parmi les sépultures de la famille Courty, se trouve une pierre tombale debout dans laquelle est enchâssé à hauteur d'homme un médaillon de bronze ovale de 40 centimètres de hauteur sur 30 centimètres de largeur dû au maître sculpteur Mathurin Moreau, grand prix de Rome de sculpture. Ce médaillon représente le buste du défunt tourné à droite : M. Aristide Guéry, inspecteur d'Académie du département de la Creuse, né à Verrières (Vienne), le 31 août 1865, et décédé en activité de service en l'année 1910.

Ce dit médaillon, étant donnée la notoriété du sculpteur, mériterait son classement parmi les monuments historiques.

Ajoutons que M. Guéry était beau-frère de M. Courty, membre de notre Société, ami de Mathurin Moreau.

R. Devevey.

---

## ANCIENNE CROIX D'ÉGLY (SEINE-ET-OISE), ARRONDISSEMENT DE CORBEIL

Au centre du cimetière d'Egly et au milieu de l'allée principale, au sommet d'une colonne haute d'un mètre cinquante centimètres, se trouve une très ancienne croix en calcaire coquillier, faite d'une seule pièce et mesurant 1 mètre de hauteur sur un $1^{m},10$ de largeur, dont chacun des bras est terminé par une grosse fleur de lis. On y remarque au centre, côté midi, face l'entrée du cimetière, le Christ, et, au revers côté nord, la Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, le tout sculpté dans la masse et digne d'une attention toute particulière.

Malheureusement, les intempéries dégradent lentement ce

bijou des temps passés et dans un avenir plus ou moins lointain il n'en restera plus que le souvenir.

Avant la construction de ce cimetière, en 1857, cette croix se trouvait dans l'ancien cimetière qui entourait l'église.

R. Devevey.

---

## TOMBE D'UN BIENFAITEUR DE LA COMMUNE DANS LE CIMETIÈRE DE BREUILLET

Auprès de la croix de fer occupant le centre du cimetière de Breuillet et au milieu de l'allée principale, se trouve une tombe plate, longue de 2 mètres, large de $0^{m},90$ et haute de 40 centimètres, portant en relief, sur les deux tiers de sa longueur, une croix, et au-dessous de cette croix nous lisons, gravée dans la pierre, l'épitaphe suivante :

ICI REPOSE LE CORPS
DE MESSIRE JEAN-OCTAVE-MARIE
VALLÉE
CURÉ DE BREUILLET DEPUIS 1907
MORT LE 23 DÉCEMBRE 1916
DANS SA 64me ANNÉE
LA 39me DE SON SACERDOCE.
CE MONUMENT ÉRIGÉ PAR SOUSCRIPTION
EST UN TÉMOIGNAGE DE LA
RECONNAISSANCE DES PAROISSIENS
ENVERS LEUR PASTEUR VÉNÉRÉ.

Ajoutons que l'encadrement de pierre supportant la dalle a été placé postérieurement (don d'une demoiselle de la paroisse, Mlle H...).

Pour vous donner une idée de la bonté de notre brave curé Vallée, je citerai quelques-uns de ses bienfaits, entre mille autres, car, quoique pauvre lui-même, il trouvait bon d'aller en cachette chez le percepteur, pour y payer les impôts de ses paroissiens qui ne pouvaient payer ; achetait toujours avec ses propres deniers des vêtements de communiants aux enfants miséreux ; avançait à droite et à gauche à des pauvres, et quelquefois même à de faux pauvres, de l'argent qu'il ne revoyait jamais.

Lorsqu'on lui faisait remarquer qu'il se trompait dans sa charité, notre bon curé ne voulait point en convenir et répétait : « Que voulez-vous, ce sont des malheureux ! Ce sont des malheureux ! »

Sa bonté était connue de tous nos environs, aussi, lors de ses obsèques, les communes limitrophes à celle de Breuillet et au delà furent-elles largement représentées ; rarement le bourg de Breuillet vit une telle affluence de fidèles.

Sur une image pieuse imprimée à l'occasion de sa mort, nous lisons au-dessous de sa photographie les lignes suivantes :

IL A PASSÉ SA VIE A AIMER SON PROCHAIN
ET A S'OUBLIER POUR LUI. QU'IL SOIT NOTRE EXEMPLE.

R. DEVEVEY.

---

## TOMBE ABANDONNÉE D'UN GRAND BIENFAITEUR DE LA COMMUNE

Au centre du cimetière de Breuillet, dans l'allée perpendiculaire à l'allée principale, à main droite, se trouve, dans la troisième rangée de tombes située à main gauche, une sépulture abandonnée mais en parfait état de conservation, dont la dalle, qui mesure 2 mètres de longueur, 1 mètre de largeur et $0^m,40$ de hauteur, est surmontée d'une croix de pierre haute de $1^m,70$. Cette tombe, légèrement inclinée à gauche, est ornée d'un fort entourage de fer de $0^m,80$ de hauteur.

On y lit l'épitaphe suivante :

ICI
REPOSE LE CORPS
DU TRÈS CHARITABLE
JEAN-LOUIS GUÉRIN
NÉ LE 17 JUIN 1794 AU COLOMBIER [1]
OU IL MOURUT CHRÉTIENNEMENT
LE 14 $x^{bre}$ 1873
MAIRE DE BREUILLET IL FIT DON
AUX ŒUVRES DE CETTE COMMUNE DE 12 000 FRANCS.
PRIEZ POUR LUI

En plus des 12 000 francs que fit à la commune ce bon et très charitable M. Guérin qui fut maire de Breuillet depuis le 30 no-

vembre 1854 jusqu'à la proclamation de la troisième République (M. Guérin était bonapartiste), il organisa la 1re compagnie de sapeurs-pompiers qui ait existé à Breuillet ; gratifia la commune d'un corbillard modeste mais d'une utilité incontestable, etc., etc...

C'est sans doute en remerciement de tous ces bienfaits que les municipalités successives de Breuillet l'ont complètement oublié ; le défaut d'entretien de sa sépulture le laisse tout au moins supposer.

O ingrates municipalités ! ! !

R. Devevey.

(1) Le Colombier est un des nombreux hameaux de Breuillet.

## CHRONIQUE

Sous cette rubrique, nous publierons volontiers, dans notre *Bulletin*, dans la mesure où il y aurait de la place disponible et après approbation du Comité de publication, les informations d'ordre historique ou archéologique qui intéresseraient notre région et ne seraient pas de nature à faire l'objet d'un article.

### NOS VIEUX PONTS DE GRÈS

Avant la guerre, l'augmentation de la circulation automobile était telle que personne n'aurait songé à protester contre l'élargissement de certaines routes et l'aménagement de certains tournants dangereux ; mais pourquoi n'a-t-on pas comme règle de conserver, autant que faire se peut, des sites qui, sans avoir un caractère exceptionnel, n'en ont pas moins un charme local que tous les services administratifs devraient être d'accord pour respecter ?

Dans la pittoresque vallée de l'École, sur la route qui relie Corbeil à Milly, un travail s'imposait pour élargir la route à la sortie du village de Moigny et au tournant du parc du Ruisseau, qui présentait un véritable danger.

En 1936, on a abattu l'angle aigu du mur du parc du Ruisseau et déplacé la route en sacrifiant quelques beaux arbres : il faut reconnaître qu'on ne pouvait guère faire autrement, mais, là où la chose devient plus regrettable, c'est à la traversée de la rivière elle-même.

La route ayant été élargie, il fallait rectifier aussi les deux ponts, mais, alors, pourquoi ne pas les avoir simplement élargis, en utilisant tous les matériaux de grès qui leur étaient propres et qui s'harmonisaient d'une façon charmante avec le vieux moulin tout proche ?

Quel besoin de les reconstruire entièrement en ciment armé avec parapets en fonte ?

Le résultat obtenu, s'il n'est pas à proprement parler agressif, n'en est pas moins fâcheux quand on se souvient du coin si pittoresque que nous connaissions depuis toujours.

Si, après la guerre, on vient à reparler de l'élargissement d'autres routes dans la vallée, il y aurait lieu de lancer un *S.O.S* pour que les vieux ponts de grès qui font l'ornement de notre jolie rivière soient respectés.

---

## COMMISSION HÉRALDIQUE DE SEINE-ET-OISE

Cette commission, créée par arrêté du préfet de Seine-et-Oise du 3 avril 1943, a tenu sept réunions, au cours desquelles deux fascicules d'armoiries ont été établis.

Le premier contient les blasons des chefs-lieux de canton, le deuxième ceux de cinquante localités de Seine-et-Oise. Nous notons les communes se trouvant dans la zone d'influence de la Société de Corbeil-Étampes : Ablis, Bièvres, Bures-sur-Yvette, Chalo-Saint-Mars, Châteaufort, Essonnes, Juvisy, Montlhéry, Paray-Vieille-Poste, Villeneuve-le-Roi.

Un troisième fascicule se trouve à l'étude, comprenant notamment : Ablon, Ballancourt, Brunoy, Chilly-Mazarin, Étréchy, Évry-Petit-Bourg, Linas, Limeil-Brévannes, Morangis, Maisse, Massy, Marcoussis, Ris-Orangis, Villemoisson, Sainte-Geneviève-des-Bois.

---

## TRADITIONS POPULAIRES

La Société Historique de Corbeil, Étampes et du Hurepoix a apporté son aide à l'enquête cantonale sur les arts et traditions populaires organisée par le Musée d'art et de traditions populaires.

M. Chaudun, de Villemoisson-sur-Orge, a envoyé une remarquable enquête sur Ballainvilliers pour le canton de Longjumeau ; Marolles-en-Brie, par son maire très avisé, M. Besançon, a fait le rapport pour le canton de Boissy-Saint-Léger. Le canton de Milly a trouvé un prospecteur en la personne de M. Caillet, qui a choisi comme type : Puiselet-le-Marais, dont le passé n'a pas de secret pour lui. Roger Bailly, de Vayres-sur-Essonne, s'est chargé avec cette commune du canton de La Ferté-Alais. Maître Ferrand, maire de Méréville, a dégagé les traditions de ce chef-

lieu de canton, et M. Barbier, de Saintry, a fait de même pour Corbeil. Malheureusement, les informateurs ont fait défaut pour les cantons de Dourdan, Arpajon et Villeneuve-Saint-Georges.

La Société Historique de Corbeil, Étampes et du Hurepois aimerait à trouver dans ces circonscriptions des personnes s'intéressant aux traditions populaires.

---

## NOS PROCHAINES PUBLICATIONS

Pierre Rainal, *Le château de Farcheville.*

A. Chaudun, *Villemoisson.*

Abbé Jean Lassailly, *Le clergé dans le district de Corbeil.*

Roger Bailly, *Vayres-sur-Essonne.*

Mme Houth-Baltus, *Notes de toponymie en Hurepoix.*

Mlle Anne Vivaux, *Les Capucins d'Étampes.*

Auvray, *Structure géographique du Hurepoix.*

Félix Rangel, *Les anciens buffets d'orgue: Cerny, Longjumeau, Brunoy, Saint-Gilles d'Etampes.*

Gorneau (J.-G.), *La procession du bâton de Saint-Jean et du bâton de la Vierge de la paroisse de Chauffour-lès-Étréchy en 1682.*

Gaston Brière, *Jules-Hugues Rousseau, sculpteur du roi à Lardy.*

Gustave Estournet, *Les barons de Milly-en-Gâtinais, de l'origine à 1305.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

En attendant l'insertion régulière dans le *Bulletin* d'une bibliographie concernant notre région, nous donnons avec plaisir quelques indications sur les travaux suivants :

M. Nicol est l'auteur d'un mémoire sur « la structure agraire de la Brie occidentale ».

Mlle Colomb de Daunant étudie « la structure agraire de la vallée de l'Yvette ».

Rappelons ici que MM. Claude et Jacques Seignolle ont publié, en 1937, un important volume sur « le Folklore du Hurepoix ».

M. Jacques Aubry a présenté, en 1931, à l'Institut agricole de

Beauvais une thèse demeurée inédite, sur la culture fruitière en Seine-et-Oise, qui a été couronnée par la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.

Nous serions obligés aux personnes qui voudraient bien nous signaler les études ou les volumes récemment publiés sur notre région, dont elles pourraient avoir connaissance.

---

## NÉCROLOGIE

*M. Émile Creuzet.* — Le 19 janvier 1944, est décédé à Corbeil M. Émile Creuzet, officier d'Académie, membre de notre Société, né à Corbeilles (Loiret), le 22 avril 1868.

M. Émile Creuzet, qui était venu tout jeune travailler à Corbeil au bureau des Hypothèques, entra, en 1886, comme clerc à l'étude de Me Gustave Grand, avoué à Corbeil, auquel Me Émile Grand, son fils, succéda en 1892. M. Creuzet fournit toute sa carrière dans cette étude dont il devint le principal clerc ; en 1939, la médaille d'honneur du Travail lui fut décernée pour ses cinquante-deux années d'exercice dans l'étude de Me Grand.

M. Creuzet avait la passion des études historiques, dans lesquelles il apporta une vaste érudition et la précision dérivant de ses travaux professionnels ; il s'était particulièrement attaché à la lecture des anciennes archives notariales et on peut dire que, pour lui, l'histoire de Corbeil et de sa région n'avait pas de secret ; de Corbeil, il connaissait chaque rue et chaque maison ; de notre région, le passé comme le présent lui étaient familiers. A notre *Bulletin*, au journal *L'Abeille*, il a donné de nombreux articles. Faut-il rappeler ici, parmi tant d'autres, sa savante étude sur les comtes de Corbeil, à laquelle, modestement, il n'a voulu donner que le nom de Notes ? Faut-il surtout rappeler son beau volume sur Saintry, publié dans la série de nos *Mémoires et Documents*, et dont la suite est demeurée manuscrite ?

Dès 1907, ses connaissances historiques l'avaient désigné pour la place de bibliothécaire adjoint de la ville de Corbeil, aux côtés de M. Dufour, dont il fut l'auxiliaire et le disciple érudit avant de devenir son successeur et comme bibliothécaire et comme archiviste de cette ville de Corbeil dont, par la résidence et ses travaux, il fut un fils dévoué et fidèle.

Il avait été nommé secrétaire adjoint, puis secrétaire administratif de la Chambre de Commerce de Corbeil ; il fut secrétaire de

notre Société et membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Il serait souhaitable que, dans l'un de nos prochains bulletins, puisse figurer une bibliographie complète des travaux d'Émile Creuzet : ce serait le meilleur hommage à rendre à la mémoire de cet infatigable ouvrier de notre histoire locale, dont la bonté et l'obligeance égalaient la science ; son nom et son œuvre méritent d'être conservés parmi ceux des meilleurs amis de notre Société.

R. C.

---

*Le Marquis Pierre de Caraman.* — Nous avons appris avec beaucoup de peine la mort, survenue le 27 avril 1944, à Saint-Jean-de-Beauregard, du marquis de Caraman.

Né à Paris le 14 novembre 1901, Pierre de Caraman fit d'excellents études, docteur en droit, licencié ès sciences-mathématiques. Mais ses souvenirs de famille l'avaient attiré bien vite vers l'histoire, et avec beaucoup de bonne grâce il se faisait un plaisir de communiquer les Mémoires du duc de Caraman, qui tint une place si importante dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. Notamment, pour une étude sur le château de Roissy-en-France, nous avions eu recours à sa grande obligeance.

Bien que le comte de Caraman n'ait acquis qu'en 1878 le château de Beauregard, construit probablement en 1612, par François Dupoux, ami de Concini, on peut dire que cette famille jouit rapidement dans tout le canton de Limours d'une popularité du meilleur aloi, aussi le comte Maurice de Caraman fut-il élu conseiller général en 1880 et le resta-t-il jusqu'à sa mort.

Dès la remise en marche de la Société Historique de Corbeil, Étampes et du Hurepoix, Pierre de Caraman avait bien voulu accepter de faire partie du Conseil d'administration; mais déjà sa santé précaire lui faisait-elle craindre de ne pouvoir donner à notre Société tout l'appui qu'il eût désiré. Ses pressentiments n'étaient, hélas ! que trop fondés.

E. H.

---

## LISTE DES MEMBRES ADHÉRENTS

MM. :

Adler (Jeanic d'), 9, rue des Cordeliers, à Étampes.
Argenvillier (Jacques), 12, rue du Regard, à Paris.
Asteix (Mlle), directrice d'école, à Villemoisson-sur-Orge, par Épinay-sur-Orge.
Athis-Mons (la ville d').
Athis-Mons, Caisse des Écoles publiques.
Athis-Mons, Caisse des Écoles (École de filles Jean-Jaurès).
Athis-Mons, Caisse des Écoles (École de garçons Jean-Jaurès).
Athis-Mons, Caisse des Écoles (École de filles Curie).
Athis-Mons, Caisse des Écoles (École de garçons Pasteur).
Athis-Mons, Caisse des Écoles (École de filles Jules-Ferry).
Athis-Mons, Caisse des Écoles (École de garçons Jules-Ferry).
Aubineau (Georges), avoué à Corbeil.
Aubry (l'abbé Georges), curé doyen, 11, Grande-Rue, à Arpajon.
Bailliart (le Dr), 80, rue de Paris, à Massy.
Bailly (Roger), instituteur, à Vayres-sur-Essonne, par Boutigny.
Bangil, 5, rue des Écoles, à Longjumeau.
Barbary (Albert), conseiller municipal, à Milly.
Baudelot (Lucien), 148, boulevard Haussmann, à Paris.
Beaud (Henri), directeur des Cours secondaires, École Jules-Ferry, à Villeneuve-Saint-Georges.
Beaud (Jacques), instituteur, École Jules-Ferry, à Villeneuve-Saint-Georges.
Beaugeard, directeur d'école, Groupe Jules-Ferry, à Sainte-Geneviève-des-Bois.
Bernier (Paul), avocat, 30, rue Gambetta, à Saint-Michel-sur-Orge.
Berthier (l'abbé Michel), curé-archiprêtre, à Versailles.
Berthier (l'abbé Henri), curé de Saint-Michel-sur-Orge.

Besse (Jean-Pierre), commissaire de police, à Longjumeau.
Bezançon (le commandant Pierre), maire de Marolles-en-Brie.
Billard, directeur d'école, à Juvisy-sur-Orge.
Blanchoin (Lucien), 3, rue de Savigny, à Longjumeau.
Bogard (André), 99, rue d'Arcueil, à Malakoff (Seine).
Bonnet (René), 11, rue Lévis, à Paris.
Bouchaud (Gaston), 23, rue Pasteur, à Morsang-sur-Orge.
Boucher (Mlle Valentine), 18, quai Bourgoin, à Corbeil.
Boudin (Charles), conseiller municipal, 21, avenue Darblay, à Corbeil.
Bourdin (Lucien), ingénieur-chimiste.
Braconnier (Pierre), 114, rue d'Aboukir, à Paris.
Braconnier (Mme), à Vayres-sur-Essonne, par Boutigny.
Braconnier (Mlle Annette), à Vayres-sur-Essonne, par Boutigny.
Brayer (Mlle Édith), archiviste-paléographe, membre de l'École française de Rome, 24, rue Duperré, à Paris.
Bricard (Mme Blanche), 15, rue des Fours-à-Chaux, à Corbeil.
Bruxelle (Louis), notaire, à Montlhéry.
Bénard (René), directeur de la Banque Populaire, 6, rue Feray, à Corbeil.
Boutigny (la commune de).
Caillet, à Puiselet-le-Marais.
Carré (Jean), instituteur, à La Queue-en-Brie.
Caraman (le duc de), au château de Beauregard, par Orsay.
Caraman (le marquis de), Saint-Jean-de-Beauregard, par Orsay.
Castinel (Mlle), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
Cathelin (le Dr), à Longjumeau.
Cayottin (Mlle), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
Chanoit (Pierre), directeur de la Société Lyonnaise des Eaux, impasse Saint-Georges, à Villeneuve-Saint-Georges.
Chardon (André), notaire, à Villeneuve-Saint-Georges.
Chatelin (Daniel), avoué à Corbeil.
Chauvet (Mlle Henriette), 89, avenue de la République, à Montgeron.
Chennevières-sur-Marne (la commune de).
Chilly-Mazarin (la commune de).
Clet (Pierre), notaire, à Longjumeau.
Cochet (Pierre), inspecteur d'assurance, 68, avenue Marigny, à Fontenay-sous-Bois (Seine).
Collet (Léon), avocat à la Cour d'appel, à Bruyères-le-Châtel.
Corbeil (la ville de).
Cordeau, directeur d'école, Groupe Jules-Ferry, à Savigny-sur-Orge.

Cornesse (René), architecte-urbaniste, 105, rue de Paris, à Yerres.
Couët (Roger de), au château de Villecresnes, par Villecresnes.
Coupaye (Lucien), secrétaire de la mairie, 35, avenue Jean-Jaurès, à Crosne.
Courcel (Robert de), 47, rue de Bellechasse, à Paris.
Courty (Charles), notaire à Corbeil.
Crahé (Marcel), à Villelongette, par Arpajon.
Crété (Pierre), 1, quai de Montgardé, à Saint-Pierre-du-Perray, par Corbeil.
Cros (André), notaire, à Corbeil.
Cros (Mlle Marie-Thérèse), 15 *bis*, avenue du Président-Carnot, à Corbeil.
Crozat (l'abbé Alphonse), curé-doyen, 9, rue de la Bretonnerie, à Villeneuve-Saint-Georges.
Csery (Paul), 13, rue du Maréchal-Foch, à Villeneuve-le-Roi.
Darblay (Robert), industriel, château de Saint-Germain, à Saint-Germain-lès-Corbeil, par Corbeil.
Darblay (Rodolphe), industriel, 28, avenue Foch, à Paris.
Darbonne (André), horticulteur, à Milly.
Delagarde (l'abbé Pierre), curé de Saint-Médard de Brunoy, 14, rue Montmartel, à Brunoy.
Delions (Jean), libraire, 9, rue de la République, à Brunoy.
Destarac (le chanoine), curé de Vaucresson.
Devevey (Raymond), à Breuillet.
Devillers (Mme), institutrice, École Paul-Bert, à Savigny-sur-Orge.
Draveil (la commune de).
Dubois, directeur d'école, Groupe Cocheris, à Sainte-Geneviève-des-Bois.
Dubois-Corneau (Robert), 16, rue du Réveillon, à Brunoy.
Duclos (Gabriel) Notaire à Milly.
Duclos (Marcel), rue Saint-Antoine, à Étampes.
Ducoin (l'abbé Léon), curé de Notre-Dame de Lourdes, à Villeneuve-Saint-Georges.
Dupont (Gabriel), notaire, à Milly.
Dupré (Armand), directeur honoraire d'école, adjoint au maire, 5, rue Galignani, à Corbeil.
Durand (Louis), 84, rue Saint-Spire, à Corbeil.
Durand (François), 6, cloître Notre-Dame, à Étampes.
Durey-Comte (Mme), 10, rue du 14-Juillet, à Corbeil.
Écharcon (la commune d').
Épinay-sur-Orge (la commune de).

Estournet (Gustave), 28, rue de l'Étang, à Vélizy.
Étienne (Henri), notaire, 27, rue Saint-Jacques, à Étampes.
Fargeas (l'abbé Pierre), curé de Bouville.
Favre, professeur céramiste, maire de Crosne, avenue des Peupliers, à Crosne.
Féray (Jacques), ingénieur des Arts et Manufactures, 217, faubourg Saint-Honoré, à Paris.
Ferrand, notaire, maire de Méréville, à Méréville.
Fontenay-le-Vicomte (la commune de).
Fresson (Jacques), 1, rue de Montlhéry, à Brétigny-sur-Orge.
Foucher (Robert), agriculteur, à Valenton.
Gaétan (Mme), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
Gaignon (Adrien), homme de lettres, 1, place Geoffroy-Saint-Hilaire, à Étampes et, 1, rue Alphonse-Daudet, à Paris.
Ganay (le marquis de), au château de Courances, par Milly.
Ganay (le comte de), 59, rue Saint-Dominique, à Paris.
Garets (le comte François des), Les Tournelles, à Marolles-en-Hurepoix.
Garcin (Pierre), avoué à Corbeil.
Gautier (Mme), 12, rue Galignani, à Corbeil.
Gibert (Alfred), commandant en retraite, 7 *bis*, rue Champlouis, à Corbeil.
Giret (Édouard), instituteur, école des garçons, à Arpajon.
Grand (Mlle Marie), 19 *bis*, avenue Darblay, à Corbeil.
Grands Moulins de Corbeil (M. le Directeur des).
Grévin (André), à Vayres-sur-Essonne.
Grigny (la commune de).
Guibourgé (l'abbé), curé-archiprêtre d'Étampes.
Guinard (le Dr Urbain), médecin-directeur du Sanatorium de Bligny, par Briis-sous-Forges.
Guitton, directeur d'école, Groupe Paul-Bert, à Villeneuve-le-Roi.
Haize (Marcel), 5, villa Angèle, à Brunoy.
Heurteau (Charles-Émile), ingénieur au Corps des Mines, 8, rue d'Andigné, à Paris.
Hénault (Lucien), négociant à Bruyères-le-Châtel.
Houdy (Marcel), président des A. C. et du Comité d'Assistance aux Prisonniers de guerre, à Milly.
Imbault (Jean), notaire, à Corbeil.
Itteville (la commune de).
Jarrousse (le Père Christophe), administrateur de la paroisse de Montlhéry.
Jouvencel (le comte de), conseiller honoraire à la Cour des Comptes, au château de Villeconin.

Kœnig (Marcel), 55, avenue du Président-Carnot, à Corbeil.
Lambert, 12, rue de Longjumeau, à Ballainvilliers.
Landriat, directrice d'école, à Épinay-sur-Orge.
Lanchantin, directeur d'école, à Viry-Châtillon.
Lanz (Robert), enlumineur, villa Bonaventure, à Saint-Sulpice-de-Favières.
La Laurencie (Dr de), rue des Rossay, à Savigny-sur-Orge.
Lassailly (l'abbé Jacques), La Theuillerie, à Ris-Orangis.
Le Bartz (M. Joseph), directeur de l'école Notre-Dame, 20, rue Evézard, à Étampes.
Lebigot (l'abbé), curé de Saint-Gilles, à Étampes.
Lebiot (André), 22, rue de Paris, à Essonnes.
Lebrun (Albert), instituteur, à Épinay-sur-Orge.
Lebrun (Mme), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
Le Febvre (la baronne), 27, quai d'Orsay, à Paris.
Lefèvre (Mme), directrice d'école, à Villiers-sur-Orge, par Sainte-Geneviève-des-Bois.
Leflon (Charles), notaire, à Étampes.
Lefranc (Constant), architecte D. P. L. G., 56, rue de Londres, à Paris.
Lehideux (Jacques), château de Ronqueux, par Bonnelles.
Lejeune (Pierre), maire d'Étampes, 22, rue Sadi-Carnot, à Étampes.
Lemaire (l'abbé Henri), curé-doyen, chanoine honoraire, à Milly.
Lemarchand (Marcel), 47, rue de la Villette, à Paris.
Leroy, maire d'Athis-Mons, 25, avenue Voltaire, à Athis-Mons.
Letellier (l'abbé André), curé de Vigneux-sur-Seine.
Limeil-Brévannes (la commune de).
Longjumeau (la ville de).
Loste (Mme Madeleine), à Soisy-sur-École.
Lospied (Marcel), 1, rue des Vignes, à Villeneuve-Saint-Georges.
Lourdin, directeur d'école, à Chilly-Mazarin.
Lourdin (Marc), dessinateur, à Chilly-Mazarin.
Maillé (Mme la marquise de), 6, rue du Colonel-Combes, à Paris.
Mallet (Jean), 37, rue Widmer, à Corbeil.
Marié, directeur d'école, à Villemoisson-sur-Orge, par Épinay-sur-Orge.
Massy (la commune de).
Maurel (le Dr Émile), 14, rue Lamoignon, à Saint-Chéron.
Mérat (Ernest), directeur de la Société Générale, 14, avenue Darblay, à Corbeil.
Michel (le Dr Paul), à Maisse.
Milly (la commune de).

Mordin (René), directeur de succursale de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 86, rue de Flandre, à Paris.
Morel d'Arleux (Lucien), La Barre, à Fontaine-le-Port (Seine-et-Marne).
Morsang-sur-Orge (la commune de).
Motte (Mme), à Épinay-sur-Orge.
Moulard (le Dr Jean), 3, rue de la Tannerie, à Étampes.
Nicot (René), instituteur, à Épinay-sur-Orge.
Ninnin (François), La Maison-Neuve, à Brétigny-sur-Orge.
Ousset (Mme), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
Paillet (Charles), 5, rue Saint-Antoine, à Étampes.
Pange (la comtesse Jacques de), pavillon Choiseul, à Viry-Châtillon.
Périllard (Jules), architecte, La Badaudière, par Breuillet.
Pharisier (Régis), rue du Bas-Coudray, à Corbeil.
Painteaux (Mme), vice-présidente de la Croix-Rouge, 39, rue Saint-Jacques, à Étampes.
Pitteurs (Mlle de), château de Sillery, à Épinay-sur-Orge.
Poiget (Marcel), adjoint au maire, à Milly.
Poupinel (Louis), agriculteur à Torfou.
Prodhomme (Jean), instituteur, à Bonnelles.
Queue-en-Brie (la commune de la).
Racary (Alfred) Curé Archiprêtre de Corbeil.
Raffray, instituteur, à Viry-Châtillon.
Rainal, château de Farcheville, Bouville (Seine-et-Oise).
Rameau (Émile), architecte-urbaniste, 29, allées Aristide-Briand, à Corbeil.
Rameau (Eugène), photographe, 26, rue Saint-Jacques, à Étampes.
Richard (Armand), secrétaire de mairie, à Wissous.
Ris-Orangis (la commune de).
Rivière (Lucien), 9, rue Pasteur, à Chilly-Mazarin.
Roger (Louis), professeur honoraire au Collège Chaptal, à Soisy-sur-École.
Rohan-Chabot (le comte Charles-Gérard de), 6, rue du Colonel-Combes, à Paris.
Rollais (Mlle), directrice d'école, à Épinay-sur-Orge.
Romancer (Léopold), notaire, à Montlhéry.
Rouillon (Mme Élisabeth), 40, Grande-Rue, à Draveil.
Rousseau (Henri), La Ridelière, 32, rue du Pont, à Chennevières-sur-Marne.
Sailleau (Gabriel), architecte-vérificateur, 6, rue Vigier, à Corbeil.
Saint-Blanquat (E. de), 25 *bis*, rue de Constantine, à Paris.

Saint-Macary (M^me^), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
Saint-Périer (le comte de), à Morigny, par Étampes.
Saint-Périer (la comtesse de), à Morigny, par Étampes.
Savary (le D^r^ Jacques), 3, rue Montmartel, à Brunoy.
Savigny-sur-Orge (la ville de).
Scheltienne, supérieur de l'Institut Saint-Clément, à Viry-Châtillon.
Schneider, instituteur, 15, rue Bastier-de-Bez, à Montgeron.
Secrétin (M^lle^ Jacqueline), rue des Rossay, à Savigny-sur-Orge.
Sédille (Robert), président du Tribunal civil, 17, rue du 14-Juillet, à Corbeil.
Sigot (René), directeur d'Assurance, 26, rue Feray, à Corbeil.
Simon (Robert), architecte, 88 *bis*, rue de Paris à Villeneuve-Saint-Georges.
Soubielle, directeur d'école, à Grigny, par Ris-Orangis.
Staës (Georges-Maurice), 43, Grande-Rue, à Longjumeau.
Stein (Marcel), chirurgien-dentiste, 2, rond-point de Chantemerle, à Essonnes.
Subercaze (le D^r^), maire de La Ferté-Alais.
Tassart (l'abbé Pierre), curé de Saint-Sulpice de Favières.
Thomas, architecte, adjoint au maire, rue des Fossés, à Corbeil.
Tierce (Jean), 19, boulevard de Lozère, à Palaiseau.
Touzé (le D^r^), 8, rue de la République, à Étampes.
Vacherot (Maurice), maire de Boissy-Saint-Léger.
Valenton (la commune de).
Varennes-Jarcy (la commune de).
Vayres-sur-Essonne (la commune de).
Véron (Louis), notaire, à Boissy-Saint-Léger.
Vibert (Paul), employé d'administration, 19, rue de Launay, à Saint-Michel-sur-Orge.
Vibraye (le comte Tony de), à Baville, par Saint-Chéron et, 7, rue Mignard, à Paris.
Vigneux-sur-Seine (la ville de).
Villeneuve-Saint-Georges (la ville de).
Vivaux (M^me^ Pierre), 71, avenue Victor-Hugo, à Paris et à Lardy.
Zeiller (Jacques), membre de l'Institut, à Saint-Michel-sur-Orge.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

*Président d'honneur :* M. Henri Lemoine, archiviste en chef du département de Seine-et-Oise.

*Président :* M. Robert de Courcel.

*Vice-Présidents :* MM. l'abbé Guibourgé, Émile Houth, Jacques Zeiller.

*Secrétaire :* M. Roger Bailly.

*Trésorier :* M. André Cros.

*Membres :* MM. le Dr Bailliart, Caillet, le marquis Pierre de Caraman (décédé le 27 avril 1944), le Dr Cathelin, Chamson, René Cornesse, Roger de Couet, Raymond Devevey, Robert Dubois-Corneau, Gustave Estournet, Ferrand, le comte de Ganay, Albert Lebrun, Ninnin, Pierre Rainal, Henri Rousseau, le Dr Subercaze.

## COMITÉ DE PUBLICATION

MM. Robert de Courcel, Roger Bailly, Caillet, le comte de Ganay, Jacques Zeiller.

Les cotisations doivent être adressées au Trésorier ou versées au compte de chèques postaux de la Société : Paris 1508-40.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Roger Bailly, secrétaire de la Société à Vayres-sur-Essonne, par Boutigny-sur-Essonne (S.-et-O.).

---

Imp. CRÉTÉ, Corbeil
— 1862-1-1945 —
— C. O. L. 31-1631 —
Dépôt légal, 1e trimestre 1945,
n° 607.